

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DU GENIE DE LA CONSTRUCTION

DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE



Mémoire de magister

Option : Architecture et développement durable

Spécialité : Architecture et Patrimoine

SUR LE THEME :

Devenir des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

Présenté par

M^{lle} : NESSARK Naouel

Devant le jury composé de :

M^r KACI Salah

Professeur UMMTO

Président

M^r DAHLI Mohamed

Maitre de conférences (A) UMMTO

Rapporteur

M^{me} BOUSSOUALIM Aicha

Professeur EPAU

Examinatrice

Novembre 2014

Remerciements

Avant tout louange à Allah le miséricordieux pour m'avoir donné la force et le courage d'accomplir ce travail. A travers ces quelques lignes, je veux exprimer au-delà des remerciements, ma profonde reconnaissance et gratitude envers toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

En premier lieu, l'expression de mes amplex et sincères remerciements ira à mon directeur de mémoire, M^r Dahli Mohamed, Maître de conférences classe A, à l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, pour son encadrement, sa disponibilité, ses orientations et conseils.

Je remercie très chaleureusement également, les membres de jury qui m'ont fait l'honneur de lire et d'évaluer ce travail ; Mr Kaci Salah, professeur à l'UMMTO, pour avoir accepté de présider mon jury de soutenance et M^{me} Boussoualim Aicha, professeur à l'EPAU, pour avoir accepté d'examineur mon travail de recherche.

J'exprime ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à M^r Dominique Jarrassé et M^{me} Isabelle Bador, grâce auxquels j'ai pu me procurer des documents très précieux. M^r Jean Pierre Henri, responsable du diocèse d'Alger pour sa disponibilité, et pour les documents qu'il a mis à ma disposition. M^{me} Senhadji Khat Dalila et M^{me} Kentache Amel pour leurs disponibilités, leurs conseils et orientations. Enfin je remercie Mr Christophe Stolarski Patrick du centre d'étude saharien de Ghardaïa, qui a eu l'amabilité de m'ouvrir le centre un weekend.

L'expression de mon profond respect et mes plus chaleureux remerciements iront également ; à M^r Aiche Boussad pour ses précieux conseils et son aide toute au long de ce travail. A M^{me} Boukhalfa Karima pour tous ce qu'elle m'a appris durant les deux années que j'ai travaillé avec elle, pour ces encouragements, ses conseils et ses orientations. A M^r Medjber Mohamed qui m'a permis d'effectuer mon déplacement sur Ghardaïa et Laghouat. Enfin un grand merci à tous mes enseignants en Post-graduation pour l'année exceptionnelle que nous avons passé avec eux. Mes remerciements iront également, à tous mes amis de Post-graduation, M^{me} Laoues Souad, M^{me} Mezeghrane Saliha, M^{elle} Haddadi Thamazgha, M^{elle} Meddahi Kahina et M^r Ait Kaci Zohir et tous mes enseignants au département d'architecture.

Je remercie infiniment M^{elle} Mechmeche Lamia ainsi que toute sa famille pour leur accueil et aide à Oran. Je remercie également mes cousins Zineb, Samir, Safia et son mari Nabil pour leurs aides lors de mes déplacements sur terrains.

Enfin, ce n'est surement pas avec des mots que je pourrais exprimer ma plus grande reconnaissance, mes plus chaleureux et sincères remerciements à ma raison d'être mes très chers parents, ma sœur Sara, mes frères Nassim et Sami, mes amis M^r Rassoul Hocine, M^{elle} Lounis Nora et M^{me} Korichi Amina. Merci infiniment pur votre soutien inconditionnel, votre confiance, et tous ce que vous avez fait et enduré avec moi.

Je ne peux terminer sans remercier toutes les personnes anonymes qui m'ont aidé lors de mes déplacements sur terrain.

Résumé

Matérialisant le sacré, les édifices religieux ont de tout temps, joui d'un intérêt particulier. Recouvrant le symbolisme architectural et les pratiques socioculturelles, ils sont les plus illustres témoins de l'histoire d'une nation. En tant que lieux de production et de condensation de mémoire, ils sont vénérés, respectés et hissés au rang de monuments sauvegardés, dans toutes traditions religieuses vivantes. Mais également bannis et sujettes à des reconversions dès que les valeurs socioculturelles qu'ils véhiculent disparaissent.

Hérité essentiellement des occupations antérieures, l'Algérie, à l'instar de nombreux pays méditerranéens, recèle un patrimoine culturel riche et nuancé. A ce titre, les édifices religieux de culte non-musulman notamment ceux érigés aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, constituent une part non négligeable. En effet, au lendemain de l'indépendance, l'Algérie a hérité de près de 600 édifices culturels. Ayant presque perdu tout rôle socioculturel, ces édifices ont en majeure partie, subi des opérations de reconversions et/ou réappropriations. Très présents aujourd'hui encore, ces édifices ont substantiellement contribué au façonnage du paysage urbain de nos villes ; à l'instar de Notre Dame d' Afrique d' Alger, du Sacré Cœur d' Oran ou encore de Saint Augustin d'Annaba. Aujourd'hui, hormis quelques opérations de restauration visant quelques édifices, ce legs à valeurs supranationales, demeure marginalisé et ne représente qu'à peine 2% des biens culturels protégés. Ce constat nous a poussés à s'interroger sur son état de conservation et son devenir.

Ce travail de recherche s'inscrit dans une optique de vulgarisation et de préservation des valeurs de ce legs. Pour se faire notre choix s'est porté sur la ville d'Alger au regard non seulement du nombre d'édifices qu'elle renferme, mais également de leurs diversités culturelles et typologiques. L'identification de ces monuments à travers leurs recensements afin de leurs assurer une meilleure conservation et une insertion dans le parc patrimonial national, est notre principal objectif.

Mots clés: Edifices religieux, culte, devenir, conservation, identification. 19^{ème} et 20^{ème} siècles

Abstract

Materializing the sacred religious buildings, have always had a particular interest. Covering the architectural symbolism and social-worship practices, they are the most illustrious witnesses of nation's history. As places of production and condensation of memory, they are revered, respected and risen to the rank of saved monuments in all living religious traditions, but also banned and subject to conversions as soon as sociocultural values they symbolize, disappear.

Mainly inherited from previous occupations, Algeria, like many Mediterranean countries, has a rich and nuanced worship heritage. As such, religious buildings of no- Muslim worship, especially those erected in the 19th and 20th centuries, are a significant part. Indeed, in the aftermath of independence, Algeria has inherited nearly 600 worship buildings. Having lost almost all sociocultural roles, these buildings have undergone various operations of reconversions and / or re-appropriations. Very present today, these buildings have contributed substantially to shaping the urban landscape of our cities, as the basilica of our Lady of Africa in Algiers, Oran's church Sacred Heart or St. Augustine basilica in Annaba. Today except a few operations of restorations concerning a number of buildings, this legacy having supranational values, remains marginalized and represents just 2% of protected cultural property. This observation led us to wonder about the state of conservation of this legacy and its future.

This research enrolls in an optical extension and preservation of the values of this legacy. To make our choice fell on the city of Algiers not only because the number of buildings it contains but equally for their worship and topological diversity. The identification of these monuments through their censuses to their better conservation and integration into the national heritage park are our main objectives.

Keywords: religious buildings, worship, become, conservation, identification. 19th and 20th centuries.

ملخص

مجسدة القداسة، المباني الدينية كانت دائما تحظى بمكانة خاصة. جامعة بين الرمزية المعمارية و الممارسات الاجتماعية و العقائدية، هذه المباني تمثل الشهود الأكثر دلالة عن تاريخ أي امة. كأماكن لإنتاج وتكثيف الذاكرة ، هي مبنجة، محترمة و مرفوعة إلى مصف المعالم الواجب حفظها في كل التقاليد الدينية الحية، ولكنها تصبح منبوذة و تخضع لتحويلات ما إن تختفي القيم الاجتماعية والثقافية التي تجسدها.

ورثته أساسا عن الحضارات المتعاقبة، الجزائر و على غرار العديد من بلدان البحر الأبيض المتوسط، تزخر بتراث ديني ثري و متنوع. في هذا السياق المباني الدينية غير الإسلامية خاصة المشيدة في القرنين 19 و 20، تشكل جزءا كبيرا من هذا التراث. بالفعل بعد الاستقلال ورثت الجزائر ما يقرب من 600 مبنى ديني. بعد أن فقدت تقريبا كل دور اجتماعي و ثقافي، خضعت هذه المباني لعمليات تحويل و / أو إعادة تعديل. هذه المباني التي ساهمت بشكل كبير في تشكيل المنظر الحضري لمدننا تضل حاضرة للغاية اليوم على غرار كنيسة السيدة الأفريقية في مدينة الجزائر، أو كنيسة القلب المقدس بوهران و القديس أوغسطين بعنابة. رغم هذا باستثناء بعض عمليات الترميم التي خصت بعض المباني لا يزال هذا الإرث الذي تتخطى قيمه الحدود الوطنية مهماشا ولا يمثل سوى 2٪ من الممتلكات الثقافية المحمية. هذه الواقع أدى بنا إلى التساؤل عن حالة صون هذا التراث ومستقبله

هذا البحث يهدف إلى التعريف و الحفاظ على قيم هذا الإرث. للقيام بذلك وقع اختيارنا على مدينة الجزائر ليس فقط لعدد المباني الدينية الذي تحتويه بل أيضا لتنوعها العقائدي و طابعها الهندسي. تعريف هذه المعالم من خلال تعدادها و التعريف بها من اجل حفظها و إدماجها في التراث الوطني هي أهدافنا الرئيسية.

الكلمات الرئيسية: المباني الدينية، العبادة، مستقبل، الحفظ، تحديد، تعداد، القرنين 19 و 20

SOMMAIRE

Résumé	II
Abstract	III
ملخص	IV
Liste des figures	XI
Liste des tableaux	XVI

CHAPITRE INTRODUCTIF

INTRODUCTION GENERALE	01
I Intérêt du thème	03
I-Problématique	04
III-Hypothèses	05
IV-Objectifs	05
V-Méthodologie de recherche	06
VI-Structuration du mémoire	06

PREMIER CHAPITRE : LES EDIFICES RELIGIEUX, ENTRE RECONVERSION ET CONSERVATION PATRIMONIALE

Introduction	09
1. Du phénomène religieux à l'architecture religieuse	10
1.1. Le phénomène religieux	10
1.1.1. Le sacré et le profane	12
1.2. L'architecture religieuse	13
1.2.1. L'architecture religieuse et la symbolique géométrique et numérique	14
1.2.2. Les enjeux régissant l'architecture religieuse	15
1.2.3. Les édifices religieux	16
1.2.3.1. La synagogue	17
1.2.3.2. L'église	17
1.2.3.4 La mosquée	18
2. Les édifices religieux entre conservation et reconversion	20
2.1. La problématique de reconversion et de réappropriation des édifices religieux	21
2.1.1. Facteurs de reconversions et de réappropriations	22

2.1.2. La reconversion et réappropriation des édifices religieux ; un fait historique permanent.....	22
2.1.2.1. Le Parthénon d'Athènes	23
2.1.2.2. Le Panthéon de Rome.....	24
2.1.2.3. Temples de Baalbek	24
2.1.2.4. Sainte Sophie	25
2.1.2.5. La mosquée de Cordoue	26
2.1.2.6. Cas récents.....	26
2.1.3. La reconversion entre utilité et intérêt historique.....	27
2.2. Le patrimoine religieux	28
2.2.1. Les enjeux de la conservation du patrimoine religieux	29
3. La patrimonialisation des édifices religieux.....	30
3.1. Les édifices religieux protégés	31
3.2. Les édifices religieux des temps révolus, mémoire et devenir.....	32
Conclusion.....	34

DEUXIEME CHAPITRE : LE PATRIMOINE RELIGIEUX EN ALGERIE : UNE DIVERSITE SECLAIRE

Introduction	36
1. Le paysage religieux algérien, rétrospective	37
1.1. La période préchrétienne	37
1.2. De la propagation du christianisme à l'arrivée de l'islam.....	40
1.3. De la propagation de l'islam à 1830.....	43
1.4. La colonisation française.....	47
1.4.1. La réorganisation du culte musulman.....	47
1.4.2. L'organisation et la réorganisation des cultes non-musulmans.....	48
1.4.3. La loi de 1905	50
1.4.4. Les édifices religieux à l'époque coloniale	51
1.4.4.1. La réappropriation et de reconversion des lieux de culte musulman	51
1.4.4.2. Les églises	53
1.4.4.2.1. L'implantation et la maîtrise d'œuvre	54
1.4.4.2.2. Le financement	55
1.4.4.2.3. Le mode constructif.....	55

1.4.4.2.4. Les référents stylistiques	57
1.4.4.3. Les synagogues.....	60
1.4.4.3.1. L'implantations	61
1.4.4.3.2. Le style architectural	61
1.4.5. Les impacts de la loi de 1905 sur les édifices religieux	64
1.5. Le paysage religieux de l'indépendance à nos jours	65
1.5.1. Les édifices religieux de 1962 à nos jours	65
2. Le patrimoine religieux en Algérie	66
2.1. Les biens culturels protégés au titre de biens culturels.....	66
2.2. Le patrimoine religieux de culte non-musulman protégé.....	67
2.3. Constat.....	68
3. Les édifices religieux de culte non-musulman des XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles protégés.....	68
3.1. Les édifices inscrits sur la liste des biens culturels protégés.....	69
3.1.1. Chapelle de Santa Cruz	69
3.1.2. L'ex église Saint Louis d'Oran.....	69
3.1.3. L'ex église Saint Cyprien d'El Kala.....	69
3.1.4. La basilique Notre Dame d'Afrique	70
3.1.5. L'ex grand Séminaire de Kouba.....	70
3.2. Les édifices inscrits sur l'inventaire supplémentaire.....	70
3.3. Etat de conservation des édifices religieux de culte non-musulman des XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles protégés.	72
Conclusion.....	72

TROISIEME CHAPITRE : LES EDIFICES RELIGIEUX DE CULTE NON-MUSULMAN DES XIX^{EME} ET XX^{EME} SIECLES ; ETAT DES LIEUX

Introduction	74
1. Etat de l'art, un patrimoine non reconnu et mal connu	74
1.1. Constat.....	76
2. La prise en charge législative des édifices religieux de culte non-musulman des XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles	76
2.1. La loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel	76
2.2. Constat.....	77

3. Etat des lieux des édifices religieux de culte non-musulman des XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles	77
3.1. Les édifices reconvertis	78
3.1.1. Les édifices reconvertis en mosquées.....	79
3.1.2. Les édifices reconvertis en équipements culturels et éducatifs	82
3.1.3. Les édifices reconvertis en habitations ou commerces.....	86
3.1.4. Les édifices reconvertis en siège d'associations citoyennes	88
3.1.5. Les édifices reconvertis en équipements administratifs ou sportifs	89
3.1.6. Constat.....	90
3.2. Les édifices détruits.....	90
3.2.1. Constat.....	91
3.3. Les édifices abandonnés	91
3.3.1. Un regain d'intérêt naissant.....	93
3.4. Les édifices fonctionnels	94
4. Reconnaissance et identification des édifices religieux de culte non-musulman des XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles en Algérie	95
4.1. Les valeurs véhiculées par les édifices religieux de culte non-musulman des XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles	95
4.1.1. Les valeurs historiques	95
4.1.2. Les valeurs architecturales	96
4.1.3. Les valeurs cultuels	96
4.1.4. Les valeurs cognitives	96
4.1.5. Les valeurs économiques.....	96
4.1.6. Les valeurs sociales	96
4.1.7. Les valeurs paysagères	97
Conclusion.....	97

QUATRIEME CHAPITRE : DEVENIR DES EDIFICES RELIGIEUX DE CULTE NON-MUSULMAN DES XIX^{EME} ET XX^{EME} SIECLES ; CAS DE LA VILLE D'ALGER

Introduction	99
1. Présentation de la ville d'Alger	100
2. Alger, histoire religieuse	101

3. Identification des édifices religieux de culte non-musulman des XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles	103
3.1. Les édifices issus d'une reconversion antérieure	104
3.1.1. La mosquée/ cathédrale de Ketchaoua	105
3.2. Les églises catholiques construites durant les XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles	110
3.2.1. Les églises fonctionnelles	110
3.2.1.1. La cathédrale du sacré cœur	110
3.2.2. Les églises reconverties	113
3.2.2.1. Les églises reconverties dans le cultuel	113
3.2.2.1.1. L'église Saint Charles- saint Marie, actuelle mosquée El Rahma	113
3.2.2.1.2. L'église Saint Joseph- la mosquée El Fateh	117
3.2.2.1.3. L'église Saint Bonaventure- mosquée Al Houda	118
3.2.2.1.4. Eglise saint Pierre du Hamma- la mosquée d'El Arbi Tebessi	120
3.2.2.1.5. L'église sainte Marcienne, actuelle mosquée Chikh El Foudhil El Warthilani	123
3.2.2.1.6. L'église Saint-Paul sainte-Rita, actuelle mosquée Khaled ibn El Walid	125
3.2.2.1.7. L'église Saint Vincent de Paul, actuelle mosquée Al Takwa	127
3.2.2.1.8. Eglise Saint Jean Baptiste- actuelle mosquée El Bachir el Ibrahimi	129
3.2.2.2. Eglises reconverties dans le culturel	131
3.2.2.2.1. L'église Saint Louis- actuelle aire culturelle de Bab El Oued	131
3.2.2.2.2. L'église Sainte Thérèse	131
3.2.2.2.3. L'église espagnole	132
3.2.3. Les églises démolies	132
3.3. Les Synagogues	132
3.3.1. Les synagogues reconverties	133
3.3.1.1. La grande synagogue d'Alger	133
3.3.1.2. La synagogue Jaïs	136
3.3.1.3. La synagogue Ben Néoraï	137
3.3.1.4. L'édifice consistorial	137
3.3.1.5. Les synagogues de la rue Sainte	138
3.3.2. Les synagogues abandonnées	138
3.3.2.1. Synagogue Chaloum Lebar	139
3.3.2.2. La synagogue Guggenheim	140
3.3.3. Les synagogues démolies	140
3.4. Les temples protestants	141

3.4.1. Le temple de la rue Chartres.....	141
3.4.2. Le temple de la rue Clauzel.....	141
3.5. L'église anglicane de la sainte trinité	142
Conclusion.....	144
CONCLUSION GENERALE	145
Références	148
Annexes	

Liste des figures

Figure 1.1 Parthénon d'Athènes, Grèce	23
Figure 1.2: Panthéon de Rome, Italie.....	24
Figure 1.3: Temples de Baalbek, Liban	24
Figure 1.4: Sainte Sophie à Istanbul, Turquie.....	25
Figure 1.5: Vue aérienne montrant la mosquée de Cordoue et l'église bâtie au cœur de la mosquée	26
Figure 2.6: Plan du temple de Théveste	39
Figure 2.7: Mosquée de Sidi Okba. Biskra	44
Figure 2. 8: Minaret de la mosquée de la Qala des Béni Hammad.....	45
Figure 2.9: Grande mosquée de Constantine	45
Figure 2.10: Grande mosquée d'Alger	45
Figure 2.11: Grande mosquée de Tlemcen.....	45
Figure 2.12: Mosquée et minaret du Mechouar	46
Figure 2.13: Mosquée de la Pêcherie à Alger	46
Figure 2.14 : L'église Notre Dame des Sept douleurs, Constantine	52
Figure 2.15 : Mosquée Sayyida démolie en 1832	52
Figure 2.16 : L'église Saint Louis.....	53
Figure 2.17 : Eglise de Coléa et église de Geryville	57
Figure 2.18 : Ex église de Cherchell	58
Figure 2.19 : Notre dame d'Afrique.....	58
Figure 2.20 : Basilique Saint Augustin, Annaba.....	59
Figure 2.21 : Sacré Cœur d'Oran en chantier	59
Figure 2. 22: l'église Sainte Trinité, Alger.	59
Figure 2.23 : Intérieur de la synagogue démolie en 1837, rue chartre Alger.....	60
Figure 2.24 : Synagogue de Boughari.....	62
Figure 2.25 : Intérieur de la grande synagogue d'Alger	62
Figure 2.26 : Synagogue d'Oran, la façade et l'intérieur	63
Figure 2.27 : Intérieur de la synagogue de Sétif	63
Figure 2.28 : Les biens culturels à caractère religieux.....	67
Figure 2.29 : Graphique représentant les biens cultuels protégés par rapport aux biens culturels	67
Figure 3.30 : Etat des lieux des édifices de cultes non musulman après l'indépendance...	78

Figure 3.31 : Types de reconversions	78
Figure 3.32 : Eglise Saint Joseph de Bejaia	79
Figure 3.33 : Mosquée Sidi El Mouhoub	79
Figure 3.34 : Temple protestant d’Oran avant reconversion.....	80
Figure 3.35 : Temple protestant d’Oran après reconversion.....	80
Figure 3.36 : Mosquée/ synagogue d’Oran	80
Figure 3.37 : Décollement d’enduits.....	81
Figure 3.38 : Eglise de Ténès reconvertie en mosquée	81
Figure 3.39 : Ex église de Kherrata.....	82
Figure 3.40 : Vue intérieur après reconversion.....	82
Figure 3.41 : Eglise de Laghouat	83
Figure 3.42 : Musée de Laghouat, façade latérale	83
Figure 3.43 : Façade principale de l’ex église de Laghouat.....	83
Figure 3.44 : Vue d’ensemble sur l’intérieur après reconversion	83
Figure 3.45 : Fissuration des murs	83
Figure 3.46 : Façade de l’ex synagogue de Bejaia	84
Figure 3.47 : L’intérieur de l’édifice après reconversion.....	84
Figure 3.48 : Dôme de l’ex synagogue de Bejaia	84
Figure3.49 : Façade principale	84
Figure 3.50 : L’intérieur de l’édifice après reconversion.....	85
Figure 3.51 : Mobilier de l’église laissée en place après reconversion.....	85
Figure3.52 : L’ex église d’El Kseur	86
Figure 2.53 : Ex synagogue de Médéa	86
Figure 3.54 : Ex église de Sidi Aich devenue maison	86
Figure 3.55 : Eglise arabe de la fraternité à Labiodh Sidi Cheikh Wilaya d’El Bayadh87	
Figure 3.56 : Temple protestant de Bejaia	88
Figure 3.57 : Intérieur du temple aujourd’hui	88
Figure 3.58 : Ex temple protestant de Sétif.....	89
Figure 3.59 : Fissuration du plafond	89
Figure 3.60: Edifices démolis	90
Figure3.61 : Ex église de Jijel démolie	90
Figure 3.62 : Ex synagogue de Sétif	91
Figure3.63 : Eglise Saint Louis d’Oran.....	92
Figure 3.64 : Etat de dégradation de l’édifice	92

Figure 3.65 : Façade latérale de l'édifice	92
Figure 3.66 : panneau signalétique pris sur le chantier de Sait Augustin	94
Figure 3.67 : Basilique Saint Augustin en cours de restauration	94
Figure 4. 68 : La ville d'Alger à l'époque coloniale	100
Figure 4.69 : Les édifices religieux d'Alger en 1830.....	102
Figure 4. 70 : Localisation de la mosquée Ketchaoua	105
Figure 4.71 : Coupe longitudinale sur la mosquée Ketchaoua avant sa reconversion.....	106
Figure 4. 72 : Plan schématique de la mosquée Ketchaoua avant sa reconversion	107
Figure 4. 73 : Plan de la cathédrale saint Philippe	107
Figure 4. 74 : Façade de la cathédrale Saint Philippe	108
Figure 4. 75 : La mosquée Ketchaoua.....	108
Figure 4. 76 : Le mur construit pour le Mihrab et le Minbar	109
Figure 4. 77 : Plan de la mosquée de Ketchaoua	109
Figure 4. 78 : Fresque près de la porte principale	109
Figure 4. 79 : Ornement des arcs et des coupoles	109
Figure 4. 80 : Maquette du projet.....	110
Figure 4. 81 : Façade principale	111
Figure 4.82 : Plan de l'église.....	111
Figure 4. 83 : Photos prise sur le chantier en 1959	112
Figure4.84 : Coupe longitudinale.....	112
Figure 4. 85 : Vue intérieure	112
Figure 4. 86 : Localisation de l'édifice	113
Figure 4. 87 : Inscription sur le mur.....	113
Figure 4. 88 : Eglise Saint Charles	114
Figure 4.89 : Coupe AA	115
Figure 4. 90 : L'église au début du siècle	115
Figure 4. 91 : Fresque de l'église photo prise avant sa démolition	115
Figure 4. 92 : Vue sur l'édifice aujourd'hui.....	115
Figure 4. 93 : La nef centrale aujourd'hui.....	116
Figure 4. 94 : La nef centrale avant.....	116
Figure 4. 95 : Plan de la mosquée El Rahma	116
Figure 4. 96 : Détail sur la façade	116
Figure 4. 97 : Ecoulement des eaux de pluie sur le mur	117
Figure 4. 98 : Apparition des armatures suite à la destruction de la croix.....	117

Figure 4. 99 :	Dégradation due à l'humidité dans la salle des ablations des femmes	117
Figure 4. 100 :	Localisation de l'édifice	117
Figure 4.101 :	Eglise Saint Joseph	117
Figure 4.102 :	Mosquée El Fateh- façade Est,	118
Figure 4.103 :	Mosquée El Fateh vue intérieure	118
Figure 4.104 :	Localisation de Saint Bonaventure- Al Houda	118
Figure 4.105 :	Saint Bonaventure	119
Figure 4.106 :	Reconstitution schématique du plan de la mosquée	119
Figure 4.107 :	Façade principale	119
Figure 4.108 :	Vue intérieur sur voute sur croisée d'ogive	120
Figure 4.109 :	Ancienne partie de l'église intégrée dans la mosquée côté ouest	120
Figure 4.110 :	Localisation de l'église- mosquée du Hamma	120
Figure 4.111 :	Saint Pierre du Hamma	121
Figure 4. 112 :	Le parvis de l'église	121
Figure 4.113 :	Vue intérieure	121
Figure 4.114 :	Vue d'ensemble de la mosquée	122
Figure 4.115 :	La nef centrale/ salle de prière pour homme	122
Figure 4. 116 :	Le mihrab avec sa coupole	122
Figure 4. 117 :	Localisation de l'édifice	123
Figure 4. 118 :	L'église Sainte Marcienne vue perspective	123
Figure 4. 119 :	Intérieur de l'église sainte Marcienne	124
Figure 4. 120 :	L'autel de l'église sainte Marcienne	124
Figure 4.121 :	Façade principale	124
Figure 4.122 :	Sculpture sur contreplaqué appliquée aux arcs	125
Figure 4.123 :	Façade latérale	125
Figure 4.124 :	Salle de prière pour homme avec au fond le mur du Mihrab	125
Figure 4. 125 :	Localisation de l'édifice	125
Figure 4.126 :	Maquette de l'église	126
Figure 4.127 :	L'église Saint Paul- Sainte Rita	126
Figure 4.128 :	Le clocher et la voute en chantier	126
Figure 4.129 :	La mosquée façade principale	127
Figure 4.130 :	Vue intérieure	127
Figure 4.131 :	Localisation de l'édifice	127
Figure 4.132 :	Alignement de L'édifice sur les arcades avoisinantes	128

Figure 4.133 : Façade donnant sur la rue Allouche Mustapha.....	128
Figure 4.134 : Façade principale donnant sur la rue Sadaoui Mohamed Seghir.....	128
Figure 4.135 : Vue intérieure	129
Figure 4.136 : Localisation de l'édifice	129
Figure 4.137 : Maquette de l'église.....	129
Figure 4.138 : Plan de l'église Saint Jean Baptiste	130
Figure 4.139 : Plan de la mosquée	130
Figure 4.140 : La mosquée actuellement	130
Figure 4.141 : Façade Nord.....	131
Figure 4.142 : Situation de Saint Louis.....	131
Figure 4.143 : L'église Saint Louis actuellement	131
Figure 4.144 : Localisation de l'église	131
Figure 4.145 : Eglise Saint Augustin	132
Figure 4.146 : Eglise Sainte Anne.....	132
Figure 4.147 : Localisation de l'édifice	133
Figure 4.148 : La grande synagogue d'Alger.....	133
Figure 4.149 : Façade principale de synagogue d'Alger.....	134
Figure 4.150 : Vue intérieur de la grande synagogue d'Alger.....	134
Figure 4.151 : Ornementation de la coupole centrale	135
Figure 4.152 : Façade de la mosquée actuellement.....	135
Figure 4.153 : Représentation schématique du plan de mosquée	135
Figure 4.154 : Niveau intermédiaire ajouté.....	135
Figure 4. 155 : Localisation du temple Jais.....	136
Figure 4. 156 : Façade de la synagogue	136
Figure 4. 157 : Localisation de l'édifice	137
Figure 4. 158 : Synagogue de la rue Médée	137
Figure 4. 159 : Vue intérieure de la synagogue de la rue Médée.....	137
Figure 4. 160 : Localisation de l'édifice	137
Figure 4. 161 : Façade principale	138
Figure 4. 162 : Localisation des synagogues de la rue Sainte.....	138
Figure 3. 163 : Situation de la synagogue Chaloum-Lebar.....	139
Figure 4. 164 : La synagogue aujourd'hui	139
Figure 4. 165 : Porte principale aujourd'hui	140
Figure 4. 166 : Chapiteaux à l'intérieur	140

Figure 4. 167 : Localisation de la synagogue.....	140
Figure 4. 16/ : Le temple Kaoua de Belcourt	140
Figure 4. 169 : Localisation du temple.....	141
Figure 4.170 : Façade principale du temple aujourd’hui	141
Figure 4. 171 : Façade principale de l’église	142
Figure 4. 172 : L’église Sainte Trinité, Alger	
Figure 4. 173 : Carte récapitulative	143

Liste des tableaux

Tableau 01 : Quelques mosquées historiques d’Algérie.....	46
Tableau 02 : Architectes et inspecteurs diocésains d’Algérie	54
Tableau 03 : Tableau récapitulant les édifices inscrits sur l’inventaire supplémentaire	
.....	71

CHAPITRE INTRODUCTIF

Introduction générale

Auréolée de sacralité, l'architecture religieuse était de tout temps, empreinte d'une magnificence transcendant toute temporalité. Codifiée dans un langage abstrait, cette architecture est la matérialisation spatiale d'un besoin existentiel qui est la religion. En effet, en délimitant l'aire sacrée dans des sanctuaires, cette architecture offre un réceptacle à l'ensemble des codes et pratiques socialo-spatiales développés par une religion. Cette dernière quant à elle, transmet sa sacralité au produit architectural. Les édifices religieux produits, deviennent alors non seulement l'image visible du sacré mais également, des entités cultuelles et culturelles. Ils sont dès lors, affectés par toute mutation socioculturelle. Ainsi au grès des vicissitudes de l'histoire d'une nation, les édifices religieux chavirent entre reconversion et conservation patrimoniale. En effet, bien qu'ils fussent hissés au rang de monument historique dès l'apparition du patrimoine, les édifices religieux demeurent encore bannis, reconvertis et exclus de la sphère patrimoniale dès que les valeurs socioculturelles qu'ils véhiculent disparaissent. Indubitablement, le patrimoine en tant qu'outil de conservation au présent de souvenir du passé et de construction de lien entre les temps, demeure tributaire du sens et de l'évocation du passé. Le patrimoine religieux qui associe le cultuel au culturel, est la somme de toute l'œuvre créative humaine, l'un des héritages permettant de pérenniser la mémoire sociale d'une nation. Les édifices religieux, en tant que composantes principales de ce patrimoine, sont les plus illustres témoins de l'histoire d'une nation et des lieux de production et de condensation de mémoire. Ils deviennent de ce fait, un héritage lourd à assumer dès qu'ils représentent les stigmates d'un passé endolori ou qu'ils véhiculent une mémoire douloureuse. En effet, la patrimonialisation des édifices religieux est sciemment ou non, l'objet de manipulation.

Une nation tel que la notre, qui a vu succéder une multitude de civilisations, a hérité, d'un patrimoine cultuel foisonnant et nuancé. Allant des traces et objets de cultes pré et protohistoriques jusqu'aux édifices religieux hérités de la colonisation française, en passant par les vestiges romains, byzantins et berbéro-musulmans. En effet, outre l'héritage immatériel constitué de pratiques et de croyance, l'Algérie a hérité d'une panoplie d'édifices et de vestiges d'édifices cultuels. Toutefois, aujourd'hui encore cet héritage n'est pas reconnu dans sa totalité et certaines composantes de notre patrimoine cultuel, demeurent non connues. Ce travail porte justement sur une frange très peu abordée de cet héritage à savoir, les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Au lendemain de l'indépendance et après la disparition des valeurs socioculturelles qu'ils véhiculent, ces édifices ont fait en majeure partie, l'objet de reconversion et de réappropriation. En se posant la

problématique de sa patrimonialisation, nous s'interrogerons essentiellement sur le devenir de ce legs doublement rejeté. Notre objectif principal est de porter un nouveau regard sur ces édifices, de contribuer à faire connaître et reconnaître cet héritage comme précieux et digne d'être conservé et transmis à la postérité.

Par ailleurs nous estimons que la reconnaissance de ce legs passe d'abord par un effort de reconsidération de son rapport à la mémoire. Cet effort ne peut être fait sans une connaissance préalable de ce patrimoine, de ses composantes et de ses caractéristiques. Or toute connaissance est fondée sur l'appréhension du contexte historique ; plus précisément dans ce cas de l'histoire culturelle et des modifications apportées au paysage religieux, notamment sous la colonisation française. En effet, les modifications avaient affectés autant les pratiques que les édifices, en tant qu'architectes notre intérêt est porté essentiellement sur les modifications ayant touchées les édifices. Si depuis toujours chaque nouveau culte dominant s'approprie d'abord les édifices religieux des prédécesseurs ou les détruit avant de concevoir ces propres lieux, la colonisation française n'a pas fait exception. Les premières églises furent domiciliées dans des mosquées. La propriété de ces dernières étaient confisquée par la nouvelle autorité dès le début de la colonisation. Ainsi au fur et à mesure, l'église, devenue le symbole de la mutation politique, est érigée dans chaque ville et village conquis. Les solutions architecturales, techniques, constructives ainsi que les choix stylistiques ont également suivi les évolutions politiques, sociales et culturelles de la colonie. Comme l'église et la mosquée, la synagogue, portant vieille sur cette terre de plus de deux mille ans, n'avait pas échappé aux mutations. Elle est devenue le symbole des mutations socioculturelles radicales qu'a connue la communauté juive sous la colonisation, notamment après le décret Crémieux.

L'Algérie indépendante qui a hérité de ces édifices ayant perdu tout rôle socioculturelle, n'a suivi que la pratique en usage ; autrement dit reconvertir ou détruire les lieux de culte des vaincus. Alors avant d'entamer toute démarche visant la patrimonialisation de cet héritage, il a fallu dresser un état des lieux pour connaître avec exactitude ce qui reste de ce legs, puis le sort qu'il a subi, ces affectations et les principales modifications apportées après 1962. Pour effectuer un tel travail sur un héritage absent à la fois des manuscrits des institutions officielles chargées du patrimoine et des universitaires, l'investigation sur terrain s'est imposée comme seul moyen. Grâce aux nombreux déplacements effectués à travers de nombreuses villes algériennes, nous avons pu dresser non seulement cet état des lieux et réaliser une ébauche d'un inventaire qui peut être complétée ultérieurement, mais également constater l'ampleur de la méconnaissance dont est victime ce patrimoine. Afin de corriger

cette image négative, nous avons tenté de définir quelques valeurs véhiculées par ce legs pouvant contribuer à sa reconnaissance.

En finalité et à travers le cas de la ville d'Alger, nous avons effectué un travail d'identification et de recensement exhaustif sur ces édifices. Ce travail nous a permis de mettre réellement l'accent sur la richesse typologique, les styles architecturaux, et les modes constructifs de ces édifices. Il nous a également permis de définir leur état actuel et les principales modifications subies par les édifices reconvertis. Ce travail qui peut être compléter et améliorer par la suite peut constituer l'assise pour une démarche de patrimonialisation officielle de ce legs.

I. Intérêt du thème

Dans un monde en pleine mutation la préservation de toutes les particularités locales et nationales est aujourd'hui une nécessité. Le patrimoine bâti est l'un des éléments définissant ces particularités. L'une des spécificités du territoire algérien est qu'il regorge d'édifices et de vestiges légués par les différents occupants ayant succédé sur cette terre. Du fait du rapprochement chronologique, l'héritage de l'époque coloniale est aujourd'hui le plus visible. Cet héritage englobe des lieux de culte non-musulman d'une valeur architecturale indéniable. En intégrant cet héritage dans notre champ patrimonial national, nous préservons cette particularité et richesse architecturale d'un côté. De l'autre, ces édifices peuvent constituer aujourd'hui un support pour un dialogue interconfessionnel et un outil de lutte contre toute forme de discrimination sociale et culturelle et leurs préservations est un moyen de réconciliation avec tout notre passé. Elle est un outil de construction d'un avenir fondé sur les valeurs du vivre ensemble, de la tolérance, du respect mutuel et de l'acceptation de l'autre.

II. Problématique

En dépit de l'engouement et du regain d'intérêt de la part des autorités publiques envers le patrimoine et les édifices religieux ces dernières années, les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, demeurent très peu abordés. Ils sont toujours délaissés et abandonnés par les pouvoirs publics et par la communauté scientifique. En effet, hormis quelques rares opérations de classements et de restaurations, ce patrimoine est aujourd'hui encore, mal connu et peu reconnu. La problématique des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, n'est pas uniquement celle d'un patrimoine architectural colonial marginalisé, mais également celle d'un héritage renvoyant à la religion ; élément constitutif de l'identité sociale et culturelle intrinsèque de chaque nation. En effet, contrairement aux édifices utilitaires de la vie quotidienne hérités de cette période et qui ont

retrouvé promptement leurs valeurs d'usage après l'indépendance, les édifices religieux de culte non-musulman ont perdu tout rôle socioculturel. Ils ont subi en majeurs parties, des opérations de reconversions et de réappropriations. Ces dernières ont porté atteinte à leurs authenticités, à leurs valeurs architecturales et patrimoniales. La complexité de la problématique de ce patrimoine est par conséquent double, culturelle et culturelle. L'absence d'études scientifiques visant à mettre en exergue leurs valeurs patrimoniales, complique d'avantage toute démarche de reconnaissance et de patrimonialisation de ce legs.

Toute opération de conservation d'un patrimoine passe par une opération de reconsidération des liens vis-à-vis du monument. Transcender le rejet dont sont victimes ces édifices pour s'en occuper essentiellement, des valeurs patrimoniales, architecturales et artistiques de ce legs, nécessite en amont un travail scientifique d'identification historique, architecturale et technique. De ce fait le questionnement que l'on se pose est le suivant :

Quelles sont les composantes, les caractéristiques architecturales et techniques de ce legs. Dans quel état se trouve et quel devenir pour les édifices religieux de culte non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles aujourd'hui ?

III. Hypothèses

❏ A l'instar de tous les édifices appartenant à une époque révolue, la patrimonialisation des édifices religieux de culte non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, ne peut se faire sans un effort d'érudition visant la reconsidération de leurs rapports à la mémoire.

❏ Les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, ne sont qu'un maillon dans notre histoire religieuse. Par conséquent la connaissance des composantes de ce legs ne peut se faire sans celle du contexte historique dans lequel il s'est implanté.

❏ L'identification fondée sur un repérage et une lecture exhaustive des édifices religieux de culte non musulman édifiés des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, semble être l'un des moyens les plus approprié pouvant poser les jalons d'une reconnaissance puis d'une patrimonialisation de ce legs.

IV. Objectifs

Le fait que le patrimoine religieux en Algérie est essentiellement lié à l'héritage arabo musulman, occulte la diversité séculaire de notre patrimoine culturel. L'objectif principale de ce travail est de soustraire cet héritage à l'oubli et ce à travers :

■ Un travail de sensibilisation aux valeurs patrimoniales véhiculées par ces édifices, visant autant les milieux intellectuels que le large public, afin d'assurer leurs protections et la prise en charge effectif de leurs valeurs patrimoniales.

■ Le dressement d'un état des lieux de cet héritage qui n'a jamais fait l'objet d'une étude patrimoniale, afin d'évaluer le potentiel patrimonial réel de ce legs et de constater l'ampleur des modifications et des destructions subies après l'indépendance.

■ Recenser et inventorier les différentes composantes de ce patrimoine et des valeurs dont il est porteur ; condition préalable à sa connaissance puis à sa reconnaissance

■ Une contribution à la connaissance scientifique à travers l'identification des édifices essentiellement de la ville d'Alger en tant que cas d'étude représentatif, afin de garantir la reconnaissance de cet héritage comme frange de notre patrimoine.

V. Méthodologie de recherche

Pour effectuer ce travail de recherche nous avons fait recours à deux approches complémentaires ; la première théorique, sous forme de recherche bibliographique visant la constitution d'un corpus et d'une assise théorique. Elle concerne en premier lieu les édifices religieux de manière générale, la problématique de leur conservation/ reconversion et de leur patrimonialisation. En second lieu elle concerne l'évolution de l'histoire religieuse algérienne, les mutations apportées au paysage religieux sous la colonisation et les composantes du patrimoine religieux algérien aujourd'hui. La seconde partie est pratique, elle se présente essentiellement sous forme d'un travail d'investigation sur terrain. Elle vise en premier lieu l'établissement d'un état des lieux général de ces édifices répartis à travers le territoire national. Le second point se présente sous forme d'une approche de patrimonialisation fondé sur un travail d'identification, de lecture plus ciblées des caractéristiques architecturales et technique et d'évaluation des modifications apportées après l'indépendance aux édifices de la ville d'Alger.

Dans la première partie était sciemment, privilégiée l'approche historique à travers une lecture de la reconversion et de la conservation patrimoniale d'un nombre d'édifices, mais également d'une étude rétrospective sur l'histoire religieuse algérienne. Pour la seconde nous avons fait recours à l'approche analytique fondée sur l'observation, dans la mesure que la diversité typologiques et l'absence de support archivistiques ont compliqué l'élaboration de relevé métrique.

VI. Structuration du mémoire

Le présent mémoire est scindé quatre chapitres :

Premier chapitre : *Les édifices religieux entre reconversion et conservation patrimoniale*

Ce chapitre sera consacré aux édifices religieux de manière générale ; dans la première partie de ce chapitre, il était notamment abordé le lien entre le phénomène religieux et l'architecture religieuse puis sa matérialisation à travers les édifices religieux. En dernier point nous avons présenté une lecture sémiotique et spatiale des édifices ayant trait à notre travail à savoir la synagogue, l'église et la mosquée. En seconde partie l'accent était mis sur la dichotomie conservation/reconversion régissant les édifices religieux. Nous avons essayé d'abord de déterminer les facteurs de reconversions et réappropriation des édifices religieux. En second lieu, nous avons présenté une lecture d'un nombre d'édifices religieux essentiellement méditerranéen, ayant subi des reconversions au cours de leur histoire. Le troisième point traité dans cette partie était le patrimoine religieux de manière générale. La patrimonialisation des édifices religieux était abordée dans la troisième et dernière partie de ce chapitre. Nous avons abordé d'abord les édifices protégés à travers une définition des types d'édifices et de leurs composants. Le couronnement de ce chapitre est une argumentation en faveur de la préservation des édifices religieux des temps révolus à travers une relecture de leurs rapport à la mémoire, notre objectif est de leurs garantir un devenir patrimonial

Deuxième chapitre : *Le patrimoine religieux en Algérie ; une diversité séculaire*

Dans ce chapitre dédié au patrimoine religieux Algérien, le premier point abordé était l'histoire religieuse de l'Algérie ou l'évolution de son paysage religieux de la préhistoire à nous jours. Nous avons présenté un aperçu succinct de l'évolution des pratiques religieuses ainsi que des édifices. L'accent était mis sur l'époque coloniale, nous avons présenté en premier lieu les modifications apporté à l'organisation des cultes d'abord existants, à savoir l'islam et le judaïsme, puis l'implantation du catholicisme et de protestantisme. En second lieu nous avons abordé la question des édifices religieux des cultes non-musulman sous la colonisation, nous avons essentiellement abordé les questions administratives de maitrise d'œuvre, de financement et de propriétés juridiques, les questions architecturale du styles et des modes constructive, enfin les questions urbaine des choix des assiettes d'implantation. Cette rétrospective nous permettra de saisir la diversité séculaire du patrimoine religieux algérien. La finalité de cette première partie s'est faite avec une lecture du paysage religieux algérien de 1962 à nous jours.

La seconde partie du chapitre était consacré au patrimoine religieux protégé en Algérie. Nous avons présenté en se référant à la liste des biens protégés de 2013, une lecture typologique, chronologique et même confessionnelles des biens protégés. Le dernier point était consacré aux édifices religieux de culte non-musulman, protégés. Nous nous sommes intéressés essentiellement à leurs états des conservations.

Troisième chapitre : Les édifices religieux de culte non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles : état des lieux

Dans ce chapitre nous avons dressé un état des lieux des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. La première partie est consacrée à la présentation de l'état de l'art et à la prise en charge législatif de ce legs. Le constat établi, confirme le rejet dont est victime ce patrimoine tant dans la sphère universitaire qu'institutionnelle.

La seconde partie était une lecture de l'état des lieux de ces édifices, en commençant par les types d'opérations subis après l'indépendance, puis les principales modifications apportées aux édifices après l'indépendance. Ce travail d'investigation essentiellement sur terrain nous à permis de faire une ébauche d'un inventaire sur ces opérations et transformations. Le couronnement de ce chapitre était par une tentative de définition d'un ensemble de valeurs, pouvant contribuer à la reconnaissance de ce legs comme composante essentielle du parc patrimonial national.

Quatrième chapitre : Devenir des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles; cas de la ville d'Alger

Le dernier chapitre de ce travail se présente sous forme d'un travail d'identification et de recensement des édifices religieux de cultes non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles de la ville d'Alger. Avant d'aborder dans le détail ces édifices nous avons présenté très brièvement l'histoire religieuse de la ville d'Alger. Dans le travail d'identification effectué, nous avons d'abord distingué les édifices issus d'une reconvention antérieure de ceux construits sous la colonisation. Puis notre travail a visé la seconde catégorie, nous avons réparti ces édifices selon leur appartenance religieuse, puis le type d'opération subi après l'indépendance. Nous avons par la suite localisé ces édifices, présenté une lecture historique, déterminé leurs caractéristiques architecturales et techniques et les principales modifications apportées à l'édifice après 1962 et enfin les valeurs véhiculées par lui.

PREMIER CHAPITRE

*Les édifices religieux, entre reconversion et
conservation patrimoniale*

Introduction

Faisant partie des architectures dites savantes, l'architecture religieuse était de tous temps, nimbée d'une aura de merveilleux et d'une valeur quasi magique ravivée par la religion. En effet, cet ensemble de phénomènes ayant rythmé la vie humaine depuis toujours, se matérialise dans l'espace-temps d'une civilisation à travers la sacralisation de lieux et d'objets. Ces derniers sont pris en charge par l'architecture religieuse. En délimitant l'aire sacrée dans des sanctuaires, celle-ci offre un réceptacle pour l'ensemble des codes et pratiques socio-spatiales développés par une religion. De ce fait, l'appréhension de cette architecture ne peut se faire indépendamment de celle de la religion. Par conséquent le premier point de ce chapitre tentera de cerner le phénomène religieux ainsi que l'architecture religieuse, puis d'expliquer et de clarifier leurs liens.

La production architecturale ayant attiré à la religion qui porte le plus les marques indélébiles de celle-ci sont les édifices religieux. Ces derniers deviennent par conséquent, la forme visible du sacré et porteurs des significations, des valeurs symboliques et socioculturelles spécifiques à un lieu et à un temps donné. Ils acquièrent de ce fait un statut particulier et sont alors vénérés et respectés dans une tradition religieuse vivante, bannis et reconvertis dès que les valeurs socioculturelles qu'ils véhiculent disparaissent. En effet, autant dans une tradition religieuse vivante, ils sont protégés et constituent un terreau fertile pour l'innovation architectural ; autant ils sont vulnérables, rejetés et sujets à des reconversions, voir même des destructions, dès que les valeurs socioculturelles qu'ils véhiculent disparaissent. Cette dichotomie régissant les édifices religieux sera le second point abordé dans ce chapitre.

Les répercussions de cette dichotomie se ressentent même sur le patrimoine religieux. En effet, ce patrimoine qui constitue la somme de tous les arts et talents d'une société, demeure tributaire des facteurs régissant sa patrimonialisation et matérialise tout les paradoxes de celle-ci. Ce patrimoine constitue une part très importantes des biens protégés tant aux échelles locale, nationale, qu'internationale, au même temps il cristallise tous les conflits et les exclusions. La patrimonialisation des édifices religieux est encore plus délicate et matérialise tout les enjeux régissant la conservation de ce patrimoine. Les édifices religieux appartenant à une époque révolue, sont souvent exclus de la sphère patrimoniale et demeurent en quête d'une reconnaissance, gage de protection. Dans le troisième et dernier point de ce chapitre nous abordons justement, la problématique de patrimonialisation des édifices religieux avec toute sa complexité.

1. Du phénomène religieux à l'architecture religieuse

La religion est une notion difficile à cerner, qui se manifeste selon Sylvie Grenet, par un « ensemble de doctrines et de pratiques ayant pour objet les rapports de l'âme humaine avec le sacré et en fonction duquel une communauté de croyants partage certains sacrements, rites ou un code moral »¹. Par son étendue mystique, sa nature controversée et conflictuelle, elle a cadencé la vie humaine depuis des temps immémoriaux. La religion est pour l'homme, un remède face à ses angoisses ontologiques, un moyen pour affranchir les mystères qui l'entourent, pour comprendre le cosmos et la métaphysique. En effet, la contemplation du monde extérieur et les questions, que l'homme s'est posé sur les contradictions entre l'intemporalité de l'infini et la confrontation à la finitude², l'avaient conduit à la spiritualité. Cette dernière l'a amené à la foi en une force suprême et transcendante qui régie le monde, pour cette dernière il développa un ensemble de phénomène dits religieux. Ainsi de l'animisme, totémisme, culte des morts et chamanisme, qui furent les premières manifestations religieuses³, jusqu'aux religions monothéistes, les croyances et les pratiques religieuses ont évolué au fil du temps. Le concept de vénération et sacralisation d'objets et/ ou de lieux, est demeuré constant quant à lui. Une ligne de démarcation symbolique, s'est ainsi tracée entre deux entités hétérogènes mais interdépendantes, l'une sacré et l'autre profane. Cette frontière définie selon Lucien Scubla, « l'espace enclos dans le temple et l'espace qui s'étend autour de lui ... les jours ouvrables et les jours fériés... les activités ouvertes à tous et celles réservées aux initiés, etc »⁴. Elle définit également un ensemble de codes et de pratiques socio-spatiales que l'architecture permet de mettre en évidence.

Avant de scruter l'architecture religieuse, il est indispensable d'aborder le lexique propre au religieux à savoir ; le phénomène religieux et ces principales dérivées le sacré et le profane.

1.1. Le phénomène religieux

La religion, une notion à priori simple mais profondément complexe et tirée à hue et à dia par l'ensemble des théoriciens et des disciplines qui la traite. Notre objectif dans ce qui suit n'est nullement de se situer par rapport à l'ensemble des théories relatives à celle-ci, mais plutôt de mieux comprendre cette notion. A cet effet, Durkheim définit la religion comme est un

¹ Grenet S., 2009, « Histoire, patrimoine immatériel et identité, la question religieuse au Québec », *In Situ* n° 11, P.1-15.

² Gire P., 2005, « Qu'est ce que le fait religieux? », Faculté de Philosophie, Université catholique de Lyon, source: www.enseignement-et-religions.org, P. 2. Consulté le 15/12/2012.

³ Ribordy L., 2010, *Architecture et géométrie sacrées dans le monde*, Paris, éd. Trajectoire, P. 56.

⁴ Scubla L., in Tarot C., 2008, *le symbolique et le sacré théories de la religion*, Paris, éd. La découverte/m.a.u.s.s., P. 17.

ensemble de phénomène religieux plus au moins agencés et codifiés. Il ajoute que la compréhension du tout, à savoir la religion, ne peut se faire sans celles des parties. Par conséquent, il définit le phénomène religieux comme étant « *un ensemble de croyances obligatoires, connexes de pratiques définies se rapportant à des objets donnés dans ces croyances* »⁵. En d'autre terme le phénomène religieux est un ensemble de croyances que l'homme réinterprète par des rites et des pratiques qui le symbolisent. La foi, qui est la motivation spirituelle, et les cultes, qui sont sa réinterprétation matérielle et symbolique, constituent les deux leitmotivs des phénomènes religieux, et par conséquent de toute religion. Pour Mohamed Arkoun, « *la religion est un système de croyances et de non -croyances. La croyance est "un état ou un état d'esprit dans lequel la foi ou la confiance est placée dans une personne ou une chose"; cela peut signifier simplement l'adhésion intellectuelle, sans chercher la validité des raisons de l'adhésion. Bien que la croyance soit une attitude psychologique essentielle dans toutes les initiatives humaines, elle prend une place plus importante dans l'enseignement religieux ; non seulement les religions exigent des adhésions à des êtres, faits et réalités incontrôlables, mais elles imposent, avec encore plus de rigueur, des remises en cause de valeurs, des symboles, des interprétations contestés. Les religions ont établi leur spécificité et leur autonomie en utilisant une stratégie de différenciation, comme Jésus de Nazareth face à la tradition juive et Mohamet face aux doctrines et rituels juifs et chrétiens* »⁶.

La conjugaison des croyances et pratiques à l'architecture, a donné naissance au paysage religieux. Le phénomène religieux est un élément constitutif de l'identité sociale, culturelle et territoriale de tous les peuples. Les croyances et rites, qui en découlent de celui-ci, ont inéluctablement une épaisseur culturelle observable et intelligible à travers les productions linguistiques, artistiques, architecturales, les organisations institutionnelles et autre. Néanmoins cette épaisseur ne peut contenir à elle seule le phénomène religieux qui se réfère également à l'invisible⁷. La tâche de perpétuer ce phénomène revient au groupe social tout entier. Ribordy estime que « *le survol des civilisations qui ont laissé leurs traces dans l'histoire montre qu'elles sont toutes tournées vers un idéal religieux, exprimés de diverses manières. Le phénomène religieux est donc universel est aussi vieux que l'humanité. Il est*

⁵ Durkheim E., 1897-1898, « De la définition des phénomènes religieux », *Année sociologique* vol II, Paris, éd. PUF. P.1 -28.

⁶ Arkoun M., 1995-1996, « Clarifier le passé pour construire le futur », *Confluences*, Numéro de l'hiver, P. 17-31.

⁷ Gire P., 2005, op Cit, P. 17-31.

issu de l'interrogation naturelle de l'être humain face à son environnement terrestre et céleste »⁸.

Le phénomène religieux se matérialise dans l'espace-temps d'une civilisation, par l'extraction d'objets et/ou de lieux pour servir de réceptacle aux rites et pratiques développées. Ces objets et/ou espaces acquièrent alors le statut de sacré. Ce processus de sacralisation trace une ligne de démarcation fictive entre deux mondes ; celui du sacré d'un côté et celui du profane de l'autre.

1.1.1. Le sacré et le profane

Dérivé du latin sacerer, l'étymologie du mot sacré renvoie selon Justine Pasquier, « à ce qui appartient à un domaine séparé, interdit, inviolable et fait l'objet d'un sentiment de révérence religieuse »⁹. Le sacré peut contenir des espaces, des objets, des images et des langages spécifiques différents de ceux du quotidien, du banal, de l'étranger au rituel, autrement dit du profane. Le sacré est justement fondé sur l'idée d'interdit, d'opposition et de frontière. Il est censé provoquer chez le croyant une intensité émotionnelle exceptionnelle et faire l'objet d'une révérence religieuse. Le sacré est de tout temps, concerné par un ensemble de rites, variable d'une société à une autre et selon la fonction qu'on lui accorde ; protection face à un univers menaçant, recours contre la finitude, construction d'une temporalité et d'un espace mythique, sorte de refuge face à l'usure du temps... Par extension le sacré est tous ce à quoi des hommes, dans un temps et une société donnée, ont pu attribuer un caractère de valeur absolue¹⁰. Ces fonctions, que l'Homme attribue au sacré, conjuguées à l'interprétation qu'il donne aux événements régissant le cosmos, sont les principaux éléments déclencheurs du processus de sacralisation. Ce dernier transfigure l'espace habituel, par la charge symbolique qu'il attribue à certains lieux et objets. Il implique également un comportement particulier et entraîne une distinction entre le sacré et le profane. En effet, présente dans toutes les religions, cette distinction provient du fait que le sacré est régi par un code d'interdits qui le protège et l'isole, contrairement au profane. Pour Durkheim « les choses sacrées, ce sont celles dont la société elle-même a élaboré la représentation; il y entre toute sorte d'états collectifs, de traditions et d'émotions communes, de sentiments qui se rapportent à des objets d'intérêt général, etc., tous ces éléments sont combinés d'après les lois propres de la mentalité sociale.

⁸ Ribordy., 2010, Op Cit, P. 291.

⁹ Pasquier J., 2011, « Processus de patrimonialisation des sites religieux dans les espaces protégés de montagne. La Grande-Chartreuse et la vallée de la Qadisha-forêt des Cèdres de Dieu », thèse de doctorat, université de Grenoble, P. 55.

¹⁰ Ibid. P. 10.

Les choses profanes, au contraire, ce sont celles que chacun de nous construit avec les données de ses sens et de son expérience, c'est de là que vient le fait qu'elles n'ont pas à nos yeux le même prestige que les précédentes »¹¹.

En conclusion la distinction qui se fait entre le sacré et le profane est plutôt de qualité. Autrement dit la frontière qui sépare ces deux mondes n'est pas seulement la fait que le sacré est l'interprétation d'une force temporelle dont le contour est redoutable par sa charge symbolique. Mais elle vient selon Durkheim, du fait « *qu'ils ne sont pas de même nature, et cette dualité n'est que l'expression objective de celle qui existe dans nos représentations* »¹². Le premier monde est celui où le croyant est investi d'un sentiment de révérence, le second monde est celui où il pratique librement ses activités quotidiennes sans incidence sur ces croyances religieuses. Cette dualité tant spirituelle, symbolique que physique, opposant ces deux mondes, trouve dans l'architecture sa concrétisation la plus élaborée. En effet, en délimitant l'aire sacrée dans des sanctuaires, l'architecture offre une assise pour la relation Homme/sacré. L'espace architectural devient ainsi le réceptacle spatiale de l'ensemble des pratiques socialo-culturelles relatives à la religion. Il prend en charge toute la symbolique du sacré, pour la réinterpréter inéluctablement dans une architecture qui revête le caractère de sacrée.

1.2. L'architecture religieuse

Si la religion permet à l'Homme de donner un sens à l'existence, d'expliquer l'inconcevable, de justifier l'insupportable et d'apporter un réconfort face à la mort, elle a également le mérite d'être le propulseur d'une des plus majestueuses architectures ; à savoir l'architecture religieuse¹³. Cette dernière relève du domaine des arts sacrés, elle a occupé de tout temps, une place prépondérante. En effet, alors qu'il habitait encore dans des huttes de pailles et de terre, l'Homme édifiait pour ses divinités des demeures monumentales. L'histoire d'architecture retient que les œuvres les plus élaborées, étaient souvent d'ordre religieux. Ce domaine a constitué de tout temps, un terreau fertile pour l'innovation architecturale et artistique. L'intérêt porté à cette architecture est dû en majeure partie à sa valeur symbolique, au sacré et à la force transcendante qu'elles matérialisent. En effet, étant créées pour des divinités, leurs demeures doivent être à leurs magnificences ; plus élaborées que celles des mortelles. Ces demeures divines doivent offrir par la même occasion, une ambiance religieuse

¹¹ Durkheim E., 1897-0898, Op Cit, P. 21-22.

¹² Ibid., P. 17.

¹³ Gympel J., 1997, *Histoire d'architecture de l'antiquité à nos jours*, Hong Kong, Ed leefung Asco Printers, P. 6.

propice à la pratique cultuelle. En effet, de l'homme primitif qui a tenu pour centre de sa religion « *des lieux généralement propices par leur ambiance naturelle* »¹⁴, à la mosquée, en passant par les ziggourats de Mésopotamie, les temples égyptiens, gréco-romains, indiens, japonais, les synagogues et les églises, l'Homme était continuellement en quête de cette atmosphère de recueillement et de dévouement. Le sanctuaire était à la fois le lieu de présence divine et un dispositif architectural censé créer et maintenir l'ambiance religieuse. Il permet d'accomplir les prières et sacrifices, ainsi que de transposer les membres de la communauté dans une atmosphère de dévotion. La quête de cette ambiance a poussé l'homme à développer un langage philosophique codé, basé essentiellement sur les figures géométriques et les nombres. Ces derniers permettent de donner à la lumière et à la spiritualité de quelconque religion, une dimension visible et la possibilité de devenir une expression ouverte à l'intelligence.

1.2.1. L'architecture religieuse et la symbolique géométrique et numérique

La symbolique numérique et géométrique était de tout temps, présente dans l'architecture sacrée de toutes les religions. En se référant au travail de Léonard Ribordy, nous avons tenté de récapituler dans ce qui suit, le langage symbolique des nombres et de la géométrie ayant trait à notre travail ; à savoir celui des religions monothéistes.

Premièrement dans le judaïsme les nombres sacrés sont le trois (3) et le six (6). L'union de ces deux aspects du binaire est matérialisée par le double triangle équilatérale entrelacé. Ce dernier affirme l'équilibre du système dans l'espace-temps. Dans l'édification de leurs temples et afin de réaliser un temple reliant le ciel à la terre, les juifs font appels au numéro cinq (5), symbole du divin et six (6), symbole du monde physique¹⁵. Le christianisme quant à lui utilise fréquemment les nombres trois (3) et un (1), correspondant à la trinité matérialisant un dieu unique. Le nombre quatre (4) correspondant au début de l'univers physique en formation, et le nombre cinq (5) qui se matérialise par l'étoile à cinq branches, puis son double représentant la vie devine, sont également omniprésents et font partie du Un (1), matérialisant le tout. Le nombre sept est également utilisé. Le cercle divisé en huit (8) parties égales, représentant l'organisation de l'espace, est souvent utilisé. Ce symbole s'associe avec l'unité, matérialisée par le centre de la roue, pour générer le nombre neuf (9) qui symbolise l'achèvement de la création par la connaissance. Ce cercle est généralement utilisé au niveau

¹⁴ Thibault J. M., 2003, « Présentation », in Leroi-Gourhan A., *Renouveau de l'architecture sacrée à la reconstruction*, acte de la seconde rencontre nationale sur l'architecture moderne, Royan, Caue17, P. 9-10.

¹⁵ Ribordy L., 2010, Op Cit. P. 128-129.

des recases sur les façades. L'autre symbole géométrique utilisé est l'association du triangle, représentant le devin, au carré, représentant le monde physique. En définitif les symboles géométriques sacrés utilisés dans les édifices chrétiens sont le carré long, le carré et le cercle associés¹⁶. Finalement, dans la religion musulmane le Un (1) matérialisant le dieu unique, et le cinq (5) sont les nombres les plus symboliques. Selon Ribordy « *le symbole fondamental de l'islam est l'étoile à cinq branche, contenant l'entier de la symbolique de l'expression de l'esprit devin, du microcosme et de la vie divine. La lune est l'expression symbolique d'un rythme cosmique, liant les évènements vivant de notre planète à ceux du cosmos* »¹⁷.

Enfin bien que la philosophie de la symbolique géométrique et numérique est l'un des principaux éléments régissant l'architecture religieuse, d'autres facteurs et enjeux interviennent. Dans ce qui suit nous allons les présenter succinctement.

1.2.2. Les enjeux régissant l'architecture religieuse

La production architecturale n'est guère anodine, elle est régie par un ensemble de facteurs et d'enjeux qui influencent tant le plan spatial, formel qu'économique. Du fait de la transcendance qui s'attache à l'architecture religieuse, celle-ci est d'avantage un point de confluence d'une multitude d'enjeux et facteurs, architecturaux, spirituels, politiques, philosophiques, sociaux, etc. L'architecture religieuse a une forte étendue sociale, que l'édifice par sa position spatiale et composition architecturale tente de prendre en charge. Elle est également utilisée comme outil de propagande religieuse ou politique. Les enjeux régissant cette architecture sont multiples et s'imbriquent les uns dans les autres. La position sociale d'un culte par exemple, influe sur le programme et le plan architectural de l'édifice. Les doctrines idéologiques et culturelles dominantes dans une société, les enjeux identitaires ainsi que les particularités nationales ou régionales influent sur les choix des modes constructifs et le style architectural à adopter pour un édifice religieux...¹⁸

Bien que nombres de ces bifurcations ne sont pas propre à l'architecture religieuse comme le plan et la composition architecturale ou encore le coût de réalisation et la politique, l'ensemble de ces facteurs et leurs croisements façonnent le produit architectural final. Ainsi l'interdiction de la construction de minarets pour les mosquées dans certain pays, ou celle des clochers pour les églises dans d'autres, l'implantation de l'édifice ou encore le style

¹⁶ Ribordy L., 2010, Op Cit, P. 171-177.

¹⁷ Ibid. P. 197.

¹⁸ Laroche C., 2008, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIX^{ème} siècle en France : un essai de litanies », Communication présentée au séminaire : Le patrimoine religieux des XIX^{ème} et XX^{me} siècles, Institut national du patrimoine Paris, du 9 au 11 Juin, P. 1-27.

architectural à adopter, ne sont que les résultantes de l'imbrication de ces enjeux. En conclusion l'architecture religieuse est une architecture aux attendues extrêmement variées, que ces multiples enjeux alimentent. Les édifices religieux ne sont en définitif que la résultante de ces imbrications.

1.2.3. Les édifices religieux

Les édifices religieux étaient de tout temps, des lieux vénérés et respectés. Ils étaient les centres autour desquels jadis, s'organisaient toute la vie politique, sociale et économique, les centres du pouvoir décisionnel et spirituel... Ils suscitaient toujours l'intérêt, leurs beautés attisent continuellement la sensibilité. Ribordy estime que « *l'esthétique architecturale, associée au caractère ésotérique des messages inscrits dans les formes et les pierres, en fait (d'eux) des lieux vénérés et respectés* »¹⁹. Les édifices religieux sont des lieux symboliques sensés créer par leurs architecture, une atmosphère susceptible de transposer le pratiquant et de l'inciter au dévouement et à la vénération. En délimitant le sacré dans un espace clos, l'édifice religieux assure la transition et le dialogue entre le monde sacré et profane, permet à l'Homme d'établir une relation entre le temporel et l'éternel. Par sa composition architecturale et spatiale, il permet aux fidèles d'accomplir leurs rites selon leurs croyances. Il relève de ce fait d'une réalité physique concrète. Par son caractère sacré et son étendue symbolique, l'édifice religieux constitue également, une réalité abstraite. La sacralité de l'édifice est transposée et partagée avec les personnes morales ou physiques qui l'occupent. L'édifice religieux est par conséquent, un syntagme qui dépend d'une sémiotique de l'espace recouvrant le symbolisme architectural et les pratiques sociales²⁰. Autrefois, lieu incontournable de rassemblement des populations et cœur de la vie sociale, l'édifice religieux est un moment fort dans la trame urbaine d'une cité, d'une ville ou d'un village et un élément de repère dans leurs paysages. Pour certaines civilisations, en plus de sa fonction spirituelle, il accumule d'autres fonctions ; siège du pouvoir politique, tribunal, école, etc. Aujourd'hui les édifices religieux ont également un important potentiel touristique, notamment avec le développement du tourisme religieux. Ils constituent une véritable image de marque pour les territoires.

¹⁹ Ribordy L., 2010, Op Cit, P. 36.

²⁰ Kentache A., 2005, « *Pour une lecture sémiotique de l'espace architecturale : cas des églises transformées en mosquées en Algérie* », mémoire de magister, université Ferhat Abbas Sétif, P. 73.

La diversité et la variété des édifices religieux rend la tâche d'analyser l'ensemble incommensurable. De ce fait nous allons nous contenter de ceux qui se rapportent directement à notre travail, à savoir la synagogue, l'église et la mosquée.

1.2.3.1. La Synagogue

Par définition, la synagogue revoie au lieu de célébration du culte juif. L'apparition de celle-ci remonte probablement à l'exil des juifs à Babylone. En effet, après l'exclusion de ce peuple de Jérusalem par le roi Nabuchodonosor, la synagogue avait remplacé alors le temple perdu. Théologiquement dans la foi juive, n'importe quel endroit peut servir de synagogue²¹. L'orientation de l'édifice, ou du moins de l'arche symbolique, vers l'emplacement du temple de Jérusalem, seul vrai *debir* (saint des saints), est requise. L'espace intérieur de la synagogue est principalement structuré par deux éléments importants ; l'armoire et les tables du Décalogue. La première renferme le rouleau de la Torah, représentant l'arche d'alliance mythique perdue ou cachée. Les secondes avec le menora sont placées au milieu de l'édifice sur «la chaire de Moïse» représentant le saint des saints. Il faut signaler que la disposition des ces éléments et l'organisation spatiale à l'intérieur de la synagogue divergent quelques peu entre les synagogues de tradition orientale ou séfarde et celle ashkénaze. Les synagogues orientales notamment Nord africaines, sont des édifices à plans centrés, quant aux synagogues occidentales notamment d'après la réforme, elles ont toutes adopté le plan basilical. A l'origine toute représentation de figures ou images à l'intérieur de la synagogue est prohibée. En effet, la tradition juive bannit dans le lieu saint toutes illustrations imagées et animées. Les instruments de musique sont également proscrits à l'intérieur, excepté le *shofar* qui est une corne de bélier utilisée lors de certaines cérémonies; fête du Grand pardon (Kippour) ou (*Rosh Ha-Shana*), le premier jour de l'an²².

1.2.3.2. L'église

L'église est le principal édifice cultuel chrétien. Le principe générateur de l'architecture de celui-ci est la symbolique du sacrifice du Christ. Initialement pour s'échapper à l'ostracisme dont ils étaient victimes, les premiers chrétiens se rassemblaient dans des lieux cachés. Après la promulgation de l'édit de Milan en 313 et la reconnaissance officielle du christianisme par Constantin²³, les bâtiments des civilisations antérieurs leurs servaient de référence. Ainsi les

²¹ Senhadji Khat D., 2003, « *Lieu de culte et architecture, cas des édifices transformés en mosquées à Oran* », mémoire de magister, université d'Oran, P. 55.

²² Ribordy L., 2010, op Cit, P. 123-124.

²³ Kentache A., 2005, Op Cit, P. 59.

premières églises romaines furent installées dans les basiliques païennes. Puis les églises byzantine furent inespérées des temples du feu zoroastriens ; un édifice en croix que couronne une coupole pour symboliser, selon Ribordy « *le monde divin s'accouplant au monde terrestre... la coupole est l'évocation du ciel réservée au Christ, l'abside, à la vierge de l'incarnation, alors que le monde terrestre se déploie le long des parois de la nef* »²⁴. En effet, au niveau spatial la forme d'une croix couchées symbole de la victoire de la vie éternelle sur la mort, est le principe constructif des premières églises. Au niveau formel la prolifération des coupoles symbolisant le cosmos et le ciel, matérialise le divin et les cubes sur lesquels celles-ci sont posées, représentent le terrestre²⁵. A travers le temps, le christianisme a développé de nombreux type d'édifices. Les chrétiens ont érigé basiliques, églises, abbayes, cathédrales, monastère, chapelles et autres, ils poussaient continuellement à l'extrême l'innovation architecturale. Des églises romanes caractéristiques par leurs arcs en plain ceinture et voute en berceau, en passant par les églises byzantines et leurs coupoles et les cathédrales gothiques aux voutes sur croisées d'ogives, à celles de la renaissance et du baroques jusqu'aux édifices de nous jours, la quête de la beauté et de l'ingéniosité était perpétuellement le mot d'ordre. L'orientation de l'édifice vers Jérusalem est exigée mais pas tout le temps respectée. La peinture et la sculpture sont couramment utilisées dans les églises pour attiser la ferveur religieuse des fidèles. Les églises regorgent de peintures murales, fresques ou sculptures représentant essentiellement des personnages et des scènes bibliques. L'orgue est l'instrument de musique le plus répondu dans les églises.

Si tout au long de son histoire le subconscient de la société occidentale fut marqué de façon indélébile par l'église, la société musulmane le fait d'avantage par la mosquée.

1.2.3.3. La mosquée

La mosquée est l'édifice religieux qui représente la religion musulmane par excellence. En effet, la foudroyante expansion qu'a connue l'Islam, se reflète parfaitement sur l'architecture des mosquées. Initialement pour le musulman, tout lieu propre sur terre peut servir de mosquée. Concrètement la maison du prophète (QLSSSL) à Médine était le premier lieu où se réunissaient les fideles. Puis avec l'extension de la religion dans le monde, les premiers mosquées furent domiciliées dans les édifices des vaincus. Au fur et à mesure, deux types de mosquées sont apparues ; *Masdjid Moçala* ou l'oratoire privé et le *Masdjid Djami*, autrement dit le lieu de rassemblement de la communauté pour la prière du vendredi. Le style

²⁴ Ribordy L., 2010, Op Cit, P. 179.

²⁵ Gympel J., 1997, Op Cit, P. 36.

architectural des mosquées constitue une mosaïque qui s'est enrichie à chaque nouvelle conquête. Des omeyyades influencés par l'architecture byzantine, au abbassides attirés par les œuvres sassanides, jusqu'à l'Inde, l'Afrique et la Chine, ce métissage n'a pas connu de limites. Malgré les dissimilitudes stylistiques apparentes entre ces déférentes écoles, un certains nombres d'espaces intérieurs, tel le Mihrab, le Minbar ou encore le minaret, se sont imposés comme des permanences. Il faut souligner le fait que l'islam est une religion qui proscriit toute représentation d'humains ou d'animaux, a contribué au développement d'un art décoratif abstrait. Ce dernier est fondé sur la géométrie et les éléments végétaux, ainsi que la calligraphie. L'orientation de l'édifice vers la Mecque est obligatoire. A l'instar de la maison du prophète qui servait au même temps de lieu de rassemblement, de réunion, d'école, de tribunal et de refuge pour les sans abris et les voyageurs, les mosquées ont gardé longtemps cette poly-fonctionnalité²⁶.

En conclusion nous estimons que l'étendue architecturale et symbolique que recouvre un édifice religieux, est bien plus large pour être résumée dans quelques pages. Cependant, ces édifices qui sont l'image du sacré et censés matérialiser l'idéal d'une religion peuvent, malencontreusement être à l'origine de tensions et de manipulations sans fin. Ribordy estime que *« la variété des rites qui se partagent l'idée que l'on se fait du concept divin, les guerres et les incessantes luttes d'influences entre les idées religieuses qui jalonnent l'histoire des Homme prouvent que la sagesse n'est malheureusement pas l'apanages des religions »*²⁷. Les conflits que vive le proche orient, plus spécifiquement la Palestine depuis des siècles en témoignent bien. Le contentieux qui envenime les relations entre le Cambodge et la Thaïlande par exemple, a pour cause le temple bouddhiste de Preah Vihear. Ces deux exemples ne sont qu'un échantillon des conflits et tensions interconfessionnelles, que ravivent la religion et les édifices religieux. Ses derniers sont également utilisés, de tout temps, par les groupes dominats comme outil de propagande et d'exhibition. Il est connu par exemple qu'autrefois, la basilique Saint Pierre de Rome connaissait des travaux à chaque élection d'un nouveau pape. Les rois byzantins tentaient toujours, de marquer leur époque par une église encore plus grande que la précédente. Cette tradition était empruntée par les omeyyades qui construisaient à chaque nouveau règne d'un Calife, une nouvelle mosquée...

Un autre point important concernant les édifices religieux est le fait qu'ils demeurent, tributaires des valeurs socioculturelles des groupes dominants. Ainsi leur vénération,

²⁶ Golvin E., 1971, *Essai sur l'architecture religieuse musulmane* : tome I, Paris, éd Klincksieck, P. 21.

²⁷ Ribordy L., 2010, Op Cit. P. 37.

préservation ou désaffectation, reconversion et/ou réappropriation au grès des vicissitudes de l'histoire, est un fait constant et commun à toutes les civilisations. En effet, étant surgis, produits et façonnés pour et par la religion, la destinée des édifices religieux n'est jamais loin des mutations socioculturelles d'une société. Au même temps, étant domaines de l'innovation architecturale et investies d'une valeur symbolique incommensurable, ils étaient les premiers à être conservés et hissés au rang de monuments historiques. Le second point de ce chapitre traitera justement de cette dichotomie régissant les édifices religieux.

2. Les édifices religieux entre conservation et reconversion

La religion, en tant que besoin existentielle, est le propulseur d'une architecture chargée de symboles. Ces édifices qui deviennent la forme visible du sacré acquièrent un statut particulier. Ainsi pour la communauté de croyants, l'acte de les bâtir devient auguste et celui de les préserver un devoir. En effet, excepté les japonais qui ne conservaient leurs temples que neufs grâce au rituel de leur reconstruction²⁸, toutes les civilisations, ont œuvré pour assurer la pérennité de leurs édifices culturels par le choix de matériaux résistants aux aléas du temps pour l'édification et par l'entretiens continuels. Les édifices religieux étaient également, hissés au rang de monuments historiques dès l'apparition de la notion de patrimoine. Françoise Choay²⁹ rapporte à cet effet, que dès la création en France de la commission des monuments historiques, en 1837, les édifices religieux notamment du Moyen âge et les restes des temples antiques étaient déclarés monuments historiques. Aujourd'hui encore, le patrimoine religieux occupe une place prégnante dans le parc patrimonial de la quasi-majorité des nations. Justine Pasquier estime qu'en France, les édifices religieux « *représentent une part importante des édifices protégés au titre des monuments historiques: sur [plus de 41 000] immeubles classés ou inscrits [en 2002-2003], 31% sont des églises paroissiales, des cathédrales, des monastères, mais aussi des chapelles rurales, des temples (autour d'une centaine), des synagogues (59) et des mosquées (3)* »³⁰. Cependant, si dans une tradition religieuse vivante l'édifice religieux est protégé, dès que les valeurs socioculturelles qu'il véhicule disparaissent, il devient sujet à des reconversions. L'histoire retient que tout changement politique, social, culturel ou cultuel que connaît une société, affecte les édifices religieux. Ces derniers passent alors d'un culte à un autre, ou même d'un statut à un autre autrement dit d'un sacré à un profane parfois non approprié. L'histoire d'architecture retient

²⁸Choay F., 1992, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Ed Seuil, P. 12.

²⁹Ibid. P. 10.

³⁰Pasquier J, 2011, Op Cit, P. 23

que nombreux sont les édifices religieux reconvertis. Néanmoins, cette réaffectation ou assimilation à un décor, avait permis à une époque à l'édifice de survivre en prenant une nouvelle valeur d'usage. De nos jours et malgré le culte voué au patrimoine, pour des raisons idéologiques, politique ou socioculturelles, certains édifices religieux se trouvent encore exclus de la sphère de protection. Le point suivant abordera justement cette problématique de reconversion et de réappropriation des édifices religieux.

2.1. La problématique de reconversion et de réappropriation des édifices religieux

Un édifice religieux est un lieu estampé de symbolisme, par sa présence sur un territoire donné, il rend visible, une religion, affirme la présence et les convictions profondes d'une communauté religieuse. Il est souvent au cœur d'enjeux politiques et socioculturels qui régissent et affectent tout acte de construction, conservation ou reconversion. En effet, autant l'acte de construire de conserver sont bénis pour une communauté de croyants, autant est celui de reconvertir et de réapproprier les édifices appartenant à une autre tradition religieuse.

La reconversion en tant action, renvoie à un changement de fonction ou d'activité pour un bâtiment existant. Quant à la réappropriation, elle renvoie à une manière de disposer l'espace suivant la matrice culturelle de l'usagé. Appliqués à un édifice religieux ces deux opérations revêtent d'avantage de symbolisme, elles peuvent même dissimuler une affirmation de supériorité. En effet, par sa présence au présent mais reconvertis, un édifice religieux sollicite, selon Choay, simultanément deux mémoires ; *« celle, plus proche, d'une nouvelle instauration religieuse qui structure la vie quotidienne et définit son horizon, et celle, plus lointaine, d'un passé temporel »*³¹. Etant un fait historique permanent, les facteurs de reconversion sont multiples et varient d'un endroit à un autre et d'une époque à une autre. Avant d'approfondir ces deux points, à savoir les facteurs de reconversion et une lecture historique de la pratique de reconversion, nous allons d'abord définir cette pratique.

Appliqué au domaine du bâtiment, la reconversion est la récupération d'un ancien édifice et sa réaffectation à une nouvelle activité, cela peut impliquer des transformations et une adaptation du bâtiment au nouvel usage. La réappropriation quant à elle, est une notion qui peut être vue sous plusieurs aspects, économique, juridique, technique... En architecture l'appropriation est un processus à travers lequel les usagés disposent l'espace, elle résulte d'une réinterprétation du modèles culturels sur l'espace. L'appropriation est en final un ensemble de pratiques appliqué à l'espace visant son adaptation à la matrice culturelle des

³¹ Choay F., 1992, Op Cit, P. 36.

usagés. Elle dénote un mode d'interaction avec l'espace. Appliqués aux édifices religieux la reconversion et la réappropriation signifient la récupération d'édifices désaffectés, ayant jadis servis au culte, et leur affectation à un nouvel usage. La nouvelle activité peut être d'ordre cultuel, dans un culte autre que le culte initial, ou profane. Dues à multiples facteurs, la reconversion et la réappropriation des édifices religieux, peuvent impliquer des destructions et des modifications irréversibles.

2.1.1. Facteurs de reconversion

Des mutations politico-religieuses aux catastrophes naturelles, en passant par la succession des civilisations, les mutations géopolitiques, religieuses ou sociales, les causes et facteurs pouvant entraîner la désaffectation puis la reconversion d'un édifice religieux sont multiples. D'abord les groupes socioculturels et politiques dominants, qui par prestige, exhibitionnisme, ou affirmation de la supériorité s'approprient toujours les édifices religieux des dominés. Ainsi après la fin de chaque guerre, les édifices religieux sont les premiers à subir des opérations de reconversion voir des destructions. Le prosélytisme religieux est également un facteur non négligeable, Choay³² estime que ce dernier, a probablement détruit plus que les guerres. Actuellement dans les sociétés occidentales, la laïcisation et la diminution de la pratique religieuse, sont également des phénomènes qui provoquent des reconversions. Le facteur économique et le manque de moyens financiers pour l'entretien des édifices peuvent également, entraîner l'abandon ou la reconversion de certains édifices. Enfin la nature joue également un rôle destructeur, par les catastrophes naturelles, tels les tremblements, inondations et autres.

Ainsi parfois l'édifice religieux devient l'unique témoignage de l'apport et de l'influence de tous ces facteurs réunis. Comme ces mutations n'ont jamais cessé, la reconversion et réappropriation des édifices religieux sont un fait historique permanent.

2.1.2. La reconversion des édifices religieux ; un fait historique permanent

La pratique de reconversion d'édifices religieux est aussi vieille que l'humanité. L'histoire retient que les ruines des temples égyptiens, grecs ou romains, ont servi de carrières pour l'édification des nouveaux bâtiments, ceux qui étaient debout ont été reconvertis. Les premières églises étaient installées dans les anciens temples païens. Les premières mosquées étaient issues de reconversion des édifices religieux des vaincus, etc. Au moyen Age en Europe les épidémies courantes de choléras et autres, décimaient des villages entiers

³² Choay F., 1992, Op Cit, P. 30

entraînant souvent la désaffectation des édifices religieux. La conquête arabe de l'Espagne et du Portugal avait entraîné la reconversion des églises en mosquées. Après la Reconquista, les mosquées étaient reconverties à leurs tours en églises. La réforme Luthérienne entraîna, dans les états et territoires devenus protestants comme l'Angleterre et les pays bas, la dissolution des monastères, l'abandon, la destruction ou la reconversion de nombreux autres édifices religieux³³. Dans les temps modernes le phénomène s'est accentué, le nombre d'édifices religieux désaffectés ou reconvertis a augmenté considérablement. La chute de l'empire ottoman a entraîné la reconversion de plusieurs mosquées en Bulgarie ou en Roumanie par exemple. Après les mouvements de libération nationalistes au Maghreb, nombreuses églises et synagogues étaient reconverties. Certaines sociétés occidentales connaissent une baisse remarquable de la religiosité, entraînant ainsi l'accroissement du nombre d'églises désaffectées et reconverties.

Dire qu'un édifice religieux peut à lui seul raconter l'histoire d'une nation, nous semble alors véridique. L'échantillon d'édifices reconvertis que nous présentons ci-dessous le confirme. Ces édifices sont principalement choisis sur le pourtour méditerranéen, étant le berceau de nombreuses civilisations anciennes et des religions monothéistes.

2.1.2.1. Le Parthénon d'Athènes

Dédié à la déesse titulaire de la ville, Athéna, la Parthénon d'Athènes est l'édifice le plus emblématique de Grèce. Construit, selon Jan Gympel en « *marbre blanc du Pentélique* »³⁴, le Parthénon fut détruit en 480 av J-C par les perses. Il fut reconstruit, ainsi que toute l'acropole d'Athènes, en 447 av J-C après l'arrivée au pouvoir de Périclès.

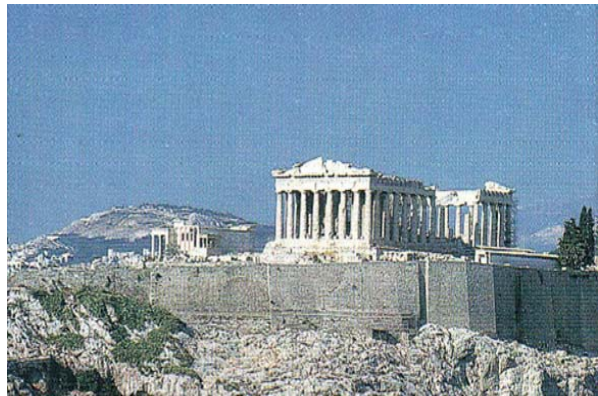


Figure 1.1 : Parthénon d'Athènes, Grèce
Source : Gympel J., 1997, Op Cit. P. 11.

Le projet de reconstruction fut confié aux architectes Ictinos et Callicratès, sous l'égide du sculpteur Phidias³⁵. Ce temple est considéré, selon Jan Gympel, comme « *le premier monument où l'architecture classique grecque se déploie dans toute son ampleur, avec les modifications et les raffinements architectoniques qui lui confèrent toute sa vivacité* »³⁶.

³³ Routi P M., 1989, *Les édifices religieux désaffectés*, Strasbourg, éd. conseil de l'Europe, P. 17.

³⁴ Gympel J., 1997, Op Cit, P. 11.

³⁵ Cole E., 2003, *Grammaire d'architecture*, Italie, ED Dessain et Tolra/Veuf, P. 108.

La première reconversion de l'édifice date de 609, après la christianisation de la Grèce, il fut consacré à la vierge Marie³⁷. L'histoire retient essentiellement la reconversion de celui-ci en poudrière par les ottomans, puis sa destruction par un obus vénitien en 1687.

Le Parthénon d'Athènes n'est qu'un échantillon représentant ce que maints autres temples grecs ont connu. Les temples païens romains ne furent pas plus privilégiés. Malgré l'abondance des ruines romaines, il ne reste qu'une infime minorité de temples authentiques. La majeure partie fut détruite ou remanié, sous l'influence du christianisme.

2.1.2.2. Le Panthéon de Rome

Un des chefs d'œuvre de l'architecture romaine, le Panthéon de Rome fut érigé entre 118 et 128 par Hadrien à l'emplacement d'un ancien temple, construit par Agrippa. Le Panthéon était un grandiose centre religieux dédié à toutes les divinités romaines. Il fut reconverti, par le pape Boniface, en église à partir de 609³⁸.

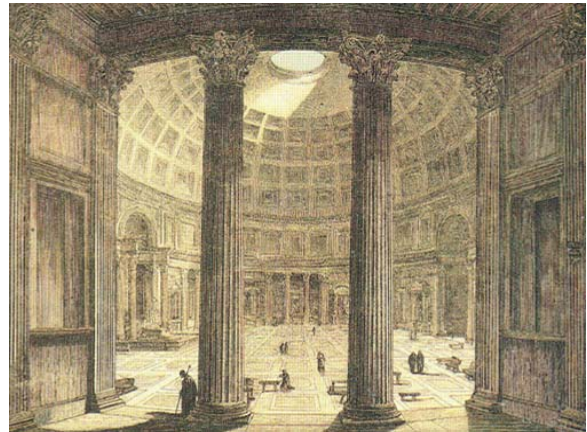


Figure 1.2 : Panthéon de Rome, Italie
Source : Gympel J., 1997, Op Cit. P. 13.

2.1.2.3. Temples de Baalbek

Située au Liban, Baalbek est une ville dont l'histoire remonte au moins à 3000 ans avant notre ère. Autrefois la ville vouait un culte à Baal, le dieu syro-phénicien du soleil. Sur le site dit des temples de Baalbek, étaient érigés des temples pour trois autres divinités ; le dieu de la foudre chargé d'assurer des pluies bienfaisantes et de bonne récolte Hadad, le dieu de la

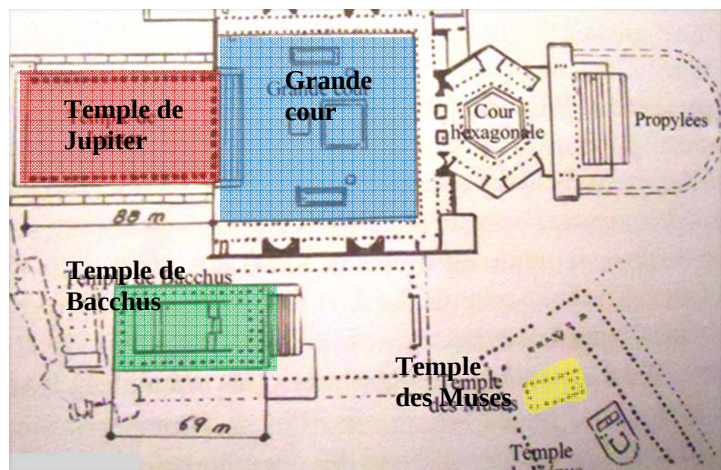


Figure 1.3: Temples de Baalbek, Liban
Source: Ribordy L., 2010, Op Cit. P. 164.

fécondité Agartis et enfin Adonis dieu de la végétation. A l'époque hellénistique le site était agrandi et le podium destiné à recevoir un temple grec fut construit. Les romains à leurs tours

³⁶ Gympel J., 1997, Op Cit, P. 11.

³⁷ Choay F., 1992, Op Cit, P. 36.

³⁸ Cole E., 2003, Op Cit, P 140

avaient transformés le site pour accueillir les temples de Jupiter, Bacchus, Vénus et le temple des muses. Quand l'empereur Théodose (379-395), proclama le christianisme religion d'Etat, tous les cultes Païens furent interdits. Ainsi le temple de Jupiter avec sa cour monumentale et son entrée hexagonale, furent transformés en lieu de culte chrétien. Le temple de Vénus quant à lui est devenu la chapelle de Sainte Barbe. Plus tard, l'empereur Justinien (527-565) emporta les huit colonnes du temple de Jupiter à Constantinople pour orner la basilique Sainte Sophie. Lors de la conquête arabe, le site des temples de Baalbek fut transformé en citadelle. Vers 1260 le site est mis à sac par les Mongoles. Aujourd'hui le site est voué à un nouveau culte, celui du patrimoine. En effet, ce qui en reste est classé par l'Unesco, patrimoine culturel de l'humanité³⁹.

Si initialement les temples païens furent transformés en églises, après la reconnaissance de ce culte, ses propres édifices, n'étaient pas épargnés. En effet, nombreux sont les lieux de culte chrétiens ayant connu des reconversions. L'exemple le plus emblématique est sans aucun doute l'église de Sainte Sophie à Istanbul.

2.1.2.4. Sainte Sophie

Hagia Sophia ou l'église de la sagesse devine est l'édifice le plus élaborée de l'architecture byzantine. Construite la première fois par Constantin I^{er} puis tombée en ruine. Elle fut reconstruite sous le règne de Justinien (527-565). Ce dernier avait confié cette tâche en 537 à Anthémios de Tralles et Isidore de Milet. L'église fut reconvertie en mosquée par les ottomans qui lui ont ajouté les contreforts et les minarets⁴⁰. Aujourd'hui l'église est reconvertie en musée.



Figure 1.4: Sainte Sophie à Istanbul, Turquie

Source: Gympel J., 1997, OP Cit. P. 15

Si des églises à l'exemple de sainte Sophie furent reconverties en mosquées. A leurs tours, des mosquées ont été reconverties en églises.

³⁹ Cole E., 2003, Op Cit, P. 164.

⁴⁰ Ibid. P. 180.

2.1.2.5. La mosquée de Cordoue

La mezquita de Cordoue est l'un des chefs d'œuvre de l'architecture islamique d'occident. Construite entre 786 et 796 par le Calife Abd al-Rahman I^{er} ; elle fut agrandie en 965 puis achevée entre 987 et 990 sous Al Mansour.

La mosquée est un archétype unique en son genre. Selon Ernesto D'Alfonso et Danilo Samsa « *son caractéristique décor d'origine berbère s'allie harmonieusement à l'emploi systématique de l'arc outrepassé, qui allège la prolifération des colonnes tout en conférant*

beaucoup de grâce aux audacieuses coupoles nervurés »⁴¹. Après la Reconquista espagnole, elle fut défigurée par la construction d'une cathédrale. De style renaissance, cette dernière est dédiée à la vierge Marie. Elle occupe le cœur de la mosquée, plus exactement le centre de la salle de prière.

Les temps modernes ont également connu de nombreuses reconversions d'édifices religieux.

2.1.2.6. Cas récents

La reconversion des édifices religieux n'est pas un phénomène récent, mais le nombre d'édifices reconvertis s'est considérablement amplifié. Les raisons varient et diffèrent d'un pays à un autre. Les fusions confessionnelles, comme celles survenues entre les luthériens et les réformés dans les Etats Allemands du XIX^{ème} siècle ou l'Eglise d'Ecosse et l'Eglise libre d'Ecosse en 1929, ont causé la reconversion de plusieurs édifices. En Russie, la révolution Bolchevique de 1918 était suivie par la fermeture, la reconversion et parfois même la démolition de nombreux monastères et églises. La persécution des juifs par les nazis avait entraîné la fermeture et la reconversion de plusieurs synagogues. Les mosquées ont également connues des profanations et des reconversions, notamment dans les territoires d'Europe jadis occupés par les ottomans. En Albanie et en Grèce, bien que des efforts soient déployés pour restaurer et sauvegarder les plus importantes mosquées, nombreuses sont celles qui demeurent



Figure 1.5: Vue aérienne montrant la mosquée de Cordoue et l'église bâtie au cœur de la mosquée
Source: Google Earth

⁴¹ D'Alfonso E, Samsa D., 2002, *L'architecture les formes et les styles de l'antiquité à nos jours*, Paris, Ed Solar, P. 90.

délaissées ou reconverties à d'autres usages parfois inappropriés ; cinéma ou discothèque par exemple⁴². Les mouvements de colonisation du XIX^{ème} siècle puis de décolonisation du XX^{ème} siècle, avaient entraîné maintes reconversions d'édifices religieux. L'Algérie après l'indépendance en 1962 avait hérité de nombreux édifices des cultes non-musulman. Ces derniers étaient, en majeure partie, reconvertis. La pratique de reconversion des édifices religieux n'a pas cessé et pour diverses raisons. Aujourd'hui encore, les édifices religieux continuent d'être reconvertis. Entre la profanation et le mal nécessaire garantissant une nouvelle vie à l'édifice reconvertis, la problématique de reconversion des lieux culturels se posent toujours avec acuité. Si aujourd'hui avec le développement de la notion de patrimoine, la part est faite entre la conservation et la reconversion. Jadis la reconversion avait permis à de nombreux édifices de traverser les temps. Avant la reconnaissance de leur intérêt historique, la reconversion était le seul moyen qui permettait aux édifices d'échapper à la démolition en morceaux.

2.1.3. La reconversion, entre utilité et intérêt historique

Avant l'apparition du patrimoine en tant que notion, bien qu'elle ait apporté des modifications à l'édifice, la reconversion avait permis à de nombreux édifices de traverser les temps. Françoise Choay⁴³ rappelle qu'au début du christianisme et sous l'incitation directe ou indirecte du clergé, plusieurs édifices du paganisme ont fait l'objet d'une conservation. Elle rapporte à ce titre, les propos des papes qui sermonnaient leurs missionnaires au VI^{ème} siècle pour ne pas détruire les édifices, mais seulement les idoles qu'ils abritaient. Quant aux édifices, ils leur demandaient uniquement de les purifier en les aspergeant d'eau bénite. Avant l'apparition du concept de patrimoine le mobile de conservation d'un édifice était souvent, l'utilité et non l'intérêt historique. Ces conservations ne relevaient pas alors, d'une démarche cognitive ou réflexive. Bien que l'attrait intellectuel était toujours présent vis-à-vis de ces édifices fascinants par leurs dimensions, raffinements et par la richesse de leurs matériaux et ornements. A ces époques la préservation était réduite à un réemploi de l'édifice, entier ou en morceaux. Ces mesures étaient certainement salvatrices pour quelques édifices, mais la frontière est difficile à tracer selon Choay, « *entre les mesures dictées par l'utilité et celle qu'inspirent l'intérêt historique ou encore la volonté d'affirmer une identité par des monuments* »⁴⁴. L'apparition du concept de patrimoine et la reconnaissance de

⁴² Routi P M., 1989, Op Cit, P. 30-31.

⁴³ Choay F., 1992, Op Cit, P. 30-31.

⁴⁴ Ibid. P. 36.

l'intérêt historique de ces édifices avaient permis à mieux définir cette frontière. Aujourd'hui le patrimoine religieux, occupe une place prépondérante dans la trame patrimoniale de la majeure partie des nations.

2.2. Le patrimoine religieux

Une notion polysémique et à multiples ramifications tel le patrimoine, ne peut qu'englober l'héritage culturel, matériel et immatériel. En effet, partout dans le monde le patrimoine religieux occupe une place prééminente dans la sphère patrimoniale. Ce patrimoine constitue un ensemble, dont la partie la plus émergente est les édifices religieux. Ayant trait à la religion, ce patrimoine n'échappe pas à la complexité, il émane, en plus du culturel, du social et du culturel. Il est soumis aux impératifs et intentions des acteurs de la patrimonialisation, qui opèrent des sélections non jamais innocentes. Dans ce qui suit nous allons tenter de définir ce patrimoine, ces composantes et les enjeux régissant la conservation de cet héritage.

Le patrimoine religieux est difficile à cerner dans une définition figée, car cette dernière est également soumise aux jeux d'influences des acteurs de la patrimonialisation. La commission des biens immobiliers du Québec par exemple, définit comme faisant partie de patrimoine religieux, « *les biens immobiliers, mobiliers ou archivistiques qui correspondent à l'ensemble des critères suivants: Ils appartiennent ou ont appartenu à une Église ou Tradition, ou ils lui sont reliés ou l'ont été dans le passé, l'Église ou la Tradition en cause étant représentée par l'une ou l'autre de ses composantes: fabrique paroissiale, communauté religieuse, diocèse, consistoire, etc. Ils ont été, selon le cas, construits, fabriqués ou acquis en vue de l'une ou l'autre des fonctions inhérentes ou corollaires à la mission religieuse, institutionnelle ou sociale de leur propriétaire (culte, résidence, enseignement, soins aux personnes, subsistance, villégiature) ou à des fins de témoignage. Ils ont une valeur patrimoniale* »⁴⁵. Concrètement et pour des raisons historiques, le patrimoine religieux québécois est essentiellement composé des biens mobiliers et immobiliers de l'église catholique.

De façon générale on entend, selon Nathalie Lampron, par le syntagme patrimoine religieux, « *les biens immobiliers, mobiliers et archivistiques associés à un lieu de culte, à une tradition religieuse ainsi que le patrimoine immatériel témoignant de croyances, de pratiques, de savoir-faire qui y sont aussi liés* »⁴⁶. En d'autre terme c'est la reconnaissance de

⁴⁵ Brunelle-Lavoie L., 2002, « la définition du patrimoine religieux », *bulletin de la commission des biens culturels*, Québec, Ed. Laval-Lemay, P. 1-2.

⁴⁶ Lampron N., 2011, « La transmission du sens par l'éducation », in *Colloque; Mission du patrimoine religieux*, 10 juin, Nicolet, P. 1-5.

l'ensemble des édifices, ruine d'édifices, biens mobiliers, objets d'arts et héritage archivistique ayant servis au culte ; mais également des rituels, croyances et pratiques sociales propre à ce culte ou tradition religieuse comme faisant partie de l'héritage commun d'une nation ou d'un groupe social donné. Impliquant ainsi l'obligation de leur préservation et leur transmission aux générations futures. Le patrimoine religieux émane autant du cultuel que du socioculturel. Il représente un corpus fondamental pour la compréhension du long et complexe processus d'évolution des sociétés humaines, et des valeurs qui les ont marquées. Ils constituent un des plus illustres témoins de l'histoire commune d'une nation ou d'un groupe social.

Le patrimoine religieux est constitué de sanctuaires, temples, monastères, nécropoles, montagnes, arbres sacrées, stèles, inscriptions, refuges, chemins et d'ensembles plus vastes et complexes tels les villes saintes, les paysages sacrés et les routes de pèlerinage...Il comprend également un patrimoine mobilier composé d'objets, d'archives et de documents. Il ne faut pas oublier le patrimoine immatériel dont les rites, les traditions et toutes les pratiques religieuses qui s'y rattachent à ces lieux sacrés...

Bien que la reconnaissance du patrimoine religieux date de l'apparition du patrimoine, la complexité de ses composantes conjuguée au symbolisme religieux qui s'y rattache, rend la définition et la conservation du patrimoine religieux un sujet de controverse, régi par des enjeux qui dépassent souvent l'objet lui-même.

2.2.1. Les enjeux de la conservation du patrimoine religieux

Nombreuses sont les questions et les discussions qui portent sur le sens, l'intérêt et les enjeux de la conservation du patrimoine religieux. La définition, la sélection puis la conservation de ce patrimoine sont régies par deux facteurs principaux ; les jeux d'acteurs évoluant autour de ce patrimoine et les valeurs attribuées à celui-ci. Les acteurs chargés de la définition et de la gestion de ce patrimoine déterminent les valeurs. Ces dernières déterminent à leurs tours, les rapports au lieu et l'usage que l'on fait de ces biens. La sélection n'est jamais anodine, la conjugaison du cultuel au culturel, que symbolise le statut de patrimoine, attisent les enjeux culturels et identitaires. Sans oublier le rapport que l'objet entretient avec la mémoire collective. Pasquier ajoute également, la problématique de rupture de continuité de la mémoire des lieux religieux. A cet effet, il estime que « *la caractérisation d'un patrimoine nécessite de passer par une étape de reconstruction mémorielle du rapport à l'objet et que seule l'existence de cette mémoire (par extension d'un attachement) permettrait de valider la*

patrimonialisation »⁴⁷. De manière général la patrimonialisation sous entend des sélections et des choix que la société opère parmi les édifices et les objets du passé. Elle leurs attribue des fonctions de remémoration, décide de les faire vivre au présent et de les transmettre aux générations futures. Le patrimoine religieux tire sa spécificité et particularité du fait qu'il renvoie à la religion, un élément constitutif de l'identité intrinsèque de toute société humaine. Cette particularité rend l'acte de patrimonialisation des biens religieux plus délicat, et souvent assigné par les classes agissantes.

Dans le dernier point de ce chapitre, nous aborderons les édifices religieux en tant que composante du patrimoine religieux, ainsi que la problématique de leur patrimonialisation.

3. La patrimonialisation des édifices religieux

Edifices, ruines d'édifices, mobiliers, œuvres d'arts, pratiques et rituels, les composantes du patrimoine religieux différents. Toutefois les édifices religieux constituent la partie la plus émergente de ce patrimoine. Ils cristallisent également, tous les enjeux et contraintes régissant ce patrimoine. L'identification et la patrimonialisation de tout édifice implique des tris et des sélections, et par conséquent des exclusions. Les causes de celles-ci sont multiples ; appartenance à une époque révolue, à une religion autre que celle des groupes dominants ou rapport à la mémoire collective. Ainsi les édifices plébiscités patrimoine par les acteurs de la patrimonialisation sont largement protégés, contrairement aux autres. La patrimonialisation de cette seconde catégorie nécessite d'abord un effort de reconnaissance des valeurs intrinsèques de l'édifice, sans pour autant négliger son passé, aussi douloureux qu'il en soit. Avant d'aborder la problématique de patrimonialisation des édifices religieux des époques révolues, nous allons d'abord s'arrêter devant la patrimonialisation en tant que notion.

Sans avoir de définition précise dans la littérature des sciences sociales, la patrimonialisation est selon Andreea Potop Lazea, « *le processus suite auquel certains biens se transforment en patrimoine. Prise au sens large, je la définirai comme étant le processus complexe de production sociale du patrimoine qui commence par l'acquisition de la conscience patrimoniale, se manifeste, ensuite, par la réglementation du domaine pour finir dans les actions concrètes de classification et de protection du patrimoine. Au sens restreint, je comprendrai par patrimonialisation la réglementation du domaine et les actions concrètes*

⁴⁷ Pasquier, 2011, Op Cit, P. 25.

de classification et de protection du patrimoine »⁴⁸. Pour Jean Davallon la patrimonialisation est, « l'acte par lequel une norme, un canon hérité du passé, se trouve contesté, subvertie par une nouvelle catégorisation construite à partir du présent »⁴⁹. La patrimonialisation est la production du statut de patrimoine. Elle permet d'assurer une double continuité entre générations ; continuité physique par la présence de l'objet ou du monument et continuité de statut (symbolique). Ladite opération part du présent pour viser des objets du passé. En d'autre terme, le statut de patrimoine est attribué à partir du présent à des objets venant du passé. De ce fait, la charge de déterminer ce qui va être préservé pour être transmis à la postérité revient à ce processus complexe. Pour Paul Rasse « le processus de patrimonialisation, qui débute en aval par la sélection des traces et abouti en amont à leur interprétation, jusqu'à constituer une mémoire collective »⁵⁰. Dans ce processus de filiation inversée, pour reprendre l'expression de Jean Davallon, les descendants sélectionnent les traces affirmant la supériorité et la prospérité des aïeux auxquels ils s'identifient. Les édifices religieux en tant que l'une des productions les plus aboutie du génie humain sont parmi les plus visés par ce processus.

3.1. Les d'édifices religieux protégés

Si les édifices religieux constituent effectivement la composante essentielle du patrimoine religieux, il demeure indispensable, dans toute réflexion ou démarche de conservation de les appréhender comme un ensemble et de prémunir le contenu autant que le contenant. A cet effet, Poisson estime « qu'il est impossible de séparer un édifice de ce qu'il contient, et de séparer les objets d'un même édifice les uns des autres, et de leur destination, sous peine de leur faire perdre une partie de leur valeur, et notamment leur valeur anthropologique, c'est-à-dire leur valeur de témoignage humain. Bien sur qu'il existe des objets(ou des édifices) dont la valeur artistique ou symbolique est telle que, privés de tout contexte, de tout usage, de tout histoire, il conserve une valeur immense. Mais d'un point de vue patrimonial, ce sont ces ensembles qu'il conviendrait d'analyser, de juger de hiérarchiser pour une véritable politique de conservation »⁵¹.

⁴⁸ Potop Lazea A., 2010, « Pour une approche anthropologique des monuments historiques et de la patrimonialisation. Le cas de la Roumanie après 1989 », thèse de doctorat, université bordeaux II, Soutenue le 13 décembre, P. 74-75.

⁴⁹ Davallon, J. 2006, *Le don du patrimoine*, Paris, Ed Hermes Science Publications, P. 95.

⁵⁰ Rasse P., 2012, « traces, patrimoine, mémoire des cultures populaire », *ESSACHESS Journal for Communication Studies*, volume 5, numéro 2, P. 246-255.

⁵¹ Poisson O., 2000, « Enjeux et stratégies », in, Penez C., *Regard sur le patrimoine religieux*, acte du colloque le patrimoine mobilier religieux, Bour-en Bellay, France, du 30-09 au 2-10 1999, Dijon, Ed actes sud, P. 16-17.

Les édifices religieux conservés au titre de patrimoine constituent deux entités : la première est celle *des édifices vivants*, pour emprunter la terminologie de Poisson⁵². Autrement dit ceux qui sont toujours destinés au culte. Dans ce cas l'édifice ainsi que son mobilier sont entretenus et protégés, envers et contre tous, d'abord par leurs sacralités. La deuxième entité est celle des édifices religieux moribonds ou très peu utilisés voir même reconvertis. Cette catégorie est la plus délicate dans la mesure où ces édifices sont fragilisés par l'état d'abandon ou de reconversion et le mobilier en grande partie, disparu. Cette dernière catégorie nécessite d'avantage d'effort pour sa protection et pour trouver les fonctions adéquates à injecter dans ces édifices jadis sacrés. Outre la reconnaissance, la connaissance des valeurs de ces édifices est leur seul gage de protection. Nathalie Lampron estime que le visiteur doit être « *touché par ce patrimoine, touché pour se sentir interpellé, pour vouloir s'engager dans la connaissance, voire même pour se sentir responsable jusqu'à un certain point* »⁵³. Quand l'édifice religieux est reconverti, Pasquier estime que la nouvelle affectation est « *une solution compensatoire de la perte du cultuel...par l'accentuation du culturel. De fait, on reconnaît généralement au patrimoine religieux un double aspect : il est plus ou moins admis qu'il a un caractère cultuel et culturel* »⁵⁴.

Il faut souligner que les édifices reconvertis dont est question dans ce qui précède sont particulièrement ceux issues de la tradition religieuse des groupes dominants. Car contrairement aux édifices religieux des dites groupes et qui sont largement reconnus, ceux qui n'appartiennent pas à cette catégorie sont souvent exclus des processus de patrimonialisation. Bien que des exceptions existent, il demeure difficile d'accorder le statut de patrimoine aux œuvres et édifices réalisés sous la domination d'autres groupes. Cette interpénétration entre religion, valeurs socioculturelles et intérêt patrimoniale, rend la tâche de reconnaissance et de préservation de ce legs complexe. En dépit de leur rapport tumultueux à la mémoire, le devenir des édifices religieux des temps, que l'en nommera révolus, doit être garanti.

3.2. Les édifices religieux des temps révolus, mémoire et devenir

Etant des lieux hautement symboliques, les édifices religieux constituent la vitrine qui reflète toutes les mutations qui affectent une société. Ils peuvent parfois être construits sous la domination d'un autre courant de pensée et par des groupes sociaux qui ne sont plus

⁵² Poisson O., 2000, Op Cit, P. 20.

⁵³ Lampron N., 2011, Op Cit, P. 1-5.

⁵⁴ Pasquier J, 2011, Op Cit, P. 24.

dominants, à l'exemple des édifices religieux de culte non musulman construits sous la domination française en Algérie. Une fois cette époque révolue, ils deviennent des objets non désirés encombrant le paysage qui sont aussitôt reconvertis ou démolis. Dans tout processus de patrimonialisation, les sélections opérées donnent souvent la priorité aux traces dans lesquels les acteurs de patrimonialisation s'identifient. Du coup les édifices des temps que l'en nommera révolus, se trouvent exclus de la sphère patrimoniale. Projeter un devenir patrimonial à ces édifices passe inéluctablement par une relecture de la mémoire dont ils sont porteurs.

Etant une construction propre à chaque société, le patrimoine est qualifié par Rasse d'élément « *forts, structurant de la matrice mémorielle d'une collectivité qui se nourrit autant de commémorations, que de lieux ou de bâtiments symboliques. Ces derniers par leur permanence, leur visibilité, leur place dans la cité, leur masse physique et symbolique, contribuent, plus que tous autres, à ancrer la mémoire collective, à la certifier et à la stabiliser* »⁵⁵. Du fait de leur symbolisme et visibilité, la patrimonialisation des édifices religieux fait souvent l'objet de manipulation consciente ou inconsciente. En effet, par leur présence, ces édifices témoignent d'une histoire et sont porteurs d'une mémoire. Comme l'histoire et la mémoire sont deux modalités de construction de rapport au passé, ces édifices ne sont pas acceptés en tant que patrimoine. Ce dernier est souvent vu consubstantiel à l'identité nationale. La mémoire construit notre rapport au passé, le monument lui est le support commémoratif qui sert à certifier l'histoire. Les avis divergent en ce qui concerne la patrimonialisation des traces de groupes sociaux différents de ceux de l'époque du lancement du processus. Pour certains sociologues la patrimonialisation ne peut se faire, dans la mesure que « *le groupe social en question serait différent de celui de l'époque de construction du monument, donc au cas où le courant de pensée / de mémoire dominant à l'époque en serait autre que celui de la contemporanéité* »⁵⁶. Mais cet héritage présent au présent peut dépasser le statut de signe, renvoyant au passé, à celui de signal marquant, par sa présence, le paysage urbain. Andreea Potop Lazea fait une distinction « *entre deux types de mémoire sociale redevable au patrimoine bâti: une mémoire référentielle et une mémoire autoréférentielle. La première suppose un patrimoine se rapportant à quelque chose d'extérieur, la seconde un patrimoine qui se suffit à lui-même, qui ne renvoie pas à un passé où les gens du présent se*

⁵⁵ Rasse, 2012, Op Cit, P. 246-255.

⁵⁶ Halbwachs in Potop Lazea A., 2010, Op Cit, P. 41.

reconnaissent »⁵⁷. En d'autre terme si ce patrimoine est rejeté car il renvoie à une époque révolue et une religion autre que celle des groupes dominants actuelles, ces valeurs intrinsèques tels l'année d'édification, le style architectural, l'intégration dans le paysage architectural et urbain, etc, peuvent constituer un substantiel, à la mémoire référentielle et donner naissance à une mémoire autoréférentielle. De ce fait, le processus de patrimonialisation doit être déclenché pour conserver ce legs. Ladite opération sous entend la préservation du contenu et du contenant. Car la pratique de conservation du contenu sans le contenant peut être vue comme une modification des significations sociales de l'édifice. La transformation du contenu de ce dernier en pièces exposées confirme son appartenance à une époque révolue à jamais. C'est en lui-même un refus de les léguer intégralement à la postérité⁵⁸. En conclusion la conservation réelle d'un tel héritage à notre sens, est un moyen pour pérenniser la mémoire du passé aussi douloureux qu'il soit. Elle est également un moyen permettant en même temps, à la société de surmonter ce mal en se réconciliant avec le passé.

S'agissant du cas algérien relatif à la patrimonialisation des édifices religieux de culte non-musulman, sujet du présent travail, la reconnaissance de ce legs peine encore à se concrétiser. Après l'indépendance l'expérience maghrébine dans le domaine varient d'un pays à un autre. La Tunisie pionnière en la matière a signé *un modus vivendi* en 1964 avec l'église catholique. Cet accord garantie le libre exercice du culte catholique, définit le statut des biens de l'église et inflige à l'état tunisien la préservation des lieux de culte catholiques. L'état tunisien s'est porté garent que ces édifices ne seront utilisés qu'à des fins d'intérêt publics respectant leur ancien statut.⁵⁹. Le Maroc comme l'Algérie n'avaient signé aucun accord dans ce sens et les reconversions sont faites de manières spontanées.

Conclusion

A terme de ce chapitre portant essentiellement sur les édifices religieux, nous avons pu confirmer le lien intime entre ceux-ci et la religion. Cette notion polysémique tirée à hue et à dia constamment utilisée voir manipulée, projette son ombre sur les édifices religieux. En tant que production humaine la plus aboutie et matérialisation spatiale du sacré, ces derniers sont toujours sujets de controverses. Ils sont vénérés et respectés dans une tradition religieuse vivante, bannis, détruits ou au mieux reconvertis dès que les valeurs socioculturelles, qu'ils véhiculent, disparaissent. La religion n'est tout de même, pas la seule raison des

⁵⁷ Potop Lazea A., 2010, Op Cit, P. 42.

⁵⁸ Ibid. P. 52.

⁵⁹ Senhadji Khiat D., 2003, Op Cit, P. 60.

reconversions. Nous avons vu que les raisons sont plutôt variables d'une époque à une autre et d'une société à une autre. Néanmoins, la reconversion est demeurée un fait constant dans l'histoire de l'humanité. Cette action avait permis à de nombreux édifices, bien que parfois mutilés, de retrouver des nouvelles valeurs d'utilités et de traverser les âges. L'apparition de la notion de patrimoine avait toute fois, tracé la frontière entre la reconversion souvent symbolique de ces édifices et leur conservation patrimoniale. En effet, le patrimoine religieux est l'une des premières catégories à être hissée à ce rang. Tout de même, cette primauté s'y souvent heurté à la visibilité et au symbolisme de ce legs, rendent ainsi l'acte de sa patrimonialisation plus délicate. Les édifices religieux sont l'iceberg le plus discernable du patrimoine religieux. C'est également, eux qui cristallisent tout les enjeux de la patrimonialisation du legs culturel. L'édifice religieux est un patrimoine pluriel dont il faut tenir compte dans tout processus de patrimonialisation du contenu autant que du contenant, ainsi que de toutes les catégories d'édifices. Tout de même de nos jours encore, l'amalgame qui se fait souvent entre culturel et patrimonial, cause des exclusions de certaines catégories d'édifices en dépit de leurs valeurs intrinsèques. Nous avons pu démontrer la possibilité voir l'obligation de patrimonialiser et de préserver cette dernière catégorie, en se basant sur la mémoire autoréférentielle de cet héritage, mais également pour pérenniser et authentifié l'histoire passé d'une nation. En définitive la reconnaissance de cette dernière catégorie d'édifices ne peut qu'être bénéfique à la société. Elle lui permettra entre autre de se réconcilier avec son passé pour mieux projeter son avenir.

Partant de cette conclusion le prochain chapitre portera sur le cas algérien en se qui concerne le patrimoine religieux et la patrimonialisation des édifices religieux en générale.

DEUXIEME CHAPITRE

*Le patrimoine religieux en Algérie: une
diversité séculaire*

Introduction

Portée par le symbolisme religieux et auréolée par l'égard conféré par le poids des ans, l'histoire religieuse est le spicilège primordial pour la compréhension de quelque société. En effet, la religion avait joué un rôle crucial dans la structuration de la vie socioculturelle et politique de tout groupe social. L'histoire religieuse quant à elle, est la matrice ayant façonnée les temps présents par ses conflits, ses accommodations et ses cohabitations confessionnelles. En définitive le patrimoine religieux de quelque nation n'est que les sédiments de cette histoire. La lecture de l'histoire religieuse algérienne trouve ainsi, tout son sens dans ce chapitre dédié au patrimoine religieux algérien. En effet, peuplée depuis la nuit des temps, l'histoire religieuse de l'Algérie fut rythmée par l'évolution et la mutation des pratiques cultuelles. La religiosité des berbères était attestée depuis la nuit des temps, les premières traces de manifestations cultuelles trouvées par les archéologues remonteraient aux époques pré et protohistoriques. L'Algérie a connu également, le passage de nombreuses civilisations. Les croyances et pratiques religieuses de ces dernières se sont mêlées à celles des populations locales, pour former une mosaïque propre à cette contrée. En effet, Stéphane Gsell⁶⁰ confirme que l'Algérie est une terre où s'entremêle prières à Allah, et recours à l'intercession des saints, morts ou vivants. Outre l'héritage immatériel constitué de pratiques et de croyance, l'Algérie a hérité également, d'un nombre d'édifices et de vestiges d'édifices cultuels. Le premier point abordé dans ce chapitre revient sur cette histoire religieuse.

Cette rétrospective nous permettra de saisir la diversité séculaire du patrimoine religieux algérien. Cette dernière devait théoriquement, être traduite par la richesse typologique, chronologique et même confessionnelle des biens culturels protégés. Cependant étant tributaire du sens et de l'évocation du passé, les biens plébiscités patrimoine ne matérialisent pas souvent un foisonnement historique et typologique, mais plutôt une vision doctrinale. Les biens culturels protégés en Algérie confirment ce constat. La seconde partie de ce chapitre portera sur les biens culturels protégés en Algérie. La lecture desdits biens ne permettra de mettre l'accent sur la faible représentativité de certaines périodes, tels la période coloniale. En effet, le nombre d'édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles classés, demeure largement en deçà de la diversité de ce legs. Plus encore les rares biens classés souffrent d'un manque d'entretien flagrant. Dans le dernier point de ce chapitre nous aborderons les édifices de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles protégés.

⁶⁰ Gsell S., 1927, *Histoire ancienne de l'Afrique du nord tome VI ; les royaumes indigènes vie matérielle, intellectuelle et morale* », Paris, éd librairie hachette, P. 123-124.

1. Le paysage religieux algérien, rétrospective

Située au cœur de l'Afrique du Nord, l'Algérie est peuplée depuis près d'un 1,7 million d'année⁶¹. Durant sa longue histoire, elle a connu le passage de nombreuses civilisations ; allant des phéniciens jusqu'aux français, en passant par les romains, les byzantins, les ottomans... Chaque nouvelle occupation était accompagnée d'une modification du paysage religieux. En effet, terre de saint Augustin et des premiers musulmans arrivés en Andalousie, l'Algérie est cette terre de brassage culturel où sont entremêlés et fondus de nombreux cultes et pratiques religieuses. Elle a connu des siècles de paganisme où se sont entremêlées les croyances séculaires locales au Baal phénicien et au Jupiter Romain. Puis après des siècles de christianisation triomphante, l'arianisme Vandale avait sonné le glas du culte du Christ sur cette terre. L'arrivée de l'islam changea encore un fois la donne en sa faveur. Celui-ci n'était plus menacé en tant que culte dominant qu'avec l'arrivée des français en 1830. En effet, ces derniers avaient apporté des modifications majeures à l'ordre établi depuis des siècles. Ainsi le catholicisme est devenu le nouveau culte dominant et le judaïsme, culte vieux sur cette terre de plus de deux mille ans, s'est métamorphosé à jamais. Ces cultes se sont de tout temps, mêlés aux croyances autochtones pour créer une mosaïque culturelle propre à cette contrée. Ainsi, au fil du temps, les répercussions des mutations affectant les croyances et pratiques religieuses en Algérie, se ressentent également sur les édifices religieux. Chaque nouveau culte dominant s'approprie d'abord les édifices religieux des prédécesseurs ou les détruit avant de concevoir ces propres lieux. Dans ce qui suit, nous allons présenter succinctement d'abord l'évolution des pratiques religieuses en Algérie puis les édifices religieux. Etant en relation directe avec notre travail de recherche, les modifications apportées par la colonisation française seront d'avantage scrutées. S'agissant des édifices religieux, l'accent sera mis également, sur les édifices religieux des cultes non-musulmans sous la domination française.

1.1. La période préchrétienne

Bien que les anciens berbères n'aient développé aucune religion propre, nombreuses croyances et rites furent développés. Certains archéologues relèvent chez les berbères des traces de zoolâtrie voir même de totémisme. En effet, pour Gsell, certaines gravures rupestres datant du deuxième millénaire avant J.-C. trouvées près de Constantine, dans le sud oranais et le grand sud montrant « un bélier, le cou souvent entouré d'un collier, la tête coiffée d'un gros

⁶¹ Rassoul H., Dahli M., 2013, « Les pratiques et monuments funéraires protohistoriques en Algérie: un patrimoine pluriel en péril », communication au II^{ème} congrès international sur l'archéologie de transition, Evora Portugal, 29 Avril - 1^{er} Mai, P. 1-15.

objet de forme arrondie, sphère plutôt que disque, que parfois, une sorte de jugulaire semble maintenir »⁶², prouve la large diffusion du culte des béliers. René Basset⁶³ quant à lui, rapporte que la dédicace à un dragon trouvée à Tipaza, est probablement destinée au serpent de bronze à tête dorée, que les païens adoraient dans cette ville. D'autres archéologues mettent l'accent également sur l'adoration, du taureau, du lion ou même des singes. Cependant, des études récentes réfutent toute forme de zoolâtrie chez les anciens berbères. L'argument avancé par les partisans de cette théorie est les nombreuses gravures rupestres sur lesquelles le taureau et le bélier par exemple, sont montrés en offrandes à d'autres divinités⁶⁴.

Une bonne partie de la Berbérie avaient également vénéré le soleil et la lune. Les adoreurs de ces deux astres existaient encore jusqu'à la conquête arabe. Les anciens berbères offraient à ces astres des offrandes et des sacrifices. Le culte d'Ammon fut également l'un des cultes les plus répandus. Pour Gsell « les gravures du Sud oranais attestent que le culte d'Ammon s'implanta de bonne heure en Berbérie. Il s'y maintint après la venue des Phéniciens, après la conquête romaine, non sans subir, dans une grande partie de cette contrée, des transformations plus ou moins profondes. Il s'étendit donc sur tout le Nord du continent africain »⁶⁵. Les accidents des terrains tels les montagnes, les grottes, les rochers et les rivières étaient également perçus comme des divinités ou des sièges de divinités. L'apport des autres civilisations notamment égyptiennes, puniques, romaine et même soudanaise aux pratiques religieuses autochtones fut incontestable. Par exemple l'attribution de Génie pour chaque ville, semblait une imitation de la coutume romaine personnifiant chaque ville par un Génie⁶⁶. Parfois certaines tribus Berbères adoptaient complètement la religion des vainqueurs. René Basset⁶⁷ ajoute que Septime Sévère africain d'origine, était adoré en Afrique du Nord. Ce dernier ne fut pas le seul souverain vénéré par les berbères. Pendant les temps les plus anciens notamment au temps d'indépendance, les rois indigènes furent adorés. Les inscriptions recueillies à Bougie, dédié au roi Ptolémée fils de Juba, confirment les faits. Les anciens berbères avaient développé également de nombreux rites tels ceux liés aux céréales ou à la pluie. En cas de sécheresse prolongée par exemple, les

⁶² Gsell S., 1927, Op Cit, P. 126.

⁶³ Basset R., 1910, *La religion des berbères*, Paris, Editeur Ernest Leroux, P. 24.

⁶⁴ Rassoul H., 2012, « *Les monuments funéraires, un patrimoine pluriel en péril* », mémoire de magister, université mouloud Mammeri Tizi Ouzou, P. 22.

⁶⁵ Gsell S., *Histoire ancienne de l'Afrique du nord tome I, les conditions du développement historique les temps primitifs la colonisation phénicienne et l'empire de Carthage*, Paris, éd librairie hachette, P. 252.

⁶⁶ Basset R., 1910, Op Cit, P. 10.

⁶⁷ Ibid, P. 24-25.

anciens berbères promenaient une grande cuillère en bois (Ghonja), ils l'habillaient avec des chiffons pour faire une sorte de poupée qu'ils appelaient la fiancée d'Anzar⁶⁸.

La première religion monothéiste, ayant fait son éruption en Algérie fut le Judaïsme. Les historiens ne s'accordent pas sur la date exacte de son introduction, certains la situent dans la plus haute antiquité. Cette hypothèse stipule que les commerçants juifs auraient accompagné les phéniciens dans leurs comptoirs installés en Afrique du Nord. D'autres estiment que les juifs auraient trouvé refuge en Afrique du Nord après la destruction de Jérusalem en l'an 70 par Titus. Ce fait auraient causé la déportation de milliers de juifs vers la Cyrénaïque, puis vers le reste du Maghreb⁶⁹. Ces juifs auraient converti des populations berbères au judaïsme. Néanmoins le judaïsme pratiqué sur cette terre ne manquait pas d'emprunts aux cultes païens préexistants. Pour Ayoun R et Cohen B⁷⁰ le judaïsme algérien est d'inspiration pharisienne. Les auteurs soulèvent également quelques emprunts aux rites puniques, notamment les signes protecteurs tels la main de Fatma. Ils soulèvent également, des emprunts aux rites animistes berbères, à l'exemple des traces du culte solaire, relevées chez certaines communautés juives du Sud. Ces dernières comptaient par exemple, les jours de fête du début du jour au début du jour d'après... Sous l'empire romain, la liberté du culte ainsi que le droit de cité étaient accordé aux juifs d'Afrique du Nord, comme à tous les juifs de l'empire par l'édite de Caracalla de 212.

Outres les gravures rupestres, les traces matérielles les plus tangibles ayant parvenues à nous de ces temps lointains, sont des monuments essentiellement funéraires. Ces derniers étaient parfois également des lieux servant à la pratique cultuelle. Les premières traces d'édifices dédiés proprement au culte, datent de la présence romaine, nous citons à titre d'exemple le temple de Tébéssa, le capitole de Timgad ou encore celui de Lambèse. Le temple de Théveste qui fut probablement érigé au III^{ème} siècle, faisait selon Stéphane Gsell⁷¹, 18m, 80 de long et 9m de large. On ignore à quelle divinité fut dédié. A l'époque byzantine il fut reconverti en église. Sous la colonisation française, il est devenu une fabrique de savon, un bureau du service du génie militaire, une cantine, une prison, une église puis un musée... Aujourd'hui il est

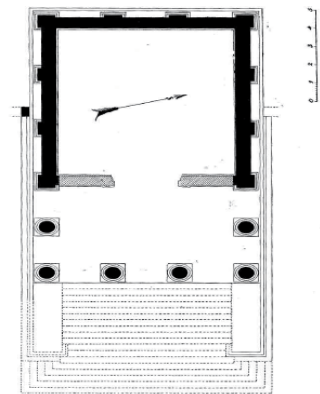


Figure 2.6: Plan du temple de Théveste
Source: Gsell S, Op Cit, P. 134.

⁶⁸ Gsell S., 1927, OP Cit, P. 120-121.

⁶⁹ Allouche- Benayoun J., Bensimon D., 1989, *Juifs d'Algérie hier et aujourd'hui*, Paris, Ed Privat, P. 12.

⁷⁰ Ayoun R., Cohen B., 1982, *Les juifs d'Algérie deux mille ans d'histoire*, Paris, Ed Jean Claude Lattès, P. 31-35.

⁷¹ Gsell S., 1901, *Les monuments antiques de l'Algérie tome I*, Paris, éditeur Albert Fontemoing, P. 133-134.

classé patrimoine national. Le temple d'Esculape à Lambèse quant à lui, fut érigé à l'honneur d'Hygie, déesse protectrice de la Santé et d'Esculape dieu de l'art médical. Construit sous Marc Aurèle et Lucius Verus par la légion III Augusta, la particularité de ce temple vient de ses colonnes doriques ornant le fronton. Il faut signaler que cet ordre est assez rare en Afrique du Nord où l'architecture impériale employait d'avantage l'ordre corinthien. Timgad fut quant à elle dominée par un temple mesurant 53 mètres de long et 23 de large. Le Capitole de Timgad fut dédié à la divine triade capitoline, Jupiter, Junon et Minerve⁷². Il ne reste aujourd'hui de cet édifice que quelques vestiges. Les traces d'autres temples de moindres dimensions furent trouvées à proximité des temples sus cités, mais également à Cuicul (Djemila), à Tighzirt, près de Constantine, à Guelma...

La présence juive à cette époque s'est attestée par les nombreuses inscriptions et épitaphes trouvées à Cirta, près de Sétif et Auzia actuelle Sour El Ghouzlane. Les vestiges d'une synagogue datant du III^{ème} siècle, sont également trouvés à Sétif. La colline dite des temples à Tipaza abritait également, les restes d'une synagogue. Cette dernière fut érigée au milieu du IV^{ème} siècle probablement sur les vestiges du temple du Dragon⁷³.

La propagation du christianisme sous l'occupation romaine avait mis un terme à certaines pratiques païennes ancestrales et causée la destruction ou la reconversion de nombreux édifices. Néanmoins le judaïsme et certaines pratiques du paganisme ont su s'adapter à toutes les mutations culturelles qui ont suivi.

1.2. De la propagation du christianisme à l'arrivée de l'islam

Nous ignorons quand et comment le christianisme fut introduit en Algérie, mais il marqua pendant près de trois siècles le paysage religieux algérien. Basset⁷⁴ estime que le christianisme s'est propagé dans les cités antiques algériennes simultanément à sa propagation à Rome. Il ajoute qu'il faut chercher les premiers foyers chrétiens chez les communautés juives. L'histoire du christianisme algérien fut marquée par de nombreux schismes notamment donatistes au IV^{ème} siècle, du nom de l'évêque « Donat », et Circoncellions. Le christianisme algérien fut également marqué par des personnalités emblématiques, tels Saint Augustin qui a vécu au II^{ème} siècle et qui est devenu l'évêque d'Hippone. Ce christianisme fut encore connu par un fort culte de martyrologie, par ses saints et docteurs de théologie ayant marqué à jamais

⁷² Gsell S., 1901, Op Cit, P. 139-142.

⁷³ Richard Ayoun, 2006, « Les Juifs d'Algérie. Au-delà des pressions officielles et des lobbies de mémoire », communication au colloque : pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne, 20-22 juin, Lyon.

⁷⁴ Basset R., 1910, Op Cit, P. 37.

la christianité. Nous citerons entre autre Saint Cyprien, Sainte Salsa, Sainte Marcienne, Saint Sérapion...⁷⁵ Comme le judaïsme, le christianisme aurait toléré un certain éclectisme religieux pour encourager les reconversions des autochtones. Mais après la chute de l'empire romain, les Vandales s'emparèrent de l'Afrique du Nord et imposèrent l'arianisme comme religion officielles. Cependant, les tribus ou leurs fractions gagnées au judaïsme et au christianisme avaient gardé leurs religions. L'arrivée des Byzantins assoit de nouveaux l'hégémonie de l'église, mais celle d'orient cette fois-ci. Les byzantins avaient forcé les populations locales à la reconversion au VI^{ème} siècle. Ainsi toute la Berbérie septentrionale s'est vue contrainte de se convertir au christianisme. En dépit de cette reconversion forcée, certaines tribus berbères, monothéisme ou non, étaient repliées derrière les montagnes pour poursuivre la lutte contre le pouvoir byzantin⁷⁶. Ce fait avait accentué par la même occasion les dissonances entre les différentes églises. Les juifs assimilés aux ariens, aux donatistes et aux païens, étaient exclus de toutes les charges politiques. Ils se sont vus interdire le droit de posséder des esclaves chrétiens par l'édit de Justinien 1^{er} datant de 535⁷⁷. Tout comme les tribus païennes, les juifs n'étaient pas en marge des conflits opposant les autochtones aux autorités byzantines. Le paysage religieux algérien resta ainsi jusqu'à l'arrivée de l'islam.

Cette longue période est également, marquée par le nombre considérable de ses églises, issues principalement de la reconversion de synagogues et de temples païens. En effet, les premières églises romaines furent domiciliées dans les anciens temples païens. A l'arrivée des vandales, les lieux de culte furent les premiers à être brûlés et détruits. L'église est vraiment née de ses cendres à l'arrivée de byzantins. En effet, ces derniers avaient utilisé les traces et les ruines des églises romaines pour construire leurs églises. En dépit de l'absence de données permettant une datation précise, Jean Pierre Caillet⁷⁸ estime que les premiers édifices datent du IV^{ème} siècle. Gsell quant à lui, avait recensé les traces de près de 170 édifices. En effet, les dissonances religieuses se répercutaient également sur les édifices. Parfois dans la même agglomération l'église officielle côtoie l'église dissidente. Ce fait révèle l'ampleur des querelles théologiques à l'époque. La multiplication des chapelles abritant les sépultures de martyres était également, une pratique courante. S'agissant des caractéristiques architecturales de ces églises, elles étaient généralement orientées de l'Ouest à l'est, le presbyterium était au

⁷⁵ Bérard V., 1857, *Les saints de l'Algérie*, Valence, éditeur imprimerie Marc Aurel, P. VI-VII.

⁷⁶ Ayoun R., Cohen B., 1982, Op Cit, P. 39.

⁷⁷ Ayoun R., 2006, Op Cit.

⁷⁸ Caillet J P., 2005, « Vie (et survie) des sanctuaires chrétiens du Maghreb ; le cas de la Maurétanie césarienne », in, *lieux de Culte : aires votives, temples, églises, mosquées*, acte du IX^{ème} colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord antique et médiévale, Tripoli, 19-25 Février, P. 238.

levant et la façade principale au couchant. Les églises Nord Africaines étaient peu ornées, parfois la décoration se résumait en un recueil et un réemploi des éléments existants. Berque affirme qu'aux monuments voisins tombés en ruine, ont été empruntés « *les socles de statues, les entablements, les colonnes, les chapiteaux...* »⁷⁹. De manière générale les archéologues classaient ces églises en trois catégories ; premièrement les églises à plusieurs nefs sans transepts. Dans cette catégorie les tribunes, l'atrium et les portes latérales étaient rares, quant à l'abside demi-circulaire, il était parfois remplacé par un espace carré en arrière de la nef. Le deuxième type est l'église à une seule nef. Il s'agit généralement des petites chapelles qui ont une forme rectangulaire avec une abside arrondie La troisième catégorie est celle des chapelles en forme de trèfle. Bien que l'église d'Afrique ait de nombreuses relations avec Rome, son style architectural ressemblait d'avantage à celui des églises de la Syrie et de l'Egypte⁸⁰.

Il faut noter que la découverte de l'ensemble des édifices chrétiens s'est faite à l'époque coloniale. Un intérêt non anodin, émanant d'enjeux politiques et idéologiques. En effet, Dondin-Payre Monique estime que « *la découverte des lieux de cultes chrétiens de l'Afrique du Nord a constitué un enjeu particulier dans l'évaluation symbolique du passé antique de la région, enjeu plus lourd que celui de l'héritage global des romains, car le christianisme cristallise les valeurs de la civilisation occidentale introduite par Rome, balayées par les Arabes, et qui semblait légitime de réinstaller... l'absence du patrimoine religieux attendu en Algérie, terre de naissance de saint Augustin, privait donc la conquête, au-delà de la désillusion idéologique, d'une justification politique* »⁸¹. A travers la magnificence et la permanence des ruines chrétiennes, la France coloniale voulait prouver la continuité de la foi chrétienne en dépit de la rupture causée par l'instauration de la foi musulmane. Mais la stupéfaction et le désarroi furent plutôt immenses face à la pauvreté des traces chrétiennes retrouvées. S'ajoute à sa le fait que celles retrouvées étaient généralement issues de réemploi et de reconversion d'édifices anciens. Rares sont les édifices qui se sont avérés chrétiens dès le départ⁸².

La principale raison de cette disette des traces chrétiennes est la propagation de l'islam, en effet, ce dernier avait métamorphosé à jamais le paysage religieux algérien.

⁷⁹ Berque A., *Art antique et art musulman en Algérie*, Cahier du centenaire IV, Editeur comité national métropolitain du centenaire de l'Algérie, P. 22-25.

⁸⁰ Ibid., P. 40- 42.

⁸¹ Dondin -Payre M., 2005, « La découverte des lieux de cultes chrétiens en Afrique du Nord au XIX^{ème} siècle: la réalité et l'imaginaire », in, *lieux de Culte : aires votives, temples, églises, mosquées*, acte du IX^{ème} colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord antique et médiévale, Tripoli, 19-25 Février, P. 177.

⁸² Ibid. P. 180.

1.3. De la propagation de l'islam à 1830

La conquête arabe au Maghreb avait débuté en 670 à partir de l'Afrique mineure. En 707 Carthage avait capitulé, néanmoins, l'islamisation de l'ensemble du territoire maghrébin a duré plus de soixante dix ans⁸³. Conséquence direct de la propagation de l'islam, l'Eglise Nord Africaine et après plus de deux siècles de règne, entama une rapide décadence. Ainsi des deux cents évêques qu'elle comptait à l'arrivée des musulmans, ils n'en subsistaient que cinq en 1053. Les historiens rapportent que l'esprit indépendantiste berbère et sa forte ambiance l'avaient poussé à apostasier maintes reprises, puis à berbérifier l'islam comme il a berbérifié le christianisme, le judaïsme et tous les cultes païens. Comme ils étaient donatistes et circoncellions contre l'église officielle, les berbères avaient adopté parfois, le Kharidjisme ou le Chiisme contre l'Islam officiel. Ils avaient également, contribué à la propagation de l'islam en Espagne. L'islam sunnite malikite fut définitivement instauré sous le règne des Almoravides puis celui des Almohade⁸⁴. Le culte des saints Marabouts est une autre spécificité de l'islam maghrébin. A force de cohabitation, certains saints étaient simultanément vénérés par les juifs et les musulmans. Durant tout le moyen âge, le Maghreb central connaîtra de nombreux royaumes allant des Rustumides, jusqu'aux Ziyanides, en passant par les Hammadites, les zirides et autres. Sous les règnes de ces différents royaumes les communautés juives et chrétiennes ont continué d'exercer leurs cultes. Basset⁸⁵ rapporte qu'il y avait un évêque portant le titre de Khalifa à la Qalâ des Béni Hammad. Ce dernier émigra avec eux à Bougie sous En Nasser. Il ajoute qu'à Tlemcen en 1068, il y avait une église fréquentée par les restes d'une population chrétienne. Avec l'implantation des espagnoles au XVI^{ème} siècle, notamment à Oran le christianisme est redevenu le culte dominant et un évêque était nommé dans cette ville. La présence juive quant à elle, s'est renforcée par les nouveaux juifs arrivés avec la conquête arabe, venus essentiellement d'Arabie et du Yémen. La communauté juive va se structurer d'avantage durant cette période. Ayoun R Cohen B⁸⁶ rapportent que « *le Maghreb central conservera, entre l'an mille et la fin du moyen Age, de treize à seize communautés structurés...Constantine, Bejaïa, Alger, Breshk, Ténès, Mostaganem, Gourara, Mazuna, Mazagran, Oran, Tlemcen, Tamentit, Ouargla, Touggourt, Biskra, N'Gaous, le Mزاب* ». Les deux communautés juive et chrétienne furent régies par la loi islamique de la Dhima. Elles vivaient dans des quartiers spécifiques, souvent périphériques. Après la Reconquista en Espagne, le Maghreb central était une terre d'asile

⁸³ Kaddache M., 1992, *L'Algérie médiévale*, Alger, ENAL, P. 4.

⁸⁴ Berque A., Op Cit, P. 59-60.

⁸⁵ Ibid, P. 39.

⁸⁶ Ayoun R Cohen B, 1982, Op Cit, P. 62.

pour les musulmans et les juifs pourchassés par les rois catholiques. Ainsi aux juifs autochtones, appelés les Tochabim ou Touchavim, se sont ajoutés les juifs espagnols ou les Megorachin⁸⁷. Cette Inquisition en Espagne, avait compromis d'avantage la présence chrétienne en Algérie. Les choses ne se sont pas arrangées pour cette communauté sous le règne des ottomans, venus principalement pour expulser les espagnoles. A cette époque la présence chrétienne s'est résumée à quelques captifs et esclaves. Les juifs quant à eux, avaient gardé leur autonomie et une nouvelle communauté de juifs Livournais s'est installée. Jusqu'à la conquête française, l'organisation de la vie communautaire juive fut confiée à des chefs de la nation appelés Mokdem. Ces derniers étaient nommés par les princes des lieux. Les beit Eddine ou les tribunaux rabbiniques étaient chargés de l'exercice de la justice⁸⁸. Toutefois, cette organisation concernait d'avantage les juifs citadins. En effet, jusqu'au XIX^{ème} siècle, ils restaient encore quelques tribus juives nomades. Les communautés juives d'Afrique du Nord avaient fait de l'étude de la Kabbale une de leurs spécificités⁸⁹.

Les traces matérielles qui subsistent de cette longue période sont essentiellement des mosquées et des zaouïas. Les caractéristiques architecturales de ces différentes mosquées varient d'une dynastie à une autre et d'une période à une autre. Nous présentons ci-dessous un tableau récapitulatif des principales mosquées historiques héritées de cette période⁹⁰.

Mosquée Sidi Okba	
Lieu: village de Sidi Okba (à 20 km de Biskra) Période de construction: 686-1025 Dynastie : Ziride Matériaux de construction: Bois, troncs de palmier, enduit, pierre et chaux. Pour le décor bois et céramique Destinataire: Al-Mu'izz ibn Bâdîs, souverain ziride Dimensions: mosquée, 59,4 x 36,6m (s=2174,04m ²); salle de prière: 23,8 x 21,4m (s=509,32m ²)	
Figure 2.7: Mosquée de Sidi Okba. Biskra	
Mosquée de la Qal'a des Banû Hammâd	

⁸⁷ Allouche- Benayoun J., Bensimon D, 1989, Op Cit, P. 15.

⁸⁸ Ibid. P. 19.

⁸⁹ Ibid., P. 74.

⁹⁰ Menhour A., 2012, « Evolution de la mosquée en tant que patrimoine architectural religieux, cas de la mosquée ottomane à Constantine », mémoire de magister, université de Constantine.

Lieu: Monts du Hodna (wilaya de M'sila)

Période de construction: édification en 1007-1008, modifications entre (1062-1089).

Matériaux de construction: Mortier de gypse, sable et chaux, brique, bois. Pour le décor stuc, marbre, brique, mosaïque de céramique

Commanditaires: Hammâd ibn Bulughin. Pour la seconde phase de construction, l'émir Al-Nâsir (1062-1089) ou al-Mansûr (1062-1105)

Dimensions: 64 x 56m; H. minaret: 25 m; salle de prière: 53.5 x 34m; cour : 53 x 27m



Figure 2. 8: Minaret de la mosquée de la Qala des Béni Hammad

Grande mosquée de Constantine

Lieu: Constantine.

Période de construction: 1135 sous les: Hammadites

Matériaux de construction: Mortier de gypse, sable et chaux, brique, bois. Pour le décor: verre, stuc, marbre, brique, mosaïque de céramique

Dimensions: 24 x 22.10 m ; H. minaret 25m

Commanditaires: yahia ibn tamim ibn Al-Mu'izz ibn Bâdîs



Figure 2.9: Grande mosquée de Constantine

Grande Mosquée Alger-djamaa el-kebir

Lieu: Alger

Période de construction: 1097 et le minaret 1324 sous les: Almoravides

Matériaux de construction: Pierre, brique, tuile, bois. Pour le décor céramique, bois

Destinataire: Yûsuf ibn Tâshufîn (1062-1106)

plan rectangulaire, plus large que profond, couvert de doubles toitures en tuiles



Figure 2.10: Grande mosquée d'Alger

Grande Mosquée Tlemcen Djamaa el-Kebir

Lieu: Tlemcen

Période de construction : Mosquée: 1136, minaret : 1236 sous les Almoravide

Matériaux de construction: Pierre, brique, plâtre. Pour le décor marbre, plâtre sculpté et ajouré, céramique, bois.

Destinataire: 'Alî ibn Yûsuf ibn Tâshufîn

Dimensions: 60 x 50 m; salle de prière: 49,30 x 25 m; minaret, H. 29,15 m



Figure 2.11: Grande mosquée de Tlemcen

Mosquée et minaret du Mechouar	
Lieu: Tlemcen, période de construction: Fin VIIe-début VIIIe siècle, fin Xe-début XIVe siècle sous les: Zianide Matériaux de construction: Pierre, pisé, brique. Pour le décor : brique, mosaïque de céramique, céramique lustré Destinataire: Abû Hammû Mûsâ Ier Dimensions: Minaret : H. 25,22 m	 Figure 2.12: Mosquée et minaret du Mechouar
Mosquée de la Pêcherie à Alger	
Date de construction: 1660 Matériaux: Pierre, marbre, brique, plâtre. Pour le décor Céramique, bois Destinataire: Dey Mustapha Pacha Dimensions : 39,50 x 24 m ; minaret : H. 30 m. Cette mosquée hanafite, fut construite sur l'emplacement de la medersa Bou Anan -Son plan est basilical, ses trois nefs perpendiculaires au mur de la qibla sont coupées par cinq travées.	 Figure 2.13: Mosquée de la Pêcherie à Alger
Tableau 2.1 : Quelques mosquées historiques d'Algérie	

S'agissant de la synagogue, la place qui lui était réservée, était celle réservée à la communauté juive ; toléré mais contrainte à la discrétion. En effet, les synagogues se distinguaient mal des habitations, souvent elles se fondaient dans les dédales des quartiers juifs. De style néo mauresque, elles se résumaient généralement à de simple pièces d'à peine 100 m². Ce constat n'est tout de même pas généralisé. Dans l'Ouest algérien notamment à Tlemcen, les juifs jouissaient d'avantage de liberté, même sous le règne des ottomans. Les six (6) synagogues construites dans cette ville entre 1790 et 1800 par le Bey Mohamed, attestent de cette particularité. Les synagogues appartenaient souvent à des propriétaires privés, ces derniers les obtiennent généralement en héritage. Les synagogues jouaient un rôle bien plus que celui d'un lieu de culte. Elles étaient les centres de vie et les lieux de rassemblement de la communauté juive.

A force de cohabiter depuis des siècles, un certain syncrétisme culturel et cultuel est né entre les deux communautés musulmanes et juives. Assan⁹¹ affirme à cet effet, qu'à l'exemple

⁹¹ Assan V, 2004, «Les synagogues dans l'Algérie coloniale du XIX^{ème} siècle », *Archives Juives*, Vol37, P.70-85.

des *ghrîbas* de Bône et de Biskra qui étaient des lieux de pèlerinages communs aux juifs et musulmans, nombreuses sont les lieux de culte et saints vénérés par les deux communautés. Quant aux édifices chrétiens, les plus importants sont ceux construits sous le règne espagnol. Ces derniers avaient également, reconverti des mosquées et des synagogues en églises. Les plus importants sanctuaires chrétiens construits à l'époque, sont ceux édifiés à Oran. Nous citerons entre autre la chapelle dite Notre Dame du Salut, communément connue sous le nom de chapelle de Santa Cruz. Cette dernière est construite entre 1698 et 1708 par le gouverneur de la ville, le marquis de Santa Cruz⁹².

De manière générale, de la propagation de l'islam jusqu'à l'arrivée des français, la religion musulmane fut embrassée par la majeure partie des populations locales et elle s'est durablement installée. L'édification des mosquées s'est également prospérée. Cette situation n'a été bouleversée que par l'arrivée des français en 1830.

1.4. La colonisation française

L'arrivée des français transforma encore une fois le paysage religieux algérien. Dès le début de la colonisation, le clergé voyait dans cette occupation une aubaine pour faire ressusciter le christianisme sur la terre de Saint Augustin. Le fait que la colonisation était de peuplement avait également, joué un rôle dans l'implantation de certains cultes. Ainsi de nombreuses modifications furent apportées d'abord aux cultes des populations autochtones, à savoir le culte musulman et juif. Le christianisme essentiellement catholique, fut également au fur et à mesure, implanté et structuré.

1.4.1. La réorganisation du culte musulman+-+--+

La convention De Bourmont signée entre ledit général et le Dey Hussein, comportait dans son article 5 l'engagement de la France à respecter le libre exercice de la religion musulmane⁹³. Mais cette convention fut bafouée et le culte musulman avait fait l'objet d'un contrôle par la nouvelle autorité. En effet, les écoles coraniques, les confréries religieuses, les fêtes religieuses et les pèlerinages étaient surveillés par un système d'autorisations. Les biens des fondations pieuses (*habous*), furent également confisqués puis administrés par les domaines. Ils furent vendus, par la suite aux colons européens. Constituant une transgression à la convention De Bourmont, ces actes avaient exaspéré la population musulmane. Cette

⁹² Gandini J., 1992, *Les églises d'Oranie 1830-1962*, France, Ed Gandin Jacques, P. 78.

⁹³ Raberh A., 2004, « La séparation des Églises et de l'État à l'épreuve de la situation coloniale. Les usages de la dérogation dans l'administration du culte musulman en Algérie (1905-1959) », *Politix* vol 17, n° 66, septembre. P. 1-18.

dernière avait protesté contre tous ces agissements. Suite à ces événements, la commission dite d'Afrique est née en 1843 pour enquêter sur le respect de la convention. Le rapport de ladite commission avait affirmé le non respect de la convention. L'arrêté ministériel du 30 avril 1851, organisa le culte musulman⁹⁴. Sous les ordres de l'amiral De Gueydon en 1866, une nouvelle politique plus radical visant à convertir les musulmans au christianisme fut mise en place. Dès 1880, un retour vers une politique de tolérance fut constaté. En conclusion, le contrôle des édifices et du personnel, avait permis à l'administration coloniale d'avoir la main mise sur le culte musulman. La loi de séparation de l'église et de l'état encouragea les musulmans algériens à réclamer d'avantage d'autonomie dans la gestion de leurs cultes⁹⁵.

Ayant compris l'enjeu et l'intérêt du contrôle de la religion, l'administration coloniale ne s'est pas contentée du contrôle du culte musulman. Elle a fait pareille avec la communauté juive, mais elle a notamment œuvré pour l'organisation du catholicisme. Le point suivant porte justement, sur les modifications apportées aux cultes non-musulman.

1.4.2. L'organisation et la réorganisation des cultes non musulmans

Comme le culte musulman, le judaïsme fut à son tour restructuré. Les modifications concernaient d'abord les composantes de la communauté ; au juifs autochtones, essentiellement séfarades, se sont joints quelques juifs ashkénazes. Puis les transformations avaient porté sur l'organisation communautaire. Au fur et à mesure, le judaïsme algérien s'est réformé suivant le modèle français. D'abord en contre partie de la désignation d'un adjoint israélite dans chaque conseil municipal, le poste de chef de la nation juive fut supprimé en 1836. L'ordonnance royale de Saint Cloud du 9 novembre 1845, aligna le judaïsme algérien sur le judaïsme français⁹⁶. Le même décret dota également, la population juive de trois Consistoires ; le Consistoire israélite algérien, sis à Alger, et les deux consistoires provinciaux, siégeant à Oran et Constantine. Ces consistoires étaient composés selon Allouche- Benayoun et Bensimon « *de membres laïcs et d'un rabbin nommé par le ministre de la guerre* »⁹⁷. La création de ces institutions entraîna la suppression totale de toutes les institutions traditionnelles de la judaïcité algérienne, tels les tribunaux rabbiniques. Les réformes avaient atteint le culte lui-même avec la désignation de rabbins français à la tête des principaux lieux de cultes juifs. Il faut noter que les juifs du Sud sont restés à l'écart de ces

⁹⁴ Valérie Assan., 2012, « Les consistoires israélites d'Algérie au XIXe siècle », in, Armand Colin, (<http://www.armand-colin.com/livre/425739/les-consistoires-israelites-d-algerie-au-XIX-siecle.php>.) consulté en octobre 2012), .P. 10-26.

⁹⁵ Senhadji Khat D., 2003, Op Cit, P. 47.

⁹⁶ Stora B., 2003-2004, « Le Maghreb colonial (1830 – 1956) », *note de cours*, /PMO_013.doc INALCO, P. 38.

⁹⁷ Allouche- Benayoun J., Bensimon D., 1989, Op Cit, P. 34.

mutations et des organisations consistoriales. Ils étaient, selon Valérie Assan, « environ 26 000 individus au milieu des années 1840 et jusqu'à environ 75 000 au début du XX^{ème} siècle »⁹⁸. Le 24 octobre 1870 fut promulgué le décret dit Crémieux, du nom d'Isaac Adolphe Crémieux, stipulant l'attribution collective de la nationalité française aux juifs d'Algérie. Au total, ils étaient 34 574 à devenir citoyens français. Mais ce décret ne concernait pas les juifs du Sahara. Ces derniers furent proclamés citoyens français en 1946, mais ils avaient conservé leur statut personnel en matière de juridiction. Ils n'avaient accédé au statut civil qu'en 1961⁹⁹. Le décret Crémieux avait entraîné une fracture définitive entre les populations autochtones. Les juifs qui partageaient, depuis des siècles, des pans entiers d'histoires et de cultures avec la population musulmane, changeaient de statut. Il faut signaler que cette loi avait déchainé des vagues d'antisémitisme tant dans la sphère politique que populaire française et algérienne¹⁰⁰.

L'autre volet de la politique religieuse coloniale concernait l'implantation des cultes chrétiens, essentiellement du catholicisme. A leurs arrivées ce dernier se résumait en un père espagnol et une cinquantaine d'esclaves¹⁰¹. Emerit Mercier¹⁰² souligne que dès le début de la colonisation, le milieu pontifical, voyait dans cette conquête une occasion pour faire ressusciter la glorieuse Eglise d'Afrique. Toutefois, pour les militaires le mobile de la conquête était d'avantage d'ordre économique et la présence d'aumôniers régimentaires dans le corps expéditionnaire, était jugée inutile. Ainsi et contrairement à la volonté de l'Eglise, l'ordonnance du 10 novembre 1830, limitaient la présence des aumôniers aux établissements militaires. Finalement et après plus de sept années de lute et d'anarchie dans la gestion du culte catholique, le Pape créa, par bulle papale le 9 Aout 1838, l'évêché de Caesarea, siégeant à Alger. Le roi Louis Philippe plaça l'évêché sous le régime concordataire. L'évêché serait soumis à l'autorité métropolitaine de l'archevêché d'Aix-en-Provence. En 1866 l'Algérie devint la 18^{ème} province ecclésiastique de France en transformant l'évêché d'Alger en archevêché. Ils étaient créés à la même occasion deux évêchés à Oran et Constantine¹⁰³. Il faut signaler qu'en dépit du refus manifesté ouvertement par l'armée, l'action missionnaire alla de paire avec l'action coloniale. De ce fait, nombreuses missions d'évangélisation étaient

⁹⁸ Valérie Assan, 2012, Op Cit, P. 12.

⁹⁹ Allouche- Benayoun J., Bensimon D., 1989, OP Cit, P. 38-39.

¹⁰⁰ Borgé J, Viasnoff N., 1995, *Archives d'Algérie*, France, éd. Michèle Trinckivel, P. 35.

¹⁰¹ Bador I., 1997, « *L'architecture du culte catholique en Algérie au XIX^{ème} siècle* ». Mémoire de diplôme d'études approfondies d'histoire de l'architecture occidentale au XIX^{ème} siècle, Sorbonne, Paris, P. 11.

¹⁰² Emerit M., « La lute entre les généraux et les prêtres aux débuts de l'Algérie française », *Revue Africaine*, volume 97. P. 68-69.

¹⁰³ Valérie Assan, 2012, Op Cit, P. 16-17.

envoyées en Algérie. Nous citons essentiellement les jésuites et l'ordre missionnaire d'Afrique ou les pères blancs fondé par Lavigerie, un des évêques les plus acharnés sur l'évangélisation des populations locales, notamment kabyles.

Au côté des catholiques, se sont installées des colons protestantes, ils étaient près de 637 en 1836, soit environ 8% de la population européenne. Le culte protestant fut officiellement installé en Algérie par l'ordonnance royale du 31 octobre 1839. Le consistoire d'Alger administrant les cultes réformés et luthérien, fut alors créé. Entre 1840 et 1898 et au fur et à mesure du peuplement de l'Algérie, douze autres postes pastoraux étaient créés, principalement dans les grandes villes. Par le décret du 12 janvier 1867, ont été créés les consistoires d'Alger, d'Oran et de Constantine. Ces derniers étaient présidés alternativement par un pasteur réformé et par un luthérien¹⁰⁴.

La communauté protestante installée en Algérie englobait également, un nombre considérable de britanniques. A partir de 1844 les services consulaires anglais exposaient la nécessité de nommer un chapelain. Le culte anglican fut célébré pour la première fois à l'hiver de 1856-1857, enfin la première église anglicane fut officiellement consacrée en 1871¹⁰⁵.

Il faut signaler que les cultes furent administrés premièrement par le ministère de la guerre. Puis à partir de 1848 la gestion des cultes chrétiens et juifs, fut attribuée au ministère de l'instruction publique et des cultes. La même année une directive du ministère de la guerre précise que les mêmes dispositions appliquées en France seront appliquées en Algérie; sauf en cas d'absence de département et de commune. Dans ce cas, le ministère de la guerre se chargeait du financement et de la gestion des biens et services religieux. Après la création du ministère de l'Algérie et des colonies, par le décret impérial du 2 Août 1885, le précédent arrêté fut abrogé. Deux ans plus tard la situation se modifia de nouveau avec la suppression du ministère de l'Algérie et des colonies. Les cultes étaient replacés de nouveaux dans les attributions du ministère des cultes. Il faut noter que le culte musulman lui est resté sous l'autorité du ministère de la guerre jusqu'à 1870¹⁰⁶.

La loi de 1905, dite de séparation des églises et de l'état, marqua un tournant dans la politique religieuse française.

¹⁰⁴ Harismendy P., 2005, « Les protestants et la séparation de l'église et de l'état », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, Octobre-Novembre – Décembre, Genève- Paris, P. 755.

¹⁰⁵ Redouane J., 1984, « La présence anglaise en Algérie de 1830 à 1930 », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N°38, P. 15-36.

¹⁰⁶ Bador I., 1997, Op Cit, P. 17.

1.4.3. La loi de 1905

Durant tout le XIX^{ème} siècle, les cultes catholiques, protestants, juifs et musulmans furent contrôlés et instrumentalisés par les autorités coloniales. La loi du 9 décembre 1905 dite de "séparation des Eglises et de l'Etat", rendue applicable en Algérie à compter du 01 Janvier 1908, avait apporté des modifications à la politique religieuse coloniale. Cette loi qui abrogea le concordat de 1801 signé entre le Vatican et l'Etat français, avait essentiellement deux conséquences ; l'une sur le personnel et l'autre sur les édifices. La loi stipulait essentiellement l'arrêt du financement de tous les cultes par l'état. Cependant, cette recommandation fut ménagée à maintes reprises pour financer le culte catholique. En effet, le gouvernement général a rémunéré le personnel servant ce culte encore après cette loi. Si cette dernière avait permis de mettre un terme aux ingérences de l'Etat dans la gestion des autres cultes, pour le culte musulman ces ingérences n'ont pas cessées¹⁰⁷ Le libre exercice de celui-ci fut d'ailleurs l'une des principales revendications de la révolution algérienne.

Les édifices religieux avaient à leurs tours, fait l'objet de nombreuses organisations, réorganisations voir même de manipulations.

1.4.4. Les édifices religieux à l'époque coloniale

Dans ce qui suit nous allons tenter de cerner la politique française concernant les édifices religieux. Les lieux de culte musulman ont fait essentiellement, l'objet d'importantes reconversions. Concernant les églises, l'implantation, le mode constructif et le style architectural n'étaient jamais anodins. Enfin les synagogues à l'instar du culte, avaient changé de statut et sont devenues visibles dans le paysage urbain.

1.4.4.1. La réappropriation et reconversion des lieux de culte musulman

Comme la religion musulmane, les lieux de culte musulmans furent les premiers à être recensés, classés et mis sous contrôle de l'administration coloniale. Cette dernière voulait confirmer son autorité sur le pays à travers les lieux de culte. Nabila Oulebsir confirme que l'administration coloniale procédait toujours de la même manière; « *séquestre du bien immobilier, détériorations consécutives à un usage inadéquat des lieux, et parfois restitutions aux populations avec ou sans réparation* »¹⁰⁸. Les mosquées étaient, tributaires des besoins en espace et des plans d'aménagements. Ainsi, selon le cas elles étaient reconverties, réparées, modifiées ou démolies. A Alger par exemple, dès le début de la conquête une trentaine de

¹⁰⁷ Raberh A., 2004, Op Cit, P. 1-18.

¹⁰⁸ Oulebsir N., 2004, *Les usages du patrimoine*, Paris, éd. La maison des sciences de l'homme, P. 87.

mosquées étaient désaffectées sur ordre militaire. Elles étaient transformées en lieux de culte chrétiens ou utilisées comme dépôts de minutions, casernes, prisons, hôpitaux... A titre d'exemple en 1832, la mosquée Ketchaoua et celle du Divan furent reconverties en églises. A Bejaia sur la dizaine de mosquées et Zaouïas que comportait la ville avant la colonisation, seules quatre ont pu garder leurs fonctions initiales. Le reste a été reconverti soit en églises, telle la mosquée de Sidi El-Mouhoub, soit en caserne ou autres¹⁰⁹ A Oran la mosquée ottomane dite des « Berranis » fut en 1844, la première mosquée reconvertie en église¹¹⁰.

A Constantine, la mosquée du Palais devint sous l'épiscopat d'Antoine Dupuch, l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs¹¹¹. La reconversion n'était pas le seul tort infligé aux mosquées, les travaux d'embellissements et d'aménagements des villes décidés par les services du génie ont également, causé la destruction ou du moins la modification de nombreuses autres mosquées. A Alger, la mosquée de *Sayyida*, reconstruite vers 1784 fut démolie en 1832, la mosquée de la pêche (djamaa el Djdid) quant à elle, n'avait échappé à la destruction que de justesse¹¹². Elle avait d'ailleurs connu d'importantes modifications lors de l'ouverture de la rue de la marine. Nous citerons notamment le changement de l'accessibilité, la suppression de la porte principale et l'enterrement de quatre à cinq mètres de la partie Nord. La façade et les terrasses de la mosquée de Blida furent entièrement refaites à l'occasion du projet d'alignement de 1851¹¹³. Ces réappropriations et remaniements systématiques n'ont épargné aucune ville. Bien que ces réappropriations avaient tendance à dénaturer ces mosquées, elles leurs ont permis également, d'échapper à la destruction ; notamment grâce aux vestiges antiques



Figure 2.14 : L'église Notre Dame des Sept douleurs, Constantine

Source : Menhour A., 2012, Op Cit, P. 89



Figure 2.15 : Mosquée Sayyida démolie en 1832

Source: Oulebsir N., 2004, Op Cit, P. 84.

¹⁰⁹ Mahinidad -Abderrahim N., 2002, « *Essai de restitution de l'histoire urbaine de la ville de Bejaia* », mémoire de magister, Epau, P. 122.

¹¹⁰ Senhadji Khiat D., 2003, Op Cit, P. 35.

¹¹¹ Bador I., 1997, Op Cit, P. 20.

¹¹² Raymond A., 1981, « Le centre d'Alger en 1830 », *revue de l'occident musulman et de la Méditerranée*, N°31, P. 73-84.

¹¹³ Oulebsir N., 2004, Op Cit, P. 87.

découverts sous certaines. Comme se fut le cas lors des travaux de reconversion de la mosquée Ketchaoua, où une mosaïque de l'antique Icosium ainsi qu'une citerne et maintes médailles ont été découvertes. Pour Nabila Oulebsir « *ce nouvel aspect qui montre que les constructions mauresques se sont appuyées sur les vestiges romains à constitué un facteur déterminant et favorable qui a freiné leurs destructions* »¹¹⁴. L'autre point qui a permis aux mosquées d'échapper au triste sort de reconversion voir de démolition, est l'édification de nouveaux lieux de cultes notamment, catholiques plus adéquats. En effet, au côté du contrôle des lieux de culte musulman, la nouvelle autorité s'affirmait également, à travers l'édification d'églises.

1.4.4.2. Les églises

Dès le début de la colonisation le gouvernement s'est mis à construire des églises, essentiellement pour le culte catholique. Pour renforcer la légitimité de l'église d'Afrique, les traces chrétiennes antiques puis espagnoles furent glorifiées. Sous l'épiscopat d'Antoine Dupuch, nommé évêque d'Alger le 25 Août 1838, une soixantaine d'églises et d'oratoires furent implantés. La relique de Saint augustin fut transférée A Bône, actuelle Annaba, en pompe¹¹⁵.



Figure 2.16 : L'église Saint Louis
Source: Gandini J., 1992, Op Cit, P. 93.

Finalement, l'église Saint Louis fut reconstruite à Oran, sur les vestiges de l'église espagnole Sainte Marie de la victoire, elle même construite sur les vestiges d'une mosquée¹¹⁶. La chapelle de santa Cruz quant à elle, fut inaugurée sous l'épiscopat de Pavy (1846-1866), elle est devenue vite le lieu de pèlerinage incontournable de l'Oranie. Cet évêque avait fait construire également à Alger, le petit séminaire Sainte Eugène et le grand séminaire de Kouba. Il avait transformé l'église Saint Philippe en cathédrale et posé la première pierre de Notre-Dame d'Afrique. Finalement, il avait créé de nombreuses paroisses, quarante trois (43) de 1846 à 1850, soixante dix-huit (78) entre 1850 et 1858, et finalement trente sept (37) de 1858 à 1862¹¹⁷. De manière générale, dans presque toutes les villes et villages conquis, fut édifiée une église. L'implantation, le financement et le style architectural de ces édifices avaient évolué en fonction de l'évolution de l'administration.

¹¹⁴ Oulebsir N., 2004, Op Cit. P. 91.

¹¹⁵ Bador I., 1997, Op Cit, P. 20.

¹¹⁶ Gandini J., 1992, Op Cit, P. 93-94.

¹¹⁷ Bador I., 1997, Op Cit, P. 21.

1.4.4.2.1. L'implantation et la maîtrise d'œuvre

Etant l'édifice religieux symbolisant la nouvelle autorité, l'implantation des églises n'étaient guère anodine. Généralement dans les plans d'urbanisme établis par les services du génie, on réservait à l'église une parcelle donnant sur la place centrale ou la place d'arme. L'église était toujours implantée d'une manière lui permettant d'être visible et lisible dans le paysage. Toutefois les autorités notamment militaire, avaient toujours voulu éviter qu'il y ait amalgame entre l'Etat et l'Eglise. Ils préféraient toujours voir celle-ci séparée des institutions représentant l'Etat. Ces exigences avaient rendu l'implantation de l'église souvent problématique. S'agissant de la conception architecturale, souvent elle était l'œuvre des architectes du service des édifices diocésains. Ce dernier fut implanté en Algérie à partir de 1849, date à laquelle Alger est érigée en diocèse¹¹⁸. Parfois selon la situation, les architectes des services du génie, des bâtiments civils voir même des ponts et chaussée se chargeaient de la maîtrise d'œuvre. Le tableau suivant récapitule la liste des principaux architectes diocésains ayant intervenu en Algérie. Il faut noter qu'après 1905, le choix des maitres d'œuvres est laissé aux associations religieuses chargées de l'édification des lieux de culte.

ALGER diocèse depuis 1849		ORAN diocèse depuis 1867		CONSTANTINE diocèse depuis 1867	
Architecte	Inspecteur	Architecte	Inspecteur	Architecte	Inspecteur
Harou-Romain 1849-1852					
Féraud 1852-1859	Chevalier 1849-1871				
Fromageau 1859-1871		Viala du Sorbier 1873-1875		Meurs 1869-1873	
Chevalier 1871-1882		Levenq 1875-1877		Martin 1875-1895	Christofle 1896
Revoil 1882-1885	Marquette 1882-1889	Meister 1877-1895	Lajoie 1895-1897	1895 poste vacant	Constable 1897-1901
Ballu à partir de 1889	Mermet à partir de 1890	Ballu 1895-1902	Cognier à partir de 1897	Ballu à partir de 1896	Bonnell à partir de 1901
Tableau 2.2 : Architectes et inspecteurs diocésains d'Algérie Source: Bador I., 1997, Op Cit, P.36.					

¹¹⁸ Bador I., 1997, Op Cit, P. 30-35.

1.4.4.2.2. Le financement

Pour le financement des lieux de cultes catholiques, le système fabricien fut adopté en Algérie par l'arrêté signé le 24 avril 1839 par le Maréchal Valée, gouverneur général. Ce système, adopté en France depuis le Concordat, stipulait que la gestion des biens matériels du culte revient aux fabriques. Ces dernières sont des établissements publics administrés par un conseil. En fonction de leurs revenus, les fabriques doivent assurer les gros travaux, l'entretien et la décoration des lieux de cultes. Les communes doivent venir en aide aux fabriques en cas d'insuffisance des ressources et des revenus de ces dernières, notamment pour les travaux et l'acquisition des édifices paroissiaux. La situation particulière de l'Algérie entraîna quelques modifications à ce système. Ainsi le ministère de la guerre conserva un droit de regard en cas d'importantes dispositions dépassant les pouvoirs du conseil de la fabrique. La participation de l'Etat dans la construction des lieux de culte est généralement de l'ordre de 10% du coût total des édifices. Cette aide n'est attribuée que si la fabrique ou la commune sollicite l'aide de l'Etat. L'administration disposait d'environ 5 000F comme crédit d'entretien par diocèse. Pour les grands travaux étaient votés indépendamment des grands budgets. Après l'attribution des cultes au ministère de l'instruction publique et des cultes l'état ne finançait que les édifices diocésains. Les autres sont à la charge des communes et départements. Mais le ministère de la Guerre continua à assurer la gestion là où ces institutions n'existaient pas encore. Vers la fin du XIX^{ème} siècle, ce budget fut réduit de moitié puis supprimé avec la loi de 1905¹¹⁹. De manière générale le mot d'ordre était l'économie. L'obligation de concevoir économique était le propulseur d'une multitude de solutions innovantes dans les modes constructifs.

1.4.4.2.3. Le mode constructif

Le souci économique était largement pris en considération dans le choix des matériaux et techniques constructives. Au début de la colonisation, les directives données stipulaient l'utilisation de matériaux locaux et d'un style architectural simple. L'adéquation au climat et à la nature du sol furent également exigées. Ainsi pour trouver des solutions susceptibles de diminuer le coût, les dernières découvertes dans le domaine du bâtiment étaient suivies avec attention. Ayant subséquent connaissance de l'évolution des constructions métalliques Dupuch, évêque d'Alger, proposait en 1842 l'envoi d'églises de villages en fer démontable, en tant que moyen économique et assurément rapide. Pour prendre en compte le développement avenir de la colonisation, l'architecture extensible, fut inventée. Ce concept,

¹¹⁹ Bador I., 1997, Op Cit, P. 25-27.

appliqué aux églises par la décision ministérielle du 27 avril 1857, consistait, selon Burth-Levetto Stéphanie, « à élever un bâtiment de corpulence suffisante pour l'exercice du culte, en ménageant dans sa structure des moyens d'extension pour les années à venir »¹²⁰. Le dernier système mis en place à partir des années 1850 fut le plan type. Celui-ci consiste en l'élaboration d'un corpus de plans-modèles, déterminant les grandeurs, les dispositions générales de la composition et le coût global de la construction des édifices. Ainsi les églises sont classées suivant l'importance de l'agglomération en cinq catégories¹²¹ ;

■ **La première catégorie** concernait les chapelles et oratoires villageois destinées à accueillir entre cent et deux cent personnes. Elles devaient contenir un chœur une nef et une sacristie. Nous citerons à titre d'exemple l'église de la Robertsau (voir annexes).

■ **La seconde catégorie** englobe les églises des villages érigées en paroisses de deuxième classe et qui devaient contenir 400 personnes. Elles devaient comporter un chœur, une nef sans bas côtés, une chapelle et une sacristie. Nous citerons l'église de Biskra (voir annexes).

■ **La troisième catégorie** comporte les églises de bourgs et de petites villes. Elles devaient comprendre un chœur, une nef avec bas-côtés, au moins deux chapelles et une à deux sacristies. Elles sont destinées à accueillir près de six cents personnes. Pour cette catégorie les constructions en voûte étaient recommandées. A l'exemple de l'église de Souk Ahras.

■ **La quatrième catégorie** est celle des églises des villes de deuxième ordre. Elles devaient comprendre un chœur, une nef avec bas côtés, de deux à quatre chapelles et deux sacristies. Elles étaient destinées à recevoir entre 800 et 1500 personnes. Le voutement était également recommandé pour cette catégorie. Nous citerons entre autre l'église de Sétif (voir annexes).

■ **La cinquième catégorie** englobe les églises de chefs-lieux d'arrondissement, ces dernières étaient peut nombreuses pour établir des directives propres.

Il faut noter que cette directive n'avait pas totalement supprimé la créativité des architectes, qui étaient sommés de donner un caractère plus saillant d'originalité en rapport aux spécificités du pays. Toutefois, ladite directive limitait considérablement la marche de

¹²⁰ Burth-Levetto S., 1994 « Le service des bâtiments civils en Algérie (1843-1872), entre discours et réalité », *revue du monde musulman et de la Méditerranée*, N°73-74, P. 137-152.

¹²¹ Bador I., 1997, Op Cit, P. 44-45.

manœuvre des architectes. Ces derniers étaient conditionnés par le strict respect des plans préétablis et des restrictions budgétaires¹²².

Les instructions citées ci-dessus concernant le financement et les modes constructives sont restées applicables toute au long du XIX^{ème}. Elles étaient appliquées aux églises subventionnées par l'état. Les églises bâties par des fonds privées, telles l'église Saint Charles Sainte Marie d'Alger, n'étaient pas concernées par de telles mesures. A l'aube du XX^{ème} siècle, le culte catholique en Algérie était doté de trois cathédrales (Saint Philippe aménagée dans l'ex mosquée Ketchaoua, Saint Louis d'Oran et sacré cœur de Constantine), deux basiliques (Notre Dame d'Afrique à Alger et Saint augustin à Annaba), deux séminaires et près de deux cent églises¹²³. La loi de séparation de l'église et de l'état de 1905 avait mis un terme à l'ingérence de l'état dans la religion et par conséquent, dans la gestion des édifices religieux. En effet, ladite loi instituera à une nouvelle aire concernant le financement et la gestion des édifices cultuels. Nous reviendrons ultérieurement sur les impacts de cette loi sur les édifices religieux.

Nous constatons que les précédentes instructions ne donnaient aucune directive concernant la question épineuse du style architectural à adopté pour ces édifices. Dans ce qui suit nous allons tenter de cerner les référents stylistiques pris en compte par les architectes dans l'édification des églises algériennes.

1.4.4.2.4. Les référents stylistiques

La question du style architectural est cruciale notamment pour un édifice cultuel, elle ne peut échapper aux enjeux politiques et identitaires. Les églises bâties au début de la colonisation n'échappaient pas à la règle générale régissant les constructions coloniales en Algérie. Elles n'étaient que des répliques des églises de compagnes et villes françaises. L'architecture religieuse chrétienne en Algérie ne prend proprement forme qu'après l'installation du culte en tant qu'institution morale. Autrement dit, l'incarnation du culte dans un bâtiment avait tardé. Parfois même, elle était victime d'une monotonie due notamment, à l'application du plan type. Le clocher en tant que signe ostentatoire du culte était souvent utilisé. La photo ci-contre montre respectivement l'église de Coléa édifiée en



Figure 2.17 : Eglise de Coléa et église de Geryville

Source : Duvollet R., Op Cit, P. 156

¹²² Burth-Levetto S., 1994, Op Cit.

¹²³ Bador I., 1997, Op Cit, P. 22.

1850 et celle de Geryville, construite en 1875 par Leclerc et le génie militaire. Ces deux réalisations confirment la permanence du clocher et les similitudes dans l'aspect extérieur des deux bâtisses édifiées à vingt cinq ans d'intervalle et dans deux diocèses distincts, Alger et Oran.

De manière générale le XIX^{ème} siècle est connu par son architecture éclectique et historicisante. Le style architectural adopté en Algérie pour les lieux de culte catholique de cette période fut souvent, le néo roman. Ce choix était dicté par les théories en vogue à l'époque en France, répartissant géographiquement le style architectural des lieux de culte. Le gothique venu du Nord est par conséquent, appliqué aux édifices religieux des villes du Nord. Le roman est admis que sa place est au Sud¹²⁴. Comme l'Algérie était perçue comme le prolongement naturel de la France vers le Sud, le choix du néo roman semble alors logique. Parfois cette règle était transgressée et dans certaines églises à l'instar de Saint Bonaventure à Alger, nous trouvons du moins partiellement les traces du style gothiques. Le style architectural adopté pour l'église de Cherchell, et bien qu'il s'inscrive dans la lignée des styles historicisants est le gréco-romaine plutôt que le roman. Datant de 1851 cette église érigée sur une mosquée du XVIII^{ème} siècle ayant pris assise à son tour sur un temple romain, est construite comme ce dernier avec des colonnes d'ordre dorique.

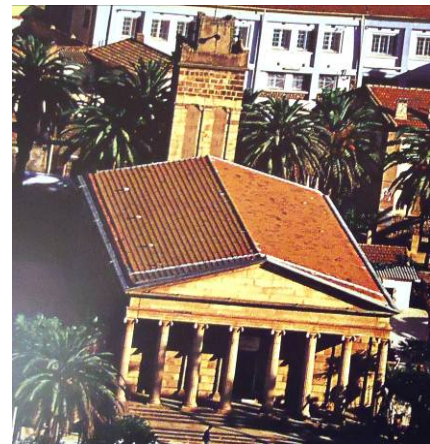


Figure 2.18 : Ex église de Cherchell

Source: Arthus- Bertrand Y. 2005, Op Cit, P. 75.

Vers la fin du siècle la quête de l'exotisme orientale ou selon Oulebsir d'un référent commun aux civilisations du pourtour méditerranéen, poussa les architectes à la redécouverte du styles byzantin et des églises byzantines. Le néo byzantin ou plutôt sa formule mixte le romano-byzantin est alors, réinvesti. En Algérie, le byzantin en plus de l'exotisme oriental, renvoie à l'heure de gloire de la christianité Nord africaine. Ce style n'était tous de même réservé qu'aux grands sanctuaires, à l'instar de la Basilique Notre Dame D'Afrique à Alger. Celle ci est



Figure 2.19 : Notre dame d'Afrique
Source : <http://uneancienneeglisequidéfieltemps.Eurojar.htm>.

¹²⁴ Laroche C., 2008, Op Cit, P. 1-27.

réalisée entre 1858 et 1872 par Jean Eugène Fromageau, elle est dédiée au culte de la vierge Marie. La prolifération des coupoles et les arcs plein-cintre, confèrent à cet édifice son caractère d'originalité.

Dans le même style fut conçue la basilique Saint Augustin à Bône à partir de 1881. Le traitement de la façade principale en mosaïque bleu donne à l'édifice un cachet plutôt proche du style néo mauresque¹²⁵. Il faut tout de même noter que les édifices ayant adopté le style romano-byzantin, sont souvent ceux édifiés à partir de fonds privés. Les donateurs sont des fidèles en quête du faste de l'orient chrétien à travers l'ornementation, cette dernière donne ainsi à l'édifice toute sa quintessence.

Le sacré cœur d'Oran, conçue par Ballu et réalisé par l'Entreprise des frères Perret est d'avantage dans un style arabisant. Sa façade flanquée de deux tours avec un arc plein-cintre au milieu, sa mosaïque et appareillage sont perçus par certains comme un penchant apparent vers le style néo mauresque. Ce constat peut être justifié par la période de son édification à partir de 1903 et qui coïncide avec l'émergence de ce style. Cette cathédrale avait innové avec l'emploi du béton armé pour la première fois en Algérie¹²⁶.

Il faut noter que certaines églises construites au début des années 1900, voir jusqu'à la célébration de centenaire, avaient complètement adopté le style néo mauresque. L'église anglicane de la Sainte Trinité d'Alger, conçue par Henri Petit en 1909 à Mustapha supérieur est dans un style purement néo mauresque¹²⁷. Cette église s'est inscrite dans la lignée néo mauresque adoptée par tout le quartier du Mustapha supérieur, dit anglais à l'époque.

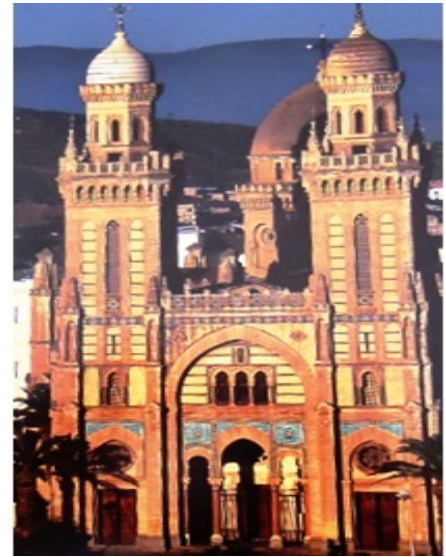


Figure 2.20 : Basilique Saint Augustin, Annaba
Source: Arthus- Bertrand Y., 2005, Op Cit, P. 322.

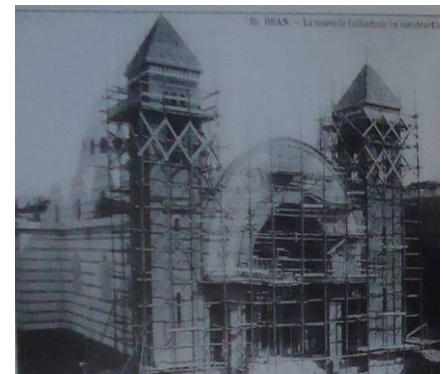


Figure 2.21 : Sacré Cœur d'Oran en chantier
Source: Gandini J, Op Cit, P. 90.



Photo 2. 22: L'église Sainte Trinité, Alger.
Source: l'Auteur

¹²⁵ Arthus- Bertrand Y., 2005, *Algérie vue du ciel*, Paris, éd de la Martinière, P. 322.

¹²⁶ Oulebsir N., Op Cit, P 269

¹²⁷ Cohen J-L., Oulebsir N., Kanoun Y., 2003, *Alger Paysage urbain et architectures : 1800-2000*, Paris, éd de l'Imprimeur. IFA, P. 318.

L'église Sainte Marcienne bâtie dans les hauteurs de Telemly entre 1929-1931 avait également, adopté le style néo mauresque. A partir des années 1930, l'architecture religieuse chrétienne en Algérie s'est basculée vers l'architecture moderne. Nous citerons entre autre des réalisations telles, l'église Saint Paul sainte Rita de Tony Socard à Belcourt ou encore le Sacré Cœur d'Alger d'Hérbé et le Couteur, caractéristique par sa structure hyperboloïde couvrant le centre de sa nef¹²⁸.

1.4.4.3. Les synagogues

Le dernier édifice cultuel que nous abordons est la synagogue. Cette dernière, en tant que support physique d'un culte profondément réformé, avait connu d'importants remodelages. En effet, cet édifice séculier sur le territoire algérien, était au début de la colonisation, victime d'importantes destructions au même titre que la mosquée. La synagogue de Bône fut démolie pour construire la porte de Saint augustin, celle de Mostaganem était victime de la rue Porte Neuve. Alger était la ville où les synagogues avaient subi les destructions les plus saisissantes. En 1848, une dizaine de temples juifs, situés essentiellement à l'intérieur du quartier juif, étaient démolies. La capacité d'accueil des synagogues démolies étaient estimées à 2 300 personnes. La synagogue Hara sise rue Bâb El Oued, était parmi les rares temples épargnés. La destruction de ces temples, avait causé la perte non seulement des bâtiments mais également, d'illustres témoins sur le judaïsme algérien et ses lieux de cultes exclusivement réservés aux hommes. Si les destructions avaient mises sur pied d'égalité mosquées et synagogues, la question de la propriété les a départagés. Les autorités militaires n'ont revendiqué la propriété des synagogues qu'à partir des années 1860. Le décret du Gouvernement général datant du 4 août 1861, avait remis aux consistoires la gestion de certains locaux dont des synagogues. Ces derniers recevaient désormais des subventions étatiques pour la construction et la réparation de ces synagogues. Ces subventions ont lié les synagogues à l'administration coloniales, elles les ont rendu auxiliaires à celle-ci. Les réformes ayant atteint le culte juif, avaient atteint ses sanctuaires. En effet, il était établi par exemple pour chaque consistoire la construction d'une synagogue dite consistoriale. Celles-ci

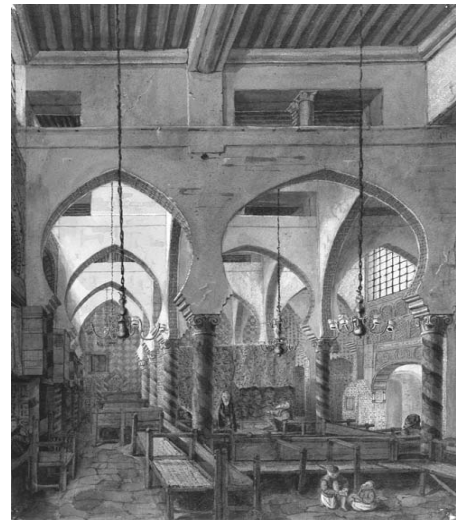


Figure 2.23 : Intérieur de la synagogue démolie en 1837, rue chartre Alger
Source: Assan V. 2004. Op Cit. P. 70

¹²⁸Cohen J-L, Oulebsir N, Kanoun Y., 2003. Op Cit, P. 299.

doivent être monumentales et vastes pour accueillir toute la communauté juive y compris les femmes. La sécurité et la gestion des lieux de cultes y afférant à chaque consistoire, relèvent des responsabilités de celui-ci. Les rabbins consistoriaux se mettaient à prêcher en français pour une population essentiellement arabophones. L'orgue fut introduit dans certaines synagogues. Pour Valérie Assan¹²⁹, l'enjeu était d'abord idéologique et politique. Ces réformes visaient la réforme du culte autant que celle des mœurs des juifs algériens, jugés trop arriérés par leurs confrères français. Mais les réformes n'avaient pas mis un terme à toutes les pratiques ancestrales. Les synagogues et oratoires privés avaient perduré encore longtemps, confortant ainsi le pouvoir de certains notables dans la communauté. Cette situation avait rendu la réforme du culte une véritable lutte d'intérêt entre ces notables indigènes et les rabbins *importés* de France. Cette cacophonie explique l'implication de l'administration militaire dans le financement et la construction des synagogues. Pour ces dernières qui étaient le support matériel des mutations vécues à l'époque par le judaïsme algérien, les questions de l'implantation et du style architectural à adopter se sont posées avec acuité.

1.4.4.3.1. L'implantation

Les choix urbanistiques concernant l'implantation des nouvelles synagogues indiquent selon les propos de Valérie Assan la lenteur de l'intégration des juifs dans la Cité. Pour l'administration coloniale les nouvelles synagogues doivent être monumentales et au diapason avec leur nouveau statut officiel. Au même temps, elles ne doivent pas être suffisamment visibles dans la trame urbaine. Les nouveaux plans d'aménagements, réservaient une parcelle à la synagogue, mais toujours éloignée des places et artères principales. La synagogue de la place Rondon à Alger confirme cette ambivalence. Le projet qui été décidé en 1843 n'a vu le jour qu'après vingt cinq ans. Le choix du terrain d'implantation avait demeuré longtemps problématique. Le service militaire n'était pas prêt à céder une parcelle bien exposé rue Bab Azoun, il proposait alors, un terrain rue Rondon dans la vieille ville¹³⁰.

L'implantation n'était pas la seule question épineuse se rapportant aux synagogues. Le style architectural à adopter, était un autre point cristallisant l'ambivalence de l'administration coloniale vis-à-vis des synagogues.

1.4.4.3.2. Le style architectural

¹²⁹ Assan V., 2004, Op Cit, P. 70-85.

¹³⁰ Jarrassé D., 2012, « Deux synagogues monumentales : Alger et Oran », in, *Juifs d'Algérie : catalogue d'exposition*, Flammarion, éd MAHJ et Skira, P. 211-214.

A l'instar des premières réalisations françaises en Algérie, les premières synagogues construites sous la colonisation, sont de style néo classique, néo roman voir des répliques des synagogues des villages français notamment Alsaciens ; une architecture simple et massive. Ce fut le cas les synagogues de Tiaret, Lalla Marnia, Boughari et de la première synagogue de Sétif. Cette dernière construite en 1853 avait reçu une subvention de 3 000 Francs du ministère de la guerre. Elle avait adopté la structure d'une synagogue alsacienne avec le toit en pente à quatre côtés et les pilastres en façade. Après son achèvement les partisans de la *francisation* des juifs d'Algérie, se sont félicités du fait qu'elle était selon eux, la première synagogue importante construite dans un style européen et moderne. Dans les grandes villes, le modèle parisien servait plutôt de référence. A titre d'exemple les synagogues de Constantine et de Belcourt à Alger, semblaient être des répliques de la synagogue de la rue Buffault à Paris, construite en 1877. Concernant l'architecture intérieure la principale modification apportée aux synagogues, était la création d'un espace réservé aux femmes.



Figure 2.24 : Synagogue de Boughari
Source : Jarrassé D., 2012, Op Cit,
P.213.

A la fin du XIX^{ème}, le style néo mauresque fut adopté pour les synagogues, notamment dans l'Europe germanique, et par conséquent à l'Est de la France. Ce retour est dû aux idiologies en vogue à l'époque voyant dans l'Andalousie l'apothéose de l'émancipation du juif. Le style néo mauresque fut adopté également en Algérie pour les synagogues, à l'instar de la grande synagogue d'Alger, celle d'Oran ou encore la nouvelle synagogue de Sétif. L'emploi de ce style en Algérie n'est pas que la résultante de cette vision idéalisant le passé juif en Andalousie, mais également une manière de faire demeurer les juifs bien qu'émancipés, du côté des indigènes et non des européens. En effet, Jarrassé affirme que dans un style tiré de leur culture d'origine, la synagogue est toujours assimilée par son architecture à la mosquée. En effet, au regard de l'administration colonial, des colons et des idiologies antisémites développées après le décret Crémieux, les juifs sont restés indigènes même après l'assimilation.

L'une des premières synagogues bâties dans ce style est celle de la place Rondon à Alger, conçue par Viala de Sorbier et inaugurée en Septembre 1865. La synagogue est connue par son dôme octogonal, le raffinement de sa décoration et ornementation intérieure inspirée de celles des mosquées. Cette synagogue est à plan centralisé, comme dans les synagogues Nord africaines traditionnelles. Il faut noter que cela est plutôt une exception, car paradoxalement à l'extérieur l'espace des synagogues construites dans le style néo mauresque est européenisé. Elles étaient souvent vastes et bâties sur le modèle basilical, à l'exemple de la synagogue d'Oran, munie d'un étage pour les femmes et d'une chaire pour la prédication. Les bancs étaient disposés en rangées serrées autour de *la teba*, ou l'estrade pour la lecture de la torah. L'exception de la synagogue d'Alger s'explique par le fait que Viala de Sorbier était probablement, familiarisé avec la synagogue *Hara*. Jarrassé ajoute que dans la synagogue d'Oran qui est perçue comme étant l'incarnation la plus aboutie de l'orientalisme architecturale ; la reproduction du plan structurel des églises et certains éléments architecturaux semblent venir de Vienne plutôt que de l'architecture islamique. Il cite à titre d'exemple, les deux-tours minarets qui flanquent le pavillon central. Enfin une partie de la façade découle des modèles omniprésents dans les synagogues de Vienne et de Budapest construite par Ludwig Förster (1858). Par son architecture néo mauresque et son plan basilical, la synagogue d'Oran oscille entre l'église et la mosquée. Toutes les synagogues construites durant les années 1890-1910 avaient adopté cette configuration. La nouvelle synagogue de Sétif construite en 1905, n'échappait pas à la règle. Dans ses galeries et sur l'arche sainte, des arcades polylobées sont utilisées. A l'extérieur, des petites colonnes torsadées garnies la façade. La synagogue de Médéa bâtie en 1910 était également, de style



Figure 2.25 : Intérieur de la grande synagogue d'Alger
Source : Jarrassé D., Op Cit, P. 212.



Figure 2.26 : Synagogue d'Oran, la façade et l'intérieur
Source: Jarrassé D., Op Cit, 2011, P. 12.



Figure 2.27 : Intérieur de la synagogue de Sétif
Source: Jarrassé D., 2011, Op Cit, P. 12.

néo mauresque avec un dôme et une rangée d'arcs outrepassés. Il faut signaler que l'attribution de la maîtrise d'œuvre à des architectes non-juifs étaient également, un facteur déterminant dans le choix du style néo mauresque. En référence aux origines de ce culte, les architectes se réfugiaient systématiquement dans l'architecture islamo-mauresques pour concevoir un temple juif¹³¹. Durant le XX^{ème} siècle l'émergence d'une nouvelle classe moyenne de juifs, contribuera à l'adoption d'une architecture moderne dans les synagogues.

Le dernier point relatif aux édifices religieux sous la colonisation française est la loi de 1905 rendu applicable en Algérie à partir de 1908. En effet cette loi avait des retombées juridiques, économiques et même architecturales et stylistiques sur les édifices religieux.

1.4.5. Les impacts de la loi de 1905 sur les édifices religieux

La loi de 1905 avait mis sous la juridiction des communes tous les édifices culturels construits avant 1905, ayant bénéficiés des subventions étatiques. La propriété des édifices construits avec des fonds privés étaient compte à elle, attribuées aux associations culturelles qui devaient se constituer à l'occasion. L'ensemble des cultes se sont pliés aux directives de la loi, excepté le culte catholique qui voyait du coup, ces privilèges réduits. La loi de 1907 puis celle du 13 Avril 1908, rendue applicable en Algérie à partir du 28 Août 1908 avaient attribué les églises aux communes et séquestré les biens ecclésiastiques. Une fois les associations diocésaines créées en 1925, les biens du culte catholique leurs étaient restitués et les églises ont passé sous contrôle des communes. La loi stipulait également que dorénavant la construction et la gestion de tout nouvel édifice culturel, nécessitent la création d'une association culturelle. En attribuant la construction et la gestion à ces dernières, la loi marqua une nouvelle aire pour les édifices culturels. En se basant sur des fonds privés pour la construction, les associations étaient libérées des restrictions budgétaires imposées par l'administration. L'architecture des lieux de cultes étaient enfin libérée de la main mise de cette dernière concernant les choix des sites d'implantations et du style architectural à adopter. La seule exception concernait le culte musulman et les mosquées. Ces dernières avaient subi jusqu'à l'indépendance, les ingérences de l'administration coloniale¹³².

Il faut noter que l'Algérie une fois indépendante avait fait valoir cette loi pour récupérer la propriété des édifices religieux de culte non-musulman désaffectés. En effet, tous les édifices

¹³¹ Jarrassé D., 2011, Orientalism, Colonialism, and Jewish Identity in the Synagogues of North Africa under French domination, *Art Judaica*, P. 1-22.

¹³² Henry J P., 2007, « Il y a 100 ans en Algérie, la séparation de l'Eglise et de l'Etat français », *la semaine religieuse d'Alger*, N°7 septembre, P. 190-191.

construits avant 1905, sont systématiquement devenues propriétés des communes algériennes. Les édifices propriétés des associations étaient négociés au cas par cas.

Le paysage religieux algérien s'est métamorphosé une dernière fois après l'indépendance du pays en 1962.

1.5. Le paysage religieux de l'indépendance à nos jours

A la veille de l'indépendance, les statistiques officielles estimaient le nombre de chrétiens en Algérie à 900 000 en 1961, ils ne restaient que 200 000 en 1962. Les juifs quant à eux, passaient de 130 000 en 1961 à 10 000 à la fin de 1962. En 1973 cette communauté est réduite à un millier¹³³. La constitution de 1963 avait consacré l'islam religion officielle de l'état algérien. Aujourd'hui l'islam malikite est la religion embrassée par près de 99% de la population algérienne. Il existe cependant un foyer important d'islam ibadite à Ghardaïa. S'agissant des cultes non-musulmans, théoriquement, la constitution algérienne prône le pluralisme religieux et garantie le libre exercice de quelque religion. L'ordonnance 06-03 fixe les conditions et règles d'exercice des cultes non-musulmans. L'église catholique est officiellement reconnue et représentée en Algérie par l'association diocésaine d'Algérie qui regroupe l'archidiocèse d'Alger et les diocèses d'Oran, Constantine- Hippone et Laghouat-Ghardaïa. L'église protestante quant à elle, est reconnue en Algérie depuis 1974. Celle-ci est aujourd'hui la plus active. En effet, les années deux mille sont marquées par l'émergence de groupes de reconvertis. Toutefois, il n'existe pas de chiffres officiels concernant le nombre de reconvertis au christianisme parmi les populations locales. Officiellement aujourd'hui, sont présents en Algérie les chrétiens pentecôtistes, l'église protestante d'Algérie, l'église protestante réformée, les chrétiens coptes, l'église anglicane, les chrétiens adventistes et bien sur les chrétiens catholiques¹³⁴. L'année 2009 était marquée par l'accréditation officielle pour la première fois, d'une organisation juive. Le nombre de juifs vivants en Algérie demeure également inconnu.

Les mutations culturelles après 1962 sont lisibles également, sur les édifices religieux. La mosquée changea de statut et l'église s'est trouvée reléguée en seconde zone. À l'image du judaïsme, la synagogue a disparu après des millénaires de coexistence. Le point suivant portera justement sur les édifices religieux après l'indépendance.

¹³³ Senhadji Khat D., 2010, « Les enjeux du patrimoine religieux en Algérie à l'heure de la mondialisation », in, *Espaces urbains à l'aube du XXI^{ème} siècle*, PUPS, P. 49-51.

¹³⁴ Dominique Motte, 2013, « Eglise d'Algérie : dossier », *Revue de l'église catholique d'Algérie : pax et concordia*, 2^{ème} trimestre - n° 14, P. 15-22.

1.5.1. Les édifices religieux de 1962 à nos jours

Après l'indépendance, la quête d'un référent culturel autre que le référent colonial, a constitué l'enjeu et le point névralgique symbolisant le changement politique. Il était par conséquent, logique de faire de la religion musulmane embrassée par la majorité de la population, le symbole de ce processus de mutation socioculturelle. La nouvelle identité algérienne est fondée sur l'appartenance au monde arabo-musulman. La mosquée est devenue la matérialisation de cette identité et par conséquent, du changement de pouvoir. Après l'indépendance, l'état algérien s'est mis à construire des mosquées. La plus importante étant la mosquée l'émir Abd El Kader construite à Constantine durant les années 80. Une nouvelle mosquée, la grande mosquée d'Alger, est en cours de réalisation. S'agissant des édifices religieux des cultes non-musulman, l'Algérie a hérité de près de six cent édifices. Le culte catholique qui fut le culte dominant, avait laissé selon nos estimations près de trois cent cinquante (350) églises et chapelles réparties sur les quatre diocèses. L'Algérie avait hérité également, de trente (30) temples protestants et d'une église anglicane. Le culte juif quant à lui, avait laissé selon Joëlle Allouche- Benayoun. Et Doris Bensimon¹³⁵ près de cent vingt (120) synagogues. Aujourd'hui seulement près de 4% des églises ont conservé leurs fonctions initiales. Le reste ont été soit, reconvertis ou complètement démolis.

En conclusion, l'histoire religieuse millénaire que nous venons de retracer succinctement, confirme que l'Algérie était de tout temps, une terre de brassage culturel. Aujourd'hui de cette longue histoire, elle a hérité un riche patrimoine religieux. Ce dernier occupe une place prégnante dans le parc patrimonial national. La seconde partie de ce chapitre est consacrée à ce patrimoine.

2. Le patrimoine religieux en Algérie

Résultante d'un long métissage culturel, l'Algérie recèle un patrimoine culturel matériel et immatériel riche et nuancé. Il varie des objets de culte, pré et protohistoriques, aux édifices des époques les plus récentes, tels la colonisation française. Si le patrimoine religieux représente une part très importante dans notre patrimoine national, la représentativité de certains périodes chronologiques notamment, les plus récentes demeure très maigre. Dans ce qui suit nous s'intéresserons de plus près, aux composantes du patrimoine religieux préservé en Algérie.

¹³⁵ Allouche- Benayoun J., Bensimon D., 1989, Op Cit, P. 229-230.

2.1 Les biens culturels protégés au titre de biens culturels

Selon les estimations du ministère de la culture, le patrimoine religieux dans sa globalité représente près de 25% des biens culturels protégés en Algérie, dont 18% en tant que monuments isolés et le reste soit. 7% inclus dans des secteurs sauvegardés. Ces estimations nous ont permis également de constater que près de 92.5% des biens culturels protégés appartiennent au culte musulman. Pour des raisons socioculturelles et historiques évidentes, la forte représentativité des biens culturels appartenant au culte musulman est justifiée. En l'occurrence, la maigre représentativité du patrimoine de culte non musulman ne traduit pas la diversité du paysage culturel algérien. En effet, l'Algérie a hérité de nombreux biens culturels appartenant aux cultes non-musulmans, notamment ceux de l'époque coloniale.

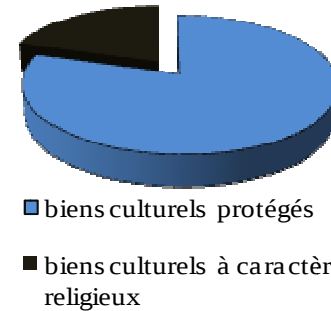
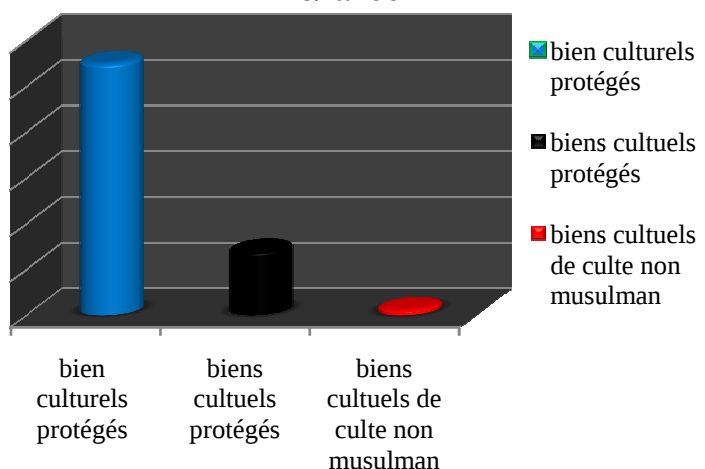


Figure 2.28 : Les biens culturels à caractère religieux
Source : auteur

2.2. Le patrimoine religieux de culte non-musulman protégé

Le patrimoine religieux de culte non musulman ne représente qu'à peine 2% de l'ensemble des biens culturels protégés en Algérie, soit près de 7.5% des biens culturels protégés. Les biens religieux de cultes non-musulmans classés comportent quatre (4) églises, trois (3) objets de culte juif, un objet de culte protestant, un séminaire et de nombreuses mosaïques et restes d'églises antiques. La liste des églises classées comportent la basilique Notre Dame d'Afrique située à Alger et classée depuis le 12 septembre 2012. La chapelle Santa Cruz et l'église Saint Louis d'Oran, classés respectivement en 1950 et 1952 et enfin l'ex église Saint Cyprien d'El Kala, classée depuis de 1953. Le séminaire de Kouba quant à lui, est classé depuis septembre 2012. La liste comporte également des rouleaux de la loi et divers objets de cultes en argent appartenant à la grande synagogue

Figure 2.29: Graphique représentant les biens culturels protégés par rapport aux biens culturels



d'Alger, ainsi qu'aux 2^{ème} et 3^{ème} étages de l'immeuble du consistoire. Elle comporte également des parchemins dits séraphines et des garnitures de la synagogue de la rue Scipion. Divers objets de cultes des synagogues de l'impasse Boutin n°2 et de la rue Médée, sont également classés. L'ensemble de ces objets étaient inscrits sur la liste du patrimoine national à partir de 1967. La même année, la Bible d'Autel du temple protestant de la rue Chartes, était également classée. Les derniers objets de culte non-musulman inscrits sont les restes archéologiques des églises et temples antiques.

2.3. Constat

A priori le premier postulat tiré des précédents chiffres confirme la maigre représentation du patrimoine cultuel non musulman. Le second est que plus de la moitié des biens de cultes non-musulman protégés sont des objets et non des édifices. Ce postulat confirme les théories stipulant que les objets de "la honte" ne peuvent être conservés qu'isolés dans des musées. Néanmoins une démarcation doit être faite entre deux composantes de l'héritage religieux non-musulman. La première constituée notamment des restes archéologique, renvoyant à l'antiquité romano- byzantine. La seconde entité est celle de l'époque coloniale des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, constitués essentiellement d'édifices. Si la première entité est largement plébiscitée et protégée, la seconde entité demeure refoulée et exclue de la sphère patrimoniale. En effet, outre le fait qu'en Algérie la reconnaissance du patrimoine colonial dans sa globalité n'est qu'à ces débuts, le legs cultuel de ladite période demeure souffrant d'un double rejet culturel-cultuel. L'état des lieux délabrant dont se trouvent même les édifices protégé confirme cela. Le troisième point de ce chapitre portera sur l'état de conservation des édifices de culte non-musulman protégés.

3. Les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles protégés

La protection de quelconque patrimoine passe inéluctablement par l'institution officielle ou la déclaration de statut de patrimoine. Elle se fait par le biais de loi et d'arrêtés définissant les biens protégés, les modalités de protection et les modifications à apporter au statut des biens tant sur le plan juridique que symbolique. La loi cadre relative à la protection du patrimoine culturel en vigueur actuellement en Algérie, est la loi 98-04. Cette dernière définit deux modalités de protection des biens culturels. Inscription sur la liste nationale des biens culturels protégés ou sur l'inventaire supplémentaire.

Les édifices religieux de culte non-musulman, ne constituent que 0.7% des biens culturels classés sur la liste nationale des biens culturels protégés. L'inventaire supplémentaire comporte quant à lui, cinq édifices religieux de culte non-musulman sur un peu plus de deux cent quatre vingt (280), que contient la liste de 2013.

3.1. Les édifices inscrits sur la liste des biens culturels protégés

Les édifices religieux de culte non-musulman inscrits sur la liste nationale des biens culturels inscrits sont de l'ordre de cinq. Le constat qui ressort de la lecture de ladite liste, est que trois des cinq édifices inscrits, sont classés l'époque coloniale. Il a fallu attendre plus de cinquante ans après l'indépendance, pour voir deux édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles classés.

3.1.1. Chapelle de Santa Cruz

Adossée au fort portant le même nom à Oran, la chapelle est classée en tant que monument historique par l'arrêté ministériel du 06 octobre 1950. La principale raison de son classement est l'intérêt religieux attaché à cet édifice, devenue lieu de pèlerinage. Datant du XVII^{ème} siècle, le classement de la chapelle par l'administration coloniale était également, une manière de glorifier et de perpétuer les traces chrétiennes antérieures à leur présence. Elle voulait par conséquent, s'inscrire dans la continuité historique. L'Algérie indépendante avait reconduit le classement de la chapelle dans le journal officiel N°07 du 23/01/1968. Bien que la chapelle soit toujours affectée au culte chrétien, juridiquement l'édifice est classé bien public de l'état affecté au ministère de la culture.

3.1.2. L'ex église Saint Louis d'Oran

L'église est située dans le quartier historique de Sidi El houari. Cathédrale d'Oran jusqu'à l'édification du Sacré Cœur, l'édifice est classé en tant que monument historique depuis 1952 et reconduit dans le journal officiel N°07 du 23/01/1968. Les valeurs religieuses et historiques de l'édifice datant du XVI^{ème} siècle, étaient les principales raisons de son classement. Etant construit avant 1905, juridiquement la commune d'Oran est le propriétaire de l'édifice actuellement à l'abandon.

3.1.3. L'ex église Saint Cyprien d'El Kala

L'église est située au centre ville d'El kala dans la wilaya d'El Taref. Placée sous le vocable d'un des illustres évêques Nord Africains d'antan, l'église est classée depuis le 10 septembre 1953. Le classement est reconduit dans le journal officiel N°07 du 23/01/1968.

L'édifice construit en pierre naturel taillée, est classé en tant que monument historique pour sa valeur architectural et historique. Juridiquement l'édifice est un bien de l'état. L'église ayant servi comme salle de spectacle après l'indépendance, est actuellement fermée.

3.1.4. La basilique Notre Dame d'Afrique

Après l'arrêté du 29 Rajab 1428 correspondant au 13 août 2007 portant sur l'ouverture d'instance de classement du bien culturel dénommé, la basilique Notre Dame d'Afrique, le bien est classé par l'arrêté du 25 Chaoual 1433 correspondant au 12 septembre 2012. Le bien culturel est défini comme bien immobilier monument historique, lieu de culte, situé dans la commune de Bologhine, wilaya d'Alger. Juridiquement le propriétaire du bien est inconnu, actuellement il est occupé par l'association diocésaine d'Algérie. L'arrêté frappe de la servitude non aedificandi l'esplanade de la basilique et les terrains se trouvant en contrebas de l'esplanade. Afin de maintenir l'homogénéité de l'ensemble, l'arrêté protège également les édifices composant l'ensemble religieux situés au Sud de la basilique. Le monument avait fait l'objet d'une restauration entre 2008 et 2009.

3.1.5. L'ex grand Séminaire de Kouba

Suite à l'Arrêté du 15 Joumada Ethania 1429 correspondant au 19 juin 2008 portant ouverture d'instance de classement de l'ex-grand séminaire de Kouba, le bien est classé par l'arrêté du 25 Chaoual 1433 correspondant au 12 septembre 2012. Initialement école ecclésiastique, l'édifice abritant aujourd'hui le ministère des ressources en eau, est classé pour ces valeurs architecturales et artistiques. Juridiquement le bien appartient au domaine public de l'état. L'arrêté somme les propriétaires ou affectataires à respecter les valeurs architecturales, artistiques et historiques de l'édifice.

Outre les édifices inscrits sur la liste des biens protégés, l'inventaire supplémentaire comportent quant à lui, cinq autres édifices.

3.2. Les édifices inscrits sur l'inventaire supplémentaire

La liste de l'inventaire supplémentaire englobe les biens culturels ayant un intérêt historique, archéologique... dont la nécessité de protection est présente mais pas pressante.

Le tableau suivant récapitule les édifices religieux des cultes non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire élaboré par le ministre de la culture en 2013. S'agissant des affectations actuelles des édifices, nous avons pu les obtenir auprès des directions de cultures concernées.

Dénomination du bien	Date d'inscription	Valeurs attribuées au bien	Statut juridique du bien	Etat de conservation	Affectation actuelle
Temple juif Idrissia	N° 1370 du 13/07/2009	valeur Historique	Bien public de l'état		Siège d'association
Eglise Saint André Collo	N° 534 du 08/04/2013		Bien de l'état	Moyen	Centre culturelle
basilique Saint Augustin Annaba	N° 290 du 10/03/2011,	valeur Cultuel et culturel	Propriété de l'association diocésaine d'Algérie	Bon état	Toujours basilique
Ex église D'Ouargla	N° 153 du 02/03/2010	valeur Historique et architectural	Bien de l'état		Musée communal Moudjahid
Eglise de Djelfa	N° 767 du 30 mai 2011		Bien de l'état		abandonné
Tableau 2.3 : Tableau récapitulant les édifices inscrits sur l'inventaire supplémentaire					

Outre la liste des biens classés et l'inventaire supplémentaire, le ministère de la culture via ces directions locales, avait élaboré en 2011 une liste englobant tous les biens culturels immobiliers présentant un éventuel intérêt patrimonial. Sur plus de deux mille cent soixante (2160) biens que ladite liste comporte, il ne sont inscrits que trente (30) édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. La charge de sélection de ces biens soit revenue aux collectivités locales. Ces dernières devaient théoriquement être plus conscientes des spécificités locales et plus sensibles envers les valeurs véhiculées par de tels édifices. La faible représentativité des édifices religieux des XIX^{ème} et XX^{ème} qui sont présents presque dans chaque commune, traduit l'absence de conscience patrimoniale envers ce legs et la méconnaissance dont il est victime.

Bien que théoriquement l'acquisition du statut officiel de patrimoine permet de garantir une protection et une obligation de transmission aux générations futures, en pratique protégé n'est pas forcément synonyme de conserver. L'état de conservation des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles protégés en témoigne bien. Dans ce qui suit nous allons aborder justement leur état de conservation.

3.4. Etat de conservation des édifices religieux de culte non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles protégés

De manière générale l'ensemble de notre patrimoine architectural et urbain est dans un état de délabrement périlleux. Les édifices religieux de culte-non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles protégés, n'échappent pas à la règle. Excepté les basiliques Notre Dame d'Afrique et Saint Augustin ayant fait l'objet de restaurations très récentes, les autres édifices ne sont protégés que théoriquement. Dire que ces derniers sont dans état de délabrement est un euphémisme. Ces édifices sont compétemment à l'abandon ou souffrent des conséquences de reconversions faites souvent dans la hâte. Si l'on excepte encore une fois des édifices non restaurés, la chapelle de Santa Cruz toujours affectée au culte, et par conséquent le contenant abrite toujours son contenu en termes de mobilier. Les autres lieux de cultes sont complètement vidés de leur contenu. Pourtant, ce dernier constitue un patrimoine au même titre que l'édifice lui-même. L'autre point concerne les biens inscrits sur l'inventaire supplémentaire. Biens que cette liste permet de bénéficier d'une protection et des fonds des institutions chargées de la préservation du patrimoine pour des éventuelles restaurations ou réhabilitation, cette protection demeure précaire et pas tangible. Dans la mesure où la loi 98-04 stipule clairement que le bien inscrit sur cet inventaire, peut être radié de la liste s'il n'est pas classé au bout de dix ans. Il faut tout de même noter que ces édifices sont actuellement inscrits dans le plan quinquennal pour faire l'objet de réhabilitation et de reconversion. Néanmoins ces projets n'ont pas encore vu le jour et demeurent au stade de projet.

Conclusion

La rétrospective du paysage religieux algérien nous a confirmé la richesse et la diversité l'ayant historiquement marquées. Elle confirme également que la religion était de tout temps, utilisée et instrumentalisée par les pouvoirs en place. Mais si l'en doit parler de deux événements ayant marqué le plus cette histoire religieuse, nous arrêterons à l'arrivée de l'islam et à la colonisation française. Le premier événement a métamorphosé le paysage religieux algérien tangiblement. En effet, l'islam est embrassé par la majeure partie de la population et il a façonné l'essentielle de l'identité culturelle algérienne. La colonisation française quant à elle, avait laissé son empreinte sur le paysage algérien notamment, par le décret Crémieux. Les effets de la colonisation se sont ressentis même sur les choix de l'Algérie indépendante. La mosaïque culturelle ayant constituée la particularité de cette terre, avait disparu et l'identité nationale s'est fondée sur la scission avec tout ce qui est coloniale. S'agissant des édifices religieux, cette lecture nous permis de confirmer que l'occupation, la reconversion voir même

la destruction systématiques de ces édifices à chaque nouvelles occupation ou changements politiques, est un fait permanent. En effet, des églises byzantines ayant pris assises dans les temples romains jusqu'aux français et à l'Algérie indépendante, cette pratique n'a jamais cessé. Nous avons essentiellement mis l'accent sur les édifices religieux de culte non-musulman à l'époque coloniale. Nous avons abordé entre autre les questions administratives de maîtrise d'œuvre, de financement et de propriétés juridiques, les questions architecturale du styles et des modes constructive, enfin les questions urbaine des choix des assiettes d'implantation. Cette lecture nous a permis de constater que tous les changements apportés aux cultes avaient leurs répercussions sur les édifices d'une part. De l'autre, l'implantation et le style architectural essentiellement des églises avaient suivi l'évolution de l'occupation territoriale ainsi que le développement des innovations architecturales et stylistiques. De l'architecture extensible à l'utilisation du béton armé, puis du style roman des débuts de la colonisation à l'architecture moderne, la lecture de l'évolution de ces édifice nous a permis en fin de compte de retracer l'évolution de toute l'architecture coloniale. Cette lecture nous a permis également, de définir les composantes de cet héritage. En effet, l'Algérie a hérité de près de six cent édifices religieux de cultes non-musulman, dont trois cent cinquante (350) églises et chapelles catholique, trente (30) temples protestants, une église anglicane et cent vingt (120) synagogues.

De cette longue histoire religieuse l'Algérie à hérité d'un riche patrimoine cultuel, néanmoins ce patrimoine n'est pas aujourd'hui reconnu dans son intégralité. En effet, en se référant à la liste des biens protégés de 2013, nous avons établi que le patrimoine religieux représente près de 25% des biens culturels protégés en Algérie. Le patrimoine religieux de culte non-musulman quant à lui, ne représente qu'à peine 2% de l'ensemble des biens culturels protégés en Algérie. Aujourd'hui seuls cinq édifices dont trois étaient classés à l'époque coloniale, figurent parmi notre patrimoine national.

Si le classement d'un bien est la reconnaissance ultime des valeurs véhiculées par celui-ci, la maigre représentativité des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, conjugué au fait que même ceux qui sont protégés souffrent d'un manque d'entretien flagrant, confirme et traduit le rejet et méconnaissance dont est victimes ce legs.

TROISIEME CHAPITRE

*Les édifices religieux de culte non musulman
des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, état des lieux*

Introduction

Si la reconnaissance officielle via le classement constitue le moment crucial dans l'institution officielle ou la déclaration du statut de patrimoine pour un bien, les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles demeurent dans ce sens, très peu abordés. En effet, nous avons constaté précédemment que les édifices protégés demeurent peu nombreux et leurs état de conservation peu reluisant.

Œuvrer pour la reconnaissance de cet héritage, passe inéluctablement d'abord par sa connaissance. De ce fait, il nous a semblé opportun de consacrer ce chapitre à l'état des lieux de l'ensemble des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Nous n'étions pas en mesure de toucher tous ces édifices. Néanmoins grâce aux nombreux déplacements effectués dans de nombreuses villes ; Ghardaïa, Laghouat, Annaba, Sétif, Bejaia, Ténès, Oran et bien évidemment Alger, nous avons pu constater de plus près l'état de délabrement dans lequel se trouve ce legs mais également, le sort qu'il a subi après l'indépendance. Cependant, l'état des lieux ne peut être achevé sans l'état des savoirs relatif à ce legs, ainsi que sa prise en charge législative. En effet, éveiller les consciences quant à la richesse de cet héritage, devait d'abord venir des milieux intellectuels et universitaires. Toutefois, même dans cette sphère, ce legs est très peu abordé. La première partie de ce chapitre consacrée à la présentation de l'état de l'art et à la prise en charge législative de ce legs, nous permettra de constater de plus près ce manque d'intérêt tant dans la sphère universitaire qu'institutionnelle.

La seconde partie de ce chapitre sera essentiellement faite d'une lecture de l'état des lieux de ces édifices. Le commencement sera par les types d'opérations et des principales modifications apportées aux édifices après l'indépendance. Ce travail d'investigation essentiellement sur le terrain, nous permettra de faire une ébauche d'un inventaire sur ces opérations et modifications, suivie d'une présentation d'un échantillon d'édifices à travers le territoire national.

Le couronnement de ce chapitre sera par une tentative de définition d'un ensemble de valeurs, pouvant contribuer à la reconnaissance de ce legs comme composante essentielle du parc patrimonial national.

1. Etat de l'art ; un patrimoine non reconnu et mal connu

Si le nombre d'édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles classés, demeure en deçà des valeurs de cet héritage ; dans la sphère universitaires les travaux

l'ayant abordé sont également peu nombreux. Encore si certaines composante de cet héritage à l'instar des églises, ont fait l'objet de quelques études d'autres à l'exemple des synagogues, ont été très peu évoquées.

Le premier auteur ayant traité les églises construites sous la colonisation française est Jacques Gandini dans son ouvrage intitulé « *Eglises d'Oranie 1830-1962* » paru en 1992. L'objectif principal de l'ouvrage était, selon les propos de son auteur de « *retrouver ces églises et leurs histoires* »¹³⁶. Ce livre est essentiellement un recueil historiques basculant parfois vers le nostalgique. Il comporte des informations afférant aux différentes églises et Hommes du clergé de l'Oranie. Chronologiquement l'ouvrage s'est limité à 1962, par conséquent les reconversions et démolitions subies par cet héritage après cette date n'étaient pas abordées. Même sur la période d'étude choisie, les questions proprement architecturales étaient évincées. Le second travail abordant les églises en Algérie est le mémoire de DEA en histoire d'architecture occidentale du XIX^{ème} siècle élaboré par Isabelle Bador. Ce travail est le premier à aborder les questions architecturales. Il se présente sous forme d'une recherche archivistique, qui retrace l'histoire d'implantation du culte et de l'église catholique en Algérie durant le XIX^{ème} siècle. L'auteur avait entre autre abordé les questions de l'implantation, du style architectural, du financement et de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des églises catholiques. Le travail fut couronné par une ébauche d'un inventaire desdites édifices.

En Algérie seules deux mémoires de magisters ont traité la thématique. Le premier mémoire intitulé, « *Lieu de culte et architecture, cas des édifices transformés en mosquées à Oran* » fut élaboré à l'université d'Oran en 2003, par Senhadji Khiat Dalila. Le travail porte sur les lieux de culte chrétiens et juifs transformés en mosquées à Oran après 1962. Il est scindé en deux parties, la première s'est essentiellement intéressée au cadre juridique de ces transformations. La seconde partie était consacrée aux modifications apportées à ces lieux de cultes lors de leurs reconversions en mosquées. Il était question d'évaluer la résultante de ce métissage entre deux architectures religieuses dans un seul lieu de culte. Le second mémoire réalisé à l'université de Sétif en 2005 par Kentache Amel, est intitulé « *Pour une lecture sémiotique de l'espace architecturale: cas des églises transformées en mosquées en Algérie* ». Cette recherche portait essentiellement, sur une lecture sémiotique des transformations et des réappropriations de l'espace architectural, A travers la lecture des transformations de six églises converties en mosquées en Algérie, l'accent était mis sur les conformations et les

¹³⁶ Gandini J., 1992, Op Cit, P. 9.

configurations des espaces de ces églises devenues mosquées. Le travail propose une lecture des dimensions physiques et significatives de ces réappropriations.

Les synagogues et les temples protestants quant à eux, excepté la reconversion de la grande synagogue d'Oran et du temple protestant de cette ville abordée par Senhadji Khiat, ils n'avaient fait l'objet d'aucune étude en Algérie. A l'étranger bien que de multiples auteurs ont traité la question des juifs en Algérie, les études menées sur les synagogues notamment sous la domination française, demeurent rares. Dominique Jarrassé, en sa qualité d'historien d'art est parmi les rares à s'intéresser à l'architecture des synagogues de l'époque coloniale en Algérie.

1.1. Constat

A priori, la présentation succincte de l'état de l'art se rapportant à notre thématique, confirme que cette frange de notre héritage demeure très méconnue, même dans la sphère universitaire. L'autre point consiste dans le fait que la problématique de patrimonialisation de cet héritage n'a jamais été abordée. Dans une société telle la notre, où la religion est la clef de voûte dans la définition individuelle et collective de la personnalité sociale et culturelle, seuls une meilleure connaissance de cet héritage lui permettra d'occuper une place dans la sphère patrimoniale nationale. La prise en charge effective de ce patrimoine, d'abord dans les milieux intellectuels et universitaires permettrait de mettre en place les stratégies adéquates permettant d'assurer une meilleure connaissance, reconnaissance puis conservation de ce legs.

2. La prise en charge législative des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

En abordant la prise en charge législative de ce patrimoine, notre objectif n'est pas de faire une rétrospective historique. Nous s'interrogerons plutôt, sur la prise en charge de ce legs par la loi cadre en vigueur, à savoir la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel

2.1. La loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel

La loi cadre relative à la protection du patrimoine culturel en Algérie est la loi N°98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998. Bien que ladite loi avait pallié aux carences de l'ordonnance 67-281 et apportait de nombreuses nouveautés, elle demeure incomplète et ces textes parfois ambigus. S'agissant des biens culturels à caractère religieux, l'article 17 de ladite loi stipule entre autre que, peuvent être classés monuments historiques de la nation, tout édifice ou ensemble monumental à caractère religieux témoignant d'une civilisation donnée,

d'une évolution significative et d'un évènement historique. Les restes archéologiques à caractère religieux sont également protégés au titre de l'article 28 de ladite loi. Cette dernière protège également, les biens culturels mobiliers aux titres des articles 50 et 51.

2.2. Constat

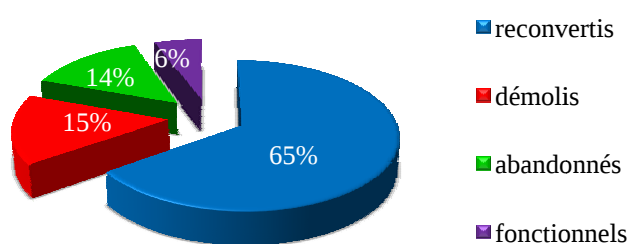
Nous constatons initialement que ladite loi ne faisait aucune distinction concernant les périodes, l'appartenance religieuse ou le style architectural des biens religieux à protéger. Au même temps, la question des édifices religieux des cultes non-musulmans des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, n'étaient pas explicitement motionnée. Cette absence traduit le fait qu'excepté quelques rares opérations, la majeure-partie de ces édifices ne bénéficie d'aucune protection, encore moins d'opérations de mise en valeur. Il faut signaler que la sélection puis le classement résultent d'une démarche purement administrative, fondée sur des critères non codifiés d'une manière académique. La sélection est par conséquent tributaire des choix des membres des commissions chargées de l'étude des dossiers. L'autre contrainte pouvant entraver tous processus de classement des ces édifices demeurent le statut juridique des ces biens. En effet, bien que l'état algérien avait récupéré après l'indépendance la propriété de l'ensemble de ces édifices, certains organisations et associations réclamant toujours la propriété de certains édifices. En dernier lieu, une des limites de cette loi réside dans le fait qu'elle ne prend en charge que les biens classés ou en instance de classement. Par conséquent, les institutions chargé de la préservation du patrimoine, chapeautées par le ministère de la culture n'interviennent que pour les opérations concernant les biens protégés. Ainsi aucune disposition, contrôle ni restriction ne sont imposés lors des reconversions des biens non protégés. De ce fait, la majeure partie, des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles qui étaient sujets à des reconversions, parfois multiples se trouvent aujourd'hui, en péril.

3. Etat de lieux des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles en Algérie

Aborder l'état des lieux de ce legs qui pâtit d'un manque de reconnaissance tant social qu'officiel n'est guère une tâche facile. Le nombre considérable d'édifices religieux hérités de la période coloniale, près de six cent (600), la vaste étendue du territoire algérien ainsi que l'inexistante d'informations officielles, ont rendu impassible la tâche de retracer avec exactitude la destinée et l'état des lieux de la totalité des ces édifices dans le cadre de ce travail.

Néanmoins, grâce à un travail d'investigation sur le terrain, complété par une recherche bibliographique, nous avons pu retrouver la destinée de près de cent quatre vingt édifices. Près de 65% des édifices religieux de culte non-musulman des 19^{ème} et 20^{ème} siècles ont été reconvertis, 15% démolis, 14% en friches ou abandonnés et seulement 6% ont toujours gardé leurs fonctions initiales.

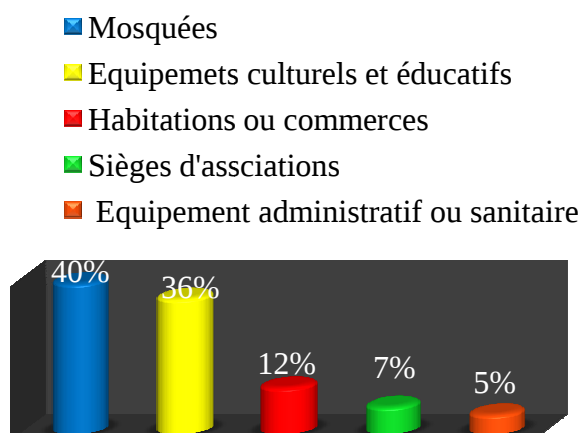
Figure 3.30:Etat des lieux des édifices de cultes non musulman après l'indépendance



3.1. Les édifices reconvertis

Nous avons précédemment mis l'accent sur le fait que la reconversion et la réappropriation des édifices religieux par les nouveaux groupes dominants est une pratique courante. Les édifices religieux des cultes non-musulmans hérités de la période coloniale n'ont pas échappé à cette règle. Relevant essentiellement d'un acte symbolique, la reconversion dans le cultuel est la plus importante. En effet, sur la totalité des édifices reconvertis, près de 40% le sont en mosquées, 36% du cultuel au culturel et éducatif, 8% d'ordre privées en maisons d'habitations ou commerces, près de 7% le mouvement associatif s'est emparé pour ses propres besoins et enfin près de 5% sont occupés par des équipements administratifs et sanitaires

Figure 3.31: types de reconversions



3.1.1. Les édifices reconvertis en mosquées

Reconvertir les lieux de cultes non musulmans en mosquées revêt d'avantage de symbolisme. Cette reconversion matérialise le changement de statut de la mosquée, qui passe de dominé à dominant. D'abord se sont les églises issues d'une reconversion antérieure de mosquées qui furent reconverties. La reconversion avait touché également les églises et synagogues construites sous la colonisation. A travers la lecture de quatre mosquées issues de

reconversion d'églises, nous allons tenter de cerner l'essentielle des modifications apportés à ces édifices.

Le premier édifice est la mosquée Sidi El Mouhoub de Bejaia issue de la reconversion de l'église Saint Joseph. Située près de l'ancien quartier Karaman, cette dernière fut reconstruite, par les architectes Pelletier et Meurs des bâtiments civiles entre 1854-1860 puis agrandie en 1898, à l'emplacement d'une mosquée médiévale¹³⁷. Il faut noter que cette mosquée construite à l'emplacement d'un ancien temple romain, était reconvertie une première fois en église lors de l'occupation espagnole de la ville, puis redevenue mosquées sous les ottomans¹³⁸.



Figure 3.32: Eglise Saint Joseph de Bejaia
Source: Mahindad N., 2002, Op Cit,

Les principaux changements apportés à l'église Saint Joseph suite à sa reconversion en mosquée après l'indépendance, se résument dans la démolition du clocher avec sa caractéristique coupole et la construction de deux minarets. A l'intérieur toutes traces rappelant la fonction initiale de l'édifice a disparu, tout comme l'élévation intérieur du sol, nouvelle fonction exige. Sur la façade, le style roman de l'église a totalement disparu, notamment avec le couronnement actuel la façade ; avec une rangée de double ouverture en plein cintre et une bordure ajourée. Seul l'emplacement de la rosace est toujours visible. Actuellement la mosquée est en cours de réhabilitation



Figure 3.33 : Mosquée Sidi El Mouhoub
Source: Auteur

La mosquée de Sidi El Mouhoub n'est qu'un exemple parmi tant d'autres mosquées reconverties en églises à l'époque coloniale, puis redevenues mosquées dès 1962. La reconversion en mosquée n'avait pas épargné les édifices cultuels juifs et chrétiens construits à l'époque coloniale. La grande synagogue ou le temple protestant d'Oran, tous comme l'église de Ténès ou encore celle de Bougera sont tous, reconvertis en mosquées.

¹³⁷ Bador I., 1997, Op Cit, P. 80.

¹³⁸ Mahindad N., 2002, Op Cit, P. 122.

Le temple protestant d'Oran construit en 1939, est transformé en mosquée à partir de 1982¹³⁹. Les principales modifications extérieures apportées à l'édifice lors de sa reconversion, étaient la construction du minaret et

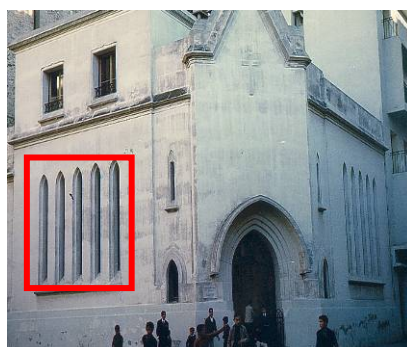


Figure 3.34: Temple protestant d'Oran avant reconversion
Source: Senhadji Khiat., 2003, Op Cit, P. 31.



Figure 3.35: Temple protestant d'Oran après reconversion
Source: auteur

l'élimination des ogives. Le minaret ajouté est de forme carré et orné de bordures ajourées. Les ogives quant à elles, sont remplacées par une double rangée de fenêtres en arc plein cintre. L'intérieur avait également connu quelques remaniements visant essentiellement la mise en norme de la salle de prière ; suppression de toutes élévations intérieures du sol afin de la mettre à niveau, mise en place du Mihrab et du Minbar et enfin création d'une salle d'ablution.

La plus grande synagogue du Maghreb construite entre 1880 et 1918 à Oran¹⁴⁰, est reconvertie en mosquée depuis 1972¹⁴¹. De l'extérieur, l'édifice n'a pas connu de modifications majeures. En effet, étant construite dans un style néo mauresque, la synagogue s'appropriait parfaitement par son aspect extérieur, à devenir mosquée. A l'intérieur les modifications portaient sur la mise à niveau de la salle de prière, le rajout du mihrab ainsi que la reconversion de l'ancienne chaire de la



Figure 3.36 : Mosquée/ synagogue d'Oran
Source: auteur

synagogue en minbar.

Excepté quelques traces d'humidité et de décollement d'enduits extérieurs (voir la photo ci contre), l'état de conservation de l'édifice est plutôt bon. Il faut noter que malgré la reconversion certains éléments rappellent encore

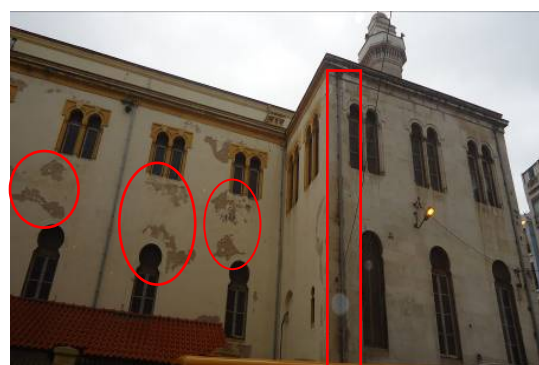


Figure 3.37 : Décollement d'enduits
Source: auteur

¹³⁹ Senhadji Khiat D., 2003, Op Cit, P. 31.

¹⁴⁰ Jarrassé D., 2012, Op Cit, P. 213.

¹⁴¹ Senhadji Khiat, 2003, Op Cit, P. 32.

la fonction initiale du bâtiment, à l'instar des crapaudines de la terrasse en forme d'étoile de David. Le vitrail coloré est un autre élément rappelant la fonction initiale de l'édifice.

Le quatrième cas que nous abordons est la mosquée de Ténès dans la wilaya de Chlef. Construite entre 1947 et 1954, l'église est reconvertie en mosquée juste après 1962. Lors de la reconversion de cette église le clocher est reconverti simplement en minaret. Contrairement au cas de la mosquée de Bejaia où le clocher était démoli pour être remplacé par deux minarets, ou du temple protestant d'Oran où il était question de construire totalement le minaret.



Figure 3.38 : Eglise de Ténès reconvertie en mosquée.
Source: auteur

Les quatre exemples de reconversion en mosquées, ne sont qu'un échantillon parmi tant d'autres édifices culturels des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles reconvertis en mosquées. Le résultat de ce métissage entre deux architectures religieuses, est une architecture hybride dont le minaret est le principale élément matérialisant la reconversion. Comme la vacuité de tout ornement représentant des êtres vivants est l'un des principales caractéristiques des mosquées, celles issues de ces reconversions avaient connu des purifications de toutes formes de décoration. Elles étaient vidées de toutes leurs sculptures, fresques et peintures. La reconversion touche parfois même le mobilier de l'édifice, qui étaient récupérés et réutilisés dans la mosquée.

Il faut tout de même signaler, que bien qu'elles apportaient parfois, des modifications irrémédiables à l'édifice, les reconversions du cultuel au cultuel perpétuent, mais reconvertie, la fonction et par conséquent la symbolique de l'édifice et sa signification sociale. En d'autre terme, la nouvelle tradition religieuse responsable de leur reconversion les protège et vénère. Dans ce genre de reconversion l'édifice garde sa fonction sur le plan urbain également, il demeure un élément de repère pour la ville et ces habitants. Tous de même, nous avons constaté une certaine gêne quant au fait d'évoquer le passé des mosquées issues de ces reconversions.

Le second type de reconversion des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles est dans le culturel.

3.1.2. Les édifices reconvertis en équipements culturels et éducatifs

De manière générale, la reconversion dans le culturel constitue une manière de détournement de la mémoire culturelle et une compensation de la perte de celle-ci. S'est pourquoi les reconversions dans le culturel sont fréquentes et représentent, près de 36% des édifices reconvertis. Les reconversions varient entre musées, bibliothèques, centres culturels ou écoles. A travers la lecture de quelques exemples, nous allons tenter de décrypter les principales modifications apportées à cette catégorie d'édifice, ainsi que leurs états des lieux.

La première église que nous abordons est celle de la commune de Kherrata dans la wilaya de Bejaia. Construite au début du XX^{ème} siècle, elle est reconvertie en musée et bibliothèque communale le 08 Mai 1998. De manière générale, l'édifice a gardé son aspect extérieur, de l'intérieur par contre, d'importants remaniements ont été apportés à l'édifice. Pour pouvoir aménager le musée au rez de chaussée et la bibliothèque à l'étage, un plancher avait été ajouté. Il n'en reste aucun signe ostentatoire rappelant la fonction initiale de l'édifice. Ce dernier souffre aujourd'hui, d'un manque d'entretien. Des traces d'humidité, de moisissures et des décollements d'enduits sont visibles à l'intérieur tous comme à l'extérieur de l'édifice.



Figure 3.39 : Ex église de Kherrata.
Source: auteur



Figure 3.40 : Vue intérieure après reconversion.
Source: auteur

Le second édifice que nous avons visité en Avril 2013 est l'ex-église Saint Hilarion de Laghouat. Cette dernière est reconvertie en musée communale abritant divers collections d'objets et artefacts relatant l'histoire de la ville. L'ex église est située au cœur de la ville colonial de Laghouat.



Figure 3.41 : Eglise de Laghouat Source:
<http://diaressaada.alger.free.fr/ka-eglises-seules-erois.html>

Excepté la suppression des croix et de quelques éléments décoratifs au niveau de la corniche, de l'extérieur l'édifice a gardé son aspect. Il faut dire que par son architecture proche de l'architecture locale avec la prolifération de coupoles et des minarets en forme carrée, l'édifice s'intègre parfaitement au paysage.



Figure 3.42 : Musée de Laghouat, façade



Figure 3.43 : Façade principale de l'ex église de Laghouat.

Source: Auteur

Il faut tout de même signaler qu'un grand désordre règne à l'intérieur du musée actuel. Les objets sont exposés à même le sol, tous les câbles des installations techniques sont visibles sur les murs et des fissures sont également, apparentes sur certains murs, (voir photo ci dessous). Dans toutes les collections exposées, excepté une photo datant de 1961, aucun objet ne rappelle la fonction initiale de l'édifice.



Figure 3.44 : Vue d'ensemble sur l'intérieur après reconversion.

Source: Auteur



Figure 3.45 : Fissuration des murs

Source: auteur

Le troisième édifice que nous abordons est la synagogue de Bejaia. Construite au XIX^{ème} siècle probablement sur les traces d'une synagogue médiévale¹⁴², la synagogue est aujourd'hui une école primaire dénommée El Kheldoinia. La façade n'a pas subi de grande modification. A l'intérieur les salles de cours sont aménagées en étage tandis que l'administration occupe le rez de chaussée.



Figure 3.46 : Façade de l'ex synagogue de Bejaia

Source: Auteur

Le garde corps que l'on remarque sur la photo à l'intérieur de l'une des salles de classe ainsi que le vitrage coloré sont hérités de la synagogue. Cette dernière est notamment connue par son dôme coloré. Ce dernier est toujours en place. (Voir les photos dessous). S'agissant de son état de conservation, l'édifice pâtit d'un manque d'entretien flagrant.



Figure 3.47 : L'intérieur de l'édifice après reconversion.

Source: Auteur



Figure 3.48 : Dôme de l'ex synagogue de Bejaia

Source: Auteur

Le dernier exemple que nous présentons, est sans doute le plus abouti et le plus respectueux de la mémoire du lieu, à savoir l'ex cathédrale d'Oran. La construction de l'église du sacré cœur de Jésus d'Oran avait débuté en 1903, l'édification de l'œuvre de Ballu et des frères Perret a duré dix ans¹⁴³. Lors de la réalisation de cet édifice, les frères Perret avaient utilisé pour la première fois le béton armé en Algérie. Après l'indépendance, elle était reconvertie en bibliothèque par le ministère de

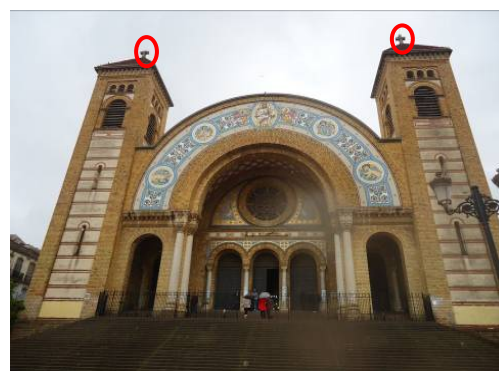


Figure3.49 : Façade principale

Source: Auteur

¹⁴² Boukhalfa K., 2009, « sauvegarde du patrimoine culturel dans le contexte du développement durable: cas de la ville de Bejaia ». Mémoire de magister, UMMTO, P. 223.

¹⁴³ Bador I., 1997, Op Cit, P. 68.

la culture.

Lors de la reconversion l'édifice n'a pas subi de grands remaniements, la fonction initiale de l'édifice est ostensible. A l'intérieur comme à l'extérieur, l'édifice a gardé son aspect initial. L'orgue, l'autel tous comme les croix et les vitraux sont conservés et font partie intégrante du mobilier et ornements de la bibliothèque. A l'intérieur la nef centrale est aménagée en salle de lecture. Sur la façade extérieure les deux tourelles sont toujours flanquées de croix. L'édifice est bien conservé et n'a pas subi d'altération. Aujourd'hui il est l'un des monuments phares de la ville d'Oran, un lieu de rencontre pour tous les avides du savoir.

Outre les reconversions en musées ou en bibliothèques, les reconversions en centres culturels sont également fréquentes. Nous citerons à titre d'exemple, l'ex église Saint André de Collo dans la wilaya de Skikda devenue centre culturel. L'église Notre Dame du Mont Carmel d'El Biar construite en 1854 par les bâtiments civils et les architectes Bournichon et Chassériau¹⁴⁴, est également reconvertie en centre culturel à partir de 1994.

De ce qui précède nous concluons qu'à l'exception de quelques rares cas, la reconversion du cultuel au culturel apporte d'irréremédiables modifications à l'édifice sur le plan architecturale et social. L'édifice perd également sa sacralité. Toutes ces modifications et changements altèrent partiellement ou totalement les valeurs patrimoniales de l'édifice. Il faut tout de même signaler que ces reconversions avaient permis de redonner une nouvelle fonction aux édifices.

L'autre partie des édifices reconvertis, est répartie entre des reconversions en équipements administratifs ou sanitaires, et des reconversions privées en commerce, habitations ou sièges d'association citoyennes.

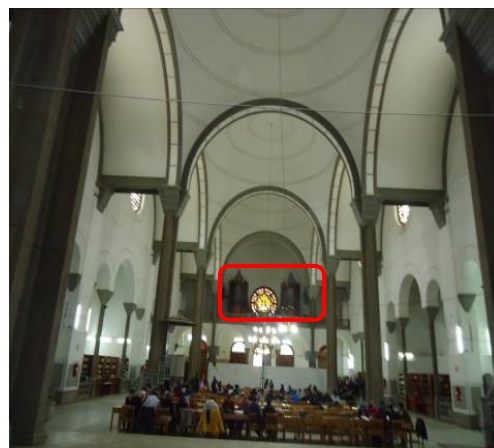


Figure 3.50 : L'intérieur de l'édifice après reconversion.
Source: Auteur



Figure 3.51 : Mobilier de l'église laissée en place après reconversion
Source : Auteur

¹⁴⁴ Bador I., 1997, Op Cit, P. 63

3.1.3. Les édifices reconvertis en habitations ou commerces

Les édifices reconvertis en habitations ou commerces représentent près de 12% des édifices reconvertis. Ces reconversions sont effectuées par des particuliers ayant achetés les édifices aux communes, ou simplement squattés les lieux laissés à l'abandon. Dans ce qui suit nous présenterons quelques cas de reconversions en commerces ou en maison d'habitation.

La première église que nous abordons est l'église de la ville d'El Kseur, dans la wilaya de Bejaia. Construite à la fin du XIX^{ème} siècle, l'église est reconvertie en pharmacie par un particulier. Si de l'extérieur l'édifice a gardé son aspect et le clocher est toujours en place, l'intérieur de l'édifice a subi de nombreux remaniements pour aménager la pharmacie. Nous n'avons malheureusement pas été autorisé à filmé l'intérieur.

Le second édifice que nous présentons est la synagogue de Médéa construite au début du XX^{ème} siècle dans le style néo mauresque. Actuellement l'édifice est reconverti en maroquinerie et poterie.

A travers ces deux exemples de reconversion en commerce nous pouvons dire que la conservation des valeurs patrimoniales de ces édifices est loin d'être les préoccupations des occupants. Souvent ces valeurs sont ignorées et bafouées.

L'autre type de reconversion dans le privé est la reconversion en maison d'habitation. La synagogue d'El Bayadh, l'église de Tighzirt tout comme celle de Sidi Aich sont toutes devenues des habitations privées. Sur la photo ci-contre de l'ex église de Sidi Aich dans la wilaya de Bejaia, nous pouvons constater essentiellement que le clocher est démoli et qu'autour de l'édifice les nouveaux propriétaires ont élevé une clôture cachant toute la façade

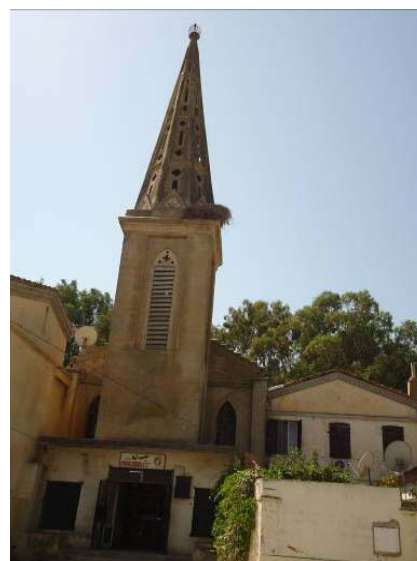


Figure3.52 : L'ex église d'El Kseur. Source: auteur

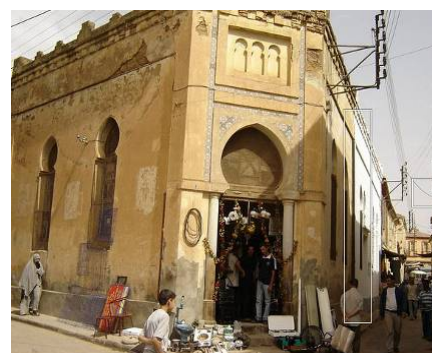


Figure 2.53 : Ex synagogue de Médéa
Source: photo anonyme sur Google Earth



Figure 3.54 : Ex église de Sidi Aich devenue maison
Source: Photo anonyme sur Google Earth

de l'édifice, seules les doubles arcades en plein cintre apparentes sur la façade peuvent rappeler la fonction initiale de l'édifice.

Le deuxième exemple que nous abordons dans cette catégorie est l'ex église arabe de la fraternité à Labiodh Sidi Cheikh Wilaya d'El Bayadh, auquel le ministère de la culture dans une initiative louable s'est intéressé et avait fait un diagnostic complet. Dans ce qui suit nous présentons un résumé succinct de ce dernier.

L'état de conservation de l'édifice squatté actuellement par une famille, est moyen et de nombreux désordres sont observable; « fissure transversale se prolongeant vert le haut au niveau des clés des arcs supportant la coupole centrale; fissure passante au niveau de la coupole centrale; décollement des enduits extérieurs du mortier à base de chaux; fissures importantes sur hauteur total des murs périphériques sud et est. Infiltration d'eau importante au niveau des extrémités des voûtes en berceaux, et la coupole centrale; fissure transversale se prolongeant vert le haut au niveau de l'ouverture en forme d'arc; remontée des eaux capillaires dues à l'absence de drainage des abords de l'édifice »¹⁴⁵.



Figure 3.55 : Eglise arabe de la fraternité à Labiodh Sidi Cheikh Wilaya d'El Bayadh

¹⁴⁵ Constat établi par le ministère de la culture en décembre 2011.

De manière générale, dans ces cas de figures, les communes utilisent ces lieux désaffectés comme lieux de transites, ou elles les attribuent, après quelques remaniements, comme logements de fonctions. La crise de logement ainsi que la crise sécuritaire des années quatre vingt dix avaient également, poussé certaines familles à squatter ces édifices désaffectés souvent, situés au cœur des villes. Dans ces reconversions, les nouveaux maîtres des lieux transforment, construisent, voir démolissent certains parties ou l'édifice en entier sans aucune restriction. Lors de nos entretiens avec certains occupants, nous avons constaté qu'ils ignorent complètement les valeurs historiques ou patrimoniales véhiculés par ces lieux. Ils étaient parfois même réticents quant à l'idée de les prendre en photos. Certes la responsabilité de préservation de ces lieux ne revient pas en premier lieu, aux occupants. Elle revient plutôt aux collectivités locales qui doivent œuvrer pour le respect de l'authenticité des ces lieux, mais également pour leurs sauvegardes et protections.

L'autre type d'occupation et non de reconversion, si nous pouvons dire, est l'occupation par certaines associations citoyennes ou syndicats.

3.1.4. Les édifices reconvertis en sièges d'associations citoyennes

Le mouvement associatif occupe près de 7% des édifices reconvertis. A titre d'exemple, l'ex temple protestant de Bejaia sis ex rue Clémenceau est actuellement occupé par la section UGTA de Bejaia. Si de l'extérieur l'édifice est bien entretenu de l'intérieur d'importants remaniements ont été effectués notamment au RDC où un plancher était rajouté. Il faut signaler que ce temple est aujourd'hui au cœur d'un litige juridique opposant la municipalité de Bejaia à l'association protestante d'Algérie qui revendique la propriété du lieu. L'ex temple protestant de Mostaganem occupé par une association œuvrant dans le domaine médical, est également dans la même situation juridique aujourd'hui. Dans ces cas de figures les communes attribuent ces lieux de cultes désaffectés aux associations. Il ne s'agit pas réellement d'une reconversion figlée mais plutôt d'une occupation quelque peu anarchique.



Figure 3.56 : Temple protestant de Bejaia
Source : Auteur



Figure 3.57 : Intérieur du temple aujourd'hui
Source : Auteur

Nous arrivons presque à terme de la lecture des édifices reconvertis, il ne reste que près de 5% et qui sont reconvertis en équipement administratifs, sanitaires ou sportifs.

3.1.5. Les édifices reconvertis équipements administratifs, sportifs ou sanitaires

Tel que nous l'avons motionné précédemment, près de 5% des édifices reconvertis, sont occupés par des équipements administratifs, sanitaire ou sportifs.

L'ex temple protestant de Sétif à titre d'exemple, est aujourd'hui occupé par la circonscription archéologique. Construit en 1844 sur l'ex place Barrel, l'édifice est cédé après l'indépendance aux affaires religieuses. La circonscription archéologique qui l'occupe aujourd'hui, a entamé une procédure pour récupérer l'édifice de façon officielle, afin de le restaurer¹⁴⁶. Il faut signaler que le bâtiment a besoin effectivement de restauration. Nous avons constaté essentiellement des fissures au niveau du plafond et de la clé de quelques arcs. De l'extérieur le décollement des peintures ainsi que les effritements des bordures sont les principales pathologies apparentes. Sinon l'édifice a gardé sa forme général, la nef centrale sert de couloir et les bas côté sont aménagés en bureaux, les parois séparant ces bureaux sont amovibles.



Figure 3.58 : Ex temple protestant de Sétif
Source : Auteur



Figure 3.59 : Fissuration du plafond
Source : Auteur

L'église Notre Dame de la Miséricorde construite en 1947 à Oran est transformée, quant à elle en polyclinique après l'indépendance¹⁴⁷. La chapelle de l'hôpital Maillot à Alger est occupée aujourd'hui par le service de psychiatrie de l'hôpital.

¹⁴⁶ Information recueillis au niveau de la circonscription archéologique de Sétif.

¹⁴⁷ Senhadji Khiat D., 2003, Op Cit, P. 20

3.1.6. Constat

A travers la lecture des exemples précédents nous avons constaté, qu'excepté quelques rares cas tels l'église Sacré Cœur d'Oran, l'ensemble de ces reconversions avaient apporté des modifications irrémédiables aux édifices. Des modifications qui portent souvent atteintes aux valeurs architecturales et patrimoniales véhiculées par ce legs ; destructions des clochers et du mobilier, détérioration si ce n'est disparition des fresques et autres ornements intérieurs... Néanmoins les reconversions effectuées notamment dans le cultuel et le culturel avaient permis de soustraire ces édifices à la destruction totale et au risque de sombrer dans l'abandon. En effet, ces dernières pratiques avaient porté des coups fatals à cet héritage sensé constitué un capital national.

3.2. Les édifices détruits

Dans un acte extrême voulant effacer à jamais toute trace d'un passé d'asservissement banni, la démolition avait touché près 15% des édifices étudiés. Plus encore, la symbolique de l'acte de détruire prend toute son ampleur quand à la place de l'édifice détruit, est érigée une mosquée. En effet, à la place de 45% des édifices démolis ont été construites des mosquées.

L'église d'El Bayadh (ancienne Geryville) par exemple, était démolie en 1962 pour qu'une mosquée soit érigée à sa place¹⁴⁸. A l'emplacement de l'ancienne synagogue de Kherrata démolie après 1962 est actuellement construite une banque. L'église de Jijel, construite entre 1868-1872 par le service des bâtiments civils¹⁴⁹, était démolie quant à elle, en

Figure 3.60: édifices démolis

- démolis reconstruits à leur place des mosquées
- démolis reconstruits à leur place des édifices autres que mosquées,



Figure 3.61 : Ex église de Jijel démolie
Source : Safri S., 2008, Op Cit, P. 14

¹⁴⁸ Duvollet R., *Pied noir et autres tribus d'Afrique du Nord*, tome XIII, Vesoul, collègue Saint George de Marteroy, P. 156.

¹⁴⁹ Bador I., Op Cit, P. 81.

1990. Après plusieurs années de blocage, une mosquée est aujourd'hui construite à sa place¹⁵⁰.

3.2.1. Constat

Si la ferveur nationaliste d'après 1962 avait débordé sur une partie des édifices religieux de culte non-musulman, la frénésie religieuse des années 1990 ne les a pas épargnés non plus. En effet, au long demain de l'indépendance, les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, matérialisaient les stigmates d'un passé colonial douloureux dont il faut se débarrasser et démolir. Les événements des années 1990 avaient également, causé la démolition de certains édifices incarnant le sacrilège et le blasphème. Ces démolitions qui se faisaient souvent dans la hâte, n'ont laissé aucune trace de ces édifices.

Si la perte des édifices démolis est définitive, l'espoir de sauver ceux qui sont aujourd'hui à l'abandon est toujours vivace. Dans ce qui suit nous allons aborder justement cette catégorie.

3.3 Les édifices abandonnés

Ils représentent près de 14% des édifices étudiés. Il faut noter que l'état d'abandon touche même certains édifices classés à l'instar Saint Cyprien d'El Kala ou encore de l'ex église Saint Louis d'Oran.

La synagogue de Ghardaïa située près du marché de la ville est fermée depuis 1962, tous comme celle de Blida ou encore de celle de Laghouat. Après avoir servie d'annexe au service d'état civile, la synagogue de Sétif construite en 1905 dans un style néo mauresque, est aujourd'hui fermée. A travers l'exemple de l'église Saint louis d'Oran, que nous apprêtons à présenter, nous voulons tirer l'attention sur l'état de délabrement avancés et le manque d'entretien dont souffrent ces édifices.



Figure 3.62 : Ex synagogue de Sétif.
Source: Auteur

¹⁵⁰ Safri S., 2008, « Renouveau urbain d'un centre ancien en déclin cas du centre-ville de Jijel », mémoire de magister sou s, université Mentouri Constantine, P. 113-114.

Construite sur les traces d'une mosquée par les espagnoles, l'église Saint Louis d'Oran est située dans le quartier historique de Sidi El Houari. Au long de son histoire, l'église a connu un long chapitre de reconversion. En 1509 l'église est construite, peu d'années après, elle était démolie et ces restes ont servi à l'édification d'une synagogue. Au retour des espagnoles en 1679, l'église fut reconstruite une nouvelle fois sous le vocable du Saint Christ de la Patience. De 1708 à 1732, l'église est devenue de nouveau une synagogue. En 1740, les espagnoles l'avaient rebaptisé encore une fois église de Sainte Marie des Victoires. Sous le règne des turcs l'église était délaissée. Avec l'arrivée des français l'église est reconstruite entre 1831 et 1845. En 1867, elle est devenue la cathédrale d'Oran. Les travaux d'agrandissement de celle-ci qui débutait en 1869, furent attribués à l'architecte Viala de Sorbier. Après l'inauguration de l'église du Sacré Cœur, Saint Louis est devenue une simple église paroissiale¹⁵¹.



Figure 3.63 : Eglise Saint Louis d'Oran. Source: auteur

Aujourd'hui, ni sa longue histoire, ni le classement de l'édifice sur la liste des biens culturels n'ont permis à l'église d'échapper au triste sort de l'abandon. Le monument servant aujourd'hui de refuge aux ivrognes et toxicomanes, souffrent d'un manque d'entretien et de nombreuses pathologies et déformations sont visibles à l'œil nu ; humidités, traces de moisissures, proliférations d'herbes sauvages, décollement d'enduits, dégradations de la boiserie, érosions des aciers, de nombreuses fissures et même effondrement d'une partie de la toiture. A tous cela s'ajoute le fait que les abords du monument servent aujourd'hui de décharge sauvage.



Figure 3.64 : Etat de dégradation de l'édifice
Source: Auteur



Figure 3.65 : Façade latérale
Source: Auteur

Témoin d'une page de l'histoire d'Oran, implantée en face du mausolée du saint patron protecteur de la ville Sidi El Houari, l'ex église Saint Louis

¹⁵¹ Bador I., 1997, Op Cit, P. 68

appelle aujourd'hui au secours. La restauration et la préservation de ce monument contribuera indubitablement à dépeindre une possible cohabitation entre différentes confessions sur notre terre. Elle encouragera le dialogue interconfessionnel et répandra les valeurs du vivre ensemble.

L'église Saint Louis n'est pas un cas isolé, mais plutôt un exemple représentatif de l'état dont se trouvent l'ensemble des édifices abandonnés qu'ils soient classés ou non. Néanmoins, n'ayant pas subi d'importantes modifications, cette catégorie d'édifices peut être sauvée si des mesures prompts de protection et des restaurations sont enclenchées. Il faut signaler que dans ce sens, un regain d'intérêt de la part des autorités publiques commence à se manifester, à travers quelques projets de restaurations et de réhabilitations visant un certains nombres d'édifices abandonnés. Dans ce qui suit nous allons donner un aperçu sur ce regain d'intérêt naissant.

3.3.1. Un regain d'intérêt naissant

Le programme d'investissement du secteur de la culture qui s'inscrit dans le projet quinquennal 2009/2014 avait inclus, des projets de restaurations, de réhabilitations et de reconversions de cinq édifices religieux de culte non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, jusque là abandonnés. Dans ce qui suit nous présentons les opérations inscrites et les édifices concernés. Premièrement une étude pour la réhabilitation de la synagogue de Ghardaïa avec une enveloppe de soixante dix million de dinars. Puis la reconversion et l'aménagement de l'église d'Ain El Beida avec un budget de quinze million de dinars ; la reconversion de l'église de Draa Smar, wilaya de Médéa en bibliothèque, pour cette opération un budget de trente million de dinars est alloué. L'étude et l'aménagement de l'église Saint Louis en bibliothèque pour une prévision budgétaire de cent trente million de dinars et enfin l'étude de rénovation de la bibliothèque d'El kala¹⁵².

Certes l'initiative est louable mais le nombre d'édifices concernés par ces opérations, demeure très en deçà du nombre d'édifices abandonnés. Plus encore, cette timide initiative demeure malheureusement théoriques, nous somme pratiquement à la fin du quinquina et aucune opération n'a vu le jour.

La dernière catégorie des édifices religieux de culte non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles que nous avons étudié est celles des édifices toujours fonctionnels.

¹⁵² Programme du secteur de la culture, ministère de la culture, décembre 2009.

3.4. Les édifices fonctionnels

Les édifices ayant gardé leurs fonctions initiales sont peut nombreux, ils ne représentent que près de 6% de la totalité des édifices étudiés. Se sont essentiellement les grands sanctuaires tels les basiliques Saint Augustin d'Annaba et Notre Dame d'Afrique d'Alger ou encore la chapelle de Santa Cruz d'Oran. Dans les trois grandes villes du pays à savoir Alger, Oran et Constantine des cathédrales sont toujours fonctionnelles, mais également un nombre de petites chapelles et de temples protestants dans le reste du pays. Les deux basiliques, notre dame d'Afrique et Saint Augustin, ont bénéficié d'un montage financier entre l'état algérien et de nombreux partenaires privées, nationaux et étrangers pour des opérations de restaurations (voir la figure 3.66).



Figure 3.66 : Panneau signalétique pris sur le chantier de Saint Augustin
Source: Auteur

Dans ces opérations qui avaient permis à ces édifices de retrouver leurs éclats d'antan, la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage étaient attribuées à des bureaux et entreprises étrangères. Par exemple, pour la basilique de saint augustin, les chargés de l'opération étaient le bureau d'étude marseillais X David, E Grava, G. LEDU Architecture et l'entreprise de réalisation Girard A d'Avignon. La présence du deuxième homme de l'état lors de la cérémonie d'inauguration de la basilique d'Annaba après sa restauration, est très symbolique et témoigne du regain d'intérêt naissant envers ce legs. Mais cet intérêt demeure insuffisant, dans la mesure que d'autres sanctuaires non moins importants que ceux restaurés, attendent toujours qu'on s'intéresse à eux, à l'instar de la chapelle de Santa Cruz d'Oran.



Figure 3.67 : Basilique Saint Augustin en cours de restauration
Source : Auteur

Il faut noter que pour pouvoir entamer ces deux opérations de restauration, il a fallu inscrire les deux basiliques sur la liste des biens protégés ; condition sine qua non pour toutes opérations de restaurations nécessitant un recours aux fonds publics. Justement le fait de lier toute intervention des services du patrimoine à la reconnaissance officielle de celui-ci

défavorise considérablement les édifices religieux de culte non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, dans la mesure que ces derniers sont très peu reconnus.

La reconnaissance officielle d'un héritage dépend de sa connaissance. Pour éveiller les consciences aux valeurs des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, un travail académique sur les valeurs véhiculées par cet héritage doit être fait en amont.

4. Reconnaissance et identification des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles en Algérie

Le précédent état des lieux nous a confirmé que les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, demeure un patrimoine rejeté en quête de reconnaissance. S'attacher à promouvoir un legs dédaigné et jusque là non aperçu en tant que patrimoine, sollicite tantôt des efforts d'érudition que l'engagement des institutions officielles chargées de la préservation du patrimoine. Les efforts d'érudition doivent porter essentiellement sur les valeurs véhiculées par ce legs, les institutions quant à elles, doivent veiller à garantir l'aboutissement de la transmission aux générations futures, par la réception. L'effort d'érudition doit passer par cet acte subjectif faisant appel aux représentations et aux significations sociales, culturels, identitaires, économique et sociales auxquels renvoient ces édifices¹⁵³.

4.1. Les valeurs véhiculées par les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

Les valeurs attribuées aux édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles classés par les institutions officielles à savoir, valeurs historiques, architecturales, artistiques et culturels peuvent être généralisés aux autres édifices culturels des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. D'autres valeurs peuvent s'ajouter à celles-ci ; cognitives, scientifiques, économiques, sociales...

4.1.1. Les valeurs historiques

Les édifices religieux de culte non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, témoignent d'une page de l'histoire religieuse nationale. Certains édifices sont construits sur les traces d'édifices culturels antiques ou médiévaux où du moins certains objets de ces édifices ont été

¹⁵³ Boukhalfa K., 2009 Op Cit, P. 36.

réutilisés pour orner certaines églises et synagogues. Nous citerons à titre d'exemple l'église de Tamenfoust.

4.1.2. Les valeurs architecturales

Les édifices religieux ont été de tout temps le champ privilégié de l'expression architecturale la plus aboutie et la plus raffinée. Les édifices cultuels des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles n'échappent pas à la règle ; diversité et raffinement stylistique, monumentalité mais notamment singularité. Les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles témoignent d'un savoir faire et d'une beauté cadrant souvent avec les idéaux et canons de l'esthétique qui éveillent les sens et ne laissent pas indifférent. Nous citerons à titre d'exemple l'église Saint Charles Sainte Marie d'Alger.

4.1.3. Les valeurs culturelles

Ayant servis des cultes ou servant toujours un culte, ces édifices sont investis d'une valeur voir parfois d'une double valeur symbolique omniprésente ravivée par la religion.

4.1.4. Les valeurs cognitives

Les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, en tant que contenant et réceptacles de pratiques culturelles et de mobiliers ayant servis à celles-ci, constituent des livres ouverts sur le savoir, l'histoire culturelle, technique, sociale et architecturale. La diversité des matériaux et des systèmes constructifs caractérisant ces édifices sont également des éléments non négligeables du point de vue scientifique ; tels l'utilisation de béton armé pour la première fois en Algérie au niveau de l'église du Sacré Cœur d'Oran, l'invention de l'architecture extensible ou encore les églises de villages en aciers...

4.1.5. Les valeurs économiques

Outre l'attrait intellectuel, les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont un important potentiel touristique, ils peuvent générer d'importants revenus grâce au tourisme dit religieux. Ces édifices peuvent également, constituer de véritables images de marque pour nos villes.

4.1.6. Les valeurs sociales

Les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles sont des hauts lieux de condensation et d'évocation de la mémoire sociale, un témoin de pratiques rituelles et sociales. Les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles peuvent

constituer aujourd'hui un moyen de rapprochement confessionnels, de diffusion des valeurs du vivre ensemble et de tolérance.

4.1.7. Les valeurs paysagères

L'empreinte laissée sur le paysage urbain de nos villes, par les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, est indéniable. Ils sont aujourd'hui de véritables éléments de repères autant pour nos villes que villages...

Les précédentes valeurs ne résument pas toutes celles que l'on peut attribuer à cette frange de notre patrimoine. Ce n'est qu'une ébauche voir une tentative d'énumération des plus saillantes. A travers le cas des édifices de la ville d'Alger que nous aborderons dans le chapitre prochain nous allons tenter de mieux cerner cette question.

Conclusion

A terme de ce chapitre portant sur l'état des lieux des édifices religieux de culte non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, nous avons tiré un ensemble de conclusion. Cette étape incontournable dans tout travail portant sur un quelconque patrimoine, nous a poussées à sillonner le territoire national. Nous pouvons confirmer le rejet de ce patrimoine tant officiel que sociale. Nous pouvons affirmer également, que les événements majeurs ayant marqués l'histoire récente de l'Algérie, ont laissé leurs empreintes sur ces édifices.

S'agissant de leurs sorts après l'indépendance, notre travail nous a permis d'établir que la majeure partie était reconvertie, essentiellement dans le cultuel. En effet près de 65% des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont été reconvertis, près de 15% étaient démolis, près de 14% se trouvent aujourd'hui, en friches ou abandonnées et seulement près de 6% ont toujours gardé leurs fonctions initiales. Près de 40% des édifices reconvertis sont reconvertis en mosquées. Les reconversions du cultuel au culturel et éducatif, viennent en seconde position et représente près de 36% des édifices reconvertis. Dans ces deux types de reconversion l'édifice subi essentiellement des remaniements symbolique. Dans le cultuel le minaret est le principal élément matérialisant cette reconversion, dans le culturel la reconversion constitue d'avantage une manière de détournement de la mémoire cultuel et une compensation de la perte de celui-ci. Les reconversions d'ordre privées en maisons d'habitations ou commerces représentent près de 12% des édifices étudiés. Le mouvement associatif quant à lui, s'est emparé de près de 7% des édifices reconvertis. Enfin près de 5% des édifices étudiés sont occupés par des équipements administratifs et sanitaires.

S'agissant des édifices démolis, à la place de 45% de ces édifices ont été construites des mosquées.

Aujourd'hui la transmission aux générations future de cet héritage ne peut être garantie que par une prise de conscience suivie d'une prise en charge effective de ce legs tant dans la sphère universitaire qu'institutionnelle.

QUATRIEME CHAPITRE

Devenir des édifices religieux de culte non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles: cas de la ville d'Alger

Introduction

La patrimonialisation en tant qu'acte de production du statut de patrimoine, passe préalablement par la reconnaissance de celui-ci. Or toute reconnaissance nécessite en amont un effort intellectuel de connaissance. A travers un travail de recensement et d'identification des édifices des cultes non-musulman de la ville d'Alger, ce chapitre couronnant ce travail de recherche, s'inscrit justement dans cette optique. Outre la richesse de son histoire religieuse, notre choix s'est porté sur cette ville au regard non seulement du gisement d'édifices religieux des cultes non-musulman qu'elle renferme ; mais également pour l'emprise et l'influence qu'elle a sur l'ensemble du territoire national en tant que capitale et centre décisionnel.

En effet, Alger en tant que support matériel, représentent l'un des plus illustres témoins physiques de notre histoire et de notre identité socioculturelle. Haute de ses trois mille ans d'histoire, Alger garde consciencieusement les traces du passage de toutes les civilisations ayant succédées sur ses terres. Prisée et convoitée depuis toujours, cette ville n'est pas restée en marges des fluctuations culturelles ayant affectées l'ensemble du territoire algérien. Aujourd'hui, elle recèle un patrimoine culturel riche et diversifié, allant des tombes protohistoriques jusqu'aux édifices religieux hérités de la période coloniale. La première partie de ce chapitre sera par conséquent, dédiée à la présentation suivie d'un rappel succinct des principaux événements de l'histoire religieuse de cette ville.

La seconde partie de ce chapitre, se décline sous forme d'un travail d'identification. Ce dernier renvoie à un repérage suivi d'une caractérisation, d'étude de l'état de conservation et d'une description détaillée de ces édifices. En effet, mieux connaître ce patrimoine permettra à notre sens, de mettre en place les stratégies adéquates pour une meilleure évaluation de ses valeurs et de son importance. En se basant sur le travail d'investigation sur terrain, une recherche historique et graphique, nous avons d'abord distingué les édifices issus d'une reconvention antérieure de ceux construits sous la colonisation. Puis notre travail a visé la seconde catégorie, nous avons répartie cette dernière selon l'appartenance religieuse puis le type d'opération subi après l'indépendance. Nous avons par la suite localisé ces édifices, présenté une lecture historique, déterminé leurs caractéristiques architecturales et techniques et les principales modifications apportées à l'édifice après 1962 et enfin les valeurs qu'il véhicule.

Ce travail nous a permis de mettre réellement l'accent sur la richesse des typologies, des styles architecturaux, et des modes constructifs de ces édifices.

1. Présentation de la ville d'Alger

Située sur la rive sud de la méditerranée, Icosim, Icosium, El Djazaïr ou Alger est cette ville qui s'adresse fièrement en amphithéâtre au cœur du littoral algérien. La baie, la topographie du site en gradins et les affluents naturels sont les principaux éléments naturels ayant contribué à la formation, au façonnage et à la détermination des limites de la ville. Toutefois d'une période à une autre, les limites matérielles de celle-ci n'ont cessé de se modifier et de s'accroître franchissant à chaque fois celles tracées antérieurement. En effet, pourvue d'un site inaccoutumé, cette ville avait suscité depuis toujours la convoitise de toutes les civilisations ayant fleuri sur le pourtour méditerranéen. Comptoir phénicien, cité romaine, capitale des Banî Mazghana, Régence ottomane et enfin capitale de l'Algérie moderne sous la colonisation française et après l'indépendance. La croissance urbaine de la ville a poussé de plus en plus ces limites loin. Aujourd'hui la wilaya d'Alger s'étend de la wilaya de Boumerdes du côté Est à celle de Tipaza du côté Ouest et de la mer méditerranéenne du Nord à Blida du côté Sud. Toutefois, travailler sur la ville d'Alger à l'époque coloniale, nous a poussés à chercher les limites de celle-ci à l'époque. A la veille de l'indépendance les limites de l'entité connue sous le vocable de ville d'Alger s'étendaient



Figure 4. 68 : La ville d'Alger à l'époque coloniale

Source: Almi S., 2002, *urbanisme et colonisation*, Sprimont, éd Pierre Mardaga, P. 84.

des communes d'Hussein dey et de Kouba du côté Est à Bouzaréah et Saint Eugène du côté Ouest et de Birmandreïs et El Biar du côté Sud à la mer méditerranéenne, (voir la figure ci dessus).

Autrement dit notre travail d'investigation d'étendra de Bab El Oued du côté Ouest aux Annassers du côté Est, en passant par la Casbah, Alger centre, Sidi M'Hamed et le Hamma. Bien que l'idée d'effectuer un travail d'identification embrassant l'étendue actuelle d'Alger était tentante au départ, mais faute de temps, de documentation et notamment par souci d'exhaustivité, notre travail portera uniquement sur cette ville prise dans ses limites de l'époque coloniale.

Avant d'aborder le travail d'identification des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles proprement dit, il nous semble opportun de revenir succinctement sur l'histoire religieuse de cette ville.

2. Alger, histoire religieuse

A travers son histoire trois fois millénaires, Alger n'est pas restée en marge des fluctuations culturelles ayant affectées l'ensemble du territoire algérien. En effet, des divinités locales et antiques jusqu'aux religions monothéistes les populations d'Alger, d'origines diverses d'ailleurs, avaient embrassé tous les cultes ayant défilés sur le porteur méditerranéen. Alger a connu également toute sorte d'édifices culturels ; des temples dédiés aux divinités locales, phéniciennes et romaines jusqu'aux synagogues, églises et mosquées. Le paysage religieux algérois d'avant la conquête était essentiellement marquée par la religion musulmane, embrassée par la majeure partie de la population, le judaïsme et quelques centaines de chrétiens, notamment des captifs et des esclaves. Cette mosaïque confessionnelle pouvait se lire à travers les édifices religieux également. En effet avant 1830 El Djazaïr comptait outre les mosquées, des synagogues et des églises. Selon Albert Devoulx¹⁵⁴, la ville était parée par 176 lieux de cultes musulmans dont 13 grandes mosquées, 31 chapelles et 12 Zaouïas. La plus importante mosquée était sans doute la grande mosquée datant du XI^{ème} siècle. Construite sous le règne des Almoravides à l'emplacement d'une ancienne basilique chrétienne, cette mosquée était depuis son édification l'édifice accueillant toutes les cérémonies religieuses officielles en présence des princes et souverain de la ville¹⁵⁵.

¹⁵⁴ Devoulx A., 1870, *Les édifices religieux de l'ancien Alger*, Alger, typographie Bastide, P. 3.

¹⁵⁵ Khalifa A, 2007, *histoire d'El Djazaïr Baní Mazghana*, Ed Daliman, P. 222.

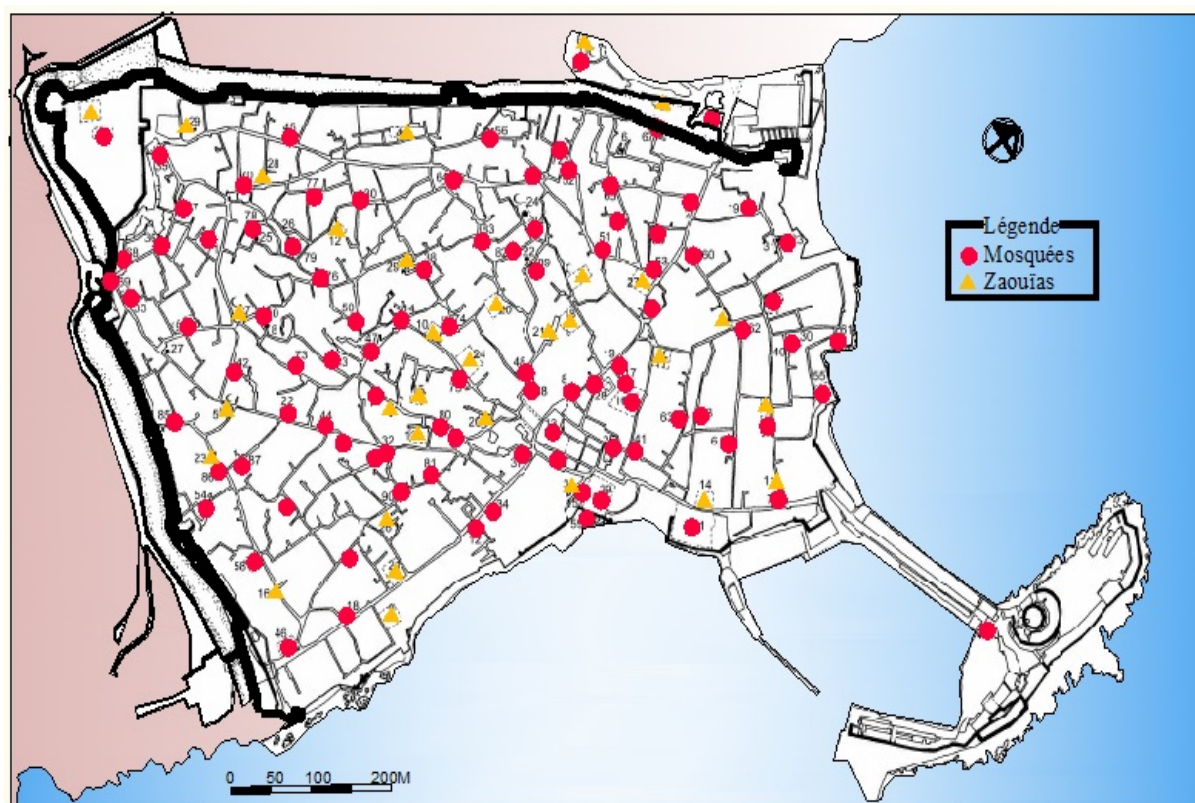


Figure 4.69: Les édifices religieux d'Alger en 1830

Source : Missoum S., 2003, *Alger à l'époque ottomane : la médina et la maison traditionnelle*, Aix-en-Provence – Alger, Edisud- Inas, P. 75.

La ville comptait également une dizaine de synagogues, ces dernières étaient essentiellement localisées dans les trois quartiers juifs ou « haras » de la ville, situés dans la partie basse du côté de Bab Azoun ou de Bab el Oued. La plus importante synagogue était justement, située près de la porte Bab El Oued. Enfin la ville d'Alger comptait cinq églises, fréquentées essentiellement par les esclaves et les captifs chrétiens. Après la prise d'Alger en 1830 par les français, le génie militaire avait recensé plus de 8000 maisons réparties entre musulmanes et juifs. Mais la composante humaine de la ville s'est progressivement modifiée avec l'installation des populations françaises et européennes civiles ; 602 individus en 1830, pour atteindre 32 281 une année après, en 1845 les européens étaient estimés à 42 635. Le nombre de population européenne n'a cessé de se multiplier, en 1881 on comptait 56 705 habitants, en 1926 près de 214 920 habitants...Il faut noter qu'après le décret Crémieux les juifs étaient assimilés à la population française par conséquent, pour connaître le nombre exact des colons installés, il faut défalquer le nombre de juifs qui étaient déjà sur place¹⁵⁶. La modification de la composante sociale était suivie par celle du paysage religieux algérois ; installation des cultes chrétiens, émancipation du culte juif, mais également surveillance et contrôle du culte musulman. Les lieux de cultes avaient connu à leur tour d'importantes

¹⁵⁶Khalifa A, 2007, Op Cit, P. 95-104.

modifications. Les mosquées étaient les premières à subir des démolitions et reconversions. En 1862 seules 9 grandes et 19 petites mosquées, 15 chapelles et 5 zaouïas, soit en tous 47 édifices étaient toujours debout. Sur ces 47 étaient affectés au culte musulman 4 grandes mosquées et 8 petites ainsi que 9 chapelles soit au total 21 lieux de culte¹⁵⁷. Les synagogues n'ont pas échappé à la destruction non plus. Mais inversement aux mosquées, l'administration coloniale s'est occupée de la construction des synagogues tous comme celles des églises. A la vielle de l'indépendance la ville d'Alger comptait une dizaine de synagogues et une vingtaine d'églises. Il faut noter que ce recensement concerne uniquement la ville d'Alger et qu'il n'inclut pas celle construite dans l'agglomération algéroise. Après l'indépendance et le départ des populations juives et chrétiennes, ces édifices étaient désaffectés, reconvertis ou démolies.

A travers ce bref rappel nous voulons uniquement donner un aperçu succinct de l'histoire cultuel de cette ville avant d'aborder la question d'identification et de recensement des édifices religieux de culte non-musulman de cette ville, sujet principale de ce chapitre. Le choix de la ville d'Alger pour effectuer ce travail n'est pas fortuit. Il est d'abord dicté par la longue histoire culturelle de cette ville, puis par l'emprise qu'elle a sur l'ensemble du territoire nationale, du fait qu'elle est capitale et centre décisionnel du pays. S'ajoute à ce qui précède la variété d'édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, construits dans cette ville. En dernier lieu, nous ajoutons le fait que la symbolique de reconversion des lieux de culte musulman sous la colonisation, puis celles des lieux de culte non-musulman après l'indépendance prend d'avantage de valeur dans une ville de la taille d'Alger. Par conséquent la reconnaissance de cet héritage dans cette ville signifiera forcément sa reconnaissance à l'échelle nationale.

3. Identification des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

Etymologiquement le mot identification renvoie à préciser l'origine, la nature, le types et les caractéristiques d'un objet donné. Appliquée au champ du patrimoine, elle renvoie à un repérage suivi d'une mise en place d'un dispositif de caractérisation, d'étude de l'état de conservation et d'une description détaillée du bâtiment. Cette opération vise la connaissance et la mise en valeur d'un quelconque héritage en vue de sa conservation. Comme elle peut s'appliquer à un patrimoine largement reconnue et plébiscité par les institutions officielles,

¹⁵⁷ Devoulx, 1870, Op Cit, P. 3.

elle peut être une tentative pour l'élargissement du champ patrimonial à d'autres objets encore non reconnus. Notre travail s'inscrit justement dans cette seconde optique. Il vise en effet, une frange marginalisée de notre patrimoine, en l'occurrence les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles de la ville d'Alger. L'identification de ces derniers n'était guère une tâche facile. Le manque de documentation et l'absence de travaux concernant cet héritage, a fait de cette tentative d'identification une aventure vers l'inconnu à la recherche de traces parfois très peu visibles voir oubliées. Il a fallu divaguer dans les dédales de quartiers très meurtris par le poids des années, interroger autant les pierres que les vieux pour trouver les empreintes d'édifices le plus souvent reconvertis ou démolis.

Ce travail nous a permis de déterminer qu'à son indépendance, la ville d'Alger a hérité près d'une quarantaine d'édifices religieux appartenant aux quatre cultes non musulmans présents sous la colonisation. Elle a hérité de vingt (20) églises catholiques, d'une dizaine de synagogues, de deux temples protestants et d'une église anglicane. En les répartissant suivant leurs appartenances cultuelles initiales puis en fonction du sort qui ils ont subi après l'indépendance, dans ce qui suit nous présenterons l'ensemble de ces édifices. Toutefois, il faut signaler que les édifices religieux de culte non-musulman hérités des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles sont deux catégories ; ceux issus d'une reconversion antérieure et ceux construits proprement sous la colonisation. Avant d'aborder cette dernière catégorie, nous allons nous intéresser aux édifices issus d'une reconversion antérieure d'édifices sacrés ou profanes.

3.1. Les édifices issus d'une reconversion antérieure

Comme nous l'avons motionné dans les chapitres précédents nombreuses sont les mosquées, mais également les édifices profanes ayant fait l'objet d'une reconversion en église. Les mosquées ayant fait les frais de cette pratique à Alger étaient notamment, celle de Ketchaoua en 1831 devenue cathédrale Saint Philipe, celle d'Ali Bitchine datant de 1623 et baptisée en 1843 sous le vocable de Notre Dame des Victoires et enfin la mosquée dite des étrangers « Berranis » reconvertie en 1839 pour devenir l'église Sainte Croix¹⁵⁸. Après l'indépendance ces églises avaient retrouvé leurs fonctions initiales et l'ensemble de ces mosquées/ églises est aujourd'hui classé patrimoine national. La mosquée de Katchawa est classée depuis 1908, la mosquée Ali Bitchine depuis 1949...Les églises furent installées également dans d'autres édifices profanes, à l'instar de l'église Sainte Marie de Mustapha supérieure installée dans l'une des dépendances de l'ancien palais d'été du Dey dès 1842. La

¹⁵⁸ Bador I., 1997, Op Cit, P. 59.

dernière église en date à être domiciliée dans une ancienne bâtisse est l'église Sainte Monique Saint Jean Bosco du Ruisseau, inaugurée en 1931 dans un hangar. La première est devenue aujourd'hui le siège d'une association pour la protection et la promotion des droits de l'Homme, la seconde a simplement disparu.

Il faut signaler que notre travail porte essentiellement sur les édifices construits à l'époque coloniale et non ceux issus d'une reconversion. Toute fois à travers l'exemple de la mosquée/ Cathédrale de Ketchawa que nous présentons ci-dessous nous voulons mettre l'accent sur les transformations apportées lors de la première puis de la seconde reconversion à ces édifices.

3.1.1. La mosquée/ cathédrale de Ketchaoua

S'il y a un lieu de culte pouvant illustrer parfaitement l'histoire des édifices religieux de la ville d'Alger de 1830 à nos jours, il ne peut être que la mosquée de Ketchaoua ou l'ex-cathédrale Saint Philippe. La mosquée est située dans la partie basse de la Casbah juste en face de Dar Aziza, sur la rue du Soudan ex rue du Divan. (Voir la carte).



Figure 4. 70: Localisation de la mosquée Ketchaoua
Source: Auteur

La mosquée avait connu une longue histoire de construction, reconstruction et reconversion, dans ce qui suit nous allons tenter de la retracer.

■ Repères historique

La première construction de la mosquée remonte à la période médiévale, plus exactement entre 1364 et 1365. La première démolition, reconstruction et agrandissement de la mosquée date de 1794-1795 par le pacha Hassan¹⁵⁹. Avec l'arrivée des français, le duc de Rovigo a choisi la mosquée pour abriter le premier édifice de culte catholique. Mais la décision a été très contestée par les populations locales. Il a fallu user de la force pour faire sortir celles repliées à l'intérieur pour protéger la mosquée qu'ils considèrent comme la plus belle. Il faut noter que le duc de Rovigo l'avait justement choisi pour cette raison. La mosquée fut

¹⁵⁹ Khelifa A., 2007, Op Cit, P. 229.

officiellement reconvertie le jour de Noël en 1832. Le projet de reconversion a suscité l'intérêt de nombreux architectes à l'instar de Ravoisié et de Pierre-Auguste Guiauchain¹⁶⁰.

Ce dernier en sa qualité d'architecte en chef des bâtiments civile, était chargé à partir de 1839 du projet d'agrandissement et de reconversion. Fasciné par le raffinement de la décoration intérieure et la beauté des coupes, l'architecte avait refusé

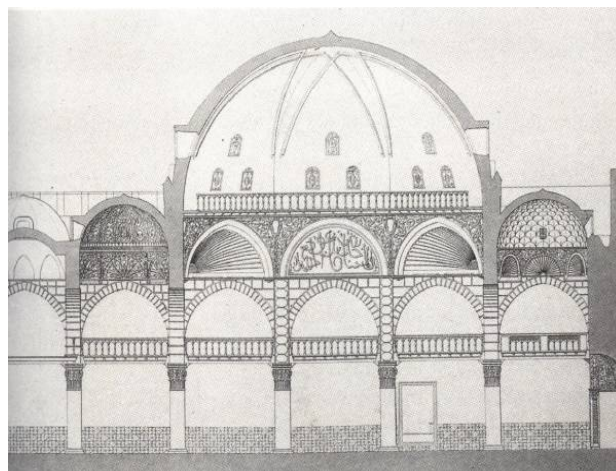


Figure 4.71: Coupe longitudinale sur la mosquée Ketchaoua avant sa reconversion

Source: Koumas A., Nafa C., 2003, Op Cit. P. 59.

d'apporter des modifications majeures aux structures anciennes. Il s'est contenté de quelques remaniements intérieurs et d'un ameublement approprié à la nouvelle fonction. Mais le projet fut refusé par le ministère. Après maintes propositions et tergiversations entre les autorités et tous les architectes chargés du projet, en commençant par Guiauchain, jusqu'aux architectes diocésains Harou-Roumain, Féraud et Fromageau, le projet fut terminé en 1860. Albert Ballu est le concepteur de la façade connue aujourd'hui, elle fut achevée en 1883¹⁶¹. De manière générale Les modifications apportées à l'édifice étaient irréversibles et radicales, certains parlent d'une destruction totale de l'ancienne mosquée, chose qui a suscité de nombreuses critiques. La cathédrale placée sous le vocable de Saint Philippe avait été critiquée également, par les urbanistes, pour sa situation jugée inappropriée et ces dimensions. Il faut noter que lors des ces travaux une mosaïque et des traces d'édifices antiques ont été trouvées, laissant supposer que l'édifice est construit sur un temple ou une basilique chrétienne. La nouvelle cathédrale avait connu une nouvelle restauration en 1890 par Albert Ballu¹⁶².

Les populations locales qui n'ont jamais digéré la reconversion de cette mosquée, avaient revendiqué dès 1962 la propriété de l'édifice. Duval en sa qualité d'archevêque d'Alger, avait resitué la cathédrale en Octobre 1962. Cette dernière a été aussitôt reconvertie en mosquée. Le mobilier de la cathédrale était transféré en intégralité à l'église du sacré cœur devenue nouvelle cathédrale d'Alger¹⁶³.

¹⁶⁰ Oulebsir N., 2004, Op Cit, P. 88.

¹⁶¹ Koumas A., Nafa C., 2003, *l'Algérie et son patrimoine*, Paris, éd du patrimoine, P. 69.

¹⁶² Oulebsir N., 2004, Op Cit, P. 91.

¹⁶³ Kentache A, 2005, Op Cit, P. 98.

Après cette longue histoire de faite de reconversion et de reconstruction, il est à se demander quel est la résultante de cette hybridation entre plusieurs architectures religieuses de différentes périodes. Le prochain point portera justement sur le style architectural et le mode constructif de cette mosquée/cathédrale.

❏ Caractéristiques architecturales et techniques

La première mosquée était construite selon Khelifa A, sur le modèle de la mosquée Al Sayyida démolie au début de la colonisation. La mosquée avait une forme rectangulaire, 23.5m sur 18.7m et s'ouvrait sur la place Malakoff et la rue de Divan. A l'intérieur la coupole et la nef centrale étaient surélevée par seize colonnes en marbre blanc. Les transformations

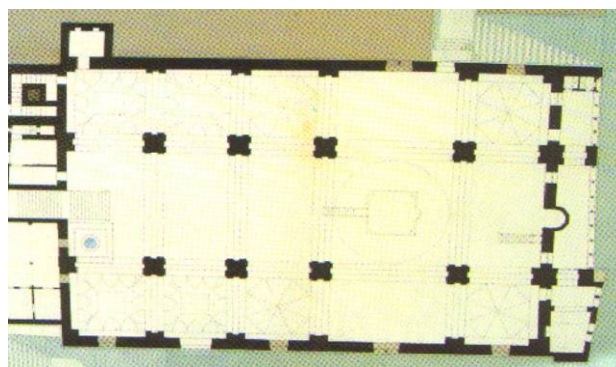


Figure 4. 72 : Plan schématique de la mosquée Ketchaoua avant sa reconversion
Source: Khelifa., 2007, Op Cit. P. 266.

apportées à cette mosquée lors de sa reconversion en cathédrale étaient radicale, seules ses colonnes ont échappé à la destruction. Elles étaient réemployées à l'intérieur de la cathédrale pour séparer la nef des collatéraux. La cathédrale est construite sur un plan rectangulaire.

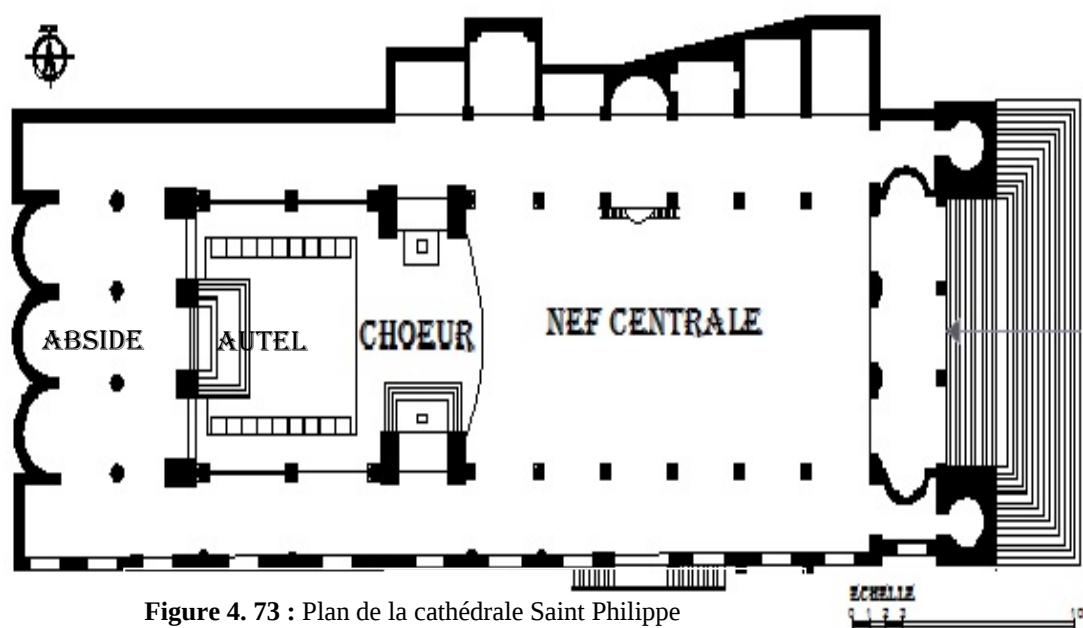


Figure 4. 73 : Plan de la cathédrale Saint Philippe
Source: Kentache A., 2005, Op Cit, P. 102

S'agissant de la forme générale de l'édifice et de son style, ils sont une formule éclectique entre plusieurs styles. Le volume surmonté d'une coupole est une métisse entre l'architecture byzantine et l'architecture islamique. L'influence romano-byzantine se ressent sur la croix couchée visible en toiture, sur la voute en berceau couvrant la nef centrale, mais également à travers l'utilisation de l'arc plein-cintre et des tribunes... Quant au style islamique il est visible à travers les broderies ajourées en stuc, œuvre des sculpteurs Fluconis et Latour. Les deux clochers ornant la façade principale sont plutôt une réminiscence des minarets du Caire avec leurs formes circulaires. Napoléon III lors de sa visite avait ordonné d'apporter quatre colonnes du temple de Jupiter de Cherchell pour orner le chœur¹⁶⁴. Etant l'un des premiers édifices réalisés en Algérie, cette cathédrale aurait forcément forgé le penchant de Fromageau, concepteur de Notre dame d'Afrique pour le romano-byzantin, et celui Ballu pour le style arabo mauresque qui sera connu par la suite sous le nom de néo mauresque.



Figure 4. 74 : Façade de la cathédrale Saint Philippe
Source: Oulebsir N., 2004, Op Cit. P. 90.

Vu de l'extérieur la cathédrale s'apparente d'avantage à une mosquée, chose qui a facilité sa reconversion après l'indépendance. Dans ce qui suit nous allons tenter de lire les principales modifications apportées à la cathédrale lors de cette dernière reconversion.

Reconversion et état actuel

La reconversion de la cathédrale saint Philippe en mosquée avait nécessité quelques remaniements. De l'extérieur les clochers sont devenus des minarets, seuls les croix ont été remplacées par des croissants. De l'intérieur seuls les escaliers surélevant le chœur, ont été supprimés, au niveau de la salle de prière, la nef centrale demeure toujours distinguable.

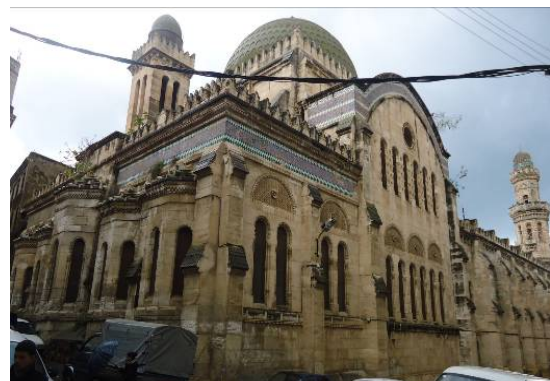


Figure 4. 75: La mosquée Ketchaoua
Source: Auteur

¹⁶⁴ Kentache A., 2005, Op Cit, P. 97-98.

Quant à l'entrée principale, située à l'est, autrement dit dans la direction de la Mecque, elle fut remplacée par une entrée située du côté Sud. A l'est il était installé plutôt le Minbar et le Mihrab sur un mur construit pour l'occasion, voir la photo ci-contre. La dernière modification formelle apportée à l'édifice est l'aménagement d'une salle d'eau pour les ablutions du côté Sud-ouest de l'édifice tel qu'il est mentionné sur le plan.



Figure 4. 76: Le mur construit pour le Mihrab et le Minbar Source : Auteur

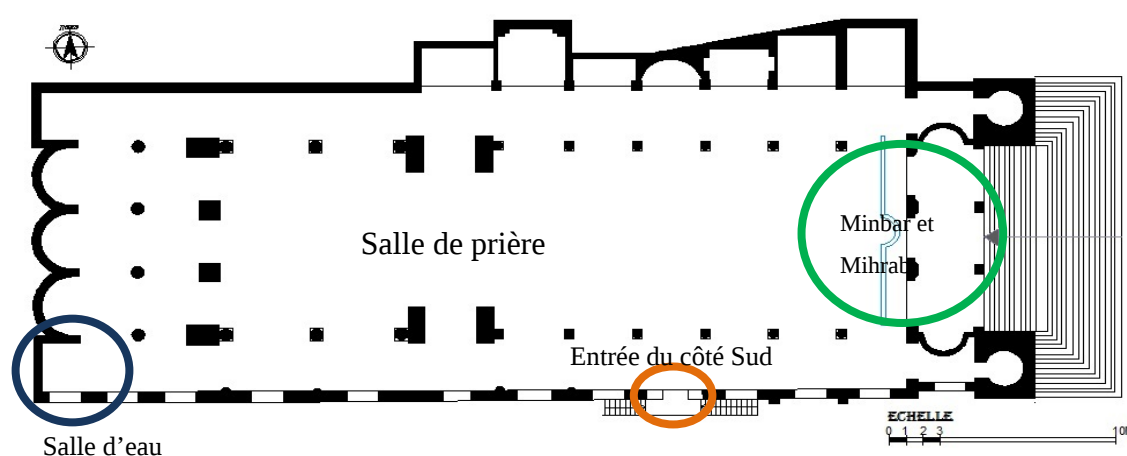


Figure 4. 77 : Plan de la mosquée de Ketchaoua actuellement Source: Kentache A., 2005, Op Cit, P. 102

S'agissant de la décoration intérieure, les principales modifications portaient essentiellement sur la suppression des fresques et peintures murales pour des raisons religieuses. Toute fois, certaines ont échappé à la destruction et sont toujours visible à l'intérieur de la mosquée. En effet, les demi-coupoles couvrant le porche d'entrée gardent des traces de fresques sur lesquels sont toujours lisible les initiales S et P, en référence à Saint Philippe appellation de la cathédrale. Sinon les décorations et stucs et plâtres sont toujours visibles à l'intérieur, notamment au niveau des arcades et des coupoles. Actuellement l'édifice fait l'objet d'une restauration dont la maîtrise d'œuvre est attribuée à un bureau d'étude turque.

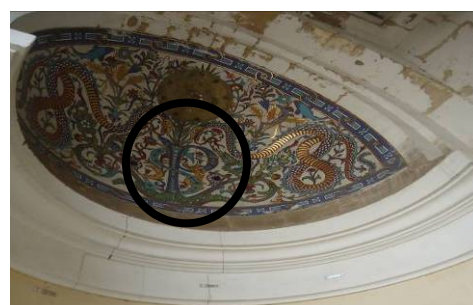


Figure 4. 78 : Fresque près de la porte principale. Source : Auteur

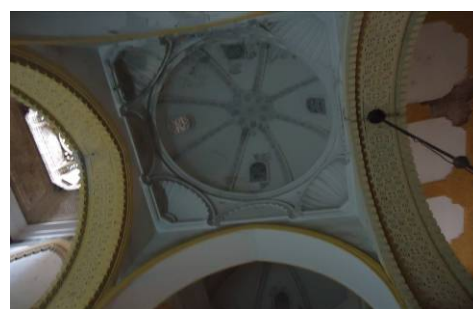


Figure 4. 79 : Ornement des arcs et des coupoles. Source: auteur

3.2. Les églises catholiques construites durant le XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

En sa qualité de culte du groupe socioculturel dominant, le culte catholique est celui qui a légué le plus d'édifices ; églises, écoles, presbytères, chapelles... Notre travail porte essentiellement sur les églises. Nous avons réparti ces dernières en fonction du sort qu'elles ont subi après l'indépendance.

3.2.1. Les églises fonctionnelles

Après l'indépendance et le départ de ses fidèles, l'Eglise catholique avait restitué de son plein grès ou contrainte, une bonne partie de ses édifices. Les rares édifices ayant gardé leurs fonctions initiales sont essentiellement, les grands sanctuaires à l'instar de la basilique Notre Dame d'Afrique et du Sacré Cœur. Cette dernière est devenue cathédrale après la restitution de Katchawa. Comme Notre Dame d'Afrique est classée patrimoine nationale, nous s'intéressons essentiellement au Sacré Cœur.

3.2.1.1. La cathédrale du Sacré Cœur

Construite durant les années cinquante, la cathédrale du sacré cœur est située dans la partie européenne de la ville d'Alger, plus exactement dans le quartier de Michelet actuel Didouche Mourad. Elle est située au croisement de la rue du Sacré cœur et de la rue du professeur Curtillet.

■ Repères historiques

Paul Herbé et Jean le Couteur architectes établis à Paris en collaboration avec l'ingénieur René Sarger avaient remporté le concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'église votive du sacré cœur, lancé en mars 1956. La réalisation quant à elle, était attribuée aux frères Perret. Les démolitions et fouilles des fondations étaient achevées en 1958. Le chantier d'exécution avait été retardé à maintes reprises, à cause des nombreux obstacles dus notamment au mauvais temps, au manque de coffreurs et autres. Bien que les travaux aient connu une accélération à partir de 1959, l'inauguration effective de l'église n'a eu lieu qu'en 1963.

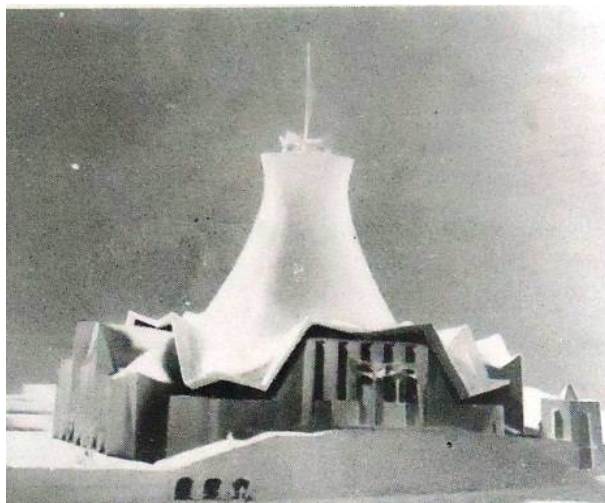


Figure 4. 80: Maquette du projet
Source: Archive du diocèse d'Alger

■ Caractéristiques architecturales et techniques

Les deux architectes avaient imaginé un édifice en forme hyperboloïde avec un fut couvrant la nef centre et des façades curvilignes. Le fut mesurant près de 45m de hauteur est une réplique des tours de réfrigérations industriels¹⁶⁵. L'idée de lancée vers le ciel et d'une tente ancrée en terre sont les deux éléments fédérateurs de la forme générale. Au sommet de la tour se trouvait la chambre des clochers.

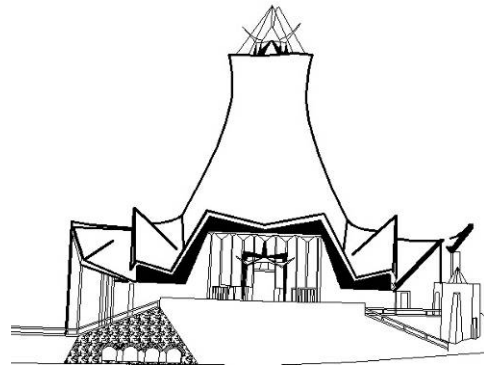


Figure 4.81 : Façade principale
Source: Archive du diocèse d'Alger.

La déclivité du terrain conjuguée à la présence de bâtiments anciens dans les alentours du projet, étaient les principales contraintes auxquelles les architectes devaient faire face. L'implantation a nécessité la démolition des anciens bâtiments présents sur le site. En réponse à la déclivité du terrain, un sous sol en deux niveaux était projeté. Ce dernier englobe le gros des activités annexes à l'église tels, les bureaux des clergés, sacristies et autre. Un parvis de 700 m², jouant le rôle d'espace tampon et de transite, sépare l'église symbolisant le monde sacré de la rue Michelet matérialisant le monde profane, est projeté. Un escalier monumental avec un porche permet l'accès du côté Est. D'autres accès étaient prévus à partir des proches ménagés en bas de la façade. Ces accès secondaires mènent directement aux espaces dépendant de l'église. Le plan est de forme rectangulaire avec une nef qui fait 52 m en longueur et 32m de largeur. Les escaliers visibles au niveau de l'autel mènent du sous sol à la nef.

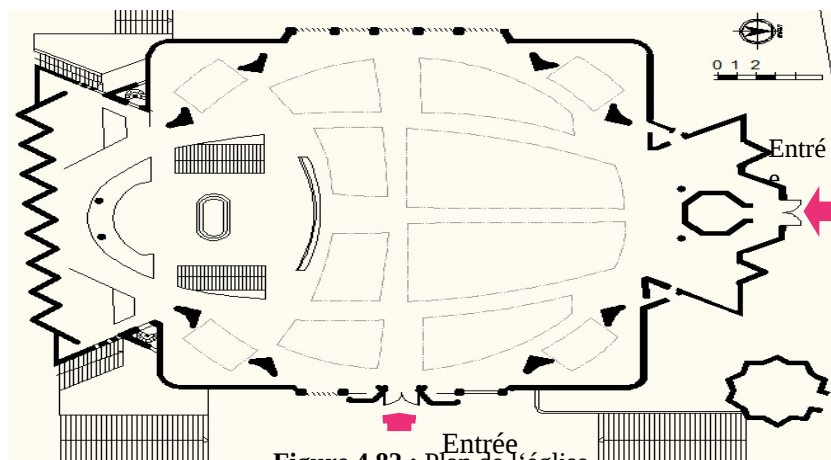


Figure 4.82 : Plan de l'église
Source: Archive du diocèse d'Alger.

¹⁶⁵ Cohen J-L, Oulebsir N, Kanoun Y., 2003, Op Cit, P. 299.

S'agissant des fondations, pour attendre la couche profonde de grès, elles étaient des pieux faisant entre 17.50 m et 20 m de profondeur. Quant à la structure, ils sont les murs d'enceintes ainsi que les piliers en forme de champignon évasés vers le haut, toujours visible au sous sol, qui constituent l'ossature. Les photos ci-contre montrent le ferrailage de l'un des piliers et des murs de l'église. Le fut couvrant la nef, est porté par des piliers à triples tiges nommés des tripodes, dont les rameaux forment une résille. Ce fut n'est par conséquent pas solidaire avec le reste. Pour marquer cette rupture les architectes avaient insinué au sommet des murs d'enceintes, un vitrage. (Voir la coupe ci contre).

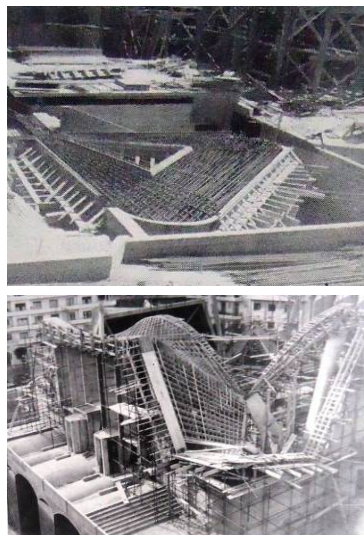


Figure 4.83 : Photos prise sur le chantier en 1959
Source : Archive du diocèse d'Alger

Quant à la décoration, les architectes avaient opté pour un brutalisme net, les murs sont restés en béton brute. En faisant alterner entre les ouvertures horizontales et les verticales au niveau des murs, les architectes ont réussi à tamiser et à restreindre la lumière à l'intérieur créant par la même occasion une atmosphère de recueil et de dévouement. Le flux le plus important de lumière pénètre par le sommet du fut. Quant aux fresques, elles sont absentes à l'intérieur, néanmoins le vitrage est coloré et peint.¹⁶⁶

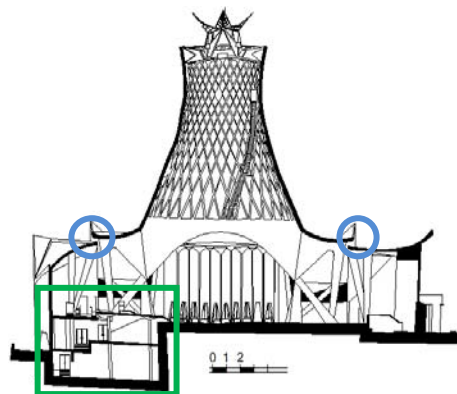


Figure 4.84 : Coupe longitudinale
Source : Archive du diocèse d'Alger.

Etat actuel

Aujourd'hui juridiquement l'édifice est propriété de l'association diocésaine d'Alger, il est officiellement la cathédrale de cette ville. Il continu à recevoir des fidèles et des messes sont célébrées régulièrement. L'édifice est inscrit sur la liste des biens de la ville d'Alger présentant un intérêt patrimonial, mais il n'est pas encore classé.

Les valeurs que l'ont peut attribuer à cet édifice pour



Figure 4.85 : Vue intérieure
Source : Auteur

¹⁶⁶ Archive du diocèse d'Alger sur l'église du sacré cœur.

justifier sa classification sont culturelle relative à sa fonction, technique et esthétique dans la mesure que l'édifice représente un prototype unique dans son genre par sa forme et sa structure hyperboloïde. Enfin l'édifice est aujourd'hui un moment phare dans le paysage urbain de la ville d'Alger, cette valeur paysagère peut également justifier la patrimonialisation de cet édifice.

3.2.2. Les églises reconverties

Nous avons motionné précédemment que la majeure partie des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, ont été reconvertis. Les églises catholiques d'Alger n'ont pas échappé à la règle. Les reconversions étaient essentiellement dans le cultuel et le culturel.

3.2.2.1. Les églises reconverties dans le cultuel

Sur les quinze églises catholiques construites durant les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles dans la ville d'Alger, sept ont été reconverties en mosquées. Dans ce qui suit nous présentons ces églises-mosquées.

3.2.2.1.1. L'église Saint Charles- saint Marie, actuelle mosquée El Rahma

Datant de la fin du XIX^{ème} siècle, l'église dénommée Saint Charles Sainte Marie ou l'actuelle mosquée El Rahma est située dans le quartier de l'Agha entre la rue Denfert-Rochereau, actuelle Khelifa Boukhalfa et la rue Clauzel, actuelle Ridha Houhou. Juridiquement l'édifice est un bien Wakfs appartenant au ministère des affaires religieuses.

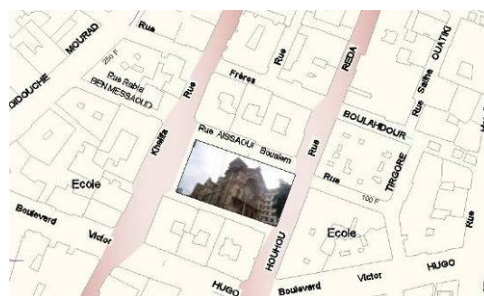


Figure 4. 86: Localisation de l'édifice
Source : Auteur

Repères historiques

L'histoire de l'église débute en 1870 avec la pose de la première pierre. L'église était conçue par l'architecte Boulin et réalisée par l'entreprise Louis Ielemi. L'église était construite grâce à la générosité des fidèles, notamment celle de deux dames belges Wauters et Terroigne¹⁶⁷. Bien que l'église ait été



Figure 4. 87 : Inscription sur le mur
Source : Auteur

¹⁶⁷ Kentache A, 2005, Op Cit, P. 88

provisoirement inaugurée en 1882, la réalisation effective de l'édifice n'a eu lieu qu'entre 1894 et 1896. Cette date est toujours gravée sur le mur de la mosquée, tout comme le nom de l'architecte.

Le second chapitre de l'histoire de cet édifice, s'ouvre après l'indépendance plus exactement à partir de 1979. En effet les habitants du quartier de l'Agha avaient adressé une pétition à la direction des affaires religieuses pour récupérer l'édifice. La direction à son tour, avait formulé une demande à l'association diocésaine d'Alger. Cette dernière avait émis une réponse défavorable pour cause de non vacuité de l'édifice. Mais après deux ans, exactement le 19 Mai 1981 l'association cède officiellement l'édifice¹⁶⁸. Il faut dire que la charge financière de son entretien était devenue un fardeau pour l'association.

■ Caractéristiques architecturales et techniques

Etant construite de fond privée, l'édifice a échappé à toutes les restrictions budgétaires imposées aux édifices religieux à l'époque. Il est construit en pierre dans un style romano-byzantin raffiné, sur un plan basilical en forme de croix couchée avec une nef centrale couverte d'une voute en berceau. La croisée du transept est coiffée d'une voute octogonale et la crypte abritant les reliques est en sous sol. L'accès principal se fait du côté Ouest.

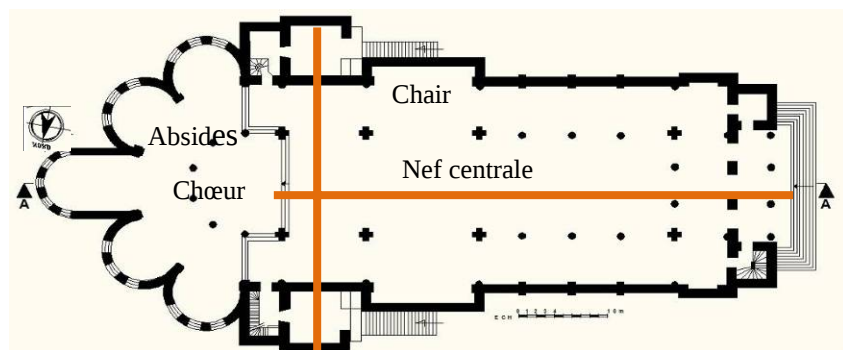


Figure 4. 88 : Eglise Saint Charles
Source : Kentache A., 200, Op Cit, P. 96

Les murs sont doublés de contreforts pour des raisons de stabilité. Quant à l'ornement extérieur, l'édifice est dépourvu de toute peinture et la pierre de taille est toujours visibles, elle constitue d'ailleurs l'une des caractéristiques de l'édifice. Les corniches sont ornées de modillons et l'extrémité des murs par une succession de rangée d'arcs en plein cintres aveugles. Les fenêtres sont également des arcs en plein cintre simples, doubles ou multiples, reposant toujours sur des colonnes à chapiteaux d'inspirations végétales. Ces derniers sont

¹⁶⁸ Kentache., 2005, Op Cit, P. 88

également, présents sur la façade principale. Celle-ci est caractérisée par un respect des proportions et une répétition des motifs lui donnant une unité et un ornement plus géométrique.

Le faste de l'extérieur se répondait même à l'intérieur, avec des bustes de bronzes, des mosaïques et des fresques,

peintes par de nombreux peintres célèbres telles, celle représentant la vierge, peinte par Deckers¹⁶⁹. Néanmoins, en dépit de toutes ces magnificences l'église n'a jamais été achevée notamment les deux tours auxquelles manquaient des flèches.

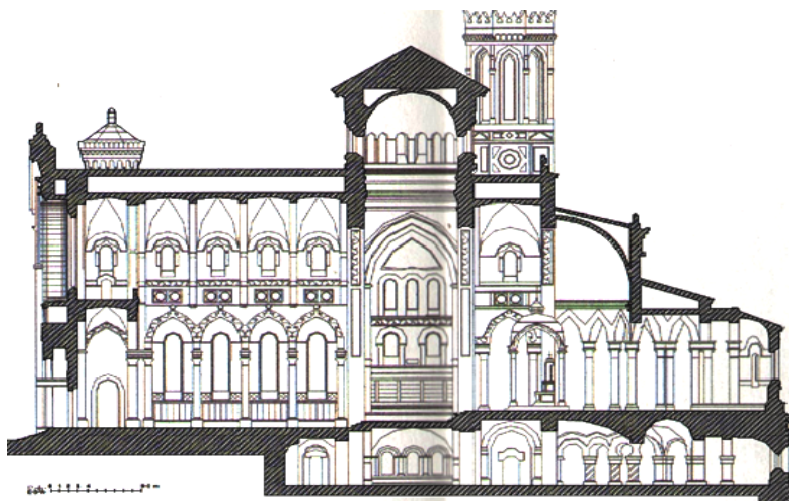


Figure 4.89 : Coupe AA

Source: Kentache A., 2005, Op Cit, P. 90.

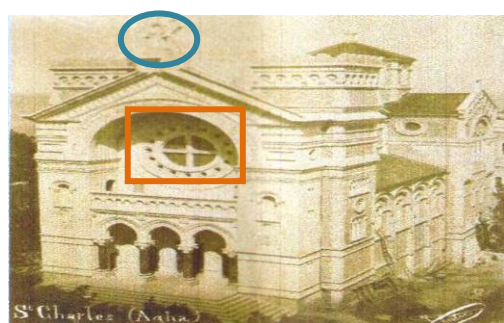


Figure 4.90 : L'église au début du siècle

Source: Kentache A, 2005, Op Cit, P. 95



Figure 4.91 : Fresque de l'église photo prise avant sa démolition

Source : Kentache A, 2005, Op Cit, P. 91

■ Reconversion et état actuel

L'édifice n'a pas subi de grandes modifications. De l'intérieur comme de l'extérieur, il a toujours la forme d'une église plutôt que celle d'une mosquée. Sur la façade seule les croix ornant le fronton et la rosace ont été supprimés. Un porte-à-faux en zinc est ajouté pour couvrir l'entrée de la mosquée, celui-ci défigure la façade d'ailleurs.



Figure 4.92 : Vue sur l'édifice aujourd'hui

Source: Auteur

¹⁶⁹ Archives du diocèse d'Alger.

A l'intérieur seul le mur auquel s'adosse le Mihrab est construit, l'ancien chevet est transformé en Maksoura, la crypte est devenue une salle de prière pour femmes et école coranique. Pour la salle des ablutions, elle est construite à l'extérieur sur la rue Ridha Houhou.

Toute les fresques et peintures ont été supprimées, tout comme le mobiliers de l'église et tous signes ostentatoires rappelant la fonction initiales de l'édifice.



Figure 4.93 : La nef centrale aujourd'hui
Source : auteur.

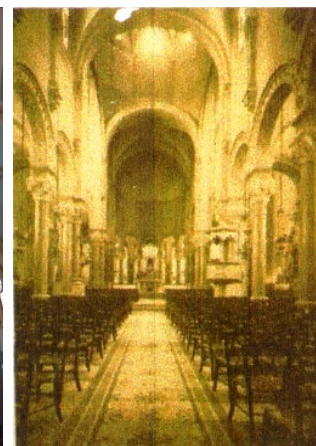


Figure 4.94 : La nef centrale avant
Source : Kentache A., 2005, Op Cit, P. 96

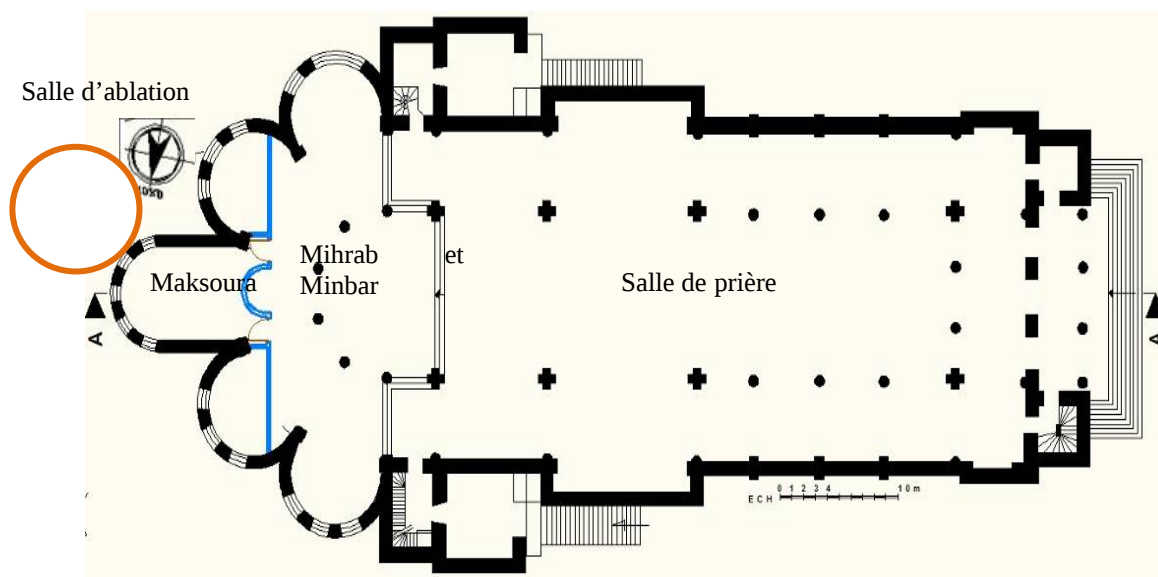


Figure 4.95: Plan de la mosquée El Rahma
Source : Kentache A., 2005, Op Cit, P. 96.

Toutefois à l'extérieur nous pouvons toujours remarquer la présence de nombreuses croix sur les murs. Nous constatons par ailleurs l'absence de minaret. S'agissant de l'état de conservation de l'édifice, excepté quelques désordres visibles à l'œil nues tels la prolifération des herbes sauvages et de traces d'humidité, l'édifice est en bon état et bien entretenu.



Figure 4.96 : Détail sur la façade
Source : Auteur



Figure 4. 97 : Ecoulement des eaux pluviales sur le mur
Source : Auteur



Figure 4. 98 : Apparition des armatures suite à la destruction de la croix
Source : Auteur



Figure 4.99 : Dégradation due à l'humidité dans la salle des ablutions des femmes
Source : Auteur

L'édifice peut tirer ses valeurs patrimoniales de sa double valeur culturelle, du fait qu'il a servi deux cultes. De sa valeur architecturale venant du raffinement de son style romano-byzantin. De sa valeur sociale, en tant que réceptacle des pratiques sociales et un lieu de condensation de mémoire et enfin de sa valeur paysagère.

3.2.2.1.2. L'église Saint Joseph- la mosquée El Fateh

L'édifice est situé dans la commune de Bab El Oued, près de l'ex place Lelivrière, actuelle place des fatimides, plus exactement entre les rues Hami Abderrahmane et Madi Larbi, ex Dauphiné. Etant une mosquée, l'édifice est juridiquement un bien Wakfs appartenant aux affaires religieuses.

Les informations historiques dont nous disposons concernant l'édifice, sont malheureusement maigres. Il est essentiellement connu que l'édifice construit durant les années dix-huit cent quatre vingt (1880), est la première église construite à Bab El Oued. Cette dernière est l'œuvre de l'architecte diocésain Théodore Alexandre Chevalier. L'histoire retient également que l'Abbé SCOTTO, un des maitres des lieux durant la guerre de libération était favorable à l'indépendance de l'Algérie, et soutenait le front de libération nationale (FLN)

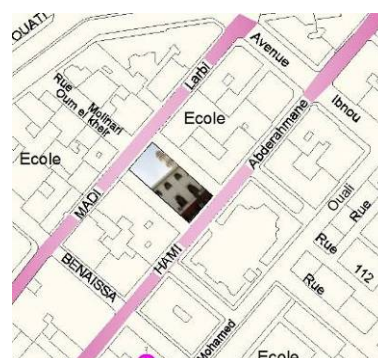


Figure 4. 100 : Localisation de l'édifice.
Source : Auteur

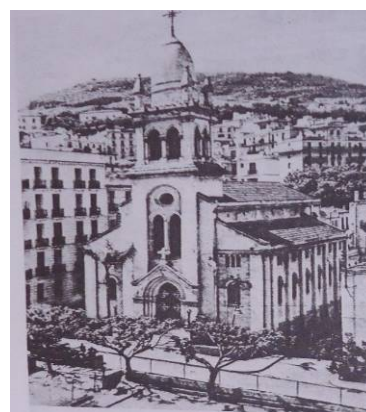


Figure 4.101 : Eglise Saint Joseph
Source : Duvollet R., Op Cit, P. 36

Après l'indépendance, l'édifice est reconverti en mosquée durant les années 1970, aujourd'hui celle-ci est dénommée d'El Fateh. Cette reconversion a entraîné d'importants remaniements tant de l'extérieur que de l'intérieur de l'édifice. De l'extérieur, le clocher démolé est remplacé par un minaret octogonal placé à l'extrémité de la façade Est. Les façades sont totalement refaites, la façade principale de l'église donnant sur la place est totalement détruite, le perron est annexé à la mosquée. Les arcades ogivales des fenêtres de l'église sont remplacées par des arcs en pleins-cintre. La salle des ablutions est construite à l'extérieur du côté Ouest. A l'intérieur tous signes ostentatoires rappelant la fonction initiale de l'édifice a disparu, seuls les arcs en ogives entourant la nef centrale laissent présager l'origine de l'édifice. A l'extrémité Est, est construit le Mihrab indiquant la direction de la Qibla. Les tribunes à l'étage sont réparties entre la salle de prière pour femmes, l'école coranique et la bibliothèque.



Figure 4.102 : Mosquée El Fateh- façade Est.
Source : Auteur



Figure 4.103 : Mosquée El Fateh
vue intérieure
Source : Auteur

3.2.2.1.3. L'église Saint Bonaventure- mosquée Al Houda

Située dans la commune de Sidi M'Hamed, l'église-mosquée est construite aux champs de manœuvre, plus exactement à la croisée de la rue Tachouaft Slimane ex chemin des Villas et la rue Benbarek Abdelkader ex rue Trollier. Aujourd'hui l'édifice est un bien Wakfs appartenant aux affaires religieuses.

■ Repères historiques

La construction de l'édifice s'est faite en plusieurs parties, l'inauguration officielle a eu lieu le 1^{er} Octobre 1893, puis les aménagements intérieurs et extérieurs furent achevés par la suite, au fur et à mesure. Ce n'est qu'en 1927 que



Figure 4.104 : Localisation de Saint Bonaventure- Al Houda
Source : Auteur

le clocher fut construit, ces crois quant à elles, n'étaient posées qu'après 30 ans¹⁷⁰. Après l'indépendance l'édifice est reconverti en mosquée, il porte aujourd'hui le nom d'El Houda.

■ Caractéristiques architecturales et techniques

L'église est construite en forme de croix et dans un style d'inspiration gothique matérialisé essentiellement, par la voute sur croisée d'ogives surplombant l'abside. L'entrée principale de l'édifice était précédée d'un parvis donnant sur la rue Trollier actuelle Benbarek Abdelkader. Après sa reconversion en mosquée toute cette façade avec le clocher était détruite.

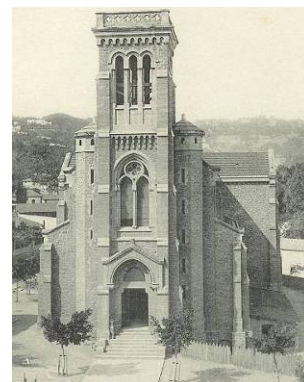


Figure 4.105 : Saint Bonaventure

■ Reconversion et état actuel

Après la reconversion en mosquée, des transformations radicales ont été apportées à l'édifice. Le plan initial de l'église en forme de croix était totalement remanié afin de supprimer celle-ci. Le parvis devant la façade principale est récupéré pour servir d'extension à la mosquée, aujourd'hui il abrite avec la nef centrale la salle de prière pour homme et au sous sol une salle d'ablution.

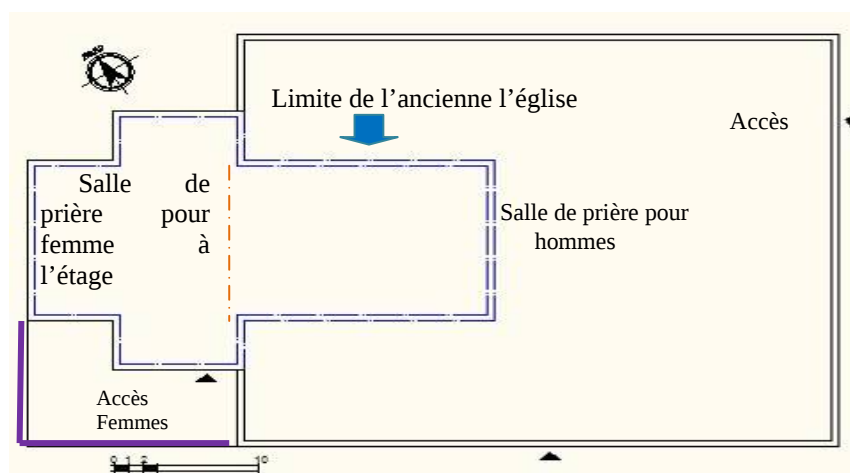


Figure 4.106 : Reconstitution schématique du plan de la mosquée
Source : Auteur

La nouvelle façade principale est surplombée de deux minarets, l'un de forme carré et l'autre circulaire. Les ouvertures sont des arcs plein-cintre et les bordures du couronnement de l'édifice sont ajourées.



Figure 4.107 : Façade principale
Source : Auteur

¹⁷⁰ Archive du diocèse d'Alger.

La façade Ouest par contre garde l'ancienne façade de l'église construit en pierre avec ses fenêtres ogivales ses vitraux colorés et sa voute sur croisées d'ogive ; visible encore à l'intérieur.



Figure 4.108 : Vue intérieure sur voute sur croisée d'ogive
Source : Auteur



Figure 4.109 : Ancienne partie de l'église intégrée dans la mosquée
Source : Auteur

L'édifice a subi d'importants remaniements ayant altérés ses valeurs patrimoniales. Toutefois la partie toujours debout mérite d'être sauvée et conservée pour ses valeurs culturelles, historiques et architecturales. Il faut signaler que l'église est l'un des rares édifices construits dans le style gothique en Algérie.

3.2.2.1.4. Eglise saint Pierre du Hamma- la mosquée d'El Arbi Tebessi

L'édifice est situé dans la commune de Belouizdad sur la rue Mohammed Belouizdad ex rue Lyon, plus exactement au croisement des rues Athmane Larab et Tetah Ahmed. Comme toutes les mosquées, l'édifice est juridiquement un bien Wakfs appartenant aux affaires religieuses.

Repères historiques

La première église édifée à cet emplacement date de 1922, mais l'expansion rapide de ce quartier, avait nécessité l'édification d'une nouvelle église plus importante dès 1926. La conception de celle-ci était attribuée à l'architecte Bizet et l'ingénieur René Brochet. Les travaux d'exécution



Figure 4.110 : Localisation de l'église- mosquée du Hamma
Source : Auteur

débutés le 1^{er} Juin 1927, ont été achevés exactement le 1^{er} Juin 1928. Néanmoins l'édifice était affecté au culte dès Décembre 1927¹⁷¹.

Après l'indépendance, une nouvelle page s'ouvre dans l'histoire de cet édifice, après sa reconversion durant les années soixante en mosquée. Il porte aujourd'hui le nom d'El Arbi Tebessi.

■ Caractéristiques architecturales et techniques

Grâce notamment à l'utilisation des ogives, l'édifice réalisé entièrement en béton armé est d'inspiration gothique. L'église était financée par les fonds publics. Le challenge relevé par l'architecte était celui de concevoir une église suffisamment grande pour contenir la population grandissante du quartier, tout en prévoyant un presbytère et un parvis. Tout l'édifice est en béton armé, seuls les murs et les contreforts sont en maçonnerie de moellons. La longueur totale de l'église était de 32 m, le clocher quant à lui, faisait 31 m de haut. La base était garnie de quatre clochetons et reposait sur une plateforme avec balustrade. L'accès se faisait à partir de la rue de Lyon par un perron de quinze marches en granite rouge. Le porche à colonnade est surmonté par le clocher. Le palier est orné d'une mosaïque. A l'intérieur l'église était composée d'un seul vaisseau de 10 m de largeur flanqué de bas-côtés. Le chœur était surélevé de trois marches et surmonté d'une coupole qui se raccorde aux ogives de la voûte de la nef. Les confessionnaux tout comme la chaire étaient d'inspiration gothique. S'agissant de la décoration, l'église était plutôt sobre, la décoration des piédroits et des voûtes se composait d'un faux appareil de pierre de taille. La coupole était peinte d'un bleu ciel. Les corbeaux sur lesquels reposent les nervures des voutes et les arcs doubleaux, étaient ornés de feuillage. Ce même motif était répété dans la frise du chœur. La poutre en béton armé en forme de parapet soutenant la tribune, était ornée d'une dentelle



Figure 4.111 : Saint Pierre du Hamma
Source : Bizet A., Mai 1929, Op Cit, P.329-331.



Figure 4. 112: Le parvis de l'église
Source : Bizet A., Mai 1929, Op Cit, P.329-331.

¹⁷¹ Bizet A., Mai 1929, « L'église Saint pierre, au Hamma », in *Chantiers nord africain*, éd journal général des travaux publics et du bâtiment. P. 329-331.

ogivale. La décoration extérieure était également sobre et composée de contrebas moulurés. L'architecte était assisté par les plâtriers Orts et Lilia, l'artiste Quatroccolo pour les éléments en pierre et Molinari pour la ferronnerie d'art.¹⁷².

Reconversion et état actuel

L'église était reconvertie dès 1965 en mosquée, cette dernière porte aujourd'hui le nom d'El Arbi Tebessi. L'édifice a été totalement remanié lors de cette reconversion. Le parvis a disparu, les murs totalement détruits et reconstruits. Sur les façades, les arcs ogivaux ont disparu laissant place aux arcs outrepassés. Seul le clocher était épargné et transformé en minaret, d'ailleurs ses arcs en ogives sont toujours visibles. L'entrée principale se fait à partir de la rue Athmane Larab.

L'intérieur est totalement refait, deux planchers sont ajoutés sur les bas cotés. Le premier étage avec la nef centrale servent actuellement de salle de prière pour hommes. Le deuxième niveau est réservé aux femmes. Les modifications ont atteint même le sous sol, agrandi pour accueillir la salle d'ablution. L'ensemble de ces espaces est desservi par un par un escalier construit sur l'ancien parvis. Le mihrab incrusté sur le mur de la façade sud, est surplombé d'une coupole. Cette dernière est également ajoutée lors de la reconversion en mosquée.

L'ensemble de ces modifications, avait fortement altéré les valeurs patrimoniales de l'édifice. Excepté les ogives au niveau du minaret, la mosquée semble être une nouvelle construction et non une reconversion.



Figure 4.113 : Vue intérieure
Source : Bizet A., Mai 1929, Op Cit.



Figure 4.114 : Vue d'ensemble de la mosquée. Source : Auteur

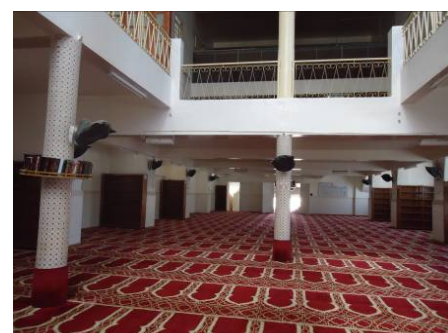


Figure 4. 116 : Le mihrab avec sa coupole
Source : Auteur

¹⁷² Bizet A., Mai 1929, Op Cit. P. 329-331.

3.2.2.1.5. L'église saint Marcienne, actuelle mosquée Chikh El Foudhil El Warthilani

Caractéristique par son astyle néo-mauresque, l'église Sainte Marcienne est située dans les hauteurs de Telemly, sur le boulevard Krim Belkacem, tout près de la cité des sept merveilles. Juridiquement l'édifice est bien Wakfs affecté aux affaires religieuses.

■ Repères historiques

L'église est construite entre 1929 et 1931 par l'architecte entrepreneur J-B Ielmi. Quant aux commanditaires, ils étaient Mme De Harrenne et les héritiers de Mme Terroigne qui a construit l'église Saint Charles trente cinq ans avant. L'architecte était assisté par les artistes Emile Niéri pour la décoration sculptée et Tossut pour les mosaïques¹⁷³. L'édifice est un proto type unique quant à l'utilisation du style néo mauresque dans un lieu de culte catholique. Son style avait d'ailleurs facilité sa reconversion en mosquée durant les années 80. En effet, étant construite de fonds privés, l'église est restée propriété de l'association diocésaine d'Alger même après l'indépendance. La récupération de l'église a nécessité l'intervention de la police. Cette dernière avait mis sous scellés l'édifice en 1980. Un consentement entre l'évêque d'Alger et le ministère des affaires religieuses avait mis fin au conflit, les deux parties s'étaient entendues pour reconvertir l'édifice en mosquée. Elle porte aujourd'hui le nom de Chikh El Foudhil El Warthilani¹⁷⁴.

■ Caractéristiques architecturales et techniques

Le défi majeur relevé par l'architecte lors de la construction, était le ravin de près de 20 m de profondeur sur lequel l'église était construite. En réponse à cette contrainte, le concepteur avait opté pour un sous sol de deux niveaux. Celui-ci était posé sur des arceaux consolidés par des assises de 9 m.



Figure 4. 117 : Localisation de l'édifice

Source : auteur



Figure 4. 118 : L'église Sainte Marcienne

Source : S .A, avril 1931, Op Cit.

¹⁷³ S .A, avril 1931, « Une église de style néo mauresque à Alger », in *Chantiers nord africain*, éd, journal général des travaux publics et du bâtiment, P. 399-400.

¹⁷⁴ Senhadji Khiat, 2003, Op Cit, P. 51.

L'édifice est construit dans un style néo mauresque raffiné. La forme extérieure était constituée de larges surfaces décorées et allégées par des ouvertures vitrées, un fronton et des pans sculptés. Enfin le clocher avait la forme d'un minaret octogonal. L'accès à l'église se faisait par des marches à partir d'un parvis. Les larges ouvertures sur la façade inondaient l'intérieur de lumière naturelle. Néanmoins la pâte de verre jaune clair dont sont faites les vitres atténue l'intensité de la lumière à l'intérieur. Les colonnes latérales à chapiteaux néo-mauresque, sont en granito. Les nefs latérales sont surplombées par les galeries de la grande tribune en étage. L'ensemble de la boisserie en couleur cèdre, est d'inspiration locale. Le style néo-mauresque est appliqué même dans l'ornementation de l'autel. La nef centrale est séparée de l'abside par deux cintres sculptés. Le plafond à caissons est sculpté de moulures de plâtres. L'ensemble de la décoration est faite de staff au plâtre de Paris. Le campanile quant à lui, était conçu pour abriter un jeu de 16 clochers avec son clavier¹⁷⁵. A l'achèvement des travaux, l'église était dépourvue de toutes peintures. Le chanoine Desbuquois avait réalisé sur des contreplaquées des appliques sculptées et ajourées. Il avait utilisé celles ci comme ornement pour les murs, les plafonds, les colonnes, les portes, la chaire et toute la boisserie. Nombreux artistes avaient dédié leurs œuvres à l'église, à l'instar des sculpteurs Roblot et Bruyer ainsi que les peintres Deckers et Rochegresse.

Reconversion et état actuel

Excepté la suppression des croix et stèles, de l'intérieur comme de l'extérieur l'édifice n'a pas subi de remaniements lors de sa reconversion en mosquée. Aujourd'hui le sous sol et le premier niveau servent de salle de prière pour hommes.



Figure 4.119 : Intérieur de l'église sainte Marcienne
Source : S .A, avril 1931, Op Cit.

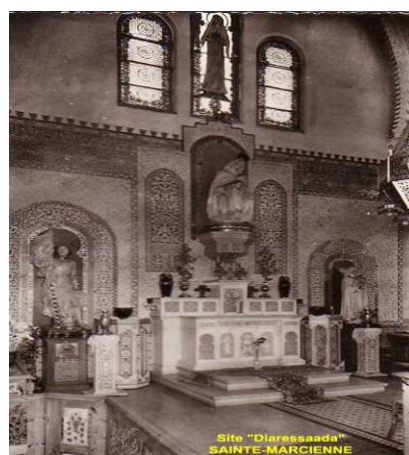


Figure 4.120 : L'autel de l'église sainte Marcienne
Source :<http://diaressaada.Alger.free.fr/ka-eglises-seules-erois.html>

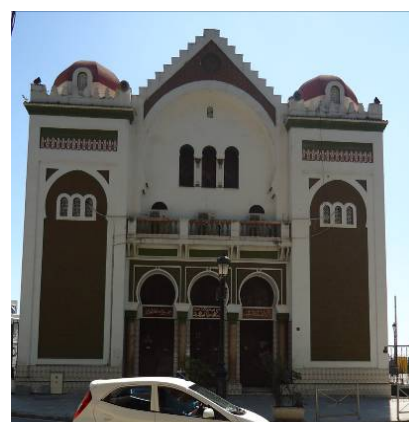


Figure 4.121 : Façade principale
Source : Auteur

¹⁷⁵ S .A, Avril 1931, Op Cit. P. 399-400.

Les tribunes sont aménagées en salle de prières pour femmes. Le clocher est reconverti simplement en minaret.

Outre la double valeur culturelle, sociale et historique, du fait qu'elle est l'unique église catholique d'Alger réalisée dans le style néo mauresque, l'édifice est porteur de valeurs architecturale et cognitive. Grâce au raffinement de sa décoration, il est également, porteur de valeurs esthétiques et artistiques.

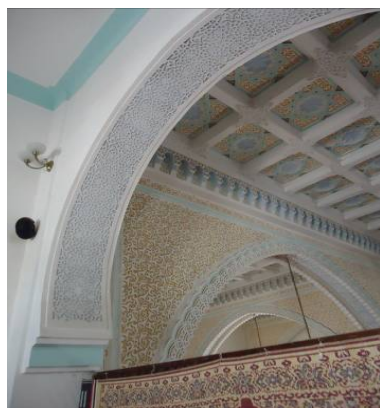


Figure 4.122 : Sculpture sur contreplaqué
Source : Auteur



Figure 4.123 : Façade latérale
Source : Auteur

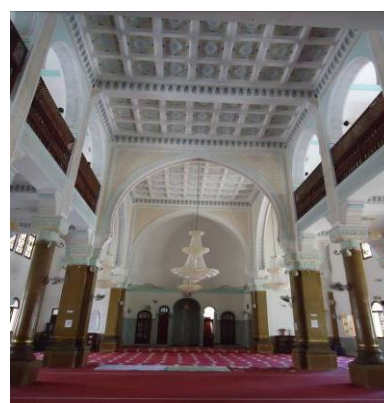


Figure 4.124 : Salle de prière pour homme
Source : Auteur

3.2.2.1.6. L'église Saint Paul-Sainte-Rita, actuelle mosquée Khaled ibn El Walid

L'édifice est construit sur un terrain situé au croisement de la rue Zikara Mouloud ex rue Julianne et du boulevard Nacera Nounou ex Auguste Comte, dans le quartier populaire de Belcourt ou l'actuelle commune de Belouizdad. Juridiquement l'édifice est un bien Wakfs appartenant à la direction des affaires religieuses.

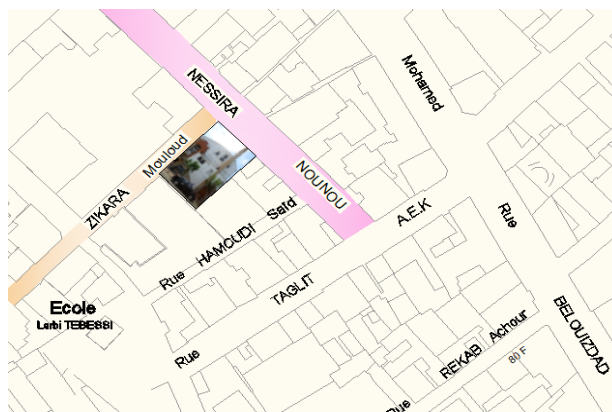


Figure 4. 125: Localisation de l'édifice.
Source : Auteur

Repères historiques

L'édifice est édifié entre 1955 et 1957 par l'architecte Tony Socard. Le commanditaire était l'association Jean-Levacher. Le peintre décorateur Jar Durand avait réalisé l'ensemble des fresques et peintures de l'église. Après l'indépendance l'édifice était fermé jusqu'aux années quatre vingt où il était reconverti en mosquée. Aujourd'hui il porte le nom de Sayf Allah El Masloul Khaled Ibn Al Walid.

■ Caractéristiques architecturales et techniques

Le défi majeur auquel l'architecte devait répondre dans ce projet était l'économie. Les moyens du commanditaire en l'occurrence le comité Lavacher, étaient plutôt modestes, alors que ses ambitions grandes. En effet, l'association voulait une église capable d'accueillir plus de 1500 personnes sur un terrain exigu de près de 600 m², en pente et avec deux côtés entourés de murs. L'édifice était accessible à partir des deux rues. L'entrée principale était choisie sur le boulevard Auguste Comte. Sur le même boulevard était érigée une crypte mi-enterrée de 4 m de hauteur. L'encorbellement formé par la sacristie, constituait un porche de 16 m². Ce dernier était surplombé d'un clocher de près de 21 m de haut, celui-ci est construit dans un style catalan ; comme un mur avec des ouvertures en arcade. Ce mur faisait également office d'assise pour la poutre soutenant la sacristie. Le socle de la bâtisse constituant la crypte, était en pierre de Rivet. La façade était ornée d'une faïence brune et verte avec la brique rouge. La voûte de la nef en béton armé haute de 18 m, avait une forme parabolique en berceau. Sa structure était en tirants. La tribune était aménagée dans le sens de la rue Julianne¹⁷⁶. L'église est une œuvre moderniste typique construite sur le principe du plan libre. A l'intérieur sur la distance de

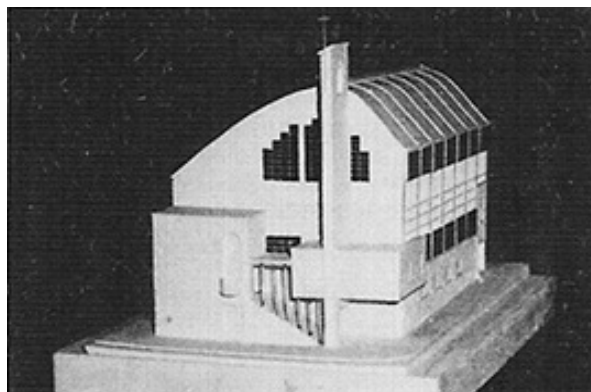


Figure 4.126 : Maquette de l'église
Source : Demarchi L., 20014, Op Cit.

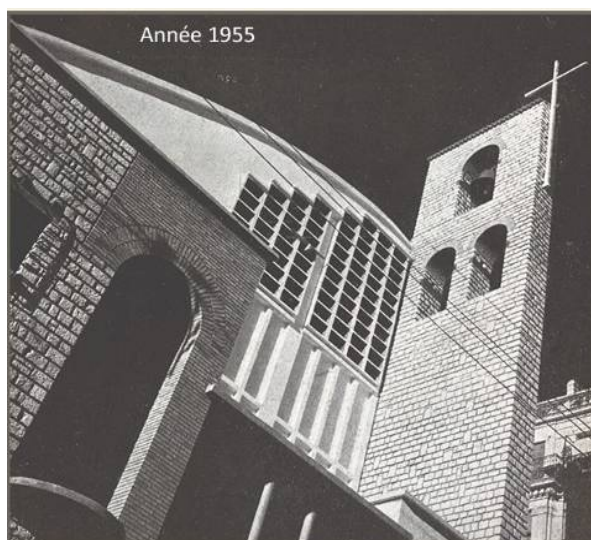


Figure 4.127 : L'église Saint Paul- Sainte Rita
Source : Demarchi L., 20014, Op Cit.

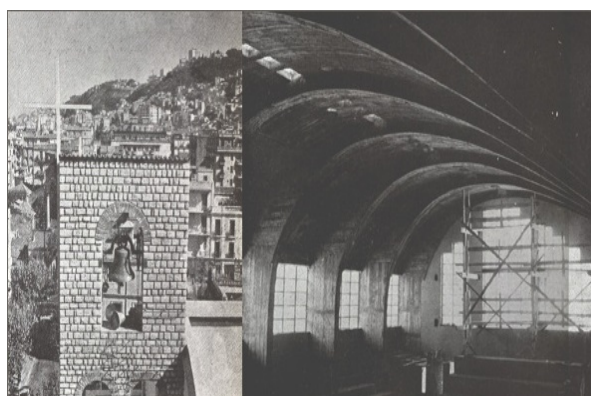


Figure 4.128 : Le clocher et la voûte en chantier
Source : Demarchi L., 20014, Op Cit

¹⁷⁶ Demarchi L., 20014, « église Saint Paul Sainte Rita ; vivre à Belcourt, un quartier d'Alger pendant la période française », In. http://www.demarcalse.com/?page_id=884, consulté en mars 2014.

20 m que fait l'édifice, aucune colonne ni poteau n'interrompt le regard.

Reconversion et état actuel

La reconversion en mosquée a nécessité quelques remaniements. D'abord l'encorbellement donnant sur la rue Belouizdad a été supprimé, puis remplacé par un mur avec des arcades polylobées reposant sur des colonnes. A l'intérieur la crypte est remplacée par une salle de prière pour femmes.

Bien que les modifications apportées à l'édifice lors de sa reconversion aient altérés sa forme initiale, mais l'édifice construit dans un style architectural moderne est l'unique édifice cultuel réalisé par l'architecte Socard en Algérie. Outre ses valeurs culturelles et sociales, sa forme, son style architectural et sa structure constituent les principales valeurs pouvant justifier sa protection.



Figure 4.129 : La mosquée façade principale Source : Auteur



Figure 4.130 : Vue intérieure Source : Auteur

3.2.2.1.7. L'église Saint Vincent de Paul, actuelle mosquée Al Takwa.

L'édifice situé dans la commune de Bab El Oued en face du cinéma El Atlas est incrusté entre deux immeubles jonchant la rue Sadaoui Mohamed Seghir, ex Borély la Sapie. L'édifice est entré dans le statut juridique des biens Wakfs dès sa reconversion en mosquée.

Repères historiques

La première église portant le nom Saint Vincent de Paul et datant de 1917, était érigée à l'emplacement d'un ancien fort dénommé le fort de vingt quatre heure. En effet, la découverte de la sépulture appartenant probablement à Geronimo, un esclave chrétien martyrisé au XVI^{ème} siècle, lors de la destruction du fort était une des raisons de l'édification de cette église. L'édifice que l'ont connu aujourd'hui qu'à lui, est reconstruit durant les années cinquante par l'architecte

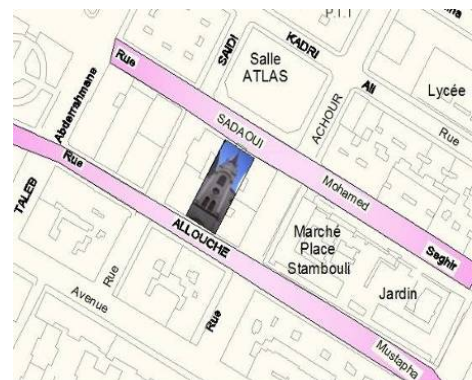


Figure 4.131 : Localisation de l'édifice. Source : Auteur

Bruno. Depuis la pose de la première pierre au début de 1953 jusqu'aux années quatre vingt dix l'édifice est demeuré bien de l'archevêché d'Alger. L'édifice est aujourd'hui reconverti en mosquée après un accord entre l'association diocésaine et la direction des affaires religieuses. Aujourd'hui il est devenu la mosquée Al Takwa.¹⁷⁷.

❏ Caractéristiques architecturales et techniques

Le challenge relevé était celui de construire un édifice sans interrompre la pratique cultuelle pendant les travaux, ainsi que de construire au même emplacement un édifice capable d'accueillir deux fois plus de fidèles. L'architecte était également tenu de respecter les règles urbaines en vigueur. Pour cette raison d'ailleurs il avait aligné le porche donnant sur la rue Borély la Sapie avec les arcades des immeubles environs. Cette solution avait également, permis de récupérer l'espace au dessus de ce porche afin d'agrandir d'avantage la nef. Cela avait permis de porter la largeur totale de l'édifice de 22 à 34m. Cette église était également caractéristique par son clocher élancé, haut de 37 m. Le chœur était installé du côté de la rue Eugene Robe. L'aération et l'éclairage de celui-ci tout comme celui de l'intérieur de l'église, se faisait par le haut de l'étage.

L'une des particularités de l'édifice est le contraste frappant entre ses deux façades ; la principale est construite dans une un style roman, sa façade postérieure par contre est d'inspiration moderne.



Figure 4.132 : Alignement de L'édifice sur les arcades avoisinantes
Source : Auteur



Figure 4.133 : Façade postérieure, rue Allouche Mustapha
Source : Auteur



Figure 4.134 : Façade principale rue Sadaoui Md Seghir
Source : Auteur

¹⁷⁷ Archive du diocèse d'Alger

Reconversion et état actuel

Excepté la suppression de la croix, l'édifice n'a pas subi de remaniements extérieurs lors de sa reconversion en mosquée. De l'intérieur par contre l'édifice a connu d'importantes modifications telles, le plancher ajouté pour créer la salle de prière pour femme à l'étage ou encore le mur dans lequel s'incruste le Mihrab.



Figure 4.135 : Vue intérieure. Source : Auteur

Outre sa double valeur culturelle et sociale indéniables, l'édifice doit être préservé pour ses valeurs architecturales, paysagères et urbaines. En effet l'édifice constitue l'une des pièces maitresses de la façade urbaine des deux rues le délimitant.

3.2.2.1.8. Eglise Saint Jean Baptiste- actuelle mosquée El Bachir el Ibrahimi

L'église Saint Jean baptiste est située dans la partie Nord-est de la cité Diar El Mahçoul. Comme toute cette dernière l'église est l'œuvre de l'architecte Fernand Pouillon. Aujourd'hui l'édifice est un bien Wakfs.

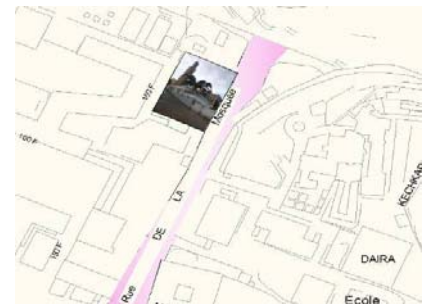


Figure 4.136 : Localisation de l'édifice. Source : Auteur

Repères historiques

L'histoire d'édification de l'église Saint Jean Baptiste ne peut être dissociée de celle de la cité Diar El Mahçoul. Cette dernière est réalisée dans le cadre du programme de construction de logements sociaux lancé par le maire Chevalier à Alger, durant les années cinquante. Dans cette cité l'architecte avait prévu en plus des 1550 logements, une église. Cette dernière était réalisée entre 1955 et 1957. L'église n'a servie en tant que telle, que quelques années, elle était reconvertie juste après l'indépendance en mosquée, elle porte aujourd'hui le nom d'El Bachir el Ibrahimi.

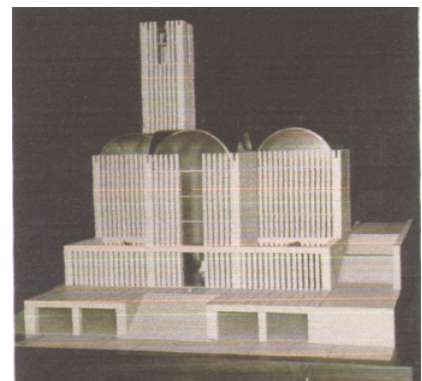


Figure 4.137 : Maquette de l'église

Source : Source : Kentache A, 2005, Op Cit, P. 110.

Caractéristiques architecturales et techniques

L'église cruciforme était inscrite dans un carré de 784 m². L'entrée se faisait du côté Nord. A l'intérieur L'architecte avait choisi le centre de la croix pour accueillir le maitre autel. Le clocher abritant à sa base le baptistère, est situé quant à lui à l'angle Sud-est du carré extérieur enveloppant l'église cruciforme. A l'angle Sud-ouest de ce même carré, était abrité le

confessionnel et la sacristie. Les deux angles restants étaient aménagés en jardins. L'église fait près de 18.5m de hauteur, le clocher quant à lui, était haut de 36m. Excepté les murs construits en pierre de taille, l'édifice est construit en béton armé. La toiture est constituée de cinq voûtes d'arêtes en plein-cintre construites en briques et doublée de l'extérieur par un voile en béton armé.

Reconversion et état actuel

Après sa reconversion l'édifice a connu des transformations radicales. Après la démolition des murs extérieurs formant la croix, une dalle couvrant toute la surface carrée de l'édifice était posée. Au clocher devenu Minaret était ajouté un volume parallélépipédique avec une coupole. Une école coranique est également construite du côté Nord de l'édifice. Aujourd'hui seules les coupoles et leurs ossatures verticales ont survécu aux transformations et démolitions. Ils rappellent toujours la forme initiale de l'édifice. L'intérieur a également subi d'importants changements. Un espace de prière pour femmes au dessus d'une partie de la salle de prière pour homme, est construit.

Aujourd'hui, il est primordial de conserver cet édifice ou du moins ce qui en reste, non seulement pour ces valeurs culturelles, sociales, architecturale et paysagère. Mais également pour sa valeur historique et scientifique en tant qu'œuvre d'un architecte de renommé.

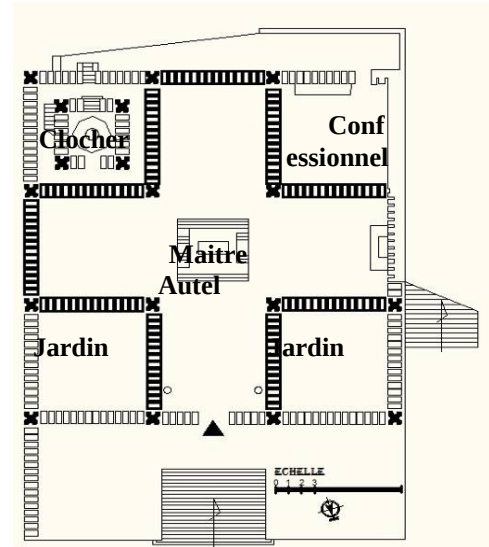


Figure 4.138 : Plan de l'église Saint Jean Baptiste
Source : Kentache A, 2005, Op Cit, P. 111.

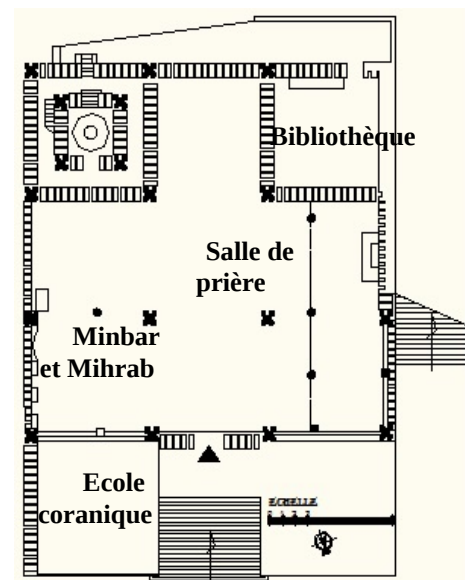


Figure 4.139 : Plan de la mosquée
Source : Kentache A, 2005, Op Cit, P. 112.



Figure 4.140 : La mosquée actuellement
Source : Auteur



Figure 4.141 : Façade Nord
Source : Auteur

3.2.2.2. Eglises reconverties dans le culturel

Très peu d'églises catholiques ont été reconverties dans le culturel à Alger. En effet, seuls trois sont reconvertis soit en centre culturels soit en école.

3.2.2.2.1. L'église Saint Louis- actuelle aire culturelle de Bab El Oued

L'église est située à Bab El oued sur la rue Kouache Rachid, ex rue Léon Roche. L'édifice est aujourd'hui un bien public dédié à la culture.

La première pierre de cette église est posée le 6 Mars 1942. L'achèvement quant à lui, a eu lieu en 1945. L'église faisant 33 m en longueur et 22 m en largeur est couverte de voûtes paraboliques de l'intérieur et d'une toiture en pente à deux versants de l'extérieur, dominées par un clocher. Ce dernier fait près de 22m de hauteur. Le soubassement de l'édifice conçu sous forme de croix couchée, est en pierre.

Après l'indépendance l'édifice est récupéré par l'entreprise des arts et cultures. Aujourd'hui il est devenu une aire d'activités culturelles.

De l'extérieur comme de l'intérieur l'édifice n'a pas subi de grandes modifications, excepté la suppression de tous signes ostentatoire y afférant à sa fonction initiale, à savoir église.

3.2.2.2.2. L'église Sainte Thérèse

L'église est située à Bab El Oued, plus exactement sur la rue Madi Larbi ou ex rue Dauphiné. L'édifice était une petite chapelle dédiée à sainte Thérèse de l'enfant Jésus. Nous ne disposons que de très peu d'informations concernant cette église devenue aujourd'hui siège d'une association œuvrant dans le domaine éducatif.



Figure 4.142 : Situation de Saint Louis.
Source : Auteur



Figure 4.143 : L'église Saint Louis actuellement
Source : Auteur



Figure 4.144 : Localisation de l'église.
Source : Auteur

3.2.2.2.3. L'église espagnole

L'église est située au niveau de la rue Denfert-Rochereau, actuelle Khelifa Boukhalfa. La première église espagnole édifée à cet emplacement, date d'Avril 1899. Elle était adjacente au consulat d'Espagne. Après quelques années de fermeture, l'église fut ré-ouverte au culte en 1952. Après l'indépendance l'église resté sous la propriété de l'ambassade d'Espagne est reconvertie durant les années quatre vingt en institut de langue espagnole. Il porte aujourd'hui le nom du célèbre captif espagnol des temps de la régence d'Alger, Cervantès. Cette reconversion n'a pas apportée de modifications majeures, si ce n'est la fermeture du portail donnant accès à l'édifice du côté de la rue Khelifa Boukhalfa.

3.2.3. Les églises démolies.

Les églises démolies dans la ville d'Alger sont deux ; Saint Augustin et Sainte Anne.

Saint Augustin était située en face du palais de justice à l'angle de la rue Colonna-d'Ornano, actuelle Abbane Ramdane. Œuvre de l'architecte diocésain Chevalier, l'église était construite entre Mai 1876 et 1878. Elle était conçue dans un style néo-gothique. L'église est rasée durant les années 70, puis remplacée par une mosquée qui porte actuellement le nom d'Ibn Badis¹⁷⁸. De l'église il ne reste aujourd'hui que la pierre du socle, réutilisée comme assise à la nouvelle bâtisse.

Saint Anne de la redoute construite en 1933 par Ielmi, était une réplique de l'église sainte Marcienne, construite par le même architecte quelques années auparavant. L'église qui faisait 30 m de long et 10 m de large est aujourd'hui démolie. Un centre commercial est en construction à son emplacement.

3.3. Les Synagogues

Si la présence du judaïsme précède la présence française, les synagogues de la ville d'Alger quant à elles, datent en majeure partie de l'époque coloniale. Outre les oratoires



Figure 4.145 : Eglise Saint Augustin

Source : <http://diarrassaada.alger.free.fr/ka-eglises-seules-erois.html>.



Figure 4.146 : Eglise Sainte Anne

Source : <http://diarrassaada.alger.free.fr/ka-eglises-seules-erois.html>.

¹⁷⁸ Dimech P., Décembre 1985, « l'église Saint Augustin d'Alger et l'Algérianisme », In *l'Algérianisme*, N° 32. In. alger-roi.fr/Alger/saint_augustin/textes/eglise_algerianisme_dimech.htm consulté en Décembre 2013.

privés, la communauté juive avait légué une dizaine de synagogues concentrées essentiellement dans la basse casbah.

3.3.1. Les synagogues reconverties

Contrairement aux églises, la reconversion dans le cultuel n'est pas fréquente dans les synagogues. Seule la grande synagogue est reconvertie en mosquée, quant aux autres elles sont plutôt reconverties voir squattées par des privés.

3.3.1.1. La grande synagogue d'Alger

L'édifice connu autrefois par la grande synagogue d'Alger, puis synagogue du marché Rondon ou encore la grande synagogue du rabbin Bloch est située dans la basse casbah, sur la rue ARBADJI Abd. Connu aujourd'hui à travers tout le territoire national par, Djamaa Lihoud ou mosquée des juifs, l'édifice reconverti en mosquée après l'indépendance est un bien Wakfs inclut dans le secteur sauvegardé de la Casbah.

Repères historiques

La décision de doter la communauté juive d'Alger d'une synagogue monumentale était prise dès 1843. Mais la concrétisation a tergiversé pendant des années à cause du choix du terrain d'implantation. La première parcelle proposée sur la rue Bab Azoun, était jugée trop exposée sur l'artère principale par l'armée qui la refusé. Par la suite une parcelle sise rue Scipion, puis l'emplacement d'une ancienne mosquée, étaient proposés par le général commandant de la division. Enfin une parcelle située au pied de la Casbah et donnant sur la rue Rondon fut choisie. En plus de ce terrain, une subvention de 50 000 F fut allouée au projet par les autorités. La conception de la synagogue était attribuée à l'architecte Gilbert -Hippolyte Viala du Sorbier. Bien que les gros œuvres fussent terminés dès la fin des années 1850, le parachèvement des décorations et de la place devant la façade principale ont retardé le projet. D'ailleurs la réalisation de cette place connue par la suite par place du général Rondon, a nécessité la destruction de nombreux

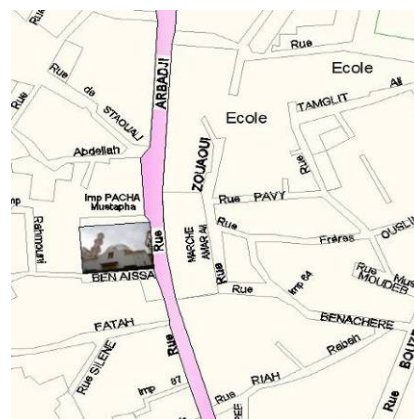


Figure 4.147 : Localisation de l'édifice
Source : Auteur



Figure 4.148 : La grande synagogue d'Alger
Source : Jarrassé D., 2011, OP Cit.

champs appartenant aux populations arabes. A cause de la lenteur des travaux qui ont durés près de vingt cinq ans, le dôme s'est noirci et des mauvaises herbes ont poussé avant même l'inauguration officielle de l'édifice. Cette dernière n'a eu lieu que le 19 Septembre 1865¹⁷⁹. La synagogue était selon Albert Bensoussan¹⁸⁰, le lieu de toutes les cérémonies officielles et celle fréquentée par tous les grands rabbins d'Algérie des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Située à la Casbah, à proximité du quartier arabe de l'époque, la synagogue était parmi les premiers édifices à être reconverti en mosquée, juste après l'indépendance. Elle porte depuis le nom de mosquée d'Ibn Farés.

■ Caractéristiques architecturales et techniques

L'édifice est de forme carré surplombé d'un dôme centrale octogonale et de quatre petits dômes dans les coins. Bien que le concepteur de l'édifice soit connu par son penchant pour le style néo romane, la synagogue construite durant les années 1850 peut être qualifiée de premier édifice d'inspiration mauresque construit en Algérie. Ce choix stylistique peut être justifié selon Jarrassé¹⁸¹, par la familiarité de Viala de sorbier avec l'architecture islamique après la réhabilitation des mosquées de Tlemcen. Pour les portes et les fenêtres l'architecte avait opté aux arcs outrepassés reposant sur des colonnes torsadées et bordées de faïences vertes et blanches. La façade se caractérise également par ses merlons ajourés. L'accès principal à l'édifice se fait à partir de la place Rondon. La répartition spatiale intérieure est inespérée de celle des synagogues traditionnelle Nord africaines à plan centrée autour de la *Tevah*. Ainsi dans la grande synagogue d'Alger la *Tevah* ou la table de lecture, était au centre de l'édifice sous la coupole et le lustre principal. Cependant et contrairement à l'usage dans les synagogues traditionnelles algériennes, cette *Tevah*

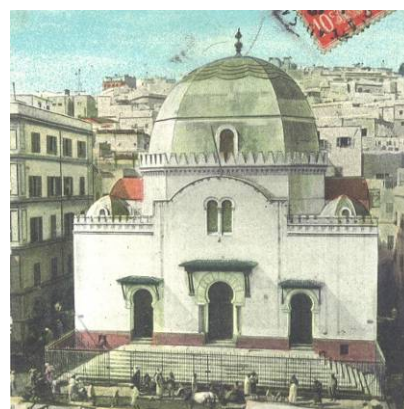


Figure 4.149 : Façade principale de synagogue d'Alger
Source : Jarrassé D., 2012. ; OP Cit



Figure 4.150 : Vue intérieure
Source : Jarrassé D., 2011, OP Cit.

¹⁷⁹ Jarrassé D., 2012, Op Cit, P. 211-214.

¹⁸⁰ Bensoussan A., 2012, « les synagogues d'Algérie », In. www.judaicalgeria.com/pages/patrimoine-historique/lieux-de-culte.html). Consulté en Janvier 2014.

¹⁸¹ Jarrassé D., 2011, Op Cit. P. 1-22.

n'était par surélevé par des marches. La photo ci-dessus montre la centralisation de l'espace autour de la *Tevah* avec au fond le rideau placé devant l'Heikhal ou l'arche de la Torah, couronné d'une inscription en hébreu. Chaque pan coupé était surplombé d'une tribune. L'élément le plus remarquable dans cette synagogue est le raffinement de sa décoration intérieure très imprégnée des références mauresque d'ailleurs. L'arche sainte était surmontée d'un arc à stalactites, les huit nervures de la voûte et les fenêtres qui

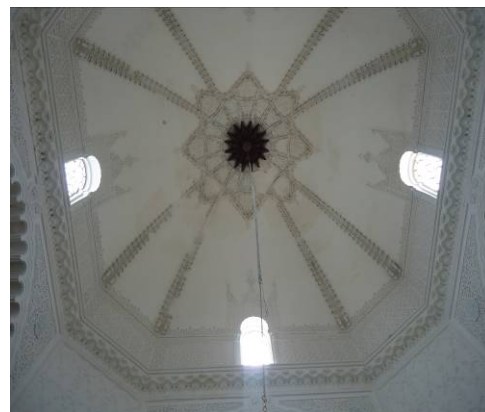


Figure 4.151 : Ornementation de la coupole centrale
Source : Auteur

l'éclairent ont été ornées avec des broderies de stuc. Les portes étaient bordées de l'intérieur d'une faïence, les galeries fermées ont été ornées par des arabesques et les corniches par des stalactites. Enfin les quatre grands arcs étaient polylobés¹⁸².

Reconversion et état actuel

Après l'indépendance, les rouleaux de loi et les divers objets de cultes en argent appartenant à cette synagogue, étaient classés patrimoine national et la synagogue reconvertie en mosquée. La principale modification apportée à l'édifice est l'adjonction d'un minaret de forme octogonale. La configuration intérieure de la synagogue s'appropriait à devenir mosquée, seules un plancher en bois est ajouté en dessous des tribunes, pour créer un niveau



Figure 4.152: Façade de la mosquée actuellement
Source : Auteur

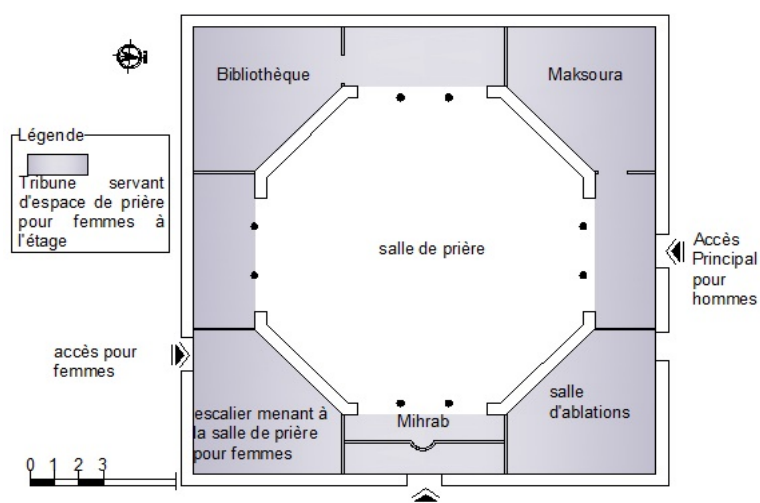


Figure 4.153 : Représentation schématique du plan de mosquée. Source : Auteur

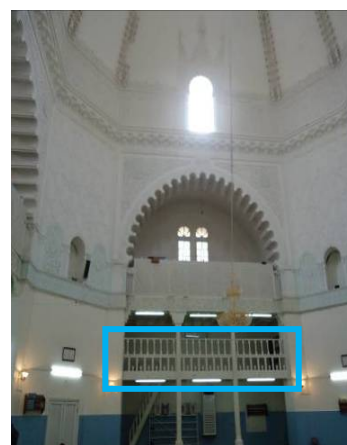


Figure 4.154 : Niveau intermédiaire ajouté
Source : Auteur

¹⁸² Jarrassé D., 2012, Op Cit, P. 211-214.

3.3.1.3. La synagogue Ben Néorai

La synagogue est située dans la basse Casbah, plus exactement au deuxième étage d'un édifice de la rue Médée actuelle Alem Ahmed. La synagogue datant de 1852 est aujourd'hui utilisée comme entrepôt par un particulier.

La synagogue est située au deuxième étage d'un immeuble de trois niveaux. Contrairement au premier étage dont les ouvertures sont des portes-fenêtres avec des balcons à la française, dans le deuxième étage abritant la synagogue les ouvertures sont des arcs outrepassés. Ce contraste confirme l'assimilation de la synagogue au style néo mauresque dans l'esprit de l'époque. De l'intérieur la synagogue est plutôt de dimensions modestes, environ 9 m sur 7.5 m. Aujourd'hui seule une étoile de David visible sur la porte d'entrée et le vitrage coloré, rappellent la fonction initiale de l'édifice. Si après l'indépendance les parchemins et les garnitures de la synagogue ont été classés, l'édifice quant à lui, en dépit de ces valeurs historiques et culturelles, n'a fait l'objet d'aucune opération de conservation. Néanmoins, si des mesures promptes de restauration et de conservation sont enclenchées, l'édifice peut être sauvé.

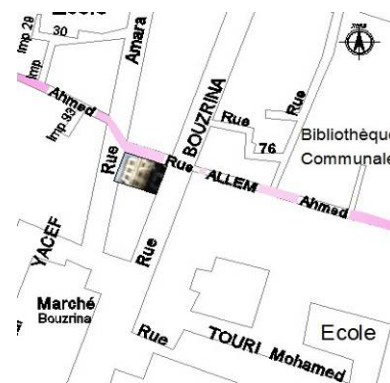


Figure 4. 157 : Localisation de l'édifice
Source : Auteur



Figure 4. 158 : Synagogue de la rue Médée
Source : Auteur

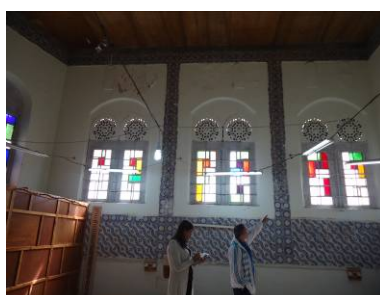
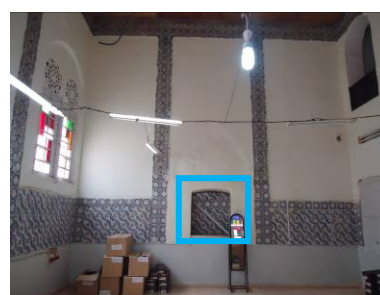


Figure 4. 159 : Vue intérieure de la synagogue de la rue Médée
Source : Auteur



3.3.1.4. L'édifice consistorial

L'édifice est situé dans la commune de Bab El Oued, au niveau de la rue Suffren, actuelle Ahmed Hassina. Le temple fondé par Bélaïche est conçu par Claude Seror.

L'édifice de trois niveaux, englobait en plus du lieu de culte, une école consistoriale. Cet édifice construit autour d'un patio, est dans un style plutôt moderne. L'entrée

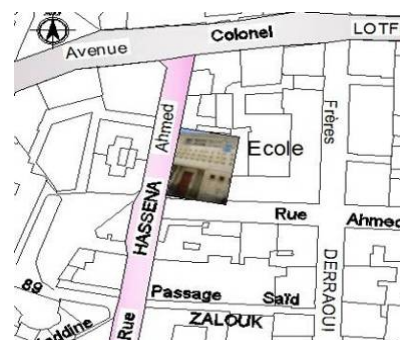


Figure 4.160 : Localisation de l'édifice
Source : Auteur

principale se fait à partir de la rue Suffren par une porte monumentale. Cette dernière garde toujours son étoile de David.

Si les amphithéâtres situés au sous sol avec une partie du lieu de culte du Rez de chaussés, sont toujours fermés, le reste de l'édifice est squatté par une famille. L'édifice était officiellement rendu au consistoire algérien après sa reconnaissance en 2009. Pourtant aucune trace n'affirme la présence de cette association sur place.

Les rouleaux de loi et objets de cultes de l'édifice étaient classés patrimoine national dès 1967. Quant à l'édifice lui, bien qu'il soit inscrit sur la liste 2011 des biens présentant un intérêt patrimonial, il n'a fait l'objet d'aucune opération de préservation.



Figure 4. 161 : Façade principale. Source : Auteur

3.3.1.5. Les synagogues de la rue Sainte

Les synagogues Ben Toua et Serfati-Siari sont situées au niveau de la basse Casbah, dans l'étroite rue Sainte ou l'actuelle CHIBAH Saïd. Les deux synagogues construites dans un style néo-mauresques sont antérieures à la colonisation. Le temple ben Toua qui était consistorial contenait jusqu'à deux cent places. Après l'indépendance la première synagogue est devenue dortoir, la seconde quant à elle, est à l'abandon.



Figure 4. 162 : Localisation des synagogues de la rue Sainte
Source : Auteur

Ces deux édifices qui sont probablement les uniques témoins matériels qui persistent du judaïsme algérien d'avant 1830, sont aujourd'hui dans un état de délabrement avancés.

3.3.2. Les synagogues abandonnées

Outre la synagogue de la rue sainte, deux autres synagogues sont aujourd'hui à l'abandon dans la ville d'Alger. Si la synagogue Chaloum Lebar de Bab El Oued est fermée depuis sa désaffectation, celle de l'impasse Boutin par contre a connue de nombreuses reconversions avant de sombrer dans l'oubli.

3.3.2.1. Synagogue Chaloum Lebar

Connue sous le nom de synagogue de la rue Dijon, l'édifice est situé dans la commune de Bab El Oued, plus exactement sur la rue HATAB Bey Slimane, ex rue Dijon. La synagogue était un temple consistorial.

Repères historiques

La construction de la synagogue date de la fin du XIX^{ème} siècle, plus exactement de 1891¹⁸⁴. Après avoir servi durant plus de soixante dix ans comme lieu de culte, l'édifice a sombré dans l'oubli et l'abandon dès les années 1970. En effet, la synagogue était pillée et ses Thoras déchirées et piétinées en Juillet 1973¹⁸⁵, l'édifice est fermé depuis cette date.

Caractéristiques architecturales et techniques

La synagogue était construite dans un style néo mauresques avec des ouvertures en arcs outrepassé. L'arche sainte était également en arcs outrepassés et polylobés¹⁸⁶. Le tabernacle teint d'une couleur rouge, étaient orné de céramiques anciennes sur les côtés. Albert Bensoussan¹⁸⁷ ajoute que cette synagogue était connue pour être celle des mariages. Elle était également connue pour le raffinement de son ornementation.

Etat actuel

L'édifice est à l'abandon depuis des années, aujourd'hui il ne reste debout, que les murs extérieurs. La toiture s'est effondrée et les murs menaces ruines, seules l'étoile de David visible sur la porte principale, rappelle la fonction initiale de l'édifice. A l'intérieurs certains éléments encore visibles témoignent de la richesse ornementale de l'édifice jadis.

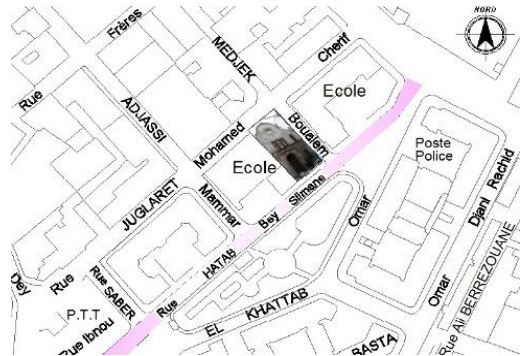


Figure 3. 163 : Situation de la synagogue Chaloum-Lebar
Source : Auteur



Figure 4. 164 : La synagogue aujourd'hui
Source : Auteur

¹⁸⁴ Jarrassé D., 2011, Op Cit, P. 1-22.

¹⁸⁵ Senhadji Khia D., 2003, Op Cit, P. 51.

¹⁸⁶ Jarrassé D., 2011, Op Cit, P. 1-22

¹⁸⁶ Bensoussan A., 2012, Op Cit.

La municipalité de Bab El Oued ayant inscrit l'édifice sur la liste des biens présentant un intérêt patrimonial, avait tenté de réhabiliter l'édifice durant les années deux mille. Mais la question de la propriété juridique de l'édifice avait empêché l'aboutissement de cette tentative. Aujourd'hui malheureusement seules les ordures sont amoncelées à l'entrée de l'édifice.



Figure 4. 165 : Porte principale aujourd'hui
Source : Auteur



Figure 4. 166 : Chapiteaux à l'intérieur
Source : Auteur

3.3.2.2. La synagogue Guggenheim

Cette synagogue est située au niveau de l'impasse n°2 de la rue Boutin actuelle TAMGLIT Ali dans la basse Casbah. L'édifice de style néo mauresque est antérieur à la colonisation française. Ce temple avait selon Albert Bensoussan un rituel particulier, il était ashkénaze¹⁸⁸.

Après l'indépendance les parchemins dits séraphines et les garnitures de la synagogue ont été classées, l'édifice quant à lui, était reconverti en école coranique puis laissé à l'abandon. Aujourd'hui il est dans un état de délabrement avancé.

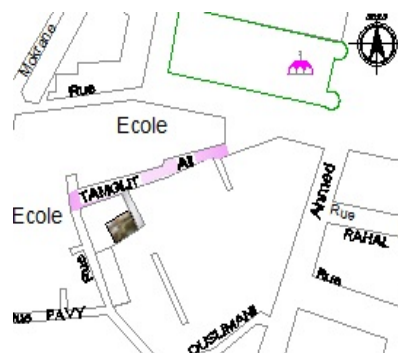


Figure 4. 167 : Localisation de la synagogue. Source : Auteur

3.3.3. Les synagogues démolies

Les synagogues démolies à Alger sont deux ; la première est celle dite la synagogue Hara de la rue Volland actuelle Laroussi Mustapha à Bab El oued. Cette synagogue datant d'avant 1830 était démolie durant les années 1950. La seconde synagogue démolie est celle de Belcourt connue sous le nom du temple Kaoua. Elle était située au niveau de la rue Rabin Seror, actuelle Bouldoum Mohamed à Belcourt.



Figure 4. 168 : Le temple Kaoua de Belcourt
Source : <http://diaressaada.alger.free.fr/ka-eglises-seules-erois.html>.

¹⁸⁸ Bensoussan A., 2012, Op Cit.

Cette synagogue construite en 1893, est démolie durant les années 1980. Aujourd'hui une mosquée est construite à sa place.

3.4. Les temples protestants

De l'église protestante, la ville d'Alger a essentiellement hérité deux temples, celui de la rue Chartres et celui de la rue Clauzel. Le premier est aujourd'hui occupé par une famille quant au deuxième, il est toujours un lieu de culte protestant.

3.4.1. Le temple de la rue Chartres

L'édifice est situé dans la basse Casbah au niveau de la rue Chartres, actuelle rue Amar El Kama.

L'édifice qui fut le premier temple protestant d'Alger, était construit entre 1844 et 1845 par le génie militaire. La maîtrise d'œuvre fut attribuée à Guiauchain. Dès 1856 la propriété de l'édifice est cédée à la commune d'Alger. L'édifice est construit sur l'exemple du temple de la rue Grignan à Marseille¹⁸⁹. L'élément le plus marquant dans l'édifice est sa façade inespérée des temples gréco-romains avec des colonnes toscanes et un portique à fronton. Le temple qui pouvait contenir jusqu'à 350 fidèles, avait des tribunes et une sacristie.

Après l'indépendance le temple avait connu de nombreuses reconversions, aujourd'hui il est occupé par une famille. Seules la Bibles offerte par la duchesse d'Orléans que le gouverneur Jonnart avait classé comme pièce historique, est aujourd'hui conservée et classé en tant que patrimoine national.

3.4.1. Le temple de la rue Clauzel

L'édifice est situé au niveau du quartier de l'Agha, plus exactement au croisement de la rue Clauzel actuelle Réda Houhou et de la rue Edgar-Quinet actuelle rue des frères Meslem. Le projet était conçu en collaboration entre A et Ph Verry architectes DPLG de Paris, et Challand



Figure 4.169 : Localisation du temple
Source : Auteur



Figure 4.170 : Façade principale du temple aujourd'hui
Source : Auteur

¹⁸⁹ Duvollet R., Op Cit, P.34-35.

et Burgat architectes DPLG d'Alger. Le projet initial conçu pouvait contenir jusqu'à 600 personnes. L'édifice réalisé en 1959, comportait un lieu de culte et un bloc d'habitation de six niveaux jamais achevé. L'édifice religieux est aujourd'hui toujours occupé par l'église réformé d'Algérie.

Le dernier lieu de culte que nous abordons est l'église anglicane d'Alger.

3.5. L'église anglicane de la sainte trinité

L'église est située dans le quartier de Mustapha supérieur, sur le boulevard du colonel Bougara M'hamed près de la place Adis Abbas. La première église anglicane d'Alger fut construite entre 1868-1869 sur un terrain donné par le Gouvernement général, situé à proximité de l'actuelle grande poste. Elle fut consacrée en Janvier 1871 par l'évêque de Gibraltar. Cette église était démolie à l'occasion de la construction de la grande poste d'ailleurs. L'actuelle église anglicane est située dans le quartier de Mustapha supérieur. La première pierre de cette église fut posée par la princesse Battenberg en Mai 1909. Le terrain sur lequel elle était bâtie, fut offert par le gouvernement général¹⁹⁰. L'église construite dans un style néo mauresque est l'œuvre de l'architecte Henri Petit. Elle peut abriter jusqu'à deux cent personnes¹⁹¹.



Figure 4. 171 : Façade principale de l'église
Source : Cohen J-L, Oulebsir N, Kanoun Y., 2003. Op Cit. P. 318.



Figure 4. 172 : L'église Sainte Trinité, Alger.
Source: l'Auteur

Après avoir été fermée durant la décennie noire, l'église est ré-ouverte à partir des années deux mille au culte. Aujourd'hui, l'église est rattachée au diocèse d'Egypte, Afrique du Nord et corne d'Afrique.

Pour clôturer ce travail, nous avons récapitulé l'ensemble des informations concernant les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles de la ville d'Alger sur la carte suivante.

¹⁹⁰ Redouane J., 1984, Op Cit, P. 15-36.

¹⁹¹ Cohen J-L, Oulebsir N, Kanoun Y., 2003, Op Cit, P. 318.

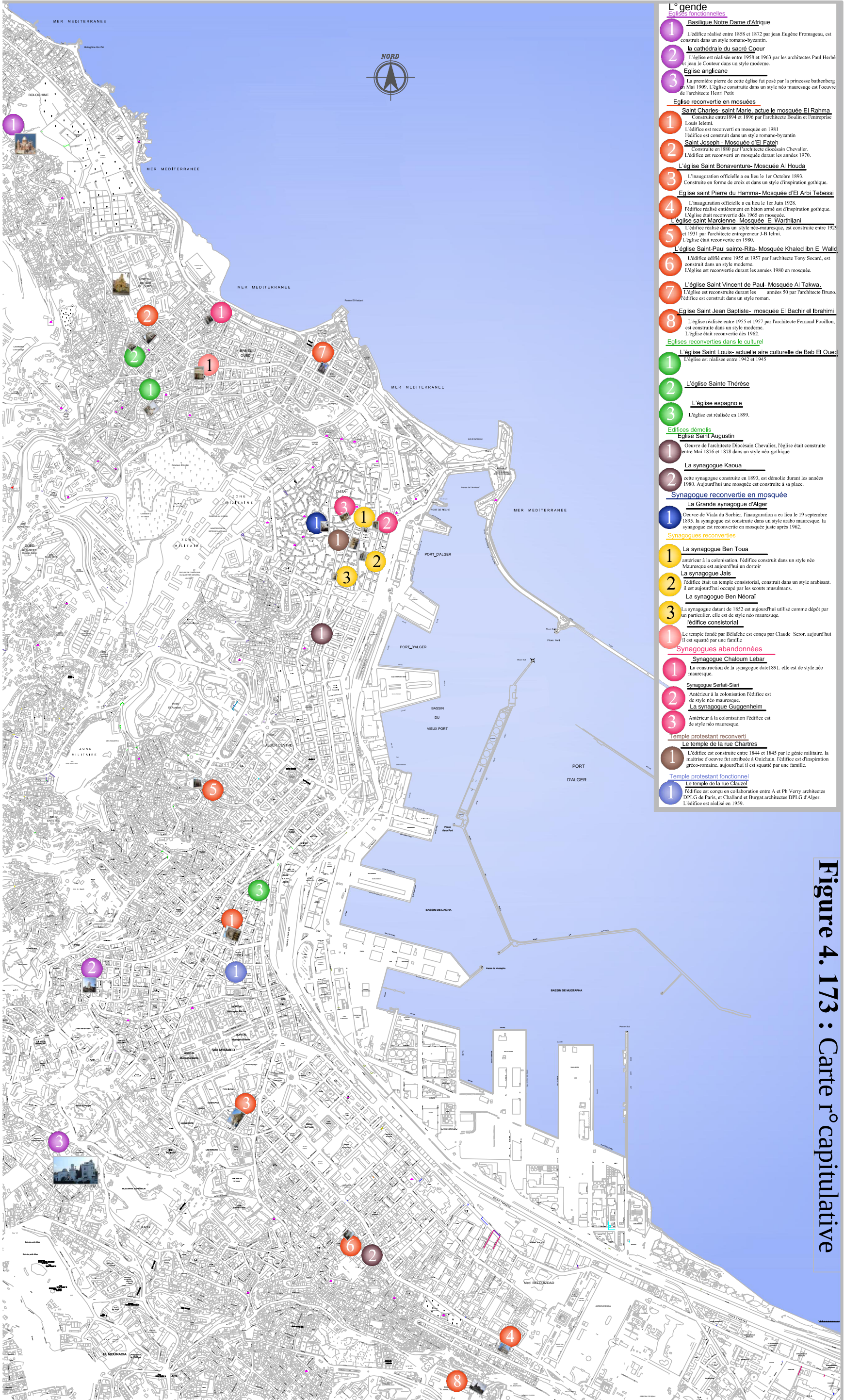


Figure 4. 173 : Carte r° capitulative

Conclusion

Le travail d'identification et de recensement effectué sur les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles de la ville d'Alger, nous a permis de déterminer d'abord le nombre d'édifices légués dans cette ville. En effet, à son indépendance, la ville d'Alger a hérité d'une quarantaine d'édifices religieux appartenant aux quatre cultes non-musulmans présents sous la colonisation. Une vingtaine d'églises, une dizaine de synagogues, deux temples protestants et une église anglicane.

Les conclusions que nous pouvons tirer de ce travail, sont multiples. D'abord concernant les églises catholiques, l'implantation et le style architectural de ces édifices, avait marché de paire avec le développement urbain de la ville. En effet, des premières églises issues d'une reconversion de mosquées, situées essentiellement aux abords du premier noyau coloniale dans la basse Casbah, jusqu'à l'église Saint Jean baptiste de Diar el Mahçoul, au fur et à mesure de l'étalement de la ville, les églises se construisaient. Le style architectural de celle ci avait également, suivi l'évolution de l'architecture coloniale. Les premières églises construites aux XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle étaient construites majoritairement dans des styles appartenant à la famille des *néo* ; néo roman, néo gothique, néo byzantine et même néo mauresque. Les dernières églises construites étaient plutôt dans un style moderne, conçues par des architectes de renom tels, Pouillon et Socard, et constituent des prouesses techniques incontestables. S'agissant des synagogues nous signalons essentiellement le fait qu'en dépit de la loi Crémieux, les juifs n'étaient pas totalement intégrés dans la ville européenne. En effet, les synagogues étaient essentiellement concentrées dans la basse Casbah, quartier habité depuis toujours par les juifs. Le style architectural des synagogues confirme également ce constat. En effet, excepté l'édifice consistorial construit dans un style moderne, l'ensemble des synagogues étaient construites dans un style néo mauresque.

Après l'indépendance, les principales conclusions que l'on peut tirer sont le fait que la reconversion dans le cultuel, est la plus fréquente à Alger. Ces reconversions ont eu essentiellement, lieu à la fin des années 70 et au début des années 80. Outre la réponse des autorités locales aux besoins croissants des populations en termes de mosquées, ces reconversions constituent des signes annonçant un changement social profond, une métamorphose dans la pratique religieuse à l'époque.

CONCLUSION G N RALE

Conclusion générale

Présent au présent, les édifices religieux de culte non musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, sont d'indéniables trésors patrimoniaux. Ils sont des signaux marquant par leurs présences, le paysage urbain de nous ville. Cependant, assimilé dans le subconscient de l'ensemble de la société algérienne à la colonisation et à la mécréance, ce patrimoine demeure malheureusement, souffrant d'un double rejet cultuel et culturel.

Dans ce travail de recherche, nous avons posé la problématique de patrimonialisation et du devenir de cet héritage. Nous avons d'abord, démontré que l'édifice religieux appartenant à une époque révolue, peut aspirer à la patrimonialisation. En effet, en dépit de sa mémoire référentielle renvoyant à une époque révolue, tout édifice cultuel est porteur d'une mémoire autoréférentielle. Cette dernière peut constituer un substantiel à la mémoire référentielle. La mémoire autoréférentielle se réfère aux valeurs intrinsèques de l'édifice tels, l'année de son édification, son style architectural, son intégration dans le paysage architectural et urbain... Pour mettre en saillie ces valeurs un effort d'érudition doit être fait en amant.

Partant de cette conviction, nous avons arpenté les sentiers de l'histoire religieuse algérienne, à travers une lecture rétrospective du paysage religieux algérien. Nous avons confirmé que la pratique de reconversion voir même de démolition systématique des édifices religieux à chaque nouvelles occupation ou changements politiques, est un fait permanent. Notre étude a démontré également, que les édifices religieux de culte non-musulman de la période coloniale ne constituent qu'un maillon dans notre histoire religieuse. Ce maillon avait puisé ces origines dans le paysage religieux d'avant 1830. Il a eu également des impacts sur le paysage religieux d'après 1962. Cette lecture nous a permis également, de définir les composantes et les caractéristiques de ce patrimoine. Les édifices religieux de culte non-musulman construits à cette époque sont près de 600. Ils sont répartis sur les trois cultes. Les églises et chapelles catholique, avoisinaient le 350 en 1962. Les temples protestants une trentaine et les synagogues près de 120. S'agissant des caractéristiques architecturales de ces édifices, elles varient d'une catégorie à une autre et d'une période à une autre. D'abord les premières églises sont issues de reconversion de mosquées. Puis l'implantation, le style architectural et le mode constructif des églises construites avaient suivi l'occupation territoriale et l'évolution de la colonie. Jusqu'au début du XX^{ème} siècle les églises avaient adopté des styles historicisants ; néo roman, néo gothique, néo byzantine et même néo mauresque. Avec l'avènement de l'architecture moderne, les églises ont basculé vers ce style. Quant aux modes constructifs, ils avaient suivi l'évolution et le développement des

innovations architecturales ; allant de l'architecture métallique, extensible à l'utilisation du béton armé. S'agissant des synagogues, en dépit de tous les efforts d'assimilation de la communauté juive, les synagogues ont continué d'être construites dans un style d'inspiration locale, à savoir le néo mauresque.

Après l'indépendance ces édifices ont majoritairement, subis des opérations de reconversion. En effet, sur un échantillon de près de deux cent édifices, nous avons constaté que près de 65% des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles sont reconvertis. Près de 15% sont démolis, près de 14% sont aujourd'hui délaissés et seulement près de 6% ont toujours gardé leurs fonctions initiales. S'agissant de la reconversion, elle était essentiellement endogène, autrement dit dans le cultuel, près de 40% des édifices reconvertis. Le culturel quant à lui, occupe la seconde position avec près de 36% des édifices reconvertis. Dans ces deux types de reconversion l'édifice subi essentiellement des remaniements symboliques. Dans le cultuel le minaret est le principal élément matérialisant cette reconversion. Dans le culturel la reconversion constitue d'avantage une manière de détournement de la mémoire cultuel. Les reconversions d'ordre privées en maisons d'habitations ou commerces représentent près de 12% des édifices reconvertis. Le mouvement associatif quant à lui, s'est emparé de près de 7% des édifices reconvertis. Enfin près de 5% des édifices étudiés sont occupés par des équipements administratifs et sanitaires. S'agissant des édifices démolis, à la place de 45% de ces édifices ont été construites des mosquées.

Notre travail d'investigation nous a confirmé l'état périlleux dont lequel se trouve cet héritage, y compris les édifices classés. Les origines et les causes de cette situation sont multiples. Outre la perte des valeurs socioculturelles, les événements géopolitiques ont tous contribué à la déperdition de ce legs. L'absence de cadre législatif protégeant cet héritage et l'inertie des pouvoirs publics sont également des facteurs non négligeables.

Pour extraire ce patrimoine des avens de l'oubli, aujourd'hui un effort collectif doit être fait d'abord de la part de la communauté scientifique. Cette dernière doit œuvrer pour la vulgarisation des valeurs de ce legs. Les institutions publiques doivent à leurs tours prendre en charge ce patrimoine. Pour assurer une meilleure sauvegarde de celui-ci, elles doivent d'abord pallier aux failles législatives, allouer les moyens humains et financiers, puis superviser toutes opérations de reconversion future de ces édifices.

Le travail d'identification et de recensement effectué sur les édifices religieux de culte non-musulman de la ville d'Alger, s'inscrit dans l'optique de vulgarisation des valeurs de cet

héritage. Nous avons pu mettre l'accent sur sa richesse typologique et sa diversité culturelle. Ce travail nous a permis de mieux connaître ce patrimoine et de définir ses principales valeurs.

Certes ce travail nous a permis d'aborder un certain nombre de points relatifs aux édifices religieux de culte non-musulman. Il demeure toutefois, une ébauche qui nécessite d'être complétée ultérieurement par un travail plus exhaustif. Nous attèlerons à compléter ce travail, par un travail d'inventaire et d'identification embrassant l'ensemble du territoire algérien.

R F RENCES

Références

1. Allouche- Benayoun J., Bensimon D., 1989, *Juifs d'Algérie hier et aujourd'hui*, Paris, Ed Privat.
2. Arkoun M., 1995-1996, « Clarifier le passé pour construire le futur », *Confluences*, numéro d'hiver. P. 17-31.
3. Arthus- Bertrand Y., 2005, *Algérie vue du ciel*, Paris, éd de la Martinière.
4. Assan V, 2004, « Les synagogues dans l'Algérie coloniale du XIX^{ème} siècle », *Archives Juives*, Vol37, P. 70-85.
5. Assan V., 2012, « Les consistoires israélites d'Algérie au XIX^e siècle », in, Armand Colin. (<http://www.armand-colin.com/livre/425739/les-consistoires-israelites-d-algerie-au-xix-siecle.php>.) consulté en octobre 2012). P. 12-26.
6. Ayoun R., Cohen B., 1982, *Les juifs d'Algérie deux mille ans d'histoire*, Paris, Ed Jean Claude Lattès,
7. Bador I., 1997, « L'architecture du culte catholique en Algérie au XIX^{ème} siècle ». Mémoire de diplôme d'études approfondies d'histoire de l'architecture occidentale au XIX^{ème} siècle, Sorbonne, Paris,
8. Basset R., 1910, *La religion des berbères*, Paris, Editeur Ernest Leroux.
9. Bérard V., 1857, *Les saints de l'Algérie*, Valence, éditeur imprimerie Marc Aurel.
10. Berque A., *Art antique et art musulman en Algérie*, Cahier du centenaire IV, Editeur comité national métropolitain du centenaire de l'Algérie.
11. Bizet A., Mai 1929, « L'église Saint pierre, au Hamma », in *Chantiers nord africain*, éd journal général des travaux publics et du bâtiment. P. 329-331.
12. Borgé J, Viasnoff N., 1995, *Archives d'Algérie*, France, éd. Michèle Trinckivel.
13. Boukhalfa K., 2009, « Sauvegarde du patrimoine culturel dans le contexte du développement durable: cas de la ville de Bejaia ». Mémoire de magister, UMMTO.
14. Brunelle-Lavoie L., 2002, « La définition du patrimoine religieux », *bulletin de la commission des biens culturels du Québec*, Ed. Laval-Lemay. P. 2
15. Burth-Levetto S., 1994 « Le service des bâtiments civils en Algérie (1843-1872), entre discours et réalité », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, N°73-74. P. 137-152.
16. Caillet J P., 2005, « Vie (et survie) des sanctuaires chrétiens du Maghreb ; le cas de la Maurétanie césarienne », in, *Lieux de Culte : aires votives, temples, églises, mosquées*, acte

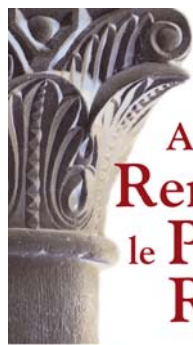
- du IX^{ème} colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord antique et médiévale, Tripoli, 19-25 Février. P.237-246.
17. Choay F., 1992, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Ed Seuil.
 18. Cohen J-L, Oulebsir N, Kanoun Y., 2003, *Alger Paysage urbain et architectures : 1800-2000*, Paris, éd de l'Imprimeur IFA.
 19. Cole E., 2003, *Grammaire d'architecture*, Italie, éd Dessain et Tolra/ Veuf.
 20. D'Alfonso E, Samsa D., 2002, *L'architecture les formes et les styles de l'antiquité à nos jours*, Paris, Ed Solar.
 21. Davallon, J. 2006, *Le don du patrimoine*, Paris, Ed Hermes Science Publications.
 22. Demarchi L., 20014, « église Saint Paul Sainte Rita ; vivre à Belcourt, un quartier d'Alger pondant la période française », In. http://www.demarcalise.com/?page_id=884, consulté en mars 2014.
 23. Devoulx A., 1870, *Les édifices religieux de l'ancien Alger*, Alger, typographie bastide.
 24. Dimech P., Decembre1985, « l'église Saint Augustin d'Alger et l'Algérianisme », In *l'Algérianisme*, N° 32. [Alger-roi.Fr/Alger/saint_augustin/textes/eglise_algerianisme_dimech.htm](http://www.alger-roi.fr/Alger/saint_augustin/textes/eglise_algerianisme_dimech.htm) consulté en Décembre 2013.
 25. Dominique Motte, 2013, « Eglise d'Algérie : dossier », *Revue de l'église catholique d'Algérie : pax et concordia*, 2^{ème} trimestre - n° 14. P. 15-22.
 26. Dondin –Payre M., « La découverte des lieux de cultes chrétiens en Afrique du Nord au XIX^{ème} siècle: la réalité et l'imaginaire », in, *lieux de Culte : aires votives, temples, églises, mosquées*, acte du IX^{ème} colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord antique et médiévale, Tripoli, 19-25 Février. P.177-185.
 27. Durkheim E., 1897-1898, « De la définition des phénomènes religieux », *Année sociologique*, vol II. P. 1-28.
 28. Duvollet R., *Les trois provinces d'Algérie au Sahara*, tome IX, Vesoul, collègue Saint George de Marteroy.
 29. Duvollet R., *Pied noir et autres tribus d'Afrique du nord*, tome XIII, Vesoul, collègue Saint George de Marteroy.
 30. Emerit M., « La lute entre les généraux et les prêtres aux débuts de l'Algérie française », *revue africaine*, volume 97. P. 66-97
 31. Gandini J., 1992, *Les églises d'Oranie 1830-1962*, France, Ed Gandin Jacques.
 32. Gire P., 2005, « Qu'est ce que le fait religieux? », Faculté de Philosophie, Université catholique de Lyon, source: www.enseignement-et-religions.org. Consulté le 15/12/2012

33. Golvin E., 1971, *Essai sur l'architecture religieuse musulmane* : tome I, Paris, éd Klincksieck.
34. Grenet S., 2009, « Histoire, patrimoine immatériel et identité, la question religieuse au Québec », *In Situ*, 11, P. 1-15.
35. Gsell S., *Histoire ancienne de l'Afrique du nord tome I, les conditions du développement historique les temps primitifs la colonisation phénicienne et l'empire de Carthage*, Paris, éd librairie hachette.
36. Gsell S., 1901, *Les monuments antiques de l'Algérie tome I*, Paris, éditeur Albert Fontemoing.
37. Gsell S., 1927, *Histoire ancienne de l'Afrique du nord tome VI ; les royaumes indigènes vie matérielle, intellectuelle et morale* », Paris, éd librairie hachette.
38. Gympel J., 1997, *Histoire d'architecture de l'antiquité à nos jours*, Hong Kong, Ed leefung Asco Printers.
39. Harismendy P., 2005, « Les protestants et la séparation de l'église et de l'état », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, Octobre- Novembre – Décembre, Genève- Paris. P. 755-757.
40. Henry J P., 2007, « Il y a 100ans en Algérie, la séparation de l'Eglise et de l'Etat français », *la semaine religieuse d'Alger*, N°7 septembre. P.
41. Jarrassé D., 2011, « Orientalism, Colonialism, and Jewish Identity in the Synagogues of North Africa under French domination », *Art Judaica*, P. 1-22.
42. Jarrassé D., 2012, « Deux synagogues monumentales : Alger et Oran », in, *Juifs d'Algérie : catalogue d'exposition*, Flammarion, éd MAHJ et Skira. 210-214.
43. Kaddache M., 1992, *L'Algérie médiévale*, Alger, ENAL.
44. Kentache A., « *Pour une lecture sémiotique de l'espace architecturale : cas des églises transformées en mosquées en Algérie* », mémoire de magister, université Ferhat Abbas Sétif.
45. Khalifa A, 2007, *Histoire d'El Djazair Baní Mazghana*, Ed Daliman.
46. Koumas A., Nafa C., 2003, *L'Algérie et son patrimoine*, Paris, éd du patrimoine.
47. Lampron N., 2011, « La transmission du sens par l'éducation », in Colloque; *Mission du patrimoine religieux*, 10 juin, Nicolet. P. 1-5.
48. Laroche C., 2008, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIXe siècle en France : un essai de litanies », Communication présentée au séminaire : Le patrimoine religieux des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, Institut national du patrimoine Paris, du 9 au 11 Juin. P. 1-27.

49. Mahindad -Abderrahim N., 2002, « *Essai de restitution de l'histoire urbaine de la ville de Bejaia* », mémoire de magister, EPAU.
50. Menhour A., 2012, « *Evolution de la mosquée en tant que patrimoine architectural religieux, cas de la mosquée ottomane à Constantine* », mémoire de magister, université de Constantine.
51. Missoum S., 2003, *Alger à l'époque ottomane : la médina et la maison traditionnelle*, Aix-en-Provence – Alger, Edisud- Inas.
52. Oulebsir N., 2004, *Les usages du patrimoine*, Paris, éd. La maison des sciences de l'homme
53. Pasquier J., 2011, « *Processus de patrimonialisation des sites religieux dans les espaces protégés de montagne. La Grande-Chartreuse et la vallée de la Qadisha-forêt des Cèdres de Dieu* », thèse de doctorat, université de Grenoble.
54. Poisson O., 2000, « Enjeux et stratégies », in Penez C., *regard sur le patrimoine religieux*, acte du colloque le patrimoine mobilier religieux, Bour-en Bellay, France, du 30-09 au 2-10 1999, Ed actes sud, Dijon, P. 16-17.
55. Potop Lazea A., 2010, « *Pour une approche anthropologique des monuments historiques et de la patrimonialisation. Le cas de la Roumanie après 1989* », thèse de doctorat, université bordeaux II.
56. Raberh A., 2004, « La séparation des Églises et de l'État à l'épreuve de la situation coloniale. Les usages de la dérogation dans l'administration du culte musulman en Algérie (1905-1959) », *Politix vol 17*, n° 66, septembre. P. 81-106.
57. Rasse P., 2012, « traces, patrimoine, mémoire des cultures populaire », *ESSACHESS Journal for Communication Studies*, v5, n2, P. 245-255.
58. Rassoul H., 2012, « *les monuments funéraires, un patrimoine pluriel en péril* », mémoire de magister, université mouloud Mammeri Tizi Ouzou.
59. Rassoul H., Dahli M., 2013, « *les pratiques et monuments funéraires protohistoriques en Algérie: un patrimoine pluriel en péril* », communication au II^{ème} congrès international sur l'archéologie de transition, Evora Portugal, 29 Avril - 1^{er} Mai. P. 1-15.
60. Raymond A., 1981, « Le centre d'Alger en 1830 », *Revue de l'occident musulman et de la Méditerranée*, N°31, P. 73-84.
61. Redouane J., 1984, « La présence anglaise en Algérie de 1830 à 1930 », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N°38. P. 15-36.
62. Ribordy L., 2010, *Architecture et géométrie sacrées dans le monde*, Paris, éd. Trajectoire.

63. Richard Ayoun, 2006, « Les Juifs d'Algérie. Au-delà des pressions officielles et des lobbies de mémoire », communication au colloque : pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne, 20-22 juin, Lyon.
64. ROUTI P M., 1989, *Les édifices religieux désaffectés*, Strasbourg, éd. conseil de l'Europe, P. 17
65. S .A, avril 1931, « Une église de style néo mauresque à Alger », in *Chantiers nord africain*, éd, journal général des travaux publics et du bâtiment, P. 339-340.
66. Safri S., 2008, « *renouveau urbain d'un centre ancien en déclin cas du centre-ville de Jijel* », mémoire de magister, université Mentouri Constantine.
67. Scubla L., in Tarot C., 2008, *Le symbolique et le sacré théories de la religion*, PARIS, Ed. La découverte/m.a.u.s.s.
68. Senhadji Khiat D., 2003, « *Lieu de culte et architecture, cas des édifices transformé en mosquées à Oran* », mémoire de magister, université d'Oran.
69. Senhadji Khiat D., 2010, « Les enjeux du patrimoine religieux en Algérie à l'heure de la mondialisation », in, *espaces urbains à l'aube du XXI^{ème} siècle*, PUPS. P. 1-10.
70. Stora B., 2003-2004, « Le Maghreb colonial (1830 – 1956) », *note de cours*, /PMO_013.doc INALCO.
71. Thibault J M., 2003, « pr3ésentation », in Leroi-Gourhan A., *Renouveau de l'architecture sacrée à la reconstruction*, acte de la seconde rencontre nationale sur l'architecture moderne, Royan, Caue17. P. 2.

ANNEXES



Association
**Rencontre avec
le Patrimoine
Religieux**

Association reconnue d'intérêt général

CENTRE FRANÇOIS-GARNIER
10 Place du Marché
36700 CHATILLON-SUR-INDRE
02.54.38.74.57
inventaire.cfg36@yahoo.fr
www.rencontre-patrimoine-religieux.com

Châtillon-sur-Indre, le 21 juin 2013

Objet : attestation d'acceptation.

Dans le cadre de l'organisation du colloque international « Faire Mémoire. Les arts sacrés face au temps », notre association a reçu la proposition de Mme NESSARK Nawel, et M. DAHLI Mohammed, intitulée « Mémoire et devenir des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^e et XX^e siècles en Algérie », qui a été sélectionnée afin de figurer au programme du dit colloque, qui se déroulera à Chartres (France), du 3 au 5 octobre 2013.

Pour valoir ce que de droit.

Michel MAUPOIX
Président de Rencontre avec le patrimoine religieux.

Mémoire et devenir des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles en Algérie

NESSARK N¹, DAHLI M¹

¹Université Mouloud Mammeri, département d'architecture, Tizi-Ouzou, Algérie

nawel_n@ymail.com

uni_ukr@yahoo.fr

Résumé

Pour tout groupe d'individus, la mémoire représente cette force abstraite, active et constructive qui permet de perpétuer le souvenir du passé et d'établir un lien avec lui. La présence au présent d'objets et/ou de lieux du passé instaure, dans le temps et dans l'espace, une relation avec ce dernier. Elle pérennise la mémoire et sert de supports à la pratique commémorative. Matérialisant le sacré, les édifices de culte sont les plus illustres témoins de l'histoire d'un groupe social. Recouvrant le symbolisme architectural et les pratiques sociales, ils sont des lieux de production et de condensation de la mémoire collective. Lorsque ces édifices sont des stigmates d'un passé endolori, ils véhiculent une mémoire douloureuse et deviennent alors un héritage lourd à assumer.

A l'instar des pays méditerranéen, l'Algérie recèle un patrimoine culturel riche et nuancé. A juste titre, les édifices religieux de culte non-musulman constituent une part non négligeable, notamment ceux érigés aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, pendant la période coloniale. Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie a hérité de plus de 600 édifices, ce legs demeure marginalisé et ne représente aujourd'hui qu'à peine 2% des biens culturels protégés. Très présents encore, ces édifices ont substantiellement contribué au façonnage du paysage urbain de nos villes, à l'instar de notre dame d'Afrique d'Alger, du Sacré Cœur d'Oran ou encore de Saint Augustin d'Annaba. Le rejet dont sont victimes est, en majeure partie, dû à leurs rapports avec la mémoire sociale. L'objectif de cet article est de proposer une relecture de ces rapports, basée sur une distanciation entre leurs mémoires référentielles et autoréférentielles, afin de les reconnaître en tant que lieux mémoriaux à l'échelle de la nation puis de nos villes.

Mots clés: Algérie, édifices religieux, culte, mémoire, devenir, pratiques sociales.

Introduction

La mémoire, notion à priori simple mais profondément complexe, est pour l'homme, cette force abstraite, active et constructive lui permettant d'emmagasiner et de se souvenir du passé, mais également de l'oublier. Le patrimoine religieux qui constitue la somme de toute l'œuvre créative humaine, est l'un des héritages pérennisant la mémoire sociale. Les édifices religieux, en tant que composante de ce patrimoine, sont des lieux de production et de condensation de celle-ci, ils la perpétuent et certifient l'histoire. Ainsi, ils sont souvent bannis, reconvertis et/ou exclus de la sphère patrimoniale dès que les valeurs socioculturelles qu'ils véhiculent disparaissent.

Riche d'une histoire empreinte de tous les conflits, fluctuations et interactions culturelles connus sur le pourtour méditerranéen, l'Algérie a hérité d'un foisonnant patrimoine culturel. En effet, ce dernier s'étale des traces et objets de cultes pré et protohistoriques aux édifices religieux hérités de la colonisation française. Outre l'héritage immatériel, constitué de pratiques et de croyances, l'Algérie a hérité d'une panoplie d'édifices et de vestiges d'édifices culturels. Toutefois, aujourd'hui encore cet héritage n'est pas reconnu dans sa totalité et certaines de ses composantes, demeurent marginalisées. Ce travail porte justement sur une frange très peu abordée de cet héritage à savoir, les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. En effet, aujourd'hui encore, ces édifices demeurent des objets entourés d'enjeux politiques, idéologiques ou socioculturels qui dépassent le cadre architectural. L'absence d'études scientifiques visant à mettre en exergue leurs valeurs patrimoniales, complique d'avantage toute démarche de reconnaissance et de patrimonialisation de ce legs. Comme toute opération de conservation d'un patrimoine passe en premier lieu par une opération de reconsidération des liens du monument vis-à-vis de la mémoire collective, la question que l'on se pose est : **Quelles sont les composantes de cet héritage et quel est leur état de conservation? La patrimonialisation de cet héritage peut-elle être envisagée aujourd'hui?**

Dans la présente recherche notre objectif n'est surement pas de se situer par rapport aux débats sur l'histoire et la mémoire ainsi que les répercussions de ces rapports sur le patrimoine, mais, de contribuer à faire connaître un legs exceptionnel tant par sa qualité que par sa quantité et de contribuer à faire de ces édifices des lieux mémoriaux à l'échelle appropriée. Une chose que nous estimons qu'elle ne peut être faite qu'à travers une relecture de leurs rapports à la mémoire.

La patrimonialisation des édifices religieux

Le patrimoine religieux n'est pas uniquement l'ensemble des édifices, ruines d'édifices, biens mobiliers, objets d'arts et héritages archivistiques ayant servis au culte, mais également des rituels, croyances et pratiques sociales propre à ce culte ou tradition religieuse. Il représente un corpus fondamental pour la compréhension des processus d'évolution des sociétés humaines et des valeurs qu'il véhicule. Il tire sa spécificité et sensibilité du fait du renvoi à la religion, un élément constitutif de l'identité intrinsèque de toute société. Cette interpénétration, voir amalgame, entre patrimoine et religion accentue la délicatesse de la patrimonialisation d'un tel héritage. Si partout dans le monde, les édifices religieux constituent la partie la plus émergente de ce patrimoine, ils cristallisent également tous les enjeux et contraintes régissant celui-ci. Leur patrimonialisation n'est jamais anodine et demeure régie par un essaim d'enjeux et contraintes.

Les édifices religieux sont des lieux symboliques, sensés créés, par leur architecture, une atmosphère susceptible de transporter le pratiquant et de l'inciter au dévouement et à la vénération. En délimitant le sacré dans un espace clos, l'édifice religieux assure la transition et le dialogue entre le monde sacré et profane. Il permet à l'homme d'établir une relation entre le temporel et l'éternel. Etant surgis, produits et façonnés pour et par la religion, la destinée des édifices religieux n'est jamais loin du courant des mutations sociopolitiques dans une société, ils demeurent tributaire des valeurs socioculturelles des groupes dominants. Dès que ces valeurs disparaissent, il devient sujet à des reconversions. L'histoire retient que tout changement politique, social, culturel ou cultuel que connaît une société, affecte sensiblement les édifices religieux. Ces derniers passent alors d'un culte à un autre, ou même d'un statut à un autre, notamment de celui d'un lieu symbolisant le sacré à un profane parfois non approprié. Les opérations de reconversion et de réappropriation, lorsqu'elles sont appliquées à un édifice religieux, revêtent d'ailleurs de symbolisme. Elles peuvent dissimuler une affirmation de supériorité. Par sa présence au présent, reconvertis, un édifice religieux sollicite, selon F. Choay, simultanément deux mémoires: « celle, plus proche, d'une nouvelle instauration religieuse qui structure la vie quotidienne et définit son horizon, et celle, plus lointaine, d'un passé temporel et glorieux »¹.

De nos jours, malgré le “*culte*” voué au patrimoine, pour des raisons idéologiques, politiques ou socioculturelles, certains édifices religieux se trouvent exclus de la sphère de protection. Ainsi, les édifices plébiscités patrimoine par les acteurs de la patrimonialisation sont

¹ Choay (Françoise), *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Ed. Seuil, 1992, P. 36.

largement protégés, contrairement aux autres. Dans ce processus que J. Davallon² qualifie de filiation inversée, les descendants sélectionnent les traces affirmant la supériorité de leurs aînés. Bien que des exceptions existent, il demeure, difficile d'accorder le statut de patrimoine aux œuvres et édifices réalisés sous la domination d'autres groupes. En dépit de ce rapport tumultueux à la mémoire, le devenir du legs des temps que l'on nommera révolus et leur conservation est un sujet de controverses.

S'agissant du cas algérien, la patrimonialisation de certains édifices religieux tels ceux des cultes non-musulman hérités de la période coloniale, peine encore à se concrétiser. Pour mieux cerner la complexité de cette problématique nous proposons ci-dessous une rétrospective succincte de l'histoire religieuse algérienne.

Le paysage religieux en Algérie, rétrospective

A l'instar des territoires d'Afrique du Nord, l'Algérie était peuplée depuis la nuit des temps, plusieurs croyances populaires lui sont associées suite à l'influence de nombreuses civilisations sur ce territoire. Ces dernières ont laissé leurs empreintes sur les croyances et pratiques religieuses des populations locales. En effet, S. Gsell confirme que l'Algérie est une terre où s'entremêlent prières à Allah, et recours à l'intercession des saints, morts ou vivants³. Riche de sa longue histoire, patrie de saint Augustin, et des premiers musulmans arrivés en Andalousie, l'Algérie est cette terre de brassage culturel, où se sont entremêlés et fondus de nombreux cultes, à travers les siècles. De ce fait, elle a hérité de nombreux édifices religieux. Ci après, sera présentée succinctement l'évolution des pratiques religieuses et les édifices religieux en Algérie.

Evolution des pratiques religieuses en Algérie

Situé au cœur de l'Afrique du Nord, l'Algérie est peuplée depuis près d'un million sept cent mille années⁴. La religiosité des berbères est attestée depuis la nuit des temps. Durant des siècles de paganisme se sont mêlées aux croyances païens séculaires locales pré et protohistorique tels la zoolâtrie, l'adoration des astres ou encore la vénération des accidents de

² Davallon (Jean), *le don du patrimoine*, Paris, Ed Hermes Science Publications, 2006, P. 89.

³ GSELL (Stéphane), *histoire ancienne de l'Afrique du nord tome VI, les royaumes indigènes vie matérielle, intellectuelle et morale*, Paris, éd librairie hachette, 1927, P. 123-124.

⁴ Rassoul (Hocine), Dahli (Mohemed), «*les pratiques et monuments funéraires protohistoriques en Algérie: un patrimoine pluriel en péril*», communication présentée lors du II congrès international sur l'archéologie de transition, 29 Avril - 1er Mai, Evora, Portugal. 2013, P. 1-15.

terrains, entre autre montagnes, grottes, rochers, rivières...⁵ les croyances au Baal phénicien puis au Jupiter Romain. Puis après des siècles de christianisation triomphante marqués par un fort culte de martyrologie et de nombreux schismes notamment donatistes, d'abord sous l'occupation romaine puis byzantine, l'arianisme Vandale avait sonné le glas du culte du Christ sur cette terre. L'arrivée de l'islam changea encore la donne en sa faveur. Il ne fut plus dérangé en tant que culte dominant qu'avec l'arrivée des français en 1830. En effet, dès le début de la colonisation, le clergé voyait dans l'occupation de l'Algérie, une aubaine pour faire ressusciter le christianisme sur la terre de Saint Augustin. Ainsi de nombreuses modifications furent apportées d'abord aux cultes des populations autochtones, à savoir le culte musulman et juif. Puis le christianisme catholique, qui est devenu le culte de la classe politiquement dominante, ainsi que le protestantisme et plus tard le culte anglican furent au fur et à mesure implantés et structurés. A la veille de l'indépendance, les statistiques officielles estiment les chrétiens en Algérie à 900 000. La constitution de 1963 consacre l'islam religion officielle de l'état algérien et Aujourd'hui l'islam malikite est la religion embrassée par plus de 99% de la population algérienne. Il existe cependant, un foyer important de l'islam ibadite à Ghardaïa. S'agissant des cultes non musulmans, théoriquement, la constitution algérienne prône le pluralisme religieux et garantit le libre exercice d'une foi autre que musulmane.

Les édifices religieux

Comme partout dans le monde, au fil du temps, les répercussions des mutations affectant les croyances et pratiques religieuses en Algérie, se ressentent également sur les édifices religieux. Chaque nouveau culte dominant s'approprie d'abord ces édifices des prédécesseurs ou les détruit avant de concevoir ses propres lieux. Allant des temples païens et églises antiques jusqu'aux édifices cultuels hérités de l'époque coloniale. Sans oublier les édifices religieux musulmans, chaque édifice était estampé d'une singularité tirée de son milieu. Les premières traces matérielles tangibles ayant parvenues jusqu'à nous datent des périodes pré et protohistoriques. En effet, autres les gravures rupestres, sont parvenues jusqu'à nous de ces temps lointains, des monuments essentiellement funéraires. Ces derniers étaient parfois également des lieux servant à la pratique cultuelle. Les premières traces d'édifices dédiés proprement au culte, datent de la présence romaine. Nous citerons à titre d'exemple le temple de Tébessa, le capitole de Timgad ou encore celui de Lambèse. La période romano-byzantine est également marquée par le nombre considérable d'églises. Gsell avait recensé les traces de

⁵ Basset (René), *La religion des berbères*, Paris, Éditeur Ernest Leroux, 1910, P. 1

près de 169 églises et chapelles datant de cette période. Des périodes berbéro-musulmane et turque, l'Algérie avait hérité également de nombreuses mosquées, dont les caractéristiques architecturales varient d'une dynastie à une autre et d'une période à une autre. La période coloniale était également riche en production architecturale y afférant au cultuel. Après l'indépendance l'identité algérienne est fondée entre autre, sur l'appartenance du peuple au monde musulman. La mosquée est devenue la matérialisation de cette identité, et par conséquent du changement de pouvoir. S'agissant des édifices de culte non-musulman, l'Algérie avait hérité de près de 600 édifices. Le culte catholique le plus dominant avait laissé 350 églises, l'église protestante quant à elle, 30 temples, le judaïsme près de 120 synagogues et l'église anglicane un seul. Aujourd'hui, contrairement aux synagogues, près de 4% d'églises ont conservé leur fonction initiale, le reste soit reconverti ou complètement démoli.

L'histoire religieuse millénaire que nous venons de retracer succinctement, confirme que l'Algérie était de tout temps, une terre de brassage culturel. Aujourd'hui de cette longue histoire, elle a hérité un riche patrimoine religieux qui occupe une place prégnante dans le parc patrimonial national.

Le patrimoine religieux en Algérie

Résultante d'un long métissage culturel, l'Algérie recèle un patrimoine culturel matériel et immatériel riche et nuancé. Il varie des objets de culte, pré et protohistoriques, aux édifices des époques les plus récentes, tels la colonisation française. Selon les estimations du ministère de la culture, le patrimoine religieux dans sa globalité représente près de 25% des biens culturels protégés en Algérie, dont 18% en tant que monuments isolés et le reste c.a.d. 7% inclus dans des secteurs sauvegardés. Ces estimations nous ont permis également de constater que près de 92.5% des biens culturels protégés appartiennent au culte musulman. Pour des raisons socioculturelles et historiques évidentes, la forte représentativité des biens culturels appartenant au culte musulman est justifiée. En l'occurrence, la maigre représentativité du patrimoine de culte non musulman ne traduit pas la diversité du paysage culturel algérien.

Le patrimoine religieux de culte non musulman protégé, constat

Les biens religieux classés de cultes non-musulman comportent quatre églises, trois objets de culte juif, un objet de culte protestant, un séminaire et de nombreuses mosaïques et restes d'églises antiques. A priori le premier postulat tiré des précédents chiffres confirme la maigre représentation du patrimoine culturel non musulman. Le second est que plus de la moitié des

biens de cultes non-musulman protégés sont des objets et non des édifices. Ce postulat confirme les théories stipulant que les objets de “*la honte*” ne peuvent être conservés qu’isolés dans des musées. Néanmoins une démarcation doit être faite entre deux composantes de l’héritage religieux non musulman. La première constituée notamment des restes archéologique, renvoyant à l’antiquité romano- byzantine. La seconde entité est celle de l’époque coloniale des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, constitués essentiellement d’édifices. Si la première entité est largement plébiscitée et protégée, la seconde entité demeure refoulée et exclue de la sphère patrimoniale. En effet, outre le fait qu’en Algérie la reconnaissance du patrimoine colonial dans sa globalité n’est qu’à ces débuts, le legs culturel de ladite période demeure souffrant d’un double rejet culturel-culturel. L’état des lieux délabrant dont se trouvent même les édifices protégé confirme cela.

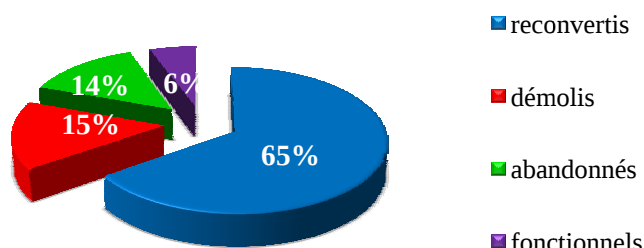
Les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

Les édifices religieux de culte non-musulman, ne constituent que 0,7% des biens culturels classés sur la liste nationale des biens culturels protégés. L’inventaire supplémentaire comporte, quant à lui, cinq édifices religieux de culte non-musulman sur un peu plus de deux cent quatre vingt (280) que contient la liste de 2013. Ces édifices avaient en majeure partie, fait l’objet de reconversion voir de démolition. Nous assistons ces dernières années à un regain d’intérêt de la part des pouvoirs publics envers ce segment de notre patrimoine religieux par quelques opérations de restauration en l’occurrence notre dame d’Afrique d’Alger et Saint Austin d’Annaba. En dépit de leurs nombres et qualités architecturales exceptionnelles, ceux qui ont échappé à la destruction, aujourd’hui, sont comme ensevelis sous les reconversions qu’ils ont subies après l’indépendance. Aucune étude sur ces édifices n’est menée à nos jours, ce que nous présentons est singulier.

Les édifices religieux de culte non-musulman, état des lieux

Grâce à un travail d’investigation sur le terrain, complété par une recherche bibliographique, nous avons pu

Fig 1: Etat des lieux des édifices de cultes non musulman après l'indépendance

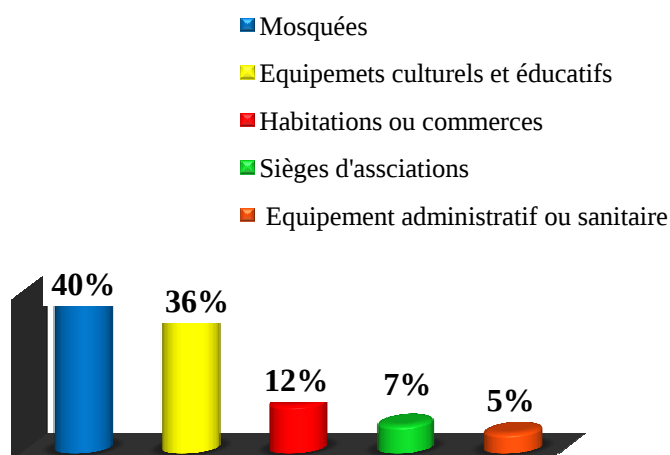


retrouver la destinée de près de cent quatre vingt édifices. Près de 65% des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont été reconvertis, 15% démolis, 14% en friches ou abandonnées et seulement 6% ont toujours gardé leurs fonctions initiales fig. 1.

Les édifices reconvertis

Sur la totalité des édifices reconvertis, près de 40% le sont en mosquées, 36% du cultuel au culturel et éducatif, 8% d'ordre privées en maisons d'habitations ou commerces, près de 7% le mouvement associatif s'est emparé pour ses propres besoins et enfin près de 5% sont occupés par des équipements administratifs et sanitaires fig. 2.

Fig 2 : Types de reconversions



Les édifices reconvertis en mosquées

Reconvertir les lieux de cultes non-musulman en mosquées revêt d'avantage de symbolisme. Elle matérialise un changement de statut de la mosquée, qui passe d'édifice du culte dominé à celui du dominant. D'abord se sont les églises issues d'une reconversion antérieure de mosquées qui furent reconvertis puis c'est au tour des édifices religieux de culte non-musulman construits sous la colonisation. Lors de lectures de cas de reconversion en mosquée de l'église de Bejaia, du temple protestant d'Oran, de la grande synagogue d'Oran fig. 3 et de l'église de Ténès, nous avons constaté que le clocher devient systématiquement minaret, symbole du changement de fonction. De l'autre côté et bien que parfois elles apportent des modifications irrémédiable à l'édifice, les



Fig 3 : Mosquée/ synagogue d'Oran
Source: auteurs

reconversions vers le cultuel protègent la symbolique de l'édifice et la signification sociale de celui-ci, tout en leurs changeant de sens bien évidemment. En d'autre terme, la nouvelle tradition religieuse responsable de leur reconversion les protège et vénère. Dans ce genre de reconversion l'édifice garde sa fonction sur le plan urbain également, il demeure un élément de repère pour la ville et ces habitants. Tout de même nous avons constaté une certaine gêne quant au fait d'évoquer le passé de ces édifices de la part des citoyens côtoyant ces mosquées.

Les édifices reconvertis en équipements culturels et éducatifs

Les reconversions varient entre musées, bibliothèques, centre culturels ou écoles. La synagogue de Bejaia est reconvertie en école primaire, l'église de Laghouat quant à elle, en musée municipal. L'exemple de reconversion le plus abouti et le plus respectueux de la mémoire du lieu est sans aucun doute l'église du sacré cœur d'Oran, devenue aujourd'hui bibliothèque municipale fig. 4 et 5.



Fig. 4 : Mobilier de l'église laissée en place après reconversion. Source auteurs.



Fig. 5 : Façade principale. Source auteurs.

De manière générale, la reconversion dans le culturel constitue une manière de détournement de la mémoire cultuel et une compensation de la perte de celui-ci. A l'exception de quelques rares cas, la reconversion du cultuel au culturel apporte d'irréremédiables modifications à l'édifice sur le plan architectural et social, l'édifice perd également sa sacralité religieuse.

Les édifices reconvertis en habitations ou commerce

L'église d'El Kseur à Bejaia, est devenue pharmacie, la synagogue de Médéa maroquinerie, le temple de la rue Chartre à Alger maison d'habitation fig. 6. De manière



Fig. 6 : Temple de la rue Chartres. Source auteurs.

générale, dans ces cas de figures, les communes utilisent ces lieux désaffectés comme lieux de transites, ou elle les attribue, après quelques remaniements, comme logements de fonctions. La crise de logement associée à la crise sécuritaire des années quatre vingt dix avaient également, poussé certaines familles à squatter ces édifices désaffectés souvent situés au cœur des villes. Dans ces reconversions, les nouveaux maîtres des lieux transforment, construisent, voir démolissent certaines parties ou l'édifice en entier sans aucune restriction.

Les édifices reconvertis en siège d'associations citoyennes

Dans ces cas de figures les communes attribuent ces lieux de cultes désaffectés aux associations. Il ne s'agit pas réellement d'une reconversion figulée mais plutôt d'une occupation quelque peu anarchique. A titre d'exemple, le temple protestant de Bejaia sis ex rue Clémenceau est actuellement occupé par la section UGTA de Bejaia.

Les édifices reconvertis en siège d'administrations publiques

L'ex temple protestant de Sétif à titre d'exemple, est aujourd'hui occupé par la circonscription archéologique. Bâti en 1844, l'édifice est cédé après l'indépendance aux affaires religieuses.

A travers la lecture d'exemples, excepté quelques rares cas tels l'église Sacré Cœur d'Oran, l'ensemble de ces reconversions avaient apporté des modifications irrémédiables aux édifices. Des modifications qui portent souvent atteintes aux valeurs architecturales et patrimoniales véhiculées par ce legs, destructions des clochers et du mobilier, détérioration si ce n'est disparition des fresques et autres ornements intérieurs... Néanmoins les reconversions effectuées notamment dans le cultuel et le culturel avaient permis de soustraire ces édifices à la destruction totale et au risque de sombrer dans l'abandon. En effet, ces dernières pratiques avaient porté des coups fatals à cet héritage sensé constitué un capital national.

Les édifices détruits

Dans un acte extrême voulant effacer à jamais toute trace d'un passé d'asservissement bani, la démolition avait touché près 15% des édifices étudiés. Plus encore, la symbolique de l'acte de détruire prend toute son ampleur quand à la place de l'édifice détruit, est érigée une mosquée. En effet, à la place de 45% des édifices démolis ont été construites des mosquées. En d'autre terme, près de 7% de la totalité des édifices étudiés, était rasée et remplacée par des mosquées. L'église d'El Bayadh (ancienne Geryville), était démolie en 1962 pour qu'une mosquée soit érigée à sa place⁶. A l'emplacement de l'ancienne synagogue de Kherrata,

⁶ Duvollet R., *Pied noir et autres tribus d'Afrique du nord*, tome XIII, Vesoul, collégue Saint George de Marteroy, P. 156.

démolie après 1962, est actuellement construite une banque. L'église de Jijel, construite entre 1868-1872 par le service des bâtiments civils⁷, était démolie quant à elle en 1990. Après plusieurs années de blocage, une mosquée est aujourd'hui construite à sa place.

Si la ferveur nationaliste d'après 1962 avait débordé sur une partie des édifices religieux de culte non-musulman, la frénésie religieuse des années 1990 ne les a pas épargnés non plus. En effet, au long chemin de l'indépendance, les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, matérialisaient les stigmates d'un passé colonial douloureux dont il faut se débarrasser et démolir. Les événements des années 1990 avaient également, causé la démolition de certains édifices incarnant le sacrilège et le blasphème. Ces démolitions qui se faisaient souvent dans la hâte, n'ont laissé aucune trace de ces édifices.

Les édifices abandonnés

Ils représentent près de 14% des édifices étudiés. Il faut noter que l'état d'abandon touche même certains édifices classés à l'instar Saint Cyprien d'El Kala ou encore de l'ex église Saint Louis d'Oran fig. 7. La synagogue de Ghardaïa située près du marché de la ville est fermée depuis 1962, tout comme celle de Blida ou encore de Laghouat. Après avoir servi d'annexe au service d'état civil, la synagogue de Sétif, construite en 1905 dans un style néo mauresque, est aujourd'hui fermée. Néanmoins, n'ayant pas subi d'importantes modifications dues à des reconversions maladroites, cette catégorie d'édifices peut être sauvée si des mesures prompts de protection et de restaurations sont enclenchées. Dans ce sens, il faut signaler un regain d'intérêt de la part des autorités publiques, un aperçu sur cette question sera donné ci-après.



Fig. 7 : Eglise Saint Louis d'Oran. Source auteurs.

Les édifices fonctionnels

Les édifices ayant gardé leurs fonctions initiales sont peut nombreux, ils ne représentent que près de 6% de la totalité des édifices étudiés. Se sont essentiellement les grands sanctuaires tels les basiliques Saint Augustin d'Annaba et Notre Dame d'Afrique d'Alger ou encore la

⁷ Bador (Isabelle), *L'architecture du culte catholique en Algérie au XIX^{ème} siècle*. Mémoire de DEA d'histoire de l'architecture occidentale au XIX^{ème} siècle, Sorbonne, Mai 1997, P. 81.

chapelle de Santa Cruz d'Oran. Dans les trois grandes villes du pays à savoir Alger, Oran et Constantine des cathédrales sont toujours fonctionnelles, mais également un nombre de petites chapelles et de temples protestants dans le reste du pays. Les deux basiliques, notre dame d'Afrique et Saint Augustin, ont bénéficié d'un montage financier entre l'état algérien et de nombreux partenaires privées, nationaux et étrangers pour des opérations de restaurations fig. 8. Il faut signaler que ces édifices de renommée internationale constituent des opportunités économiques et touristiques considérables.



Fig. 8 : Basilique Saint Augustin en cours de restauration septembre 2012. Source auteurs

Partant de l'idée que le patrimoine est un construit propre à chaque société, il doit pérenniser la mémoire de toutes les époques et de tout les événements marquant son histoire. Une relecture du rapport de cet héritage à la mémoire pour garantir une place dans la trame patrimoniale nationale est plus que nécessaire.

Les édifices religieux de culte non-musulman en Algérie, mémoire et devenir

Etant des lieux hautement symboliques, les édifices religieux constituent la vitrine qui reflète toutes les mutations qui affectent une société. Ils peuvent parfois être construits sous la domination d'un autre courant de pensée et par des groupes sociaux qui ne sont plus dominants, à l'exemple des édifices religieux de culte non-musulman construits sous la domination française en Algérie. Une fois cette époque révolue, ces édifices sont devenus des objets non désirés encombrant le paysage et ils étaient reconvertis et/ou démolis. Comme dans tout processus de patrimonialisation, les sélections opérées donnent souvent la priorité aux traces dans lesquels les acteurs de la patrimonialisation s'identifient. Du coup, les édifices religieux des cultes non-musulmans des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, se sont retrouvés exclus de la sphère patrimoniale et doublement rejetés. En dépit du passé d'asservissement qu'ils matérialisent et du fait qu'ils symbolisent une autre tradition religieuse, leur patrimonialisation est justifiable.

Projeter un devenir patrimonial à ces édifices passe inéluctablement par une relecture de la mémoire dont ils sont porteurs. Etant une construction propre à chaque société, le patrimoine est qualifié par P. Rasse d'élément « forts, structurant de la matrice mémorielle d'une

collectivité qui se nourrit autant de commémorations, que de lieux ou de bâtiments symboliques. Ces derniers par leur permanence, leur visibilité, leur place dans la cité, leur masse physique et symbolique, contribuent, plus que tous autres, à ancrer la mémoire collective, à la certifier et à la stabiliser »⁸. Du fait de leur symbolisme et visibilité, la patrimonialisation des édifices religieux est souvent l'objet de manipulation consciente ou inconsciente, par leur présence, ces édifices témoignent d'une histoire et sont porteurs d'une mémoire. Or l'histoire et la mémoire sont deux modalités de construction de rapport au passé alors, ces édifices ne sont pas acceptés en tant que patrimoine. Ce dernier est souvent vu par défaut consubstantiel à l'identité nationale.

La mémoire construit notre rapport au passé, le monument lui est le support commémoratif qui sert à certifier l'histoire. Les avis divergent en ce qui concerne la patrimonialisation des traces de groupes sociaux différents de ceux de l'époque de lancement du processus. Certains estiment que la patrimonialisation ne peut se faire, dans la mesure que le groupe social en question serait différent de celui de l'époque de construction du monument, donc au cas où le courant de pensée / de mémoire dominant à l'époque en serait autre que celui de la contemporanéité⁹. Mais cet héritage présent au présent peut dépasser le statut de signe, renvoyant au passé, à celui de signal marquant, par sa présence, le paysage urbain. A. Potop Lazea fait une distinction « entre deux types de mémoire sociale redevable au patrimoine bâti: une mémoire référentielle et une mémoire autoréférentielle. La première suppose un patrimoine se rapportant à quelque chose d'extérieur, la seconde un patrimoine qui se suffit à lui-même, qui ne renvoie pas à un passé où les gens du présent se reconnaissent »¹⁰. En d'autres termes si ce patrimoine est rejeté car il renvoie à une époque révolue et une religion autre que celle des groupes dominants actuelles. Ces valeurs intrinsèques tels l'année d'édification, le style architectural, l'intégration dans le paysage architectural et urbain, etc, peuvent constituer un substantiel, à la mémoire référentielle et donner naissance à une mémoire autoréférentielle.

De ce fait, le processus de patrimonialisation doit être déclenché pour conserver ce legs. La dite opération sous-entend la préservation du contenu et du contenant. Car la pratique de conservation du contenu sans le contenant peut être vue comme une modification des

⁸ Rasse (Paul), «Traces, patrimoine, mémoire des cultures populaires», in *ESSACHESS Journal for Communication Studies*, v5, 2012, P. 245-255.

⁹ Potop Lazea (Andrea), « pour une approche anthropologique des monuments historiques et de la patrimonialisation. Le cas de la Roumanie après 1989 ». Thèse de doctorat, université bordeaux II, Soutenue le 13 décembre, 2010, P. 41.

¹⁰ Ibid. P. 42.

significations sociales de l'édifice. La transformation du contenu de ce dernier en pièces exposées confirme son appartenance à une époque révolue à jamais. C'est en lui-même un refus de les léguer intégralement à la postérité¹¹. En conclusion la conservation réelle d'un tel héritage à notre sens, est un moyen pour pérenniser la mémoire du passé aussi douloureux qu'il soit, afin d'en retenir la leçon à l'avenir. Elle est également un moyen permettant en même temps à la société de surmonter ce mal en se réconciliant avec le passé.

Conclusion

Présent au présent, les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, sont d'indéniables trésors patrimoniaux. Ils sont des signaux marquant par leurs présences, le paysage urbain de nous ville. Cependant, assimilé dans le subconscient de l'ensemble de la société algérienne à la colonisation et à la mécréance, ce patrimoine demeure malheureusement, souffrant d'un double rejet culturel et culturel.

Dans cet article, nous avons soulevé la problématique de patrimonialisation de cet héritage, on montrant que l'édifice religieux appartenant à une époque révolue, peut aspirer à la patrimonialisation. En effet, en dépit de sa mémoire référentielle renvoyant à une époque révolue, tout édifice culturel est porteur d'une mémoire autoréférentielle. Cette dernière peut constituer un substantiel à la mémoire référentielle. La mémoire autoréférentielle se réfère aux valeurs intrinsèques de l'édifice tels, l'année de son édification, son style architectural, son intégration dans le paysage architectural et urbain... Pour mettre en saillie ces valeurs un effort d'érudition doit être fait en amant.

Sachant que la mémoire ne doit pas être un moyen pour sélectionner ce que l'on veut du passé, le patrimoine ne doit être qu'une érudition ouverte à tous les événements marquant l'histoire d'une nation. La conservation réelle des édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles est, à notre sens, un moyen pour pérenniser la mémoire du passé aussi douloureux qu'il en soit, un moyen qui permet en même temps à la société de surmonter ce mal et de se réconcilier avec toute son histoire. Pour atteindre cet objectif il est impératif de transcender la subjectivité des jugements et s'en occuper principalement des valeurs patrimoniales que véhicule cet héritage. L'attrait intellectuel peut également être une autre raison pour leurs conservations. Finalement Les édifices religieux de culte non-musulman des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont également un important potentiel touristique. Ils peuvent

¹¹ Ibid. P. 52.

constituer de véritables images de marque pour nos villes, un moyen de rapprochement confessionnel et un outil de lutte contre toute forme de discrimination sociale et culturelle.

Références

1. Basset (René), *La religion des berbères*, Paris Éditeur Ernest Leroux, 1910.
2. Choay (Françoise), *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Edition Seuil, 1992.
3. Duvollet (Roger), *Pied noir et autres tribus d'Afrique du nord*, tome XIII, Vesoul, collègue Saint George de Marteroy, P. 156.
4. Gsell (Stéphane), *Histoire ancienne de l'Afrique du nord* tome VI, *les royaumes indigènes vie matérielle, intellectuelle et morale*, Paris, édition librairie hachette, 1927.
5. Bador (Isabelle), *L'architecture du culte catholique en Algérie au XIX^{ème} siècle*. Mémoire de DEA d'histoire de l'architecture occidentale au XIX^{ème} siècle, Sorbonne, Mai 1997.
6. Pasquier (Jacques), *Processus de patrimonialisation des sites religieux dans les espaces protégés de montagne. La Grande-Chartreuse et la vallée de la Qadisha-forêt des Cèdres de Dieu*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Jacques DELANNOY université de Grenoble, 2011.
7. Poisson (Olivier), «enjeux et stratégies», in Penez C., *regard sur le patrimoine religieux*, acte du colloque le patrimoine mobilier religieux, Bour-en Bellay, France, 30-09 au 2-10 1999, Edition actes sud, Dijon, 2000.
8. Potop Lazea (Andrea), *pour une approche anthropologique des monuments historiques et de la patrimonialisation. Le cas de la Roumanie après 1989*. Thèse de doctorat, université bordeaux II, 13 décembre, 2010.
9. Rasse (Paul), «Traces, patrimoine, mémoire des cultures populaire», in *ESSACHESS Journal for Communication Studies*, v. 5, n° 2, 2012.
10. Rassoul (Hocine). Dahli (Mohamed), « *Les pratiques et monuments funéraires protohistoriques en Algérie : un patrimoine pluriel en péril* », II congrès international sur l'archéologie de transition, 29 Avril - 1^{er} Mai, Evora, Portugal, 2013, P. 1-15.
11. Valérie Assan, *Les consistoires israélites d'Algérie au XIX^{ème} siècle* - Armand Colin 2012. p 7 (<http://www.armand-colin.com/livre/425739/les-consistoires-israelites-d-algerie-au-XIX-siecle.php>), consulté en octobre 2012.

Listes des églises et synagogues, types d'opérations subis après l'indépendance.

1. Edifice abandonnés

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chapelle de saint Eugène, Eglise Ain al Arbaa ▪ Eglise d'Azazga ▪ Eglise d'El Kala ▪ Eglise d'Oued Amizour ▪ Eglise de Kouba ▪ Eglise de Matifou ▪ L'église Saint Louis ▪ Synagogue d'Aïn-Bessem ▪ Synagogue de Blida ▪ Synagogue de Bologhine ▪ Synagogue de Ghardaïa ▪ Synagogue rue Damrémont Constantine | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Synagogue de Laghouat ▪ Synagogue de Mostaganem ▪ Synagogue de Sétif ▪ Synagogue de Zenina (W) Djalfa ▪ Synagogue du vieux quartier de Mostaganem ▪ Synagogue01 Bechar ▪ Temple protestant d'Ain Arnet ▪ Une synagogue de Sidi-Bel-Abbes ▪ Synagogue de la rue Scipion ▪ Synagogue de la rue Sainte02 ▪ Synagogue de l'impasse Boutin |
|---|---|

2. Edifice démolis

2.1. Démolis et remplacés par des mosquées

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ église d'Hussein Dey ▪ Eglise du quartier de Cateaux Oran ▪ Eglise de Blida ▪ Eglise de Draa El Mizan ▪ Eglise de Jijel | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eglise Saint Paul d'Oran ▪ Eglise St Augustin Alger ▪ L'église Bon Accueil ▪ Eglise de Mouzaïa |
|---|---|

2.2. Démolis et remplacés par divers édifices

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eglise de Batna ▪ Eglise de Golea ▪ Eglise de Saida ▪ Eglise de Fondouk ▪ Eglise d'Affroun ▪ Eglise de Koléa ▪ Eglise saint Monique d'Annaba ▪ Eglise sainte Anne d'Alger ▪ Eglise Sainte Cécile Oran ▪ Eglise à la cité douanière Oran ▪ Grande synagogue de Constantine | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eglise de Skikda (Saint Philippe) ▪ église de Staoueli ▪ Eglise de Castélogne ▪ Douaouda marine ▪ L'église de Géryville ▪ Synagogue de Belcourt ▪ L'église Sainte Anne d'Oran ▪ Synagogue de Kherrata ▪ Eglise de Saoula ▪ Mouzaïa |
|---|---|

3. Fonctionnels

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ cathédrale de sacré Cœur ▪ chapelle à el Méniaa ▪ chapelle de Hydra ▪ église anglicane Alger ▪ La cathédrale Sainte Marie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ chapelle de Golea toujours ▪ Temple rue Clauzel ▪ une basilique d'Alger ▪ une basilique d'Annaba ▪ une chapelle santa Cruz |
|---|--|

3. Reconvertis

3.1. Dans le cultuel

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cathédrale de Constantine ▪ L'ancienne église St-Eugène Baptiste de Mostaganem | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eglise de Rio-Salado (El Malah) ▪ Cathédrale Saint Philippe ▪ Eglise d'Ain Timouchent devenue |
|---|---|

- Eglise Saint Bonaventure
- Eglise Saint Pierre du Hamma
- Eglise Saint Joseph de Bab El Oued
- Eglise de Béchar
- Eglise de Bougarra
- Eglise de Fort nationale
- Eglise de Fouka
- Eglise de Relizane devenue
- Eglise de Seddouk
- Eglise de Souk Ahras devenue
- Eglise de Sour, Mostaganem
- Eglise de Ténès
- Eglise de Tizi Ouzou
- Eglise du centre de sidi bel Abbas
- Eglise notre dame de la victoire
- Eglise Notre Dame de Lourde
- Eglise Saint Jean Baptiste Alger
- Eglise Saint Rita de Belcourt
- Eglise Sainte Monique à Sétif
- Eglise Sainte Treize à Bougie
- Grande synagogue d'Oran
- L'église de Cherchell
- L'église N Dame de Fatima Oran
- L'église N Dame de Lourdes Oran
- L'église NDame du Travail Oran
- L'église Saint André Oran
- l'église Sainte Marcienne Alger
- Le temple protestant d'Oran
- l'Eglise Saint- Marie Saint- Charles
- Synagogue place Randon
- Synagogue d'Annaba
- Synagogue de Chlef
- Synagogue de M'sila devenue
- Synagogue de Sidi Mabrouk
- Une synagogue d'Aïn-Temouchent
- Eglise Saint Vincent de Paul
- Eglise de Chiffalo
- Eglise de Chréa

3.2. Dans le culturel

3.2.1. Bibliothèques

- Cathédrale du sacré Cœur d'Oran
- Eglise d'El Affroun
- Eglise d'el Harrach
- Eglise da Maillot
- Eglise Saint Michel, Tlemcen
- Eglise de Birkhadem devenue
- Eglise de Dar El Beida devenue
- Eglise de Draa Smar, Médéa
- Eglise de Hadjout (Tipaza)
- Eglise de Hammam Bou Hjar à Ain Temouchent
- Eglise de Kherrata
- Temple protestant de Boufarik
- Eglise de Mascara devenue
- Eglise Saint Eugène d'Oran
- Eglise de Marengo
- Eglise de Tipaza
- Eglise de Fort de l'eau
- Temple protestant de Tlemcen
- L'Église de Gdyl
- Synagogue de Tlemcen dans Derb el Yahud
- Une église du Saint Esprit d'Oran partiellement fonctionnelle

3.2.2. Musées

- Eglise d'Akbou
- Eglise de Ouargla devenue
- Eglise de Boufarik devenue
- Eglise de Laghouat

3.2.3. Centres culturels

- Eglise saint André de Collo.
- L'église d'El BIAR.
- Eglise Saint louis (Alger)
- Une synagogue de Constantine

3.2.4. Equipements éducatifs

- Eglise de Ait Mahmoud
- Eglise de Bouira
- Le petit séminaire
- L'église Notre Dame Auxiliatrice
- Synagogue de Batna
- Synagogue de Bougie
- Eglise espagnole

Oran

3.3 sièges d'associations

- Eglise Sainte Marie d'Alger
- Eglise protestante de Bejaia
- Synagogue d'el Idrissia
- Synagogue de Relizanne
- Temple protestant de Blida
- Temple protestant de Mostaganem
- Eglise Saint Thérèse
- Eglise de Skikda (Saint Thérèse)

3.4. Equipements administratifs

- Grand Séminaire à Kouba
- Temple protestant de Sétif
- Eglise de Birmandreïs
- Eglise d'Ain Taya

3.5 Equipements Sanitaires ou sportifs

- L'église Notre Dame de la Miséricorde
- Synagogue de Tlemcen
- Chapelle de l'hôpital du Day

3.6. Habitations

- Chapelle Sainte Amélie
- Eglise de Sidi Aich
- Eglise de Tighzirt
- Eglise de Zéralda
- Eglise des sources
- Synagogue Bab El Oued
- Synagogue d'El Bayadh
- synagogue de Djelfa
- Temple protestant rue chartre

3.6. Commerces

- Eglise d'El Ksour (pharmacie)
- synagogue de Médéa une maroquinerie et artisan en poterie
- synagogue de la rue Médée entrepôt
- synagogue de la rue sainte 01 dortoir
- Eglise saint Christophe de pointe Pescade

Listes des synagogues construits en Algérie

Source : Allouche- Benayoun J., Bensimon D., 1989, *Juifs d'Algérie hier et aujourd'hui*, Paris, Ed Privat. P. 229, 230.

Département d'Alger		Département de Constantine		Département D'Oran	
villes	Nombres d'édifices	villes	Nombres d'édifices	villes	Nombres d'édifices
Alger	1 temple 15 synagogues	Constantine	3 temples 8 synas	Oran	1 temple 10 synagogues
Blida	1 synagogues 1 oratoire	Bône	1 temple 1 oratoire	Aïn-Temouchent	2 synagogues
Medea	3 synagogues	Guelma	1 synagogue	Mascara	4 synagogues
Aïn-Bessem	1 synagogue	Sétif	2 synagogues	Sidi-Bel-Abbes	6 synagogues
Aumale	1 synagogue	Aïn-Beïda	1 synagogue	Tiaret	2 synagogues
Boghari	1 synagogue	Batna	1 synagogue	Tlemcen	3 synagogues
Berroughia	1 synagogue	Biskra	1 synagogue	Aïn-Sefra	1 synagogue
Boufarik	1 synagogue	Bordj-Bou-Arredidj	1 synagogue	Aflou	1 synagogue
Bou-Saada	1 synagogue	Bougie	1 synagogue	Colomb-Bechar	6 synagogues
Djelfa	1 synagguie	Chateaudun /Rhumel	1 synagogue	Nedroma	1 synagogue
Duperré	1 synagogue	Touggourt	1 synagogue	Laghouat	1 synagogue
Maison Carrée	synagogue	Tebessa	1 synagogue	Gardaïa	1 synagogue
Marengo	1 syna	Souk-Ahras	1 synagogue	Saint-Denis du Sig	1 synagogue
Vialar	1 syna	Philippevill	1 synagogue	aïda	1 synagogue
Zenina	1 synoguea	M'sila	1 synagogue	Rio Salado	1 synagogue
Messaad	1 synagogue	Khenchela	1 synagogue	Relizanne	1 synagogue
Miliana	1 synagogue	KHerrata	1 synagogue	Perregaux	1 synagogue
Sidi-Aïssa	1 synagogue	El-Oued	1 synagogue	Palikao	1 synagogue
Tizi-Ouzou	1 synagogue			Nemours	1 synagogue
				Mostaganem	1 synagogue
				Beni-Saf	1 synagogue
				Frenda	1 synagogue
				Geryville	1 synagogue
				Inkermann	1 synagogue
				Lamoricière	1 synagogue
				Marnia	1 synagogue

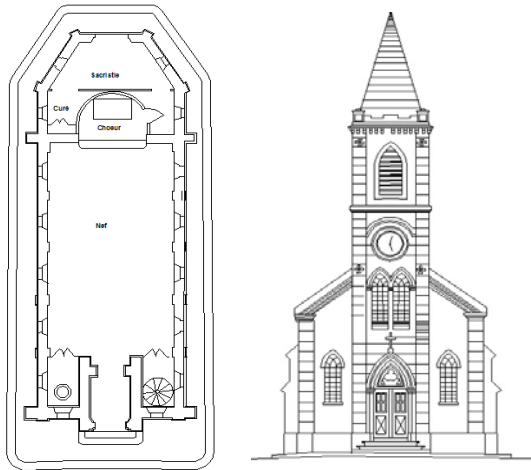
Listes des temples protestants construits en Algérie

Source : Archive de l'association protestante d'Algérie.

départements		caractéristiques	adresse	Date de construction	Propriétaire
Département d'Alger	Alger chartres :	Temple avec tribunes, orgues, stalles, sacristie.	rue du docteur Aboulker et 2, rue Palma, Alger.	Construit en 1845 : repeint en 1945.	: ville d'Alger, qui
	Blida	temple avec sacristie	place Franchet d'Esperey.	construit en 1892-93, restauré en 1950-51.	commune de Blida.
	Boufarik	Temple avec sacristie et conciergerie	rue Desgenette, Boufarik	construit en 1881, réparé en 1907 et 1948.	: commune de Boufarik.
	Colea :	Temple (avec sacristie)	Adresse : rue de la Carrière, Coléa	Construit en 1895-Réparé en 1933 et 1953 ;	Propriétaire de l'immeuble : commune de Coléa.
	Menerville	Temple	Cité Morala,		Ass. Cultuelle De l'Eglise réformée
	Miliana	Temple (Grande salle)	20, rue du Maroc		Mr Mercadal, Zougala
Département de Constantine	Ain-Arnat	temple	Ain-Arnet	Construit en 1853 restauré en 1938.	commune de Coligny.
	Bone	temple	rue Bugeaud, Bône	Construit en 1874	commune de Bône
	Bougie		Bd. Clémenceau		Association Cultuelle De l'Eglise réformée
	Constantine	Temple et presbytère	: Place Béhagle		Assoc. Cult. De Constantine.
	Guelma :	Temple		Inauguré le 21 Déc. 1902.	Commune de Guelma.
	<u>Guelâat-bou-sba</u>	Temple	Place du village		commune de Guelâat-Bou-Sba.
	Nechmaya	Temple (avec jardin)	Nechemeya	Inauguré le 11 Mai 1893	commune de Nechemeya.
	Philippeville :		Rue des trois Chausseurs		Ville de Philippeville
	Setif :	Temple et presbytère	rue de la 61 ^{ème} Ligne et Av. Georges Clémenceau	Chapelle Affecté au culte protestant en 1887.	Propriétaire : commune de Sétif.

Département d'Oran	Guiard	Temple (avec sacristie).			la commune
	Trois-marabouts	Temple			commune
	Hamma-bou-hadjer	Temple			Propriétaire : commune
	Saida	Temple	15 rue du Général Laperrine	Construit en 1933.	Assoc. Cultuelle de l'E.R.F. de Mascara
	Mostaganem :	Temple (avec Sacristie	rue Arsène Lemoine, Mostaganem	Construit en 1888	
	Ouillis	Temple (avec sacristie)		Construit en 1889.	
	Oran :	Temple (avec sacristie,	Asso. Cultuelle d'Oran	Construit en 1940-41.	
	Oran :	Temple (avec sacristie, bibliothèque	rue de la Révolution		Propriétaire : la ville d'Oran
	Saint-cloud-d'algerie	Temple			
	Saint-denis-du-sig	Temple		Actes de propriété : Inventaire 1906.	Propriétaire : commune
	Relizane :	Temple et logement	Boulevard Victor Hugo	Construit en 1889.	ville de Relizane.
	Sidi-bel-abbes :	emple (avec tribune, sacristie, cour, jardin	Angle rue Briaucourt et rue des Casernes	Construit en 1897. Restauré en 1931-32.	
	Tlemcen :	Temple (avec 2 dépendances	place Saint-Michel, Boulevard National Tlemcen		commune de Tlemcen.

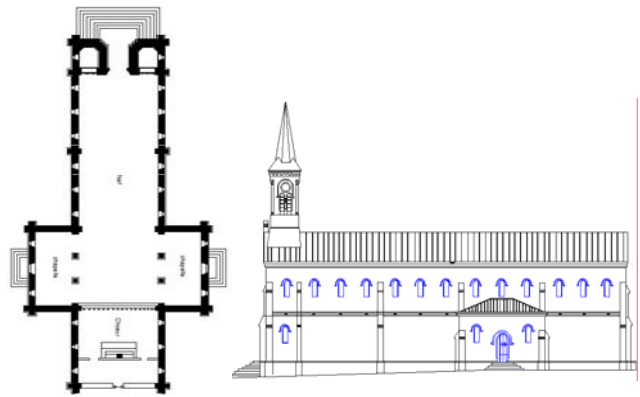
Source: Bador I., 1997, Op Cit.



Eglise de première catégorie

Plan et façade de l'église de la Robertsau

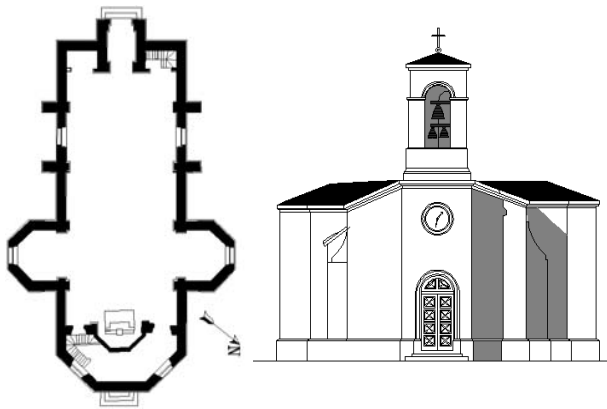
Projet de : l'architecte Imbert et le Génie militaire



Eglise de la troisième catégorie

Plan et façade de l'église de Souk Ahras

Projet de : l'architecte Meurs et du service des bâtiments civils

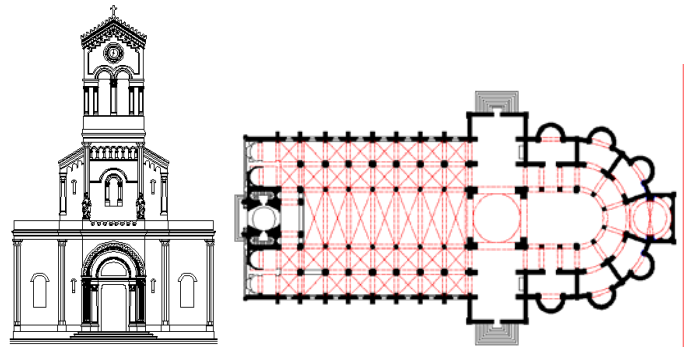


Eglise de la deuxième catégorie

Plan et façade de l'église de Biskra

Projet de : l'architecte Berrier et le Génie militaire

Date de construction : 1861



Eglise de la quatrième catégorie

Plan et façade : de l'église de Sétif

Projet de : l'architecte Pelletier et du Génie militaire

Date de construction : 1860